This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

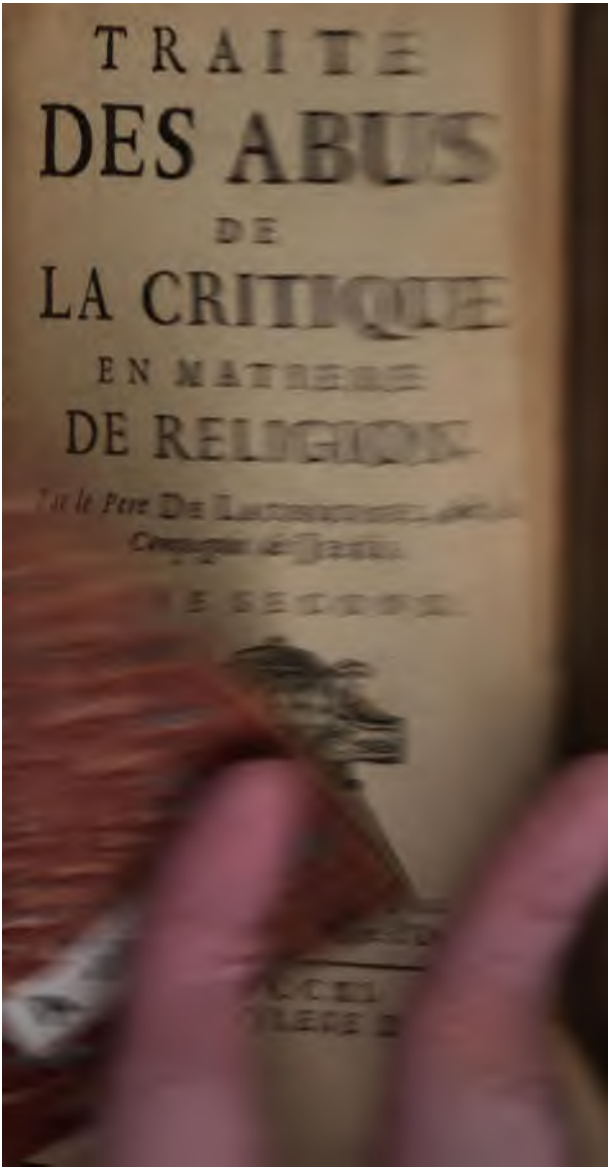
TRAITÉ
DES ABUS
DE
LA CRITIQUE
EN MATIERE
DE RELIGION

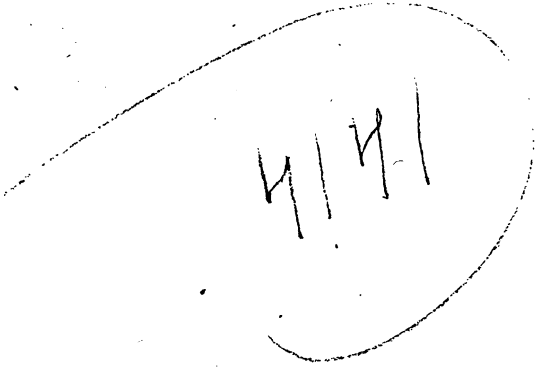
4141

TRAITÉ DES ABUS DE LA CRITIQUE EN MATIERE DE RELIGION.

Par le Pere DE LAUBRUSSEL, *de la Compagnie de* JESUS.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez GREGOIRE DU PUIS, rüe S. Jacques, à la Fontaine d'Or.

M. DCCXI.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

BT
91
.L36
V.2

0917061-190

AVERTISSEMENT.

CE ſecond Volume, qui roule ſur la Tradition, n'eſt ni moins rempli de faits, ni moins intereſſant que le premier ; & quoiqu'on ne s'attende pas que des Critiques notoirement réfractaires à cette regle de foy, s'aviſent de déferer à nos remontrances, on ſe flate du moins que d'autres plus attachez à s'inſtruire qu'à diſputer, en profiteront : il ne tiendra qu'à eux d'y trouver des éclairciſſemens pour reſoudre leurs doutes, & des exemples d'erreurs, pour s'en ſervir comme de préſervatifs à ne plus errer.

Il s'eſt élevé tant de conteſtations ſcandaleuſes ſur les monumens de l'antiquité chrétienne, & on a pouſſé à de ſi étran-

ges excès, l'incrédulité là-dessus, qu'on ne pouvoit trop se hâter d'en arrêter le progrès : soit en appuyant la Tradition sur de bons principes ; soit en découvrant le foible de ceux qui en ont ébranlé les fondemens ; soit en montrant que ceux même d'entre les Critiques qui n'ont osé y donner d'atteinte directe, l'ont quelquefois affoiblie par contre-coup, partie en diminuant le respect dû aux saints Peres qui en sont les canaux, partie en les appellant alternativement au secours des differens systêmes qu'ils formoient, partie en donnant à leurs paroles tel pli qu'il leur plaisoit.

Mais comme le champ qu'on s'est ouvert, tant pour exposer que pour refuter ces Abus, est d'une étenduë presque infinie, on s'est crû obligé à presser les matiéres, & à resserrer les ré-

flexions que fourniſſoit un ſi grand ſujet. De là il eſt arrivé qu'à force de vouloir en laiſſer plus penſer qu'on n'en a dit, on s'eſt trouvé court : ce qui ayant rendu ce Volume inégal au précedent, a fait naître la penſée d'y ajoûter une Lettre Critique pour ſervir d'éclairciſſement ou d'addition à certains points, ſur quoi on n'avoit pû inſiſter. On verra que l'Auteur ne s'y eſt pas trop ménagé ſur les défauts de ſon Ouvrage, ſoit qu'ayant oſé ſe ſoulever contre tant de Critiques redoutables, il ait cherché à les appaiſer par une eſpéce de ſacrifice de lui-même, ſoit qu'avec la même franchiſe dont il a publié les fautes échapées à ces grands hommes, il ait crû devoir ſe faire publiquement juſtice ſur les ſiennes.

Heureux s'il avoit pû réüſſir, & à ne pas affoiblir la verité par trop de complaiſance, & à ne pas

l'outrer par un zéle trop ardent. Il étoit difficile que particulariſant les abus des Critiques, il ne ſe fît parmi eux quelques mécontens ; & on ſçait que d'un leger mécontentement, le paſſage eſt aiſé, entre Auteurs, à une rupture irreconciliable. Il eſt vrai auſſi qu'il eſt des occaſions où il vaudroit mieux ſe contenter d'un mediocre avantage obtenu ſans éclat, que de pouſſer à bout les parties qui ont ſouvent leur vangeance prête ; mais la Religion n'entend point ces timides égards de la Politique.

Au reſte, on a donné à la notion de Critique une étenduë bien vaſte : mais on a eu ſes raiſons pour la prendre en ce ſens ; & on a honoré de ce nom généralement tous ceux qui ſe ſont ingerez à critiquer la Religion.

SOMMAIRE
DES LIVRES ET ARTICLES.

LIVRE QUATRIEME.

FOndemens de la Tradition, ruinez ou ébranlez par la licence de plusieurs Critiques.

I.

Notion & autorité de la Tradition : preuves qui l'établiſſent : idée generale des Abus que la Critique y a introduits. 1

II.

Atteinte donnée par quelques Critiques à la Tradition priſe en elle-même. 6

III.

Premiers attentats des Critiques contre la Tradition, en tant que contenuë dans les écrits des Peres. 15

SOMMAIRE

IV.

Fauſſes accuſations formées contre les anciens Chrétiens, comme peu ſinceres. 24

V.

Outrages faits aux Peres, qu'on a traitez de gens peu précautionnez contre les fraudes pieuſes des Ecrivains de leur temps. 35

VI.

Autre injure faite aux ſaints Peres que l'on accuſe de s'être montrez trop paſſionnez dans leurs ouvrages. 56

LIVRE CINQUIEME.

NOuveaux moyens inventez par les Critiques, pour décrier avec l'autorité des Peres, celle de la Tradition.

I.

Plan général des expediens mis en œuvre, pour achever d'ôter toute créance aux ſaints Peres. 69

II.

II.

Mépris qu'ont témoigné les Critiques pour la maniere de raiſonner qui a eu cours parmi les Peres. 73

III.

Affectation des Critiques à relever les erreurs vrayes ou prétendues des ſaints Peres. 83

IV.

Nouvelles chicanes de quelques Critiques pour ſe défendre de l'autorité des Peres. 92

V.

Détail d'accuſations particulieres formées contre pluſieurs Peres de l'Egliſe. 100

VI.

Nouveau prétexte pour décrier l'autorité des Peres, pris du grand nombre d'écrits qu'on leur a ſuppoſez, ou alterez. 117

VII.

Témérité des Critiques à contredire, ou à

SOMMAIRE
éluder le conſentement des Peres. 130

VIII.

Examen abregé de ce qui a donné lieu à pluſieurs Critiques de ruiner la créance duë à la Tradition. 146

LIVRE SIXIEME.

EFforts des Critiques pour enlever aux Fidéles les plus ſaints uſages que la Tradition leur a tranſmis.

I.

Autorité de l'Egliſe ſur les matieres de diſcipline qu'elle peut changer ou retenir. Obligation des fidéles à s'y conformer. En combien de manieres les Critiques ſe ſont ſoulevez contre elle à ce ſujet. 159

II.

Injuſtice des murmures qu'ont excitez quelques Critiques Proteſtans, contre l'éclat du culte exterieur, tel qu'il ſe pratique dans l'Egliſe. 167

III.

Insultes & dérisions impies de quelques autres Critiques, sur ce qu'il y a de plus auguste dans les cérémonies & usages de l'Eglise. 180

IV.

Plaintes mal fondées de quelques Critiques tant Protestans que Catholiques, sur divers changemens introduits dans la discipline de l'Eglise, sur tout par rapport à la severité des anciens Canons. 199

V.

Accusations vagues & odieuses des Critiques contre de prétendus abus qui se sont glissez par rapport aux pratiques de pieté les plus établies : justification de la conduite de l'Eglise sur cela, aux dépens de ceux qui se sont ingerez de la condamner. 211

VI.

Injuste soulèvement des Critiques, contre un détail de menuës observances qu'ils ont reprochées mal à propos à l'Eglise. 227

VII.

Examen de quelques plaintes de la Critique, contre de prétendus excès commis sur le culte de la sainte Vierge. Réfutation des idées d'idolatrie qu'on a attachées à cette devotion. 239

VIII.

Dernier scandale causé par une Critique licentieuse contre des pratiques aussi édifiantes que celles des mortifications du corps. 264

IX.

Conclusion de tout l'Ouvrage. 279

ABUS DE LA CRITIQUE EN MATIERE DE RELIGION.

LIVRE QUATRIE'ME.

Fondemens de la Tradition, ruinez ou ébranlez par la licence de plusieurs Critiques.

I.

Notion & autorité de la Tradition : preuves qui l'établissent : idée generale des Abus que la Critique y a introduits.

CE s T un point dont chacun convient, que tout ce qui po[illegible] ca-

ractére de la parole de Dieu, ſoit qu'il nous ſoit tranſmis de vive voix, ou par écrit, eſt également reſpectable; & que Dieu en qualité de premiere verité, ne pouvant ni ſe tromper par ignorance, ni nous tromper par malice, on ſe rendroit coupable d'une eſpece d'infidélité, ſi l'on refuſoit de ſouſcrire à ſa révélation, dés qu'il lui a plû de la manifeſter. Mais la difficulté qui nous diviſe des Proteſtans, & qui leur a mis les armes de la Critique en main pour nous combattre, conſiſte à décider, ſi outre la parole divine renfermée dans les Livres ſacrez, il en faut reconnoître une autre non écrite, émanée de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, & paſſée juſqu'à nous ſans altération: parole que la Providence nous ait tranſmiſe ſucceſſivement, ſoit par la voix des Miniſtres de l'Evangile, ſoit par le canal des ſaints Peres, leurs ouvrages ayant ſervi à conſerver invariablement dans l'Egliſe l'uniformité de la créance.

C'eſt cette derniere verité établie dans S. Paul (1), & reconnuë par voye de fait dans toutes les conteſta-

(1) 2. *Ad Theſſal. cap.* 2. *v.* 14. *item* 2. *ad Timoth. cap.* 1. *v.* 13. *& cap.* 2. *v.* 1.

tions de doctrine (2) ; c'eſt, dis-je, cette verité que les Proteſtans ont rejettée opiniâtrément, mais bien plus par interêt de ſecte que par principe ; puiſqu'il eſt conſtant 1°. Que cette Tradition a d'abord ſervi de guide au peuple de Dieu durant plus de deux mille ans, qui ſe ſont écoulez depuis Adam juſqu'à la Loy de Moyſe. 2°. Qu'il a falu recourir à cette régle depuis la venuë de J. C. (qui n'a enſeigné que de vive voix,) juſqu'au temps que les Livres Evangeliques ont paru. 3°. Que depuis Moyſe juſqu'à la fin des ſiecles, l'uſage n'en doit pas diſcontinuer ; par cette raiſon déciſive ; que les Livres divins ne ſont reconnoiſſables pour tels à aucune marque ſi ſûre, qu'à celle du conſentement non interrompu des Egliſes & des Paſteurs qui les ont canonizez : ce qui a fait dire à S. Auguſtin (3), *que ſans*

(2) *Epiphan. hær.* 61. Oportet & traditione uti ; non enim omnia à divina Scriptura accipi poſſunt. *Tertull. lib. de carne Chriſti, cap.* 2. Si tantum Chriſtianus es, crede quod traditum eſt. *Baſil. lib. de Spiritu Sancto, cap.* 27. *Chryſoſt. in* 2. *ad Theſſal. cap.* 2.

(3) *Aug. l. contra Epiſt. fundam. cap.* 5. Ego verò Evangelio non crederem, niſi me Catholicæ Eccleſiæ commoveret autoritas.

cela il ne croiroit pas à l'Evangile ; & auparavant à S. Irenée (4), *que quand les Apôtres ne nous auroient rien laiſſé par écrit, il faudroit bien que cette tradition nous tînt lieu de tout.* Car de s'en rapporter pour le diſcernement des ſaints Livres, à je ne ſçai quel ſentiment interieur qui faſſe démêler ſûrement tout ce qui part de l'eſprit de Dieu, c'eſt ramener un fanatiſme dont les Proteſtans les plus intereſſez à l'accrediter, ont eu honte (5).

Mais mettant à part ces controverſes qui ont tant fatigué le ſiécle paſſé & le nôtre, commençons à examiner préciſément en quoy & comment la Critique a donné atteinte à la Tradition ; ſoit priſe en elle-même, ſoit conſiderée dans les divers monumens de l'antiquité, par où elle eſt parvenuë

(4) *Iren. L. 3. contra Har. cap.* 4. Quid ſi neque Apoſtoli Scripturas reliquiſſent nobis ? Nonne oportebat ordinem ſequi traditionis, quam tradiderunt iis quibus committebant Eccleſias ?

(5) *L'Art. 4. de leur Confeſſion de Foy portoit :* Nous reconnoiſſons les Livres canoniques, non tant par le commun accord de l'Egliſe, que par la perſuaſion interieure du ſaint Eſprit qui nous les fait diſcerner. *C'eſt cet eſprit que Grotius appelloit un* eſprit de ſchiſme : *Spiritus ille privatus ſpiritûs Eccleſiæ, diviſor.*

juſqu'à nous, comme par autant de canaux.

Un des premiers devoirs des Critiques étoit d'autoriſer cette Tradition, & d'en appuyer les preuves, ou au moins de ne rien avancer qui pût les affoiblir, afin de fixer les eſprits flotans, qui ſans cela ne ſçavent plus ſouvent où trouver de fond ſolide. Mais nos Critiques peu accoutumez à s'aſſujettir à des régles qui les reſſerreroient trop, ne ſe font-ils pas plûtôt un point d'honneur d'avancer des paradoxes capables de rendre tout-à-fait ſuſpecte d'alteration cette régle de foy? Par combien d'attaques directes ou obliques ne l'ont-ils pas entamée?

Un ſecond devoir qu'ils n'ont pas moins negligé, & d'où dépend l'autorité de la Tradition, eſt celui de reſpecter la ſainte antiquité qui nous a tranſmis le dépôt de tant de veritez concernant la foy & les mœurs, conformément à la loy que nous ont impoſée les Conciles (6).

(6) Rien n'eſt plus commun que d'entendre dire dans les anciens Conciles, *Hæc eſt fides Patrum.* Vincent de Lerins dit de celuy d'Epheſe, *Concilio enim Epheſino divinitus placuit nihil aliud poſteris credendum decernere niſi quod ſacræ ſibi conſentiens SS. Patr[illegible]ſſet*

Or, loin d'en croire ces Anciens ſur tout ce qu'ils nous ont rapporté des premiers temps, & qu'ils ont puiſé dans la ſource; quels vains prétextes n'a-t-on pas ſaiſis pour récuſer leur témoignage? Car combien d'accuſations formées, ou contre leurs lumieres qu'on a crû tres-bornées, & trop peu précautionnées contre les impoſtures; ou contre leur bonne foy dont on s'eſt défié en leur prêtant l'invention de mille fraudes pieuſes; ou contre leurs perſonnes, qu'on a décrié comme trop ſujettes à de violens emportemens? Entrons dans quelque détail de tous ces excés.

II.

Atteinte donnée par quelques Critiques à la Tradition priſe en elle-même.

Avoüons d'abord que comme il y a eu dés la naiſſance du Chriſtianiſme,

autoritas. Le 8. Concile general *Can.* 1. *Act.* 10. parle ainſi : *Ut rectam regiamque divinæ juſtitiæ viam ſine erroris offenſa teneamus, SS. Patrum decreta velut inextincta quædam ſemperque lucentes faces, ſequenda ſunt.* Le Concile de Trente, ſeſſ. 4. poſe plus diſtinctement le même principe, comme on le verra bientôt.

de faux Evangiles (1) fabriquez par des heretiques impoſteurs, & rejettez enſuite par les fidéles, qui ne ſouffroient pas un pareil mélange de l'yvraye avec le bon grain; il s'eſt auſſi dés-lors élevé parmi la ſemence de la bonne doctrine, quelques traditions erronées; telles que celle de Papias (2) ſur le nouveau regne de Jeſus-Chriſt en terre durant mille ans avec ſes élûs; telles que celles des Quarto-decimans (3), des Rebaptiſans (4): Traditions qu'a

ſurer de la verité des faits de la Tradition contre les impoſtures qui ont commencé à ſe répandre.

(1) M. Fabricius a donné depuis peu au public le recueil de ces ouvrages de ténébres, ſous ce titre: *Codex Apocryphus Novi Teſtamenti, &c. Hamburgi* 1703.

(2) *Vide Animadverſ. Grotii in Rivetum, titulo de ſufficientia Scripturæ & traditionum auteritate.* De mille annis, *inquit*, quod creditum fuit, non ſanè ab omnibus, ſed à quibuſdam; pro traditione Apoſtolica id nunquam univerſim habitum fuit.

(3) Les Evêques Aſiatiques qui avoient à leur tête S. Policarpe & Policrate, celebroient la Pâque ſelon la coûtume des Juifs, le 14. de la lune de Mars; mais les Papes Anicet & Victor, s'oppoſérent à cette pratique, qui fut condamnée.

(4) S. Cyprien avec pluſieurs Evêques d'Afrique, croyoient nul le baptême des heretiques, & vouloient qu'on les rebaptisât; mais le Pape S. Eſtienne s'éleva contre [illegible]eur, qui fut enfin proſcrite par le Conci[illegible], en 314.

enſuite notées & déſavoüées l'Egliſe toûjours attentive à en diſcerner la verité.

Comme donc, de l'aveu des Proteſtans, les faux écrits apoſtoliques que l'Egliſe a démaſquez & flétris, ont laiſſé aux veritables tout leur merite, ſans affoiblir en rien la créance qui leur eſt dûë ; de même les fauſſes traditions qui ſe ſont d'abord répanduës, n'ont pas ôté aux vrayes la foy qu'elles meritoient. Diſons plus ; les fauſſes, aprés un court progrés, ſe ſont évanoüies, & n'ont jamais été adoptées par l'Egliſe, à laquelle ſeule il appartenoit d'en connoître ; au lieu que les vrayes ont ſubſiſté avec tant d'éclat, que c'eſt à la faveur de leurs lumieres qu'on a diſtingué les quatre Evangiles (5), les Epîtres & les Actes des Apôtres, d'un plus grand nombre d'ouvrages qui leur étoient ſuppoſez.

Inutilité des précautions de l'Egliſe par rapport à la Tradition.

Aprés ces grands principes, qui font aller du pair la Tradition avec l'Ecriture, ſelon la définition du ſaint

(5) *Origenes apud Euſeb. L. 5. Hiſt. cap.* 18. Ex traditione didici de quatuor Evangeliis quod hæc ſola ſint, &c. *Idem docet Clem. Alex. apud eundem, lib. 6. ca.* 11.

Concile de Trente (6), peut-on se representer sans gemir, les tristes suites de l'engagement qu'ont pris les Protestans à s'éloigner de cette regle, sans quoy la chaîne étant rompuë, ils ne tiennent plus à rien. Or, qui ne sçait qu'ils rejettent sous le nom *de foy humaine* (7) *& de traditions pharizaiques*, tout ce qu'on appuye sur les témoignages des Peres & des Conciles, sans le prouver par la Bible? Methode plus ancienne qu'eux, puisqu'elle descend en droite ligne des heretiques des premiers siecles.

rapport à la licence de certains Critiques qui ont mépris la Tradition.

Mais une nouveauté qui surprend, c'est d'entendre quelquefois des Catholiques parler comme si, à l'exemples des sectaires, ils comptoient pour rien cette Tradition ainsi canonisée. Caïetan n'a que trop paru dans ce goût, lui qui aima mieux puiser dans les sources corrompuës des Juifs, que dans les écrits des Peres, le vrai sens de la Bible. *Aussi-bien*, dit-il (8),

(6) *Sess. 4. in Decr. de Can Script.*

(7) C'est de quoy la plûpart des Livres symboliques des Protestans, aussi-bien que leurs principaux ouvrages de Controverse, font foy.

(8) *Caietan. Præf. in quinque libros Moysis.* Nullus itaque detestetur novum sacræ Scripturæ

Dieu n'a pas lié le ſens des Ecritures à celui des anciens Docteurs. Propoſition injurieuſe à la Tradition qu'il ſemble ſe permettre de rejetter, comme ſi elle ne fondoit qu'une eſpece de probabilité, & qu'il fût poſſible de s'y oppoſer ſans reſiſter au S. Eſprit. Propoſition de plus qui contredit le decret du Concile de Trente (9), & qui ſuppoſe que les ſeules lumieres d'un Critique moderne peuvent indéfiniment l'emporter ſur celles de toute l'antiquité. Quelle hardieſſe d'oſer en ces matieres abonder en ſon ſens, juſqu'à le préferer à des autoritez ſi reſpectables?

N'eſt-ce pas auſſi trop s'émanciper, que de poſer en fait avec un bel eſ-
» prit (10), que l'Ecriture ſainte ne nous
» apprenant en aucune maniere, que les

ſenſum ex hoc quod diſſonat priſcis doctoribus: ſcrutetur perſpicacius textum ac contextum Scripturæ; & ſi quadrare invenerit, laudet Deum qui non alligavit expoſitionem ſcripturarum ſacrarum priſcorum doctorum ſenſibus, &c.

(9) *Trid. Seſſ.* 4. Decernit ut nemo ſuæ prudentiæ innixus in rebus fidei & morum ad ædificationem doctrinæ Chriſtianæ pertinentium ſacram Scripturam ad ſuos ſenſus contorquens.... contra unanimem conſenſum Patrum.... interpretari audeat, &c.

(10) Commencement de l'Hiſt. des Oracles.

oracles ayent été rendus par les démons, dés-lors nous sommes en liberté de prendre parti sur cette matiere ; & qu'elle est du nombre de celles que la Sageſſe divine a jugées aſſez indifferentes pour les abandonner à nos diſputes ? Cette déclaration ſi préciſe de ne s'en tenir qu'à l'Ecriture ſeule, ſans ſe croire lié par cette longue chaîne de tradition qui s'étend depuis les Apôtres juſqu'à nous, eſt-elle excuſable, étant ſuivie d'une eſpéce de déchaînement contre l'antiquité chrétienne ? Tel a été l'effet d'un commerce peu précautionné avec les livres de M. Van-Dale, dans leſquels on s'étoit jetté ſans s'être muni de bons préſervatifs contre leur venin.

Nouvelles preuves de fait ſur l'affoibliſſement du reſpect qui étoit dû à la Tradition.

Et quel moyen de juger plus favorablement de tant d'autres Critiques contempteurs de la Tradition, leſquels ayant imaginé ſur les matieres de la grace & du libre arbitre, une oppoſition formelle entre la doctrine des Peres Grecs & celle de S. Auguſtin, ont rejetté la premiere comme trop favorable au Pelagianiſme (11), & em-

(11) Cette calomnie publiée par Calvin au liv. 2. de ſes Inſtitut. chap. 2. a été renouvellée depuis par les Apologiſtes de Janſenius. Ce der-

braſſé l'autre, comme ſeule orthodoxe ; au lieu de ſoutenir avec l'Egliſe, que la doctrine de la foy, toûjours invariable quant au fond, n'avoit fait que ſe développer dans la ſuite des temps ?

Mais que penſer de M. Simon, qui, lors même qu'il affecte le plus de ſoutenir les interêts de la Tradition, ſemble la trahir & la livrer aux entrepriſes de l'hereſie ? On ſuppoſe tres-volontiers que le but principal de ſon Hiſtoire Critique étoit de montrer aux Proteſtans, qu'en vain ils conſulteroient l'Ecriture ſeule pour décider les queſtions de la foy, eu égard à l'obſcurité &

nier (*Tom. 2. Lib. Proœmiali, cap. 22.*) dit en parlant des Peres Grecs : *Ita in explicando illo divino amore, ſeu gratia, eorum plerique diſcipuli infœlices fuere, ut à nonnullis non ſegniter ab erroribus ſaltem in loquendi modo commiſſis vindicentur, &c.* Les Armeniens ſe ſont jettez dans une autre extrémité, en traitant de novateur S. Auguſtin ; tel a été Grotius, *Hiſt. Belg. liv. 17.* &c. Rien n'eſt plus formel que l'oppoſition qu'a imaginé l'Auteur du libelle publié ſous le nom de M. de Launoy entre S. Auguſtin & les Peres Grecs. M. Simon établit la même oppoſition dans ſon Hiſt. Critique des Comment. du N. T. chap. 17. &c. *Vide Iſaaci Haberti Theologiam Græcorum Patrum vindicatam de Gratia.*

aux divers changemens du texte ; & « que ſi on ne joint la Tradition avec « l'Ecriture (12), on ne peut preſque « rien aſſurer de certain dans la Reli- « gion : qu'aprés tout, ce n'eſt pas aban- « donner l'interêt de la parole de Dieu, « que de lui aſſocier la Tradition de l'E- « gliſe, puiſque celui qui nous renvoye « aux ſaintes Lettres, nous a auſſi ren- « voyé à l'Egliſe, à laquelle il a confié « ce ſacré dépôt. «

Juſques-là les fidéles ſe ſont réjoüis de l'entendre, & l'hereſie ſeule s'en eſt offenſée (13). Mais il s'eſt hâté de renverſer ou d'ébranler ce grand principe, qu'il venoit de poſer, pour élever ſur ſes ruines cette maxime contradictoire : Qu'il arrive ſouvent [14] « que les hommes étant les dépoſitaires « des traditions, ils y mêlent ce qu'ils ont « inventé, & qu'il eſt alors difficile de « diſtinguer les veritables traditions d'a- «

(12) Pref. de l'Hiſt. Critique du V. T. où il expoſe ſon deſſein. Il revient ſouvent à ce principe dans le corps de l'ouvrage.

(13) M. le Clerc s'eſt attaché à le refuter dans ſa 3. Lettre des Sentimens de quelques Theol. de Holl. & la 3. Lettre de ſa Défenſe roule toute ſur ce ſujet.

(14) Hiſt. Crit. du V. T. liv. 1. chap. 10. pag. 67.

» vec les fauſſes. Car remarquons qu'il
» parle ici à des Proteſtans, leſquels ſe
» ſervent, dit-il, de la Tradition, comme
» d'une forte preuve pour défendre l'au-
» torité du texte Hebreu ; & que par
» conſequent le principe general d'incer-
» titude que M. Simon leur inſinuë, ne
» peut tendre qu'à expoſer à un affoibliſ-
» ſement formel, la créance dûë à la
» Tradition ; & cela par rapport au diſ-
» cernement du texte de l'Ecriture. Et
» qu'appelle-t-on cela, ſinon vouloir
» tomber en contradiction avec ſoi-mê-
» me & avec l'Egliſe ; dans une occa-
» ſion qui ſe preſentoit naturellement de
» convaincre les Proteſtans par leur pro-
» pre aveu, de la neceſſité de recourir &
» à cette tradition qu'ils rejettent, & à
» la garantie de l'Egliſe qui en eſt l'in-
» terprete ; ce qui eût été les forcer dans
» leurs retranchemens ?

Ce même Critique en réfutant Voſ-
» ſius, qui ſe prévaloit de l'autorité de
» la Tradition en faveur de la Verſion
» des Septante, ne lui oppoſe-t-il pas,
» par une ſemblable prévarication, le peu
» de fonds qu'on doit faire ſur la Tradi-
» tion ; comme s'il ne pouvoit ſe tirer
» des mains de ce Proteſtant, qu'aux
» dépens de cette régle de foy. Il n'eſt

preſque pas poſſible, dit-il [15], que « les points de Religion un peu éloignez « des ſens, ſe conſervent durant pluſieurs « ſiecles par le ſecours de la Tradition « ſeule. Principe ſcandaleux & convaincu de faux par une ſuite d'évenemens continuez pendant plus de deux mille ans. Mais oublions le mal qui réſulte naturellement de ces propoſitions, leſquelles aprés tout, ont pû échapper aux Critiques plus par inconſideration, que par irreligion : il nous reſte des fautes bien plus eſſentielles à relever ſur ce qui appartient à la tradition.

III.

Premiers attentats des Critiques contre la Tradition, en tant que contenuë dans les écrits des Peres.

N'a-t-on pas vû l'hereſie & la critique ſe liguer enſemble contre les ſaints Peres, auſquels elles n'ont pas épargné les reproches les plus odieux,

(15) *Rich. Sim. Caſtig. ad Opuſc. Iſaaci Voſſii, pag.* 24. Res quidem religionis, maximè quæ ad doctrinam ſenſibus paulò remotiorem pertinent, unius traditionis ope abſque ſcriptis per plura ſæcula vix ſervari poſſe facilè conceſſerim.

afin qu'on ne comptât plus ſur leurs dépoſitions ? Car au lieu que l'Egliſe les a honoré du nom de *Peres*, parce qu'ils nous ont tranſmis & laiſſé comme à leurs enfans, l'heritage précieux de la doctrine apoſtolique, combien de Critiques Proteſtans ſe ſont joüez de leur autorité ? Combien, qui, par vengeance de ce que ces Peres contrediſoient leurs innovations, n'ont parlé ni écrit d'eux qu'avec outrage ?

Invectives atroces de quelques Proteſtans contre la Tradition, en tant qu'atteſtée par les Peres.

Peu s'en faut qu'on n'ait entendu quelques-uns des plus échauffez Critiques crier avec Luther [1], qu'ils ne changeroient ni de ſentiment, ni de langage, *quand on leur oppoſeroit mille Cypriens & mille Auguſtins.* Il eſt ſûr qu'au moins M. le Clerc a tres-bien pris le ton de ce novateur. Car, ſur ce qu'on lui oppoſe la Tradition, dont les Peres ſont les ſeuls dépoſitaires, & leurs écrits les vrais canaux : Si nous étions, dit-il [2], des Chinois ou des Japonois, on nous pourroit vanter har-

(1) *Luth. contra Regem Anglia.* Divina majeſtas mecum facit, ut nihil curem, ſi mille Auguſtini, mille Cypriani, mille Eccleſiæ Henricianæ contra me ſtarent.

(2) Sentimens de quelques Theol. de Holl. Lettre 3. pag. 55. & 56.

diment

dîment la pieté extraordinaire des Evêques & des Docteurs qui ont vêcu, il y a douze cens ans, parmi les Chrétiens ; on nous pourroit dire qu'ils ont eu un jugement si solide, & un sçavoir si profond, que nous ne sommes que des bêtes en comparaison de ces Messieurs-là ... Nous sçavons un peu trop de leurs nouvelles pour croire tout cela. Je connois des gens, ajoûte-t-il, qui n'ont pas plus de curiosité de sçavoir ce qu'a crû un tel ou un tel Pere, que de sçavoir ce que croyent les Chinois. Il finit par conseiller de relire l'excellent ouvrage de M. Daillé, *de usu Patrum.* Ouvrage applaudi comme un chef-d'œuvre par M. Bayle [3], mais réfuté comme aussi foible, que pernicieux, par un habile Protestant [4]. Ouvrage en effet, où il paroît que son Auteur, sçavant d'ailleurs, n'a foüillé dans l'antiquité chrétienne, que pour y trouver à mordre, & que s'étant livré à ses défiances outrées, il a supposé & crû prouver, que

(3) Dict. Crit. au mot Daillé, *N'en déplaise*, dit-il, *à quelques censeurs, son coup d'essai fut un chef-d'œuvre, &c.*

(4) *Matth. Schrivenerius in Apol. pro SS. Ecclesiæ Patribus, adversus Joan. Dallæum.*

les écrits des Peres ont couru tant de fortunes, & ont passé par tant de mains suspectes, qu'on ne peut plus s'y fier : que ces saints Docteurs se sont plû à un style si figuré, qu'ils ont si peu sçû à quoy s'en tenir, & qu'ils ont même erré en tant d'occasions, que les suivre c'est s'égarer ; qu'enfin, parmi tant de raisons de douter, on n'en a aucune de décider qu'on ait sans mélange de fraudes, & les vrais ouvrages, & les vrais sentimens de la plûpart des Peres ; & qu'eût-on sur ces deux points une sûre garantie, on ne peut encore se répondre de rien. En sorte que sous prétexte des suppositions ou des erreurs de ceux d'entre leurs écrits que l'Eglise a rejettez parmi les apocryphes, ou que la critique a notez, ce Ministre les diffame tous. En quoy Rivet [5] & d'autres ont marché sur ses traces, concluant par un perpetuel paralogisme du particulier au general ; & s'a-

(5) *And. Rivet. Criticus sacer, cui præfixus est Tractatus de Patrum auctoritate. Vide caput* 12. *quo probat* monumenta veterum Patrum multis modis olim & hoc tempore fuisse corrupta & adulterata. *Ibi generatim asseverat* in eorum libris multa esse quæ depravavit malitia, vel obscuravit inscitia, vel omisit negligentia, vel submovit audacia, vel suppositit astutia.

veuglant exprés pour ne pas voir qu'alleguer contre les témoignages des Peres, pluſieurs de ces moyens de récuſation, c'eſt prouver autant ou plus contre la certitude du texte Hebreu de la Bible, qui eſt leur régle unique, & qui a été expoſé durant prés de mille ans aux entrepriſes des Juifs, ſans que les Chrétiens puſſent éclairer leurs démarches.

Admirons ici les variations de ces Meſſieurs, & la ſoudaine révolution de leurs ſentimens. Car eux qui pour accrediter les commencemens de leur réforme [6], ne prêchoient d'abord, & ne vantoient que l'antiquité, que la pureté de la foy & des mœurs des premiers Chrétiens, par oppoſition à la corruption des derniers ; eux qui dé-

Contradictions des Critiques avec eux-mêmes, & leur injuſtice à condamner les Peres dont ils ont peu de connoiſſance.

(6) C'eſt ainſi que s'en expliquent les Luthériens (in Append. Tripart. cap. 2. Notitiæ Concil.) *Nos Lutherani quatuor illa πρῶτα συν Concilia propter autoritatem dici œcumenica poſſe nulli dubitamus.* Calvin, quoique ſujet à traiter les Peres avec mépris, ne laiſſe pas de s'unir à eux (in 2. Defenſione Opuſculi adverſus Veſtphalum, & in admonitione ultima ad eundem.) *Que diront-ils à l'ancienne Egliſe*, s'écrie-t-il : *veulent-ils damner l'ancienne Egliſe, ou en chaſſer S. Auguſtin, &c.* Dans le 4. Liv. de ſes Inſtit. chap. 9. il ſe déclare pour la doctrine des 4. premiers Conciles.

ploroient ſi amérement les ténébres qui avoient ſuccedé aux beaux jours du Chriſtianiſme ; qui ſe faiſoient un point de religion de révérer & les quatre premiers ſiecles, & les quatre premiers Conciles, & les Peres qui les avoient illuſtrez par leur doctrine : avec quelle licence ont-ils enſuite flétri ces premiers hommes de l'Egliſe, que la malignité de la calomnie avoit juſques-là reſpectez ? On auroit eu houte de traiter avec tant d'outrage des Auteurs profanes. Mais nulle conſideration ne retient des Critiques, quand l'humeur de contradiction les a ſaiſis ; toûjours prêts à reproduire des difficultés cent fois réfutées, ou à en faire naître de nouvelles.

Ajoûtons qu'en cela la Critique a paru d'autant plus injuſte, qu'elle s'eſt trouvée ſouvent jointe à autant d'ignorance que de partialité. Car on ſçait le témoignage que de tres-habiles Proteſtans, tels que Grotius & Voſſius [7] ont rendu à pluſieurs de leurs confreres, ſur leur peu de connoiſſance de l'antiquité Eccleſiaſtique, pour laquelle

[7] *Id apparet ex Epiſtolis tum C. J. Voſſii ad Grotium, tum Grotii ad eundem, & ad Jac. Laurent.*

ils témoignent un grand mépris. On ſçait qu'Epiſcopius ſentant ſon foible là-deſſus, & étant preſſé par les argumens que le P. Wading Jeſuite tiroit des Peres & des Conciles, il ſe contenta d'oppoſer des termes de mépris [8], à des autoritez ſi reſpectables, ſelon la methode de ceux à qui les airs dédaigneux ne manquent pas, quand les raiſons ou les autoritez viennent à leur manquer. Mais la verité eſt que ce Remontrant, honteux en ſecret d'une auſſi mauvaiſe défaite que celle-là, mandia du ſecours auprés de Voſſius [9], dont il crut que l'habi-

[8] *Sim. Epiſcop. in Epiſt. ad Petrum VVading. de Patribus & Conciliis ita loquitur.* Nunquam compinges me in piſtrinum iſtud, mi Vadinge: ego ex iſto muſtaceo laureolam non quæro, nec invideo multæ lectionis & capacis memoriæ gloriam iis, quibus lubet in iſto Conciliorum ac Patrum oceano ſemper errare ac fluctuare, in eoque otium & induſtriam ſuam omnem occupare: non enim tanti facio cujus me pœnitere aliquando poteſt. *Extat hæc Epiſt. inter opera Theol. Epiſcopii.*

[9] *Epiſcopius, quo tempore VVadingo ſic ſcribebat, recurrebat ſecretò ad J. Voſſium, ut quid de cultu imaginum antiqui Patres & Concilia ſenſiſſent, addiſceret; faßus ſe* in eam neceſſitatem incidiſſe ut aliunde ſibi eſſent petenda præſidia: quocirca etiam atque etiam rogat *Voſſium*, ut tria edoceat. An Eccleſia antiqua

leté ſuppléeroit au defaut de la ſienne, pour fournir de bonnes réponſes au Jeſuite.

Enfin on ſçait que d'autres Proteſtans plus éclairez, & en cela plus coupables, n'ont tant affecté de décrier les anciens Peres, qu'à cauſe qu'ils trouvoient leur condamnation trop clairement énoncée dans leurs écrits; ſoit par les principes de ſoumiſſion à l'Egliſe qu'ils y voyoient bien établis; ſoit par la refutation directe de leurs erreurs qu'ils étoient forcez d'y reconnoître. De là le célébre Pithou avoüa au P. Sirmond [10], que rien n'aida plus à le convertir, que la lecture des Peres; & entre autres du livre tout d'or de Vincent de Lerins. De là l'illuſtre M. Obrecht s'étant mis, plein de ſes préjugez, à lire les Peres, jetta vingt fois à terre leurs ouvrages [11]

ſemper diſtinxerit inter idolum & imaginem. 2. an gentiles crediderint idola ſua eſſe deos, eoſque ut deos ſemper adoraverint, &c. *Extat hæc Epiſtola inter Epiſtolas clarorum virorum ad Voſſium, numero 44. parte 2. Voluminis Epiſtolarum Voſſii, Colomeſio collectore.*

[10] Ce fait eſt rapporté dans la vie de Pierre Pithou, imprimée par les ſoins de M. Joly, avec les Opuſcules de Loyſel.

[11] Voyez le Mémoire touchant la vie &

par dépit d'y voir ſes erreurs trop fortement combattuës, & les moindres uſages de l'Egliſe Romaine trop bien autoriſez ; ce qui de ſon aveu acheva de former en lui une pleine conviction.

Aprés ces exemples & tant d'autres qu'on ſçait, quel ſujet de déplorer l'aveuglement de pluſieurs Critiques tellement acharnez contre la Tradition, que ſi on les en croyoit, il ne reſteroit plus aux Peres, qui en ſont les dépoſitaires, ni ſimplicité de la colombe, ni prudence du ſerpent, ni merite d'Ecrivains mediocres, ni dégagement de paſſions ou de préjugez, ni ouvrages exempts de falſification ou de ſoupçons, ni accord entre eux, & avec l'Ecriture. Ne pourroit-on pas défier les plus grands ennemis du nom Chrétien d'en dire pis ? Je me trompe, on trouveroit dans les écrits des plus entêtez payens, de quoi ſervir là-deſſus d'exemples de moderation à la critique [12].

Combien ces Critiques ont excedé dans leur acharnement contre les Peres.

Il ſeroit au moins difficile qu'ils euſſent encheri ſur l'Auteur du *Platoniſ-*

les ouvrages de M. Obrecht, dans le dernier Journal de Trevoux de l'an 1701.

[12] Voyez le premier Tome, page 103. où l'on en produit des exemples.

me dévoilé, qui nous répond [13], que les Peres n'ont regardé la Religion Chrétienne, que comme une nouvelle ſecte de Philoſophie, &c. Selon lui, ceux du ſecond & du troiſiéme ſiecle, ont mêlé le dogme payen avec la Religion Chrétienne. Donc les Peres ne » doivent pas être regardez, ajoûte-t-il, » comme de bons témoins de la foy » chrétienne: donc ils ne doivent être » regardez que comme des demi-payens: » donc on ne doit pas battre les heretiques de leur autorité.

IV.

Fauſſes accuſations formées contre les anciens Chrétiens, comme peu ſinceres.

Y a-t-il d'abord rien de plus flétriſſant que les ſuppoſitions dont on a chargé les Peres; & que les maximes frauduleuſes qu'on leur a prêtées, ſi contraires à cette bonne foy, qui eſt le lien de la ſocieté, & le fondement de la créance qu'on doit à leur témoignage? Si on s'étoit contenté de mettre ſur le compte des premiers heretiques, ces ſupercheries qu'on nomme *pieuſes*, par un reſte d'honnêteté, & qui au

[13] 1. Part. chap. 8. & 2. Part. chap. 6.

fond

fond ſont la honte de l'humanité ; on n'en ſeroit pas ſurpris. On ſçait que ces ſectaires ont étrangement excedé par la publication de je ne ſçai combien de faux Evangiles, de fauſſes Epîtres, & de faux actes d'Apôtres ; ſoit que ce fuſſent de ces Juifs Helleniſtes à demi convertis, qui ajuſtaſſent à leur fantaiſie la loy de Jeſus-Chriſt avec celle de Moyſe, & auſquels on fait trop d'honneur de les paſſer pour Chrétiens ; ſoit que ce fuſſent de ces Philoſophes ſortis de l'Ecole de Platon, de qui ils euſſent appris à mentir utilement, & à ſe permettre de faire du mal, pourvû qu'il en reſultât un plus grand bien, malgré la morale de l'Evangile.

Mais de traiter de menteurs de profeſſion les premiers Fidéles, éléves des Apôtres, & heritiers de leur pieté, auſſi-bien que de leur doctrine ; c'eſt ſuppoſer qu'ils auroient bien-tôt dégénéré des exemples de leur maître, & foulé aux pieds une des principales leçons (1) de cet Evangile, qu'ils préchoient plus par leur conduite que par leurs paroles : c'eſt les accuſer d'avoir d'abord oublié la punition éclatante

(1) *Matth. cap. 5. v. 37.* Sit autem ſermo veſter, eſt, eſt ; non, non.

d'Ananie & de Saphire (2), qui tomberent morts aux pieds de S. Pierre, pour avoir menti à Dieu & aux hommes : c'eſt croire que loin de ſe *revêtir des armes de lumiere*, ſelon l'avis de S. Paul (3), ils auroient pris celles du Prince des ténébres.

Quoy ? dans ce ſiecle d'or, où la pureté des mœurs égaloit celle de la foy & de la morale ; dans le temps que s'operoient les miracles de la converſion du monde, malgré les perſecutions, & des Gentils, à qui *l'Evangile étoit une folie* (4), & des Juifs *à qui il étoit un ſcandale* ; lorſque de toutes parts les idoles, quoique ſoutenuës par toute la puiſſance Romaine, ſe renverſoient aux pieds de la Croix ; quand la force de la verité arrachoit aux Payens même en place, comme à Pline le jeune, cet honorable aveu (5), qu'il

(2) *Act. Apoſt. cap.* 5.

(3) *Ad Rom. cap.* 13. *v.* 1. Induamur arma lucis.

(4) 1. *Ad Corinth. cap.* 10. *v.* 23.

(5) *Plin. Jun. L.* 10. *Epiſt.* 97. Adfirmabant autem hanc fuiſſe ſummam, vel culpæ ſuæ, vel erroris, quod eſſent ſoliti ſtato die ante lucem convenire, carmenque Chriſto, quaſi Deo, dicere ſecum invicem ; ſeque ſacramento, non in ſcelus aliquod obſtringere, ſed ne

ne paroiſſoit dans les Chrétiens, qu'un ſaint accord à chanter des loüanges à Jeſus-Chriſt comme à un Dieu, à s'éloigner du vice, à ne tromper perſonne, & à rendre les dépôts avec une fidelité inviolable ; quand enfin ceux que la haine animoit le plus contre eux, ne pouvoient leur reprocher que leur qualité de Chrétien, forcez à loüer d'ailleurs leur probité, dit Tertullien (6) : l'Egliſe, à entendre nos Critiques, ſe rempliſſoit de gens vendus à l'iniquité, de fauſſaires publics, qui ſe parant d'un grand zele pour la Religion, ne cachoient pas même leur jeu ſous le plâtre d'une probité payenne ? Et quelle Religion aurions-nous, quand nous la verrions paſſée par des mains d'Anciens ſi peu ſûrs, en d'autres plus récentes, & bien plus ſuſpectes ? Qui ne voit les abymes que ces Critiques ouvrent ſous nos pieds ; & combien ils aident la pente naturelle qui nous y entraîne ?

Ce ſeroit donc en vain que l'hiſtoire de la primitive Egliſe nous auroit laiſſé Réfutation de cette fauſſe idée

furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depoſitum appellati abnegarent.

(6) *Tert. Apolog. cap.* 3.

tant d'exemples édifians de ſon éloignement de tout menſonge, conformément à la loy de Jeſus-Chriſt, & à celle que Dieu en avoit gravée dans tous les cœurs. Témoin S. Juſtin (7), qui proteſte au nom des premiers Chrétiens, qu'ils ſont tous prêts à préferer la plus cruelle mort au plus leger menſonge. Témoin Origene (8), qui en raportant des miracles dont il ſçait bien que Celſe, l'impie Celſe ſe mocquera, atteſte hautement, que ni Dieu, ni ſa conſcience, ne lui permettent, non plus qu'à aucun Chrétien, falût-il expoſer ſa vie aux ſupplices, d'uſer d'aucun déguiſement dans ce qu'il rapporte. Témoin cette femme Chrétienne, qui, comme S. Jerôme (9) nous l'appprend, montra une égale fermeté & à refuſer de mentir devant le Juge, & à offrir ſa tête au bourreau. Témoin cette noble franchiſe de Firme Evêque de Tagaſte (10), qui ſe declara inca-

(7) *Juſtin. in Apol. 2. ad Anton. Pium.* Vivere nolumus mendaciter quidquam loquentes.

(8) *Orig. L. 5. adverſus Celſum.*

(9) *Hieron. de muliere ſepties icta.* Teſtis es, Domine Jeſu, non ideo me negare velle, ne peream; ſed ideo mentiri nolle, ne peccem.

(10) *Aug. Lib. de mendacio ad Conſent.*

pable tout à la fois, & de mentir, quoiqu'il en coutât, & de déceler celui qu'il tenoit caché.

Qu'aprés cela nos Critiques attribuënt ce grand nombre d'ouvrages ſuppoſez qui ont eu cours dés les premiers ſiécles ; qu'ils les attribuënt, dis-je, non ſeulement à la malice des heretiques (ce qu'on leur accorde volontiers) mais encore à la pieté peu éclairée de certaines gens [11] qui ſe ſont imaginé rendre un ſervice à l'Egliſe, en ſuppoſant des monumens eccleſiaſtiques, ou profanes, en faveur de la Religion : qu'y a-t-il à leur répliquer, ſinon 1°. Que leur remarque ne

ait Firmum Tagaſtenſem reſpondiſſe quarentibus hominem : Nec mentiri volo, nec prodere.

(11) M. Baillet prétend dans ſon *Diſcours ſur la Vie des Saints*, que les orthodoxes même fabriquerent dés les premiers temps, des hiſtoires de J. C. & des Apôtres, croyant que des fables devotes débitées à bonne intention, attireroient plus de veneration au Chriſtianiſme. *Des gens de ce caractere parmi les Catholiques, comme il s'en eſt trouvé preſque de tout temps dans l'Egliſe, ſont auſſi capables de faire de fauſſes hiſtoires que les heretiques . . . Ils ont commencé par faire de faux actes de vrais Martyrs ; ils ont fait enſuite de faux martyrs & de faux ſaints, pour en feindre des hiſtoires, &c.*

tend qu'à noircir ces premiers fidéles, dont la candeur jointe à leurs autres vertus, étoit le triomphe de l'Egliſe. 2°. Qu'en cela, comme en bien d'autres points, ils n'ont fait que copier les calomnies des Proteſtans, qui ont eu recours à cet artifice uſé, pour ſecoüer le dur joug de la créance des premiers ſiecles qui les incommodoit.

Mais la verité leur eſt trop chere, diſent-ils, pour la retenir injuſtement captive, ſous prétexte de ces inconveniens. Rien moins. Ce qui leur tient au cœur, c'eſt la gloire de leur invention, qui eſt l'idole à laquelle ils ſont prêts de tout ſacrifier. *La pluſpart des Critiques*, dit un moderne [12], *n'ont d'amour pour la verité, que par rapport à la gloire de faiſeurs de découvertes; ou, ce qui eſt le plus ordinaire, à l'humeur un peu bourruë qui les domine.* Qu'on nous permette donc d'appliquer à des ſçavans de ce caractere, ce trait railleur de Tertullien [13]: *La verité attendoit-elle quelques Marcio-*

(12) Vigneul-Marville, mélanges d'Hiſt. & de Litter. T. 3. p. 267. Edit. de Roüen.

(13) *Tert. L. de Præſcr. cap.* 28. Aliquos Marcionitas & Valentinianos liberanda veritas expectabat?

nies & quelques Valentiniens, pour être délivrée de l'oppreſſion?

En faut-il davantage pour réfuter l'injuſte prétention de M. le Clerc, qui ſur le même principe, articule le même reproche contre l'ancienne Egliſe, poſant en fait [14] que la Tradition du deuxiéme ſiecle eſt tres-incertaine, parce qu'on ne peut ſe fier ni au bon ſens, ni à la bonne foy de ceux qu'on en croit les dépoſitaires? C'eſt ainſi que ſur le fonds de quelques ſupercheries particulieres déſapprouvées par l'Egliſe, il forme une accuſation generale contre elle. Blondel avoit déploré avant lui en termes tragiques [15], le malheureux état du deuxiéme ſiecle, durant lequel il s'étoit figuré l'Egliſe toute remplie de fauſſaires, qui par pieté ſe joüoient de la foy publique; & cela pour ſe faire honneur à lui-même d'avoir découvert la ſuppoſition, ſoit des anciennes Decretales des Papes, ſoit des vers Sibyllins, &c. Découvertes, dont ſûrement l'honneur appartenoit à d'autres Critiques qui lui en avoient frayé le chemin: de

(14) *Vide Joan. Clerici Epiſt. 4. Criticam.*
(15) *David Blondell. in Epiſt. ad Chriſtoph. Arnoldum, & in Lib. de Sibyllis.*

ſorte qu'en cela ſon merite, au jugement du Pere Sirmond [16], conſiſtoit à être *un grand enfonceur de portes ouvertes.*

Ne ſemble-t-il pas que ces Critiques & leurs partiſans regardent en pitié du haut de leur eſprit, la ſorte crédulité des bonnes ames ? Eux, qui ſouvent ne balancent pas à croire des hiſtoires d'une foy douteuſe, font les difficiles ſur les faits de la Tradition les plus recevables ; & de peur de paſſer pour gens credules, ils portent l'incredulité juſqu'à l'excès. Ils ſe font l'honneur de ſe regarder comme de ces habiles ſpectateurs d'Opera, qui ſans s'arrêter aux décorations ni à la face du theatre, vont derriere examiner les cordages & les reſſorts qui ont ſervi à certains vols ébloüiſſans ; tandis que nous, pauvre parterre, admirons tout, faute d'être inſtruits des machines qu'on a fait joüer. Non, dit Minutius Félix, nul ne peut préſumer [17] dans les fidéles de ſi noires infidelitez, que ceux qui ſe ſentent capables de les commettre.

(16) Baillet, Jugement des Sçavans, T. 2.

(17) *Minut. Fel. in Octavio.* Nemo hoc poteſt credere, niſi qui poſſit audere.

Sur ce déteſtable principe, dès qu'un incredule ſe ſentira donc preſſé & comme accablé de cette nuée de témoins qui dépoſent en faveur des évenemens miraculeux qui ont éclairé les premiers temps de l'Egliſe, il aura en main un moyen auſſi court qu'efficace pour ſe tirer d'embarras ; qui eſt de traiter de fourberies dévotes les merveilles qu'on publie, & d'attaquer par des ſoupçons vagues de ſuppoſition, les monumens de la Tradition fondez ſur les meilleurs titres. Quel renverſement & de bon ſens & de religion ? Conſequences affreuſes qui en reſultent.

C'eſt ainſi qu'un Auteur adopté par M. le Clerc, oſe décider que les miracles du troiſiéme & du quatriéme ſiecle ſont indignes de foy [18], par la raiſon que ce ſeroit ouvrir la porte à toute ſorte de fables, qu'on ne pourroit pas refuſer de croire, aprés avoir laiſſé paſſer celles-là. Belle comparaiſon de la foy que meritent des merveilles rapportées par des témoins auſſi croyables que les Peres, à celle qu'il faudroit ac-

(18) L'Auteur des Remarques ſur la diſpute des Oracles, dont la Diſſertation a trouvé place dans le 13. Tom. de la Biblioth. choiſie, porte ce jugement. Voyez la ſuite de la Réponſe à l'Hiſt. des Oracles, chap. 20.

corder à des fables abſurdes contées par des impoſteurs, tels qu'un Jacques Sadour, ou que le Flibuſtier Wafer [19].

Mais accordons à nos Critiques qu'un faux zele a porté quelques anciens Chrétiens à ſuppoſer ſous le nom des Sibylles, de Mercure Triſmégiſte, & de pluſieurs autres, des témoignages favorables à la Religion Chrétienne : s'enſuivra-t-il de là que les vrais fidéles ayent été plûtôt coupables de ces excés, que des heretiques ; ou qu'il ſoit permis ſur ce prétexte de détruire la validité des témoignages de l'antiquité ? Cette conſequence eſt d'autant plus injuſte, qu'on ſçait que la pluſpart de ces écrits apocryphes, ceux ſur tout qui ont couru ſous le nom des Apôtres, ſe trahiſſent aſſez, & ne ſervent qu'à relever le merite des vrais écrits qu'on n'a pû conteſter.

(19) Cet Auteur n'a pas honte de dire que l'Hiſtoire de Wafer & de ſes Flibuſtiers, *a autant d'apparence de verité que celles des Anciens, d'autant plus qu'il ne gagnoit rien en Angleterre à mentir de la ſorte, & qu'il n'y étoit engagé par aucun interêt de parti.*

V.

Outrages faits aux Peres, qu'on a traitez de gens peu précautionnez contre les fraudes pieuſes des Ecrivains de leur temps.

Quand on entend des Critiques traiter les Peres de gens un peu trop crédules, & accoûtumez à ſuppoſer la verité des faits ſans l'examiner, on comprend bien que ce langage eſt une ſatire ſanglante dont on les déchire, plûtôt qu'un modeſte aveu de quelques fautes échappées à leur attention. Voici de quoi en convaincre. 1°. On poſe en fait, que ces Peres n'ont manqué ni de zele pour déteſter hautement les fourberies, ni de lumieres pour les découvrir, ni d'application à les réfuter. Tout ce qui portoit le caractere d'impoſture, a été d'ordinaire flétri par des Chrétiens plus gens de bien, & autant ou plus habiles que nos modernes. Témoins parmi les Peres S. Irenée & S. Epiphane (1), qui ſe ſont attachez

Exemples qui démontrent la fauſſeté de cette accuſation.

(1) Ces deux Peres dans leurs ouvrages contre les hereſies, s'appliquent fort à noter & à rejetter tout ce qu'ils ont trouvé de livres ſuppoſez par les heretiques de leur temps. Euſebe

à dévoiler tant de myſteres d'iniquité. Témoin ce Prêtre d'Aſie, ſurpris en fraude par S. Jean, & dont parlent Tertullien, Euſebe & S. Jerôme (2). On ſçait que ce viſionaire s'étant aviſé de publier comme autant de veritez, ſes pieuſes rêveries touchant les voyages de S. Paul & de ſainte Thécle; le tout à deſſein d'en faire honneur à l'Apôtre; il ne pût cacher le faux de ſon Roman qui fut d'abord découvert. Et qu'y gagna-t-il, que d'être dégradé ignominieuſement du ſacerdoce en punition de cet attentat?

N'eſt-ce pas auſſi pour faciliter aux Chrétiens le diſcernement de la paille d'avec le bon grain, que le ſaint & ſçavant Pape Gelaſe (3) a ramaſſé dans le cinquiéme ſiécle, & mis au rang des apocryphes, les ouvrages qui aprés une exacte diſcuſſion, avoient paru faux, altérez, erronez, ou douteux dans les premiers ſiécles? Qu'on nomme en-

dans ſon Hiſtoire en marque un aſſez grand nombre. Il produit au liv. 6. chap. 12 une Lettre de Serapion d'Antioche, qui rejette de pareils ouvrages fabriquez par des impoſteurs.

(2) *Tertull. L. de Bapt.* 17. *Euſeb. L.* 3. *hiſt. cap.* 3. *Hier. de viris illuſtr. cap.* 7.

(3) *Gelaſ. apud Grat. 1. parte decreti diſt.* 15. *cap.* 3.

fin un ſeul de tant d'Evangiles ſuppoſez par des heretiques qu'on ait vû échapper à leurs recherches : car chaque ſecte, dit S. Jerôme (4), a voulu avoir le ſien. Qu'on compte, ſi l'on peut, la multitude d'actes fabuleux qu'ils ont fait tomber des mains, & rentrer dans les ténébres d'où ils étoient ſortis. Qu'aprés cela on leur faſſe plûtôt un merite qu'un crime, de s'être tenus dans une reſerve ſcrupuleuſe ſur quelques écrits qu'il plaît à nos modernes de rejetter en vertu de quelques ſoupçons pris fort legerement. On avouë avec Sixte de Sienne (5), que les heretiques ſe ſont licentiez à des alterations frauduleuſes des écrits des Peres : mais la bonne foy de ces ſaints Docteurs n'a-t-elle pas éclaté auſſi-bien dans leurs livres que dans

(4) *Hieron. Præf. in Matth.*

(5) *Sixtus Sen. Præf. L. 5. Bibliot.* Non eſt prætereundum quod Pamphilus Martyr, Euſebius Cæſareenſis, & Rufinus conqueſti ſunt, videlicet Clementis, Dionyſii, Origenis, Athanaſii, & aliorum nobilium doctorum ſcripta plurima fuiſſe olim peſſimè tractata ab hæreticis, qui ut hæreſibus ſuis fidem & autoritatem ſub nomine clariſſimorum Patrum conciliarent, multa quoque de ſuis dogmatibus inſeruerunt, pugnantia cum his quæ ſenſer[illegible] erant.

leur conduite ; & n'eſt-ce pas une régle que le bon ſens & la Religion nous preſcrivent, de ne rien diminuer de l'eſtime dûë aux veritables ouvrages des Peres, à cauſe qu'il s'en trouve de ſuppoſez ?

2°. Quelle précaution a-t-on pû prendre, & dont on ait negligé l'uſage contre les ſurpriſes des impoſteurs ? Avec quel zele ne s'eſt pas élevé un S. Denys de Corinthe (6), contre de faux freres qu'il traite *de ſuppôts du diable*, & qu'il menace des vengeances de Dieu, pour avoir altéré quelques-unes de ſes lettres ? Avec quelle attention ne veilloit-on pas ſur les copiſtes, dont on ſe défioit alors d'autant plus qu'on ſembloit avoir moins de moyens en main pour ſe défendre de leur mauvaiſe foy, avant l'invention de l'Imprimerie ?

De là ces vives inſtances de S. Irenée (7) à l'égard de ceux qui tranſcri-

(6) *Apud Euſeb. l. 4. Hiſt. cap. 22.*

(7) *Iren. in fragmentis L. de Ogdoade.* Adjuro te qui tranſcribis librum iſtum per D. N. J. C. & per glorioſum ejus adventum, quo judicaturus eſt vivos & mortuos, ut conferas poſtquam tranſcripſeris, & emendes illum ad exemplar unde tranſcripſiſti, &c.

voient ſes livres, pour les conjurer d'y apporter une fidelité à toute épreuve. De là ces anathêmes & ces griéves peines ordonnées par les anciens Canons (8) contre ceux qu'on ſurprendroit en fait de ſuppoſitions ou d'alterations d'écrits. De là ces plaintes ſi ſouvent réïterées contre les corrupteurs des ouvrages d'Origene (9). De là cette attention qu'on avoit à confier les manuſcrits, de peur qu'il ne s'y gliſſât quelque ſupercherie : car c'étoit la maxime capitale des Anciens, pour s'aſſurer à proportion, de la verité des écrits des Peres, comme de celle du texte ſacré. De là cet ouvrage d'Amphilochius d'Icone (10), touchant *les écrits ſuppo-*

(8) *Can. 60. Apoſt.* Si quis falsò inſcriptos impiorum libros, tanquam ſanctos in Eccleſia publicat ad populi & Cleri perniciem, deponatur.

(9) *Quod de his corruptelis multi olim queſti ſint, refert Hieron. in Epiſt. ad Pammachium & Oceanum. Vincentius Lirin. in Commonit. ſic loquitur :* Dicet aliquis corruptos eſſe Origenis libros ; non reſiſto ; quin & potius malo : nam id eſt à quibuſdam & traditum & ſcriptum, &c.

(10) *In Synodo 7. Generali Act. 5. mentio fit libri Amphilochii Epiſcopi Iconienſis*, De falſis ſuperſcriptionibus hæreticorum. Juſtum, *inquit*, arbitrati ſumus omnem eorum denudare

ſez par les heretiques. Ouvrage dont la perte eſt ſi digne d'être regretée, & qui expoſoit au grand jour l'impieté de ces fauſſaires que l'Egliſe déteſtoit. De là enfin ce ſoin des Egliſes, de celle de Rome ſur tout, à recueïllir les Actes des Martyrs, & à en tenir des (11) regiſtres exacts, afin qu'il ne pût s'y gliſſer nulle fraude, & que la verité ne pût échapper à ceux qui la recherchoient.

Conſequences impies qu'on peut tirer des ſoupçons de la Critique.

3°. Si l'on ſe croit bien fondé à rejetter la pluſpart des anciens monumens, ſur ce qu'on allegue, *que quelques Chrêtiens des premiers ſiécles* (12) *ſe ſont laiſſez aller à faire en faveur du Chriſtianiſme des ſuppoſitions aſſez hardies*; & ſur ce qu'on ajoûte (13), *que les plus conſcientieux ſe croyoient obligez*

impietatem, & publicare patenter errorem: quoniam & libros quoſdam proponunt perſcriptiones habentes Apoſtolorum, per quos ſimplices decipiunt.

(11) Les anciens Peres font mention de ces regiſtres. *Tert. L. de corona Mil. cap.* 13. *Cypr. Epiſt.* 17. *ad Cler. Carthag.* Euſebe même au Liv. 5. de ſon Hiſt. ch. 5. parle des reglemens dreſſez par l'Egliſe, pour diſcerner les vrais Actes des faux.

(12) Hiſt. des Oracles, 1. Diſſertation, chapitre 1.

(13) Diſcours de M. Baillet ſur la Vie des Saints.

de

de faire ſervir les pieuſes impoſtures à la plus grande gloire de Dieu : qui empêchera le libertinage de profiter de ces avances pour pouſſer, quoique mal à propos, à de bien plus noirs excès ſon Pyrrhoniſme ? Car les hommes & les ſiecles ſe reſſemblent aſſez, diront les impies, pour juger que ces ſortes de falſifications ayant leur ſource dans la perverſité du cœur, elles ont pû s'étendre à ce qu'il y a de plus ſacré, & reparoître ſouvent ſur la ſcene.

Aprés tout, s'il y avoit ſi peu de fond à faire ſur la probité des Ecrivains qui approchoient le plus des temps apoſtoliques, par quel droit croiroit-on des auteurs qui les ont ſuivis de ſi loin, & qui n'ont pas à beaucoup prés, ſi bien fourni leurs preuves de ſincerité ? Et cependant ne traiteroit-on pas d'inſenſé, quiconque feroit là-deſſus le difficile, & iroit ſe figurer des tromperies par tout ? Pardonneroit-on ſur tout à quiconque étendroit ſes ſoupçons ſur les monumens profanes de l'ancienne Rome & de la Grece, dont nos Critiques ſont idolâtres ?

4°. L'injuſtice de la Critique eſt de mettre ſouvent ſur le compte des pre-

miers siécles, je ne sçai combien de suppositions d'une datte assez récente, & de s'en prendre aux anciens Peres, de ce qu'ils ne se sont pas assez précautionnez contre des ouvrages fabriquez long-temps aprés leur mort. C'étoit peu qu'ils eussent protesté par avance, contre des impostures nées aprés eux : on voudroit qu'ils eussent prévû & noté les faussaires, qui dans des siécles posterieurs, ont emprunté leurs noms. M. Van-Dale (14) n'est-il pas admirable, de nous donner les contes récens de Cedrenus, de Suidas & de Nicephore, trois Grecs assez modernes, & d'une foy fort douteuse, pour témoins des facilitez qu'on avoit à surprendre la religion des premiers Chrétiens ? M. Baillet (15) est-il plus recevable à épouvanter les foibles, ou à réjoüir les impies, en leur exposant ce long détail de falsifications commises par des Légendaires assez nouveaux ; comme si l'antiquité étoit coupable ou complice de ces impostures qu'elle n'a pû ni voir ni deviner ? Et de ce que

(14) De oraculis Ethnicorum Diss. 1. *Voyez la Réponse du Pere Baltus, premiere Partie, chap.* 3.

(15) Discours sur la Vie des Saints.

Loüis Vivès (16), Melchior Cano (17), Claude d'Eſpenſe (18) ſe ſont inſcrits en faux contre la legende dorée ; que s'enſuit-il contre les anciens Actes des Martyrs ? Ne ſçait-on pas que dans les temps reculez où fleuriſſoient les premiers Peres, on s'appliquoit tout autrement à bien vivre & à bien mourir, qu'à écrire beaucoup ; qu'il s'eſt même perdu une bonne partie des écrits qui parurent alors ; & que de là vient qu'aujourd'hui on ne peut preſque juger de ce qui nous en reſte, que comme de ces bâtimens ou mauſolées antiques, par certains morceaux de prix échappez aux révolutions des ſiécles ? Cependant, dés qu'il reparoît quelque ouvrage qu'on croit ſuppoſé ſur la foy de nos Critiques, tout retentit de plaintes contre le mauvais diſcernement des anciens ; & perſonne ne ſe récrie contre l'iniquité de cette déciſion.

(16) *Lud. Vives, L. 2. de Trad. Diſcip.*

(17) *Canus L. 11. Loc. Theol. cap. 6. ubi de Legenda aurea judicium tulit.* Eam homo ſcripſit ferrei oris, plumbei cordis, animi certè parum ſinceri & prudentis.

(18) *De Claudio Eſpenceo* vide Thuanum L. 16. Hiſt. ad an. 1555. & Hiſtoriam Regiæ Navarræ, cap. 50.

5°. Qui peut répondre à nos Critiques, que dans nos derniers temps les surprises soient beaucoup plus rares qu'autrefois ; & cela parce que les siécles précedens *ont peché par un excès de simplicité & de crédulité*, dit le Pere Mabillon (19) ; *& qu'aujourd'hui les prétendus esprits forts ne reçoivent rien, qui n'ait passé par leur tribunal?* Certainement si sur ce principe on se flatte de n'être plus dupe, on se mécompte beaucoup. Car pour ne pas remonter plus haut que l'époque de la renaissance des Lettres & de la Critique ; temps heureux, qui au jugement de nos modernes, en étoit un de lumiere ; temps durant lequel il n'a presque plus été possible d'être ni fourbe, ni dupe en fait de livres ; combien neanmoins d'exemples de fraude se presentent en foule, que j'aurois honte d'étaler ?

Exemples d'ouvrages supposez dans les derniers siécles.

N'a-t-on pas vû entre autres un Annius de Viterbe, forger & publier hardiment des livres de sa façon (20), qu'il mettoit sur le compte des An-

(19) Traité des Etud. Mon. 1. Part. ch. 13.

(20) *Joannis Annii Viterbiensis, &c.* Super opera diversorum Auctorum de antiquitatibus loquentium, scilicet Myrsili, Berosi, Manethonis, Philonis, Biblii. Romæ, 1498.

ciens, comme de Manethon, de Berose, de Philon ? Un autre imposteur ne publia-t-il pas sous le nom de Curtius Inghirame, *les Antiquités d'Etrurie* (21) *découvertes près de Volaterre*, & reconnuës pour de pures chimeres nées dans la tête de quelques modernes ? Combien d'autres se sont plû, comme eux, à publier sous de grands noms leurs productions, *aimant mieux*, dit l'Abbé de Billy (22), *être estimez sous le nom d'autrui, que de demeurer inconnus & mépriſez sous leur nom?* Combien de fois a-t-on imité en fait d'ouvrages d'esprit, l'ingenieuse tromperie de Michel Ange, lequel donna pour antique une statuë de sa main ? Le Cardinal Sadolet & Muret aimoient fort ce jeu-là, aussi-bien que l'Auteur qui donna un mauvais livre de sa façon, pour ce-

(21) Etruscarum antiquitatum Fragmenta, quibus urbis Romæ aliarumque gentium primordia, mores & res gestæ indicantur, &c. *Francof.* 1637.

(22) *Jac. Billius in Annot. ad Metaphrasin Ecclesiastis Greg. Nazianz. no ascriptam, ita loquitur* : Multi enim ex neotericis, parum suos parum alioqui fœlices classicis autoribus suppoſuerunt : in alionim videlicet nomine apparere præoptantes, quàm in suo conculcari & in tenebris jacere.

lui *de la Conſolation* de Ciceron. Combien de plaintes bien ou mal fondées n'a-t-on pas entenduës de la part des Proteſtans ; ſoit contre des éditions d'anciens monumens qu'on a renduës ſuſpectes de retranchemens ou d'additions faites aux originaux ; ſoit contre ces Legendaires dont Melchior Cano (24), le Pere Mabillon (25), & tant d'autres ont décrié les Vies des Saints, comme tout-à-fait fabuleuſes, & écrites avec moins de ſincerité & de jugement, que ni les Vies des Philoſophes payens par Diogene de Laerce, ni celle des Empereurs Romains par Suetone. Combien enfin de fabricateurs de faux titres, & de corrupteurs de manuſcrits, dont on crû découvrir la mauvaiſe manœuvre en plus d'une occaſion ? Tant il eſt vrai que dés qu'on ſe ſera bien mis en tête de tout conteſter, l'eſprit toûjours fertile en objections,

(23) *Vide And. Riveti Tract. de PP. autoritat.*, *cap.* 12. *Guill. Cave Hiſt. Litt. Proleg. ubi Patres* fœdè fuiſſe corruptos *ait* ; vetuſtiores editiones, quantum fieri poterat, ſuppreſſas ; ſequentes truncatas, vel interpolatas.

(24) *Canus Lib.* 11. *Loc. Theol. cap.* 6.

(25) Traité des Etudes Monaſt. 2. Partie, chap. 8.

ne manquera gueres d'envelopper de ſes ténébres les plus claires veritez : ce qui fait bien voir que ſi nos Critiques hériſſez de doutes, agiſſoient conſequemment, ils ne ſçauroient plus à quoi s'en tenir, ni ſur le ſacré, ni ſur le profane, ce qui eſt le comble de l'extravagance.

Objection & réponſe ſur la ſuppoſition des vers Sibyllins.

Mais des raiſonnemens, diſent-ils, ne répondent pas à des faits : or la ſuppoſition de certains écrits de l'antiquité, tels par exemple, que ceux des vers Sibyllins, & la crédulité des Peres à cet égard, ne ſont-ce pas des faits ſi bien démontrez par la Critique, qu'il n'eſt plus poſſible d'en conteſter l'évidence ? Où eſt le Sçavant qui oſe douter que Blondel (26) n'ait démaſqué l'impoſteur qui a fabriqué ces faux oracles dans le deuxiéme ſiécle ; & qui voudroit luter contre le torrent des Critiques qu'il a entraîné dans ſon ſentiment ?

Je n'ai ni interêt ni deſſein de remettre ici en honneur des vers qu'on

(26) David Blondel dans ſon Traité des Sibylles, place l'époque de la ſuppoſition des Vers Sibyllins en l'an 137. & en donne pour Auteur Hermas, qui a fait le livre du Paſteur ; il ſoupçonne auſſi Montan d'y avoir eu part.

a tant décriez : je ſçai que des Auteurs tres-reſervez n'ont pû ſouſcrire (27) ſans de grandes reſtrictions, au recueïl de ces oracles compris en huit livres. Mais je ſçai auſſi qu'il ne faut pas abſolument confondre avec ce recueïl, ceux ſur leſquels la Tradition des Peres a inſiſté ; & j'avouë qu'à l'égard de ces derniers, que les Peres ont honorez de leurs ſuffrages, la déciſion de nos Critiques me paroît plus hardie que bien fondée. Ils croyent y voir (28) une fauſſeté claire : & moi je me défie de leur clarté toûjours alleguée, & jamais bien prouvée. Saint Auguſtin, à la verité, laiſſe la liberté de croire (29) *que toutes les prédictions touchant J. C. qu'on ne trouve pas dans*

(27) Poſſevin dans ſon Apparat ſacré, au mot *Sibylles*, remarque qu'il s'étoit gliſſé bien des falſifications dans ce recueïl, tel qu'on le trouve dans le 1. Tom. de la Bibliot. des Peres. J. Marie de Braſichelles, Maître du ſacré Palais, en jugeoit de même dans l'*Index des Livres defendus*, imprimé à Rome en 1607. Le P. Craſſet en dit autant.

(28) Voyez ce qu'en ont écrit aprés Blondel, M. Du Pin, dans les Proleg. de la Bible, L. 2. chap. 7. M. Simon dans le 1. T. de la Bibliot. Crit. chap. 34. &c.

(29) *Aug. L. 18. de Civ. Dei, cap. 45. & 47.*

l'Ecriture,

l'Ecriture, ont pû être feintes par des Chrétiens ; qu'ainſi rien n'eſt plus ſolide pour refuter les payens, que de rapporter les propheties. Mais ſans nous écarter de ſon ſentiment, voici quelques raiſons de préſumer en faveur des lumieres & de la bonne foy de nos anciens, préferablement à celles des modernes. Je ne les mets en œuvre ces raiſons, que pour ne pas rendre honteuſement & ſans défenſe, les armes dont les Peres ont combattu avec ſuccés l'idolâtrie ; & pour montrer que ſans de meilleures raiſons on n'a pas dû traiter d'eſprits foibles ou doubles des Docteurs ſi reſpectables.

1°. On ſçait à quel point les payens ont révéré les oracles des Sibylles, qui tenoient chez eux à proportion, le même rang que les prophéties chez les Juifs. C'eſt en effet ſur la foy des prédictions de ces Propheteſſes, que Ciceron, que Suetone, que Tacite, que Virgile même ont publié un peu avant l'établiſſement du Chriſtianiſme (30), qu'il alloit s'élever un nouveau maître du monde ; & ſelon ces premiers, l'honneur de ce prodige étoit

(30) *Cic. L. 2. de Divinat. Suet. in Veſpaſ. cap. 4. Tacit. L. 5. Hiſt. Virg. Egloga 4.*

réſervé par les deſtins à la Judée.

2°. L'Hiſtorien Joſephe avouë (31) que cette créance répanduë alors parmi les Juifs, & fortifiée par les Ecritures, les tenoit dans une vive attente de l'évenement. 3°. Les premiers Apologiſtes du Chriſtianiſme ſurvenant enſuite, propoſerent aux infidéles les témoignages des Sibylles qui annonçoient J. C. comme le Maître attendu des nations ; Juſtin Martyr, Theophile d'Antioche, Clement d'Alexandrie, Lactance, Euſebe, le grand Conſtantin, &c. débiterent (32) ces oracles avec un air de confiance qui répondoit de leur ſincerité. 4°. Ni Juifs ni payens ne s'inſcrivirent en faux contre ces dépoſitions, qui euſſent expoſé les Peres aux plus ſanglans affronts, ſi on eût pû les ſurprendre en fraude. Le paganiſme ſe contenta de traiter les Chrétiens de Sibylliſtes (33), & de leur défendre deſormais ſous peine de la vie, la lecture

(31) *Joſep. L. 3. de Bello Judaico cap. 28.*

(32) *Juſt. Cohort. ad Græcos & Apol. 2. Theoph. Ant. L. 2. ad Autol. Clem. Alex. L. 6. Strom. Lact. L. 4. div. Inſt. cap. 6. Conſtant. Mag. apud Euſeb. in orat. ad PP. Conc. Nic.*

(33) *Apud. Orig. l. 5. adverſus Celſum.*

des vers Sibyllins, comme S. Justin en fait foy (34).

Il est vrai que Celse (35) osa bien leur reprocher d'y avoir inseré des médisances : mais Origene le défia d'alleguer aucun exemplaire plus ancien ou plus correct, dans lequel ce que les Peres citoient ne se trouvât point. Or se persuadera-t-on que des oracles forgez tout récemment & évidemment faux, ayent pû d'une part être alléguez comme vrais & anciens, par tant de Peres aussi éminens en sainteté qu'en science ; & de l'autre, être reçûs sans contradiction par des payens éclairez & tres-interessez à en découvrir la fourberie : où trouveroit-on des exemples d'une pareille collusion, ou d'une impudence si outrée ?

Qu'oppose la critique à ces autoritez ? 1°. Une prétenduë évidence dont elle se rend seule juge, & qui ne lui permet pas de laisser en problême, la supercherie ou la crédulité des Peres sur ces oracles. *Ces faits sont évidens*, dit M. Du Pin [36], *& s'il étoit per-*

(34) *Just. in Apol. l. 2.*

(35) *Orig. L. 7. adversus Celsum, p. 369. Edit. Spenc.*

(36) Proleg. de la Bible L. 2. ch. 7. p. 393. de l'Edit. de Paris.

mis de raiſonner pour les contredire, que ne diroit-on point pour ſoutenir des bévuës manifeſtes des Anciens ? Il eſt de notorieté publique, pourſuit M. Simon [37], *que les anciens Docteurs de l'Egliſe ont donné trop aiſément dans l'impoſture de ces pieces qui ont été manifeſtement ſuppoſées. Auſſi ne pûrent-ils éviter que les payens ne ſe moquaſſent de leur trop grande crédulité.* D'autres croiroient qu'un peu plus de raiſons débitées d'un ton moins affirmatif, perſuaderoient mieux; mais ce n'eſt pas leur avis.

2°. En vertu de cette premiere évidence qu'ils ont poſée en fait, ſuit la conviction du peu d'habileté des Peres. Ainſi n'alléguez pas à ces deux Critiques S. Juſtin : car M. Simon vous dira qu'*il a été un peu trop crédule.* Et pour le prouver, il ſuſcitera à ce Pere deux mauvais procès ; l'un ſur les cellules des 70. Interpretes ; l'autre ſur le Temple dédié à *Semon Sancus.* A quoi M. Du Pin ajoûtera, *que S. Juſtin s'eſt déja lourdement trompé, en prenant une ſtatuë érigée en l'honneur du Dieu Semon Sancus, pour une ſtatuë érigée à Simon le Samaritain.* Voilà comme la critique

(37) Bibliot. Crit. T. 1. chap. 34. p. 520.

ſçait habilement ſe ſauver d'une difficulté par une autre ; & ſuppoſer comme inconteſtable ce qui eſt en queſtion. C'eſt bien pis d'oſer appeller en garantie de la verité des Sibylles, S. Clement d'Alexandrie : M. Simon s'en irrite, & répond par un trait de ſatire, que ce Pere [39] *a mis tout en uſage contre les payens, qu'il ſe ſoucioit peu que les livres qu'il leur oppoſoit fuſſent vrais ou faux, pourvû qu'ils fuſſent conformes à ſes ſentimens.* C'eſt à dire que ce ſaint Docteur n'a cherché qu'à ſurprendre en pur Sophiſte, la crédulité des bonnes ames : peut-on porter l'irrévérence, la calomnie même à un plus honteux excès ? Et cela ſans aucune preuve.

3°. Quand on examine de prés la

(38) Voyez cette réponſe & les ſuivantes, aux endroits déja citez, tant de la Bibliotheque Critique, que des Prolegoménes de la Bible.

(39) Iſaac Voſſius ayant cité un paſſage de Clem. d'Alex. (*L. 6. Strom.*) qui ſe rapporte aux oracles des Sibylles, M. Simon y avoit répondu dans ſon Livre intitulé, *Caſtig. ad Opuſc. Voſſii de orac. Sibyll. Norunt qui aliquam rerum Eccleſiaſticarum cognitionem habent, quàm vafrè priſci illi Patres, atque imprimis Clemens Alexandrinus, cum Judais ac gentilibus diſputarunt.*

legereté des conjectures [40] qui l'ont emporté ſur le poids de l'autorité des Peres, on eſt bien ſurpris de trouver dans les modernes une perſuaſion ſi établie de la tromperie des vers Sibyllins.

Ces oracles du paganiſme étoient, dit-on, tenus fort ſecrets, & l'ancien Chriſtianiſme les produit au grand jour. J'en conviens, mais diſtinguons les temps de la manifeſtation des myſteres, & cette difficulté diſparoîtra. Ces oracles, ajoûte-t-on, ne contenoient entre les mains des payens, qu'un amas de ſuperſtitions; & en celles des Chrétiens tout s'y rapporte à Jeſus-Chriſt. C'eſt que les uns & les autres ne s'attachoient à y recueïllir que des objets conformes à leurs vûës, négligeant ou ſupprimant tout le reſte. Mais peut-on ſe figurer dans un même recueïl, ce mélange bizarre de divinations payennes, & de pratiques ſuperſtitieuſes, avec des prédictions & des promeſſes fort claires de l'avenement de J. C. Et pourquoi non? Quelle im-

(40) M. Du Pin les a recueïllies de Blondel, dans le Liv. 2. de ſes Proleg. de la Bible, chap. 7. depuis la page 386. juſqu'à 393.

poſſibilité trouve-t-on à ſuppoſer que les Sibylles, quoique payennes, euſſent préconiſé le Sauveur, ſoit qu'elles n'euſſent fait qu'extraire & emprunter des Livres ſacrez leurs propheties, ſoit que Dieu qui ſe manifeſte à qui, quand & comment il lui plaît, ſe fût ſervi de leur miniſtere pour prédire l'avenir, comme il ſe ſervit de celui de Balaam [41], de Saül [42], de Cayphe [43]. Ne ſçait-on pas qu'aprés tout, ce don de prophetie indépendant de la ſainteté perſonnelle des Prophetes, ſe communique pour le bien de l'Egliſe [44] indifferemment aux bons & aux mauvais ?

Je comprens bien que nos Critiques pleins de leurs préjugez, compteront pour rien ce détail de preuves touché en paſſant ; & qu'au lieu de rabattre de la fierté de leurs prétentions contre les Peres, ils ſe moqueront du peu de délicateſſe de ceux qui ſe chargent

(41) *Numer. cap.* 24.
(42) *L.* 1. *Reg. cap.* 19.
(43) *Joan. cap.* 11. *v.* 51.
(44) *Vide S. Th.* 2. 2. *q.* 172. *A.* 4. Ideò *inquit*, prophetia poteſt eſſe ſine bonitate morum. *Ibidem profert teſtimonium* 1. *ad Cor. cap.* 12. *v.* 7. Unicuique autem datur manifeſtatio ſpiritus ad utilitatem.

d'une cauſe auſſi abandonnée que la leur. Mais n'y a-t-il donc plus de ſages lecteurs que cette hardieſſe tienne en défiance ? Quelques conjectures hazardées par des Critiques modernes, paſſeront-elles pour un argument plus déciſif ſur des faits éloignez comme ceux des Sibylles, que la dépoſition de nos anciens qui touchoient preſque aux temps apoſtoliques ? N'en faudra-t-il pas davantage pour tomber dans le décri, que de s'armer pour la défenſe des Peres ? Et comment n'ont-ils trouvé en nos jours qu'un défenſeur, dont le mérite étoit auſſi peu établi en fait de Critique, que celui du P. Craſſet (45).

VI.

Autre injure faite aux ſaints Peres que l'on accuſe de s'être montrez trop paſſionnez dans leurs ouvrages.

Mais ſi la critique ne peut ôter aux ſaints Peres la qualité de témoins fidéles de la Tradition, & d'exacts à rapporter ce qui ſe paſſoit ſous leurs

(45) Il publia en 1678. une Diſſertation ſur les oracles des Sibylles, où il entreprend de réfuter Blondel.

yeux, leur diſputera-t-elle avec plus de fondement le droit de juges éclairez & incorruptibles des conteſtations de la foy ? Je ſçai que le don d'infaillibilité n'eſt pas attaché perſonnellement à aucun d'eux ; & tout Catholique adopte à cet égard la régle de S. Auguſtin [1], qui n'attribuë ce privilege qu'aux divins oracles ; & celle de Vincent de Lerins [2], qui ne permet de meſurer l'autorité d'aucun Pere en particulier, que ſur le pied de la créance generale ; & qui ordonne d'abandonner tout ce qui s'en écarte. Mais dans l'alternative des deux excés à éviter, j'entends du plus ou du moins de reſpect pour des Anciens ſi reſpectables, ne vaut-il pas mieux exceder par trop de déférence, que par une critique outrée [3].

(1) *Aug. Epiſt. 19. ad Hier.* Solis iis ſcripturarum libris, qui jam canonici appellantur, didici hunc honorem timoremque deferre, ut nullum eorum auctorem ſcribendo aliquid erraſſe firmiſſimè credam.

(2) *Vincentius Lir. in Commonit.*

(3) *S. Thomas in Opuſc. ad Urb.* 4. Si aliqua in dictis antiquorum Patrum inveniuntur quæ cum tanta cautela non dicantur, quanta à modernis ſervatur... non ſunt contemnenda & objicienda, ſed nec ea etiam extendere oportet, ſed exponere reverenter.

Mais ces circonſpections trop timides ne ſont pas du goût de ces téméraires entrepreneurs, qui ne feignent pas de décider que le plus ſouvent, ou la paſſion aveugloit les Peres, ou leurs lumieres étoient trop bornées pour développer la pluſpart des myſteres de la foy, & pour ſuivre le droit fil d'un long raiſonnement ſans s'y perdre. Entendons là-deſſus M. le Clerc, qui n'a ni ſuperieur ni égal en criailleries contre les Peres, lui pourtant qui en qualité de Tolerant, fatigue toute la terre de ſes leçons de moderation.

Il trouve fort mauvais que la vénération qu'on a pour les Peres, faſſe prendre leurs vices pour des vertus; & » que [4] parce que l'antiquité n'a point » fait de difficulté d'anathematiſer à tout » moment, & pour des choſes de nulle » conſequence, on ait pris l'étrange cou- » tume de commencer ou de finir les Ca- » nons des Conciles par un *anathema eſto.* » Parce que les Peres, pourſuit-il, s'em- » portent ordinairement dans leurs con- » troverſes, on croit qu'il en faut uſer de » même, &c. Voilà en verité un ſcrupule bien placé; & M. le Clerc eſt un

(4) 14. Lettre de la Défenſe des Sentimens de quelques Theol. de Hollande, page 365.

homme bien resigné sur la damnation de son prochain, & sur les playes faites à la Religion. Quel dommage qu'il soit venu si tard vanter cette belle neutralité si commode à l'heresie, & prêcher cette tolerance si inconnuë à Jesus-Christ, aux Apôtres, & aux temps apostoliques !

Raisons qu'ont euës les Peres de n'être ni indifferens, ni tolerans sur la Religion

On sçait l'ordre exprés énoncé dans l'Evangile [5], de rejetter comme un payen, quiconque refusera d'écouter l'Eglise : d'où s'est ensuivie la défense de S. Paul [6], d'entretenir aucun commerce avec des hommes notez de ce caractere de révolte. On sçait que Saint Jean l'Apôtre de la charité, veut [7] qu'on ferme la porte à l'heretique ; & qu'au rapport de S. Irenée [8], cet Evangéliste se retira brusquement du bain où Cerinthe se lavoit, de peur que la vengeance divine venant à éclater sur cet impie, il ne fût enseveli avec lui sous les ruines. Personne n'ignore la réponse de S. Polycarpe [9]

(5) *Matth. cap.* 18. *v.* 17.

(6) *Ad Tit. cap.* 3. *v.* 10.

(7) *Epist.* 2. *cap.* 1. *v.* 10.

(8) *Iren. L.* 3. *adversus hæreses cap* 3. *idem tradit. Eus. L.* 4. *Hist. cap.* 14. *idem Epiph. hæres* 30.

(9) *Ibidem apud Iren. & Eusæb.*

à Marcion, qui lui demandoit s'il ne le connoiſſoit pas : *Oüy*, dit l'homme de Dieu, *je vous reconnois pour le premier né du démon.* Tout cela fait pitié & horreur à la debonnaireté de M. le Clerc.

S'il ſe fût trouvé dans les trois premiers ſiécles, où l'on s'écartoit ſi fort des principes de ſa tolerance, il eût ſans doute établi une belle réforme parmi ces premiers prédicateurs de l'Evangile, dont le zele indiſcret gâtoit tout ; & il ſe fût bien oppoſé à la condamnation des Quarto-Decimans, des Rebaptiſans, & ſur tout des ſectateurs de Paul de Samoſate, de Photin, de Neſtorius, &c. Il eut bien réprimé, & S. Jerôme qu'il accuſe [10] d'avoir dit *une infinité d'injures à tous ceux qu'il refutoit* ; & S. Auguſtin à qui il reproche [11] *d'avoir debité de ſang froid la plus inhumaine doctrine dont il ait jamais oüi parler* ; ſçavoir, qu'il eſt permis de forcer les conſciences, & de perſecuter pour la Religion. S'il s'étoit ſouvenu en ces endroits, des écrits de Lucifer de Cagliari, & de ſaint

(10) 14. Lettre de la Défenſe des Sentimens, page 365.

(11) Là-même, page 367.

Hilaire contre l'Empereur Conſtantius, ils ne ſeroient pas ſortis de ſes mains ſans une verte réprimande. Je ne ſçai même s'il eût approuvé les éloges dont S. Ambroiſe [12] a honoré le zele de Theodoſe, qui, comme un autre Joſias, fit abbattre les temples du paganiſme, & renverſer l'autel de la victoire. Je ſçai du moins que M. le Clerc déſapprouve fort [13] *l'inhumanité* qu'a S. Auguſtin, de loüer les loix portées par les Empereurs contre les ſacrifices des payens. *Cruelles loix*, dit-il, *qui deshonoroient le Chriſtianiſme.*

Juſtification & éloge du zele des ſaints Peres.

Il eſt vrai que les Peres, quoique tres-capables d'uſer de temperamens propres à réünir des partis oppoſez, ont rejetté par rapport à la Religion, tous ces égards de la politique des

(12) *In oratione de Obitu Theodoſii.* Sacrilegos removit errores, clauſit templa, ſimulacra deſtruxit. In hoc Joſias Rex ſuperioribus antelatus eſt.

(13) Lettre 14. de la Défenſe des Sentimens de quelques Theolog. de Holl. page 367. il rapporte la Lettre de S. Aug. à Vincent, & dit que ce Pere a débité de ſang froid la plus inhumaine doctrine. *Quis noſtrùm*, dit ſaint Auguſtin, *quis veſtrùm non laudat leges ab imperatoribus datas adverſus ſacrificia paganorum?*

mondains ; ne jugeant pas, non plus que J. C. qu'on [14] *pût servir deux maîtres à la fois.* Ils n'ont pas souffert qu'on fît de l'Eglise un nouveau licée, où il fût libre à chacun de dogmatiser & de contredire : ils ont crû que l'unité de la foy, aussi-bien que l'union de la charité, ne permettoit pas que les Chrétiens fussent partagez en tant de sectes ; ce qui seroit faire du Christianisme *un royaume de Satan divisé en lui-même* [15], *& des-là prêt à être désolé.* Il n'est donc pas étrange qu'embrazez du zele de la maison de Dieu, ils ayent fait briller dans leurs écrits un saint amour pour la vraye Eglise, & une juste indignation contre l'heresie. Le blâme outré dont M. le Clerc les charge sur ce sujet, leur tient lieu d'un bel éloge.

Il doit leur suffire d'avoir eu pour modéles, & S. Jean-Baptiste, qui sûrement n'excedoit pas en nommant [16] les Juifs *engeances de viperes* ; & saint Estienne qui sans esprit d'aigreur les

(14) *Matth. cap. 6. v. 4.*

(15) *Matth. cap. 12. v. 25. & Luca cap. 11. v. 17.*

(16) *Luca cap. 3. v. 7.* Genimina viperarum.

appelloit [17] *têtes dures & cœurs incirconcis, accoûtumez comme leurs peres à reſiſter au ſaint Eſprit ;* & S. Paul qui [18] *livroit à Satan l'inceſtueux Corinthien, auſſi-bien qu'Alexandre & Himenée* [19]. Mais ce qui eſt plus, ils ſe ſont formez ſur J. C. même, qui a paru le foüet à la main [20], chaſſant du Temple ceux qui en faiſoient *une caverne de voleurs* ; qui n'a pas feint, quelque doux & humble de cœur qu'il fût, de traiter [21] les phariſiens, *de foux, d'aveugles, de cœurs pleins de rapines & d'immondices, de ſepulcres blanchis*, pour marquer le fonds gâté qu'ils cachoient ſous des apparences de réforme.

Quel crime ne fait-on pas cependant aux Peres de s'être paſſionnez ſur les veritez évangéliques ? C'eſt en effet cette intolerance jointe aux principes de ſoumiſſion qu'ils ont établis, qui a

(17) *Act. Apoſt. cap.* 7. *v.* 51. Dura cervice & incircumciſis cordibus, &c.

(18) 1. *Ad Cor. cap.* 5. *v.* 5.

(19) 1. *Ad Timoth. cap.* 1. *v.* 20.

(20) *Matth. cap.* 21. *& Joan. cap.* 2.

(21) *Matth. cap.* 23. *v.* 17. Stulti & cæci. *Et v.* 26. intus autem pleni eſtis rapina & immundicia. *Et v.* 27. Similes eſtis ſepulcris dealbatis.

mis en mauvaiſe humeur contre eux un ſi grand nombre de Critiques Proteſtans.

Hardieſſe de M. Du Pin à taxer les Papes & les Peres d'emportement.

Je ne dirai pas que M. Du Pin ait paru copier une partie de leurs invectives contre les plus anciens & les plus ſaints Papes ; mais qu'il a ſagement [22] déſavoüé la liberté qu'il s'étoit donnée d'en parler avec trop peu de reſpect. Il n'avoit épargné ni S. Corneille [23], qu'il accuſe de foibleſſe dans la défenſe de S. Cyprien ; ni S. Eſtienne [24], dont il taxe la conduite d'emportement, de chaleur & de fierté ; ni le Pape Zoſime [25], qu'il fait paſſer pour un ambitieux, lequel, à deſſein d'agrandir ſon autorité, ne manqua pas d'écouter Celeſtius, & de le recevoir à ſe juſtifier ; ni S. Leon [26] qu'il reprend d'avoir recherché en toutes ſortes d'occaſions à faire valoir ſon autorité. Ajoûtons qu'il a tres-peu menagé les Peres les plus reſpectables ;

(22) Voyez la déclaration de M. Du Pin, page 29. au ſujet de l'Ordonnance de feu M. l'Arch. de Paris, donnée le 16. d'Avril 1693.

(23) T. 1. de la Bibliot. Eccl. pages 460. & 461. de la 1. Edit. de Paris.

(24) Là-même.

(25) T. 3. p. 1. Article de Zozime.

(26) T. 3. Partie 2. page 388.

par

par exemple, S. Gregoire de Nazianze, qui étoit, dit-il [27], d'une humeur chagrine & satirique, qui aimoit la raillerie, n'épargnoit personne, &c. S. Jerôme [28], dont le genie chaud & vehement outre souvent les matieres, en se laissant emporter à son feu ordinaire : il louë, dit-il, il blâme, il condamne, il approuve les choses suivant l'impression qu'elles font dans son imagination, &c. Saint Cyrille d'Alexandrie [29] ; peu s'en faut qu'il ne publie que c'est un emporté, un intrigant, un caballeur ; du moins ses expressions font naître cette idée. Voilà avec quel air d'autorité la critique cite les Peres devant son tribunal, passant condamnation sur l'ardeur de leur zele, comme s'il ne fût venu que d'un trop grand feu de temperament, qui ne leur permettoit ni d'écrire de sang froid, ni de vivre en paix, ni d'y laisser ceux qu'ils traitoient d'heretiques.

(27) T. 2. Part. 2. dans l'Article de S. Greg. de Naz. page 656.

(28) T. 3. 1. Part. Article de S. Jerôme, p. 449.

(29) T. 3. Partie 2. Article du Concile d'Ephese.

Irrévérences des Critiques envers les Conciles.

3°. Que ſeroit-ce, ſi nous empruntions le pinceau de certains Critiques pour peindre les Conciles ? A les entendre [30], les Peres du premier de Nicée, étoient gens auſſi pleins d'animoſité, que vuides de ſcience ; les ſaints Alexandre & Athanaſe étoient des chefs de parti, à l'imitation deſquels les Cyrilles, enſuite les Ambroiſes, les Jerômes, les Auguſtins, n'ont fait que violer tres-réellement la charité, & que contenter leurs paſſions, en combattant des hereſies imaginaires. A l'égard des Peres du ſecond Concile general, avec quelle complaiſance ne leur applique-t-on pas les paroles de S. Gregoire de Nazianze [31], qui n'a jamais vû, dit-il, d'heureuſe fin d'aucun Concile, & qui ſemble taxer ces Peres de gens paſſionnez & de ſemeurs de diſſenſions ? Mais pour n'en pas faire à deux fois, M. le Clerc enveloppe dans cette accuſation, tous les Conciles dont il a tracé dans ſon *Art Critique* [32] le plus hideux portrait. M. Du Pin n'a-t-il pas ou-

(30) *Obſerv. Select. ad rem litterariam pertinentium T. 2. Obſ. 8.*

(31) *Greg. Naz. Epiſt. 45.*

(32) *T. 1. Parte 2. S. 2. cap. 5. pag. 618.*

tré, en disant [34] qu'il est rare que les Conciles generaux tenus sur des matieres de foy, rendent la paix à l'Eglise par leurs définitions ?

Combien d'autres [34] ont osé diffamer le saint Concile d'Ephese, en soutenant que la cruelle guerre que fit S. Cyrille à Nestorius, n'étoit que l'effet d'une cabale, & ne rouloit que sur des expressions équivoques & mal entenduës ? Que dirai-je de celui de Calcedoine, dont M. Du Pin a parlé presque aussi mal que du Concile d'Ephese, & du second de Nicée, en déclarant [35] que cette assemblée de Calcedoine auroit dégénéré en cohuë, si les Commissaires de l'Empereur n'eussent arrêté les cris populaires qui s'y firent, en avertissant les Evêques qu'il étoit indigne d'eux d'agir ainsi ? A l'égard du cinquiéme Concile,

(33) T. 2. Part. 2. de la Bibliot. Eccl.

(34) M. Simon dans son Hist. Crit. de la créance & des coûtumes des Nations du Levant, parle ainsi : *Je remarqueray que quelques-uns pourroient inferer de ces mêmes Actes, que le Nestorianisme n'est qu'une heresie de nom, &c.* Voyez aussi M. Bayle dans son Dict. Crit. au mot *Rodon*.

(35) T. 3. Part. 2. de la Bibliot. Eccl. dans l'Article du Concile de Calcedoine.

pouvoit-il s'en expliquer en termes plus moderez, que de dire [36] qu'il eût mieux valu ne point remuer l'affaire des trois Chapitres ?

Voilà les mesures de respect qu'on a gardées envers ces saints Conciles, dont S. Gregoire le Grand [37] reveroit les décisions comme celles des quatre Evangiles. Il ne manquoit plus pour comble de mépris, que d'ajoûter avec Luther [38], que si par l'autorité d'un » Concile, il étoit ordonné ou permis de » communier sous les deux especes, on » ne voudroit plus, en dépit du Concile, » n'en recevoir qu'une.

(36) T. 4. de la Bibliot. dans l'Art. du 5. Concile.

(37) *Greg. L. 1. Epist. 14.*

(38) *Luth. in Formula Missæ T. 2. Edit. lat. Jenn. folio 591.*

Fin du quatrième Livre.

ABUS DE LA CRITIQUE EN MATIERE DE RELIGION.

LIVRE CINQUIE'ME.

Nouveaux moyens inventez par les Critiques, pour décrier avec l'autorité des Peres, celle de la Tradition.

I.

Plan général des expediens mis en œuvre, pour achever d'ôter toute créance aux saints Peres.

QUELQUE étrange qu'ait dû paroître le détail précédent des ac-

cuſations formées contre les Peres, il ſemble à en juger par la ſuite où l'on va s'engager, que la Critique n'ait encore ébranlé que les fondemens de leur autorité, & qu'elle aille deſormais abattre tout l'édifice qui appuyoit ſur ces colomnes de l'Egliſe. En effet, de tous les monumens qu'ils nous ont tranſmis, combien la critique en a-t-elle laiſſez ſur pied? Entre ceux même dont elle n'a pû conteſter ni la datte ni les auteurs, avec quelle audace en a-t-elle multiplié & repris les défauts? Mille ans & plus d'une réputation bien ſoutenuë n'ont pû leur acquerir un droit de preſcription contre ſa cenſure. Le parti d'une humble déférence lui a paru indigne (1) de ſa ſageſſe, & celui de reformer les anciens plus digne de ſes lumieres. De là eſt venuë ſon attention à les rabaiſſer, & à s'élever au deſſus d'eux. L'équité auroit

(1) Les Critiques ſe ſont toûjours prévalus de cette maxime de Lactance mal entenduë. *Sapientiam ſibi adimunt, qui ſine ullo judicio inventa majorum probant, & ab aliis pecudum more ducuntur: ſed hoc eos fallit quod majorum nomine poſito, non putant fieri poſſe, ut aut ipſi plus ſapiant, quia minores vocantur, aut illi deſipuerint, quia majores nominantur.* Lib. 2. de Origine erroris.

voulu qu'elle eût au moins découvert avec leurs taches toutes leurs beautez, & ſouvent elle ne les a peint que des plus noires couleurs ; comme ſi elle eût craint que l'éloignement de tant de ſiécles qui les ſepare de nous, n'eût dérobé à nos yeux certains traits de l'infirmité humaine qui ont pû leur échapper. Or le malheur de cette critique eſt, qu'en traitant avec tant d'outrage ces Anciens que Dieu nous a donnez pour maîtres, elle porte par contrecoup une rude atteinte à la Tradition, dont ils ſont les témoins & les canaux.

En effet, ce qu'opére la Tradition, conſiſtant à joindre la doctrine des premiers ſiécles à celle des derniers, & à en compoſer cette chaîne toute d'or qui prend depuis les Apôtres juſqu'à nous ; il eſt évident qu'on met en peril la certitude de cette régle de foy, dés qu'on ruine la créance de tout ce qui nous vient par le canal des Peres qui en ſont les dépoſitaires. Où puiſerons-nous la ſcience de ce qu'on a crû de tout temps, dés qu'on nous aura rempli de doutes ſur tous les monumens de l'ancien Chriſtianiſme, monumens qui tiennent lieu d'archives de

l'Egliſe, & où ſont renfermez les titres d'une bonne partie de nôtre créance ? De qui apprendrons-nous l'art de refuter les erreurs, ſi les Peres l'ont ignoré ; s'ils n'ont debité que des paralogiſmes ; ſi loin de tranſmettre aux fidéles la ſimplicité de la foy telle, qu'ils l'ont reçûë des Apôtres, ils l'ont, pour ainſi dire, ſophiſtiquée ? Qui nous garantira la droiture de nos raiſonnemens, s'il faut à tout moment redreſſer les leurs ?

Cependant on va voir que la Critique n'a épargné ſur rien les Peres, & qu'elle a 1°. décrié leurs lumieres comme tres-fautives en fait de raiſonnemens. 2°. Qu'elle a crû voir dans leurs écrits un affreux mélange d'erreurs, par leſquelles ils ont alteré la pureté de la foy. 3°. Qu'elle eſt entrée dans un long détail d'accuſations injuſtes contre eux. 4°. Qu'elle s'eſt ſouvent imaginé dans le corps de leurs ouvrages, des alterations ou ſuppoſitions qui n'y furent jamais. 5°. Qu'elle a regardé leur accord entre eux comme une chimere, affectant de les mettre ſouvent en oppoſition.

II.

Mépris qu'ont témoigné les Critiques pour la maniere de raiſonner qui a eu cours parmi les Peres.

La maniere de raiſonner & d'écrire qui a eu cours parmi les Peres, n'a pû trouver grace auprés de pluſieurs Critiques : pointilleux obſervateurs de leurs ouvrages, ils ne leur ont pas même pardonné le defaut d'une certaine fineſſe de critique, qui eſt moins celui de ces ſaints Auteurs, que du temps où ils ont vêcu. Ceux (1) qui ont lû avec « quelque ſoin l'antiquité, ſçavent, dit « M. le Clerc, que l'on ne ſe piquoit « pas alors d'écrire avec autant d'exacti- « tude que l'on fait aujourd'hui, & que « l'on trouve plus de rhetorique dans les « écrits de la pluſpart des Auteurs qui « nous reſtent, que de pénétration & de « bon ſens. Le galimathias étoit plus « permis de ce temps-là, que du nôtre, « comme il paroît aſſez par les ouvrages « de Tertullien, que l'antiquité a ſi fort « eſtimez. «

Il ſeroit aiſé de vous faire voir une «

(1) Lettre 13. des Sentimens, &c. page 306.

» infinité de contradictions dans ceux de
» la plusparт des Anciens, dont nous
» voyons, ajoûte-t-il (2), de grands vo-
» lumes *in folio* pleins de pauvretez, de
» froides allegories, & de faux raison-
» nemens. Cependant, parce que ces li-
» vres portent le nom de quelque Docteur
» fameux, on les regarde avec respect,
» & l'on prend pour des pensées sublis-
» mes, ce que l'on appelleroit des baga-
» telles, si on les trouvoit en quelque
» Auteur moderne. On acqueroit, il y a
» mille ans, de la réputation à bien meil-
» leur marché qu'aujourd'hui; il ne fa-
» loit presque qu'être (3) grand parleur,

(2) *Là-même.* Lettre 16. page 367.

(3) Le même Auteur dans son Art Critique, pag. 486. traite les Peres de vains Declamateurs, qui ouroient tout, & qui ne se possedoient pas: *Consuetudinem contraxerunt perpetuam quandam declamatione utendi, adeo ut raro ad se redeant.* Il étend même cette accusation, pag. 493. jusqu'aux saints Martyrs, auxquels il insulte comme à des forcenez; & cela sur la garantie de deux payens persecuteurs du Christianisme. *Indidem fiebat*, dit-il, *ut ipsi olim Martyres ita apud Ethnicos loquerentur, ut intelligi non possent, & pœne interdum insanire viderentur. Colligimus hoc ex Antonino Imperatore, qui L. 11. f. 3. docet verum fortem oportere esse paratum mori, non ex simplici, quod Christiani faciunt, perturbatione, sed ex ratiocinatione. Graviter hoc ipsum exprobravit*

& l'on recevoit avec admiration les pensées les plus fausses du monde.

C'est par cette audace à invectiver contre la prétenduë foiblesse des Peres, & contre le mauvais goût de leurs prôneurs, que M. le Clerc a sçû accréditer en Hollande la multitude énorme de livres dont il a fait gemir les presses & le public, jusqu'à encherir sur son beau-pere Gregorio Leti, qui se vantoit (4) d'avoir commencé un nouveau siécle de volumes, en ayant achevé cent de compte fait. Au reste, il ne se lasse ni de redites contre les Peres, ni de termes outrageans qu'il multiplie au delà de toute mesure, & avec un acharnement qui tient de la fureur. Est-ce irreligion ou caprice qui l'a jetté dans ces écarts ? Seroit-il encore travaillé à son âge de cette *maladie assez commune à de jeunes gens qui ne peuvent souffrir*, dit le P. Mabillon (5), *la moindre faute, ni même la moindre apparence de faute, non seulement dans des Auteurs du commun, mais dans les Peres même, sans perdre le respect qui leur est*

Conjectures sur les causes qui ont mis M. le Clerc en si mauvaise humeur contre les Peres.

Christianorum scriptoribus Porphyrius.

(4) Pref. de l'Hist. de Charles-Quint.

(5) Traité des Etudes Monast. 2. Partie, chap. 13.

dû ? Seroit-ce sa profession de tolerance pour toute sorte d'erreurs, qui le rendroit par represaille si intolerant sur la doctrine des Peres ? Ou enfin se seroit-il gâté par son commerce avec des Critiques intemperans, tels que les Centuriateurs de Magdebourg, les Daillez, les Blondels, les Rivets, &c. lesquels, quoique bien plus moderez que lui, n'ont pas laissé de lui servir de modéles ? Quoi qu'il en soit, ce déchainement de l'heresie contre ces saints Docteurs est tout à la fois leur honneur & celui de l'Eglise Catholique qui les révere.

Imitations de ce mauvais exemple.

Il semble que M. Simon n'ait pû apprendre que de tels maîtres, les termes insultans qu'il employe contre ces Anciens. Les premiers Peres, dit-il (6), qui ont écrit contre les payens ou contre les Juifs, suivent quelquefois dans leurs disputes, & même dans leurs autres ouvrages, la methode des Rheteurs, qui employent souvent des raisons purement apparentes, & des actes douteux sur lesquels il ne faut pas toûjours se régler. Voilà de quoi établir une belle confiance dans

(6) Hist. Crit. du Texte du N. T. chap. 3.

ces Peres, qu'on nous donne pour de vains ſophiſtes. Mais ce qui eſt remarquable, c'eſt que M. Simon veut qu'on croye ſur ſa parole, qu'il ne faut pas ſe fier à la leur : car de preuves, n'en attendez point ; il joint à un grand panchant pour les condamner, une averſion encore plus grande de les examiner à fond.

Un Proteſtant (7) qui a critiqué ſon ouvrage, n'a fait que le copier ici, & que ſuivre la voye qu'il a trouvée ouverte. Que ne dit-il pas des faux raiſonnemens qu'il a crû voir dans les Peres. Les uns, ſi on l'en croit, étoient des Africains qui avoient plus d'imagination ou de vivacité d'eſprit, que de bon ſens : les autres imbus d'idées platoniciennes, ramenoient tout là : pluſieurs avoient appris des Rheteurs à défendre la Religion par des ſophiſmes. En un mot, il les croit trop heureux d'avoir vêcu dans un temps où ces fautes étoient permiſes ; au lieu qu'on les releveroit ſans quartier dans un moderne. Quand les Celſes & les

(7) Ant. Coulan, Examen de l'Hiſt. Critique du N. T. Lettre 4. Voyez l'Extrait qu'en donne M. Baſnage au mois de Mars 1696. de l'Hiſt. des Ouvrages des Sçavans.

Porphyres auroient conduit le pinc
de ce Miniſtre, auroit-il pû pein
les ſaints Peres de plus noires c
leurs ?

Il eſt fâcheux qu'un Ecrivain auſſi
li, mais auſſi peu verſé dans la lecture
Peres, que M. de Saint Evremont,
parlé d'eux avec autant d'outrage, d
l'endroit même où il excuſe les ob
nitez & le pyrrhoniſme de M. Ba
Mais il étoit de ces beaux eſprits,
n'aimant que ce qui eſt capable de
amuſer & de les flater, ne ſont pas f
ſenſibles aux veritez auſtéres de la R
gion. De là venoit ſon dégoût pour
ſaints Docteurs. Quoi qu'il en ſo
voici comme il propoſe & comme
il réſout ce qu'on a reproché à M. Ba
ſur la Tradition. *Il n'a pas*, dit-o
*aſſez épargné les Peres. J'ay de la véné
tion pour leur grand zele*, reprend M.
Saint Evremont, *mais je m'aſſure
vous eſtimez auſſi peu que moy leur ſc
ce. Les Peres ſont bonnes gens, di
Scaliger, mais ils ne ſont pas ſçava
S. Auguſtin étoit un novateur ſur la g
ce, au ſentiment du Pere Simon* ; *Voſ*

(8) Lettre de M. de Saint Evremont, inſ
dans les nouvelles Litteraires de l'Hiſtoire
Ouvrages des Sçavans, Decembre 1698.

ne l'admiroit pas ; Hobbez ne l'estimoit point. Certainement cet air de partialité contre des Saints de ce merite, est tres-choquant, lors sur tout qu'on vient à réflechir sur l'estime dont il honoroit les profanes. Est-il possible qu'un homme d'un si grand sens d'ailleurs, se soit mêlé de condamner des Docteurs qu'il avoit si peu lûs ; ou que s'il les eût lûs, son discernement ne lui eût pas fait remarquer les vrayes beautez répanduës dans leurs écrits ?

Il eût falu sans doute pour contenter l'humeur inquietante & dédaigneuse de nos Critiques, que les Peres eussent pû prévoir toutes les consequences malignes qu'on tireroit un jour de ce qu'ils avançoient de bonne foy, même avant que les disputes nées aprés eux, eussent été entamées ou éclaircies. Il eût falu que dés les premiers siécles ils eussent prévenu & refuté les mauvaises difficultez que la Critique feroit naître au seiziéme & au dix-septiéme siécle. Et qui sçait si l'esprit de contradiction n'eût pas trouvé encore de quoi mordre dans leurs expressions les plus mesurées ? Car rien ne flatte tant un Critique, que la gloire de suprendre en faute les plus graves Auteurs : com-

Injustes prétentions des Critiques sur les Peres qui combattoient les payens, & certains heretiques.

me rien n'afflige tant ſa malignité, que de voir qu'on s'attache, & qu'on réüſſiſſe à les juſtifier. Jugeons-en par l'événement.

1°. On peut dire que les Peres aprés avoir confondu la fauſſe ſageſſe des Gentils par la folie de la Croix, ont élevé ſur le fond de l'Ecriture & de la Tradition, un ſyſtême de nôtre Religion, non ſeulement plus ſoutenu & mieux lié que tout ce que la raiſon & la ſcience des Philoſophes inventa jamais, mais encore orné & fortifié de tout ce qui peut ſervir à en rendre la créance prudente & inébranlable. Or la Critique, celle ſur tout de M. Bayle, loin de ſouſcrire à un jugement ſi glorieux aux ſaints Peres, ne le contredit-elle pas; ſoit en introduiſant (9) ſur la ſcène un Abbé qui prouve que la Theologie Chrétienne fournit aux Pyrrhoniens des argumens inſolubles; ſoit en traitant de purs paralogiſmes (10), pluſieurs raiſonnemens dont le paganiſme ſentoit tres-bien la force,

(9) Dict. Crit. au mot *Pyrrhon.*

(10) Là-même, au mot *Chryſois :* Je ne ſçay, dit-il, à quoi les Peres ſongeoient dans quelques-uns de leurs argumens contre les Gentils.

quelque intereſſé qu'il fût à y trouver du foible. Blondel avoit déja reproché aux Peres (11) que pour ne rien laiſſer échapper à l'avidité de leur memoire, ils ont negligé les meilleures occaſions de donner des preuves de leur jugement contre les payens. Tant il eſt vray que c'étoit une gloire reſervée aux Critiques de nôtre temps, de prendre en main, par eſprit de charité, la cauſe des pauvres payens opprimez par les Peres, & d'exciter une révolution qui réprimât au moins la joye des Chrétiens qui ſe preſſoient trop d'en triompher.

Que dis-je ? Le zele de nos Critiques à ſervir le paganiſme aux dépens des ſaints Peres, a bien mieux éclaté. Car de la même main dont ils ont rabaiſſé à l'envi l'antiquité chrétienne, ils ont relevé la payenne avec des efforts infinis. Liſez les Commentaires de ces Sçavans qui ont fait refleurir les lettres : en quels éloges faſtueux ſe répandent-ils ſur le merite des Auteurs payens qu'ils éclairciſſent ? Tout ce qui a paſſé par leur plume, n'eſt que ſolidité, qu'agrément ; & ils leur prête-

(11) Blondel, L. 1. des Sibylles, chap. 26.

roient plûtôt cent fineſſes à quoi ils ne penſerent jamais, que de leur dérober aucune des graces qu'ils ont crû voir dans leurs écrits. On a vû de ces Sçavans (12) ſi idolâtres des Ecrivains de la Cour d'Auguſte qu'ils évitoient comme un écueil, la moindre expreſſion qui ne fut pas du bel uſage dans ces ſiécles d'or, fût-elle conſacrée par la religion.

Mais remarquez la bizarerie de leur goût : quelques-uns ne ſe ſont occupez aprés cela, qu'à relever les moindres fautes dans les ſaints Peres, & qu'à regarder avec dédain les chef-d'œuvres de la primitive Egliſe. En ſorte que tels de ces beaux ouvrages, qui ont condamné à un ſilence forcé les plus entêtez payens, ont été depuis expoſez aux mépris de nos cenſeurs. On ne demandoit pas que l'encenſoir à la main, ils adoraſſent en eux juſqu'à leurs defauts, mais qu'ils s'abſtinſſent

(12) Ceux qu'on nommoit *Ciceroniens* dans le 16. ſiécle, avoient porté l'entêtement juſqu'à cet excés. Voyez ce qu'Eraſme a écrit contre eux. Muret dans le 15. Liv. chap. 1. de ſes diverſes Leçons, ſe moque de l'affectation de quelques Puriſtes qui s'étoient ſervis de *perſuaſio* au lieu de *fides*. Affectation que S. Bernard avoit reprochée à Abailard.

de condamner ce qu'ils n'entendoient pas, faute d'être au fait des disputes.

2°. Avec quelque succés que les Peres ayent combattu le Manechisme, dont ils ont montré l'impieté & le ridicule; la Critique [13] n'a-t-elle pas mis en doute s'ils ont toûjours bien raisonné contre le dogme monstrueux des deux principes; & n'a-t-elle pas élevé cent nouvelles machines pour le mettre sur pied aprés sa chute; prêtant à ces heretiques une foule de raisonnemens captieux, pour appuyer en dépit de la raison & de la foy, leur paradoxe insensé sur l'origine du mal?

III.

Affectation des Critiques à relever les erreurs vrayes ou prétenduës des saints Peres.

On sçait que la Critique naturellement contredisante, n'a paru se plaire à rien tant, qu'à rassembler par une malheureuse industrie, les mécomptes qui ont pû échapper à quelques Peres; & que les Protestans, à commencer

(13) Diction. Crit. aux mots *Manichéens* & *Pauliciens*, & dans les Eclaircissemens mis à la fin du 3. T. de la 2. Edit.

par les Centuriateurs, ſe ſont fort diſtinguez à en exagerer la griéveté & le nombre ; ſoit par vengeance contre ces Anciens trop oppoſez à leurs nouveautez ; ſoit par eſprit de contradiction contre l'Egliſe admiratrice de leurs plus beaux ouvrages. On a vû à quel point s'eſt répanduë la contagion de cette licence parmi les Catholiques ; & on n'a pû encore poſer de bornes, que les Critiques n'ayent pas franchies.

S'ils s'étoient contenus dans celles qu'a preſcrites Melchior Cano (1) aprés Vincent de Lerins (2), on n'auroit rien riſqué : parce qu'on ſe ſeroit contenté de révérer par tout ces ananciens Peres, mais ſans les croire exempts de tous défauts ; d'adherer à l'unanimité de leurs ſentimens, ſans pourtant recevoir les déciſions de chacun d'eux comme autant d'oracles ; & *de recourir* (3) *à l'autorité de l'Egliſe, pour diſcerner ce qui vient de l'eſprit de verité, & ce qui part de nos ténébres.*

(1) *Melch. Canus L. 7. de Locis Theol. cap.* 3.

(2) *Vinc. Lir. in Commonit. cap.* 39.

(3) C'eſt l'avis que donne M. de Tillemont ſur l'Hiſt. Eccl. Tom. 2. Article des Millénaires, page 334.

Car que certains Peres ayent erré en matiére de foy, comme Tertullien, Origene, S. Cyprien, on en demeure d'accord. Et qu'en peut-on conclure, ſoit contre les veritez ſaintes qu'ils ont établies d'ailleurs ; ſoit contre la foule des Peres dont ils ont été contredits ; ſoit contre nous qui ne réglons nôtre approbation que ſur ce que l'Egliſe a adopté, ou n'a pas rejetté en eux ?

Juſqu'à quel point il eſt permis de ſe départir des ſentimens de quelques Peres.

Que pluſieurs Anciens (4) ayent panché vers l'erreur des Millenaires ; que fait cela ; puiſqu'ils ne l'ont ni donnée (5) pour un dogme de foy, ni ſoutenuë opiniâtrément ; & que l'Egliſe a eû dès-lors un grand nombre de défenſeurs de la verité (6), qui ont

(4) Ceux qui ont adopté cette opinion de Papias, ſont S. Juſtin, Athenagore, S. Irenée, Clement d'Alex. Tertullien, Lactance, Sulpice Severe, &c.

(5) Juſtin dans ſon dialogue avec Tryphon, n'en parle que comme d'une opinion problematique.

(6) Caius a combattu dans le 3. ſiécle les Millenaires, auſſi-bien qu'Origene & S. Denys d'Alexandrie dans le 4. ſiécle. Euſebe de Ceſarée rejette ce ſentiment, qu'il traite d'erreur. S. Jerôme en parle comme d'une fauſſeté oppoſée à l'Ecriture. S. Ephrem le combat comme une fable. S. Epiphane le condamne. S. Aug.

enſeveli dans l'oubli cette imagination de Papias ? Que d'autres Peres ſe ſoient trompez en ce qui regarde les ſciences humaines, comme en niant les antipodes ; que s'enſuit-il de cette erreur par rapport à la Religion ; & qui nous empêche de nous départir à cet égard de leurs ſentimens, pourvû qu'on en uſe ainſi avec retenuë & ſans inſulte ? Qu'entre ces ſaints Docteurs, il s'en ſoit trouvé de differens avis ſur diverſes queſtions ou indifferentes à la foy, ou incidentes & plus profondes ; que prouve ce partage contre leur conſentement dans l'eſſentiel ; & qui a jamais penſé ou dit qu'on canonizât leurs opinions ? Qu'on remarque enfin quelques obſcuritez mêlées à l'éclat de leur doctrine ; quelle merveille dans cet éloignement des temps où ils vivoient ; & quelle autre conſequence en peut-on tirer, que l'obligation de révérer ce qu'on ne comprend pas en eux ?

Mais pour mettre d'abord ſous un même point de vûë les differentes er-

le compte entre les erreurs des Cerinthiens. Theodoret enſuite & Philaſtrius, le mettent au rang des hereſies ; mais elle étoit alors entierement abolie.

reurs qu'on a imputées aux Peres, il ſuffit d'entendre M. Jurieu éclater contre eux, & encherir ſur M. le Clerc en invectives. Car outre la qualité de *pauvres Theologiens* dont il les honore (7), combien d'erreurs & de variations dans la foy ne met-il pas ſur leur compte ? Leur Theologie ſur les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation, demeura ſelon lui (8), informe, imparfaite, flotantes entre leurs mains juſqu'au Concile de Nicée, & au delà : de quoi il appelle en témoignage le P. Petau, aprés qu'il l'a falſifié. Ils mettoient de l'inégalité entre les perſonnes, dit-il, & l'on ne peut le nier pour peu que l'on ait de bonne foy. Ils enſeignoient, ſelon lui, que le Verbe n'eſt pas éternel en tant que Fils; & leur erreur venoit d'une autre, c'eſt qu'ils n'avoient pas une juſte idée de l'immutabilité de Dieu, en qui ils (9) admettoient des acci-

Inſolence de M. Jurieu à inſulter les SS. Peres.

(7) Accompliſſement des Prophetie, 2. Partie, p. 333.

(8) Lettre 6. de 1688. pages 43. 45. 46. 50. &c.

(9) 7. Lettre Paſtor. du même, & de la même année. Voyez toutes ces calomnies rapportées & refutées par M. Boſſuet dans ſon 1. *Avertiſſement aux Proteſtans, ſur les Lettres*

» dens. Et qu'on ne dise pas que le fond
» de leurs sentimens étoit bon, & leurs
» expressions impropres ; point du tout,
» *c'étoit la Théologie du siecle.* Voilà à quels égaremens il livre ces disciples des Apôtres, qui avoient reçû les prémices de l'esprit, & qui versoient leur sang pour soutenir un amas d'erreurs. Ils ne croyoient pas même que Dieu fût par tout, & la plûpart le tenoient corporel. Ils ôtoient à la Providence la conduite du monde. Ils parloient injurieusement de la satisfaction de J. C. Ce qu'ils disoient de la justification est faux, mal digeré & imparfait. M. le Clerc croit que les Peres de Nicée en voulant établir la Trinité, ont reconnu (10) trois Dieux bien comptez.

du Ministre Jurieu, contre l'Histoire des Variations.

(10) Voyez le T. 10. de la Bibliot. Univers. dans la Vie d'Eusebe de Cesarée. Là parlant de S. Alexandre qui excommunia Arius : *Cet Evêque*, dit-il, *croyoit, à proprement parler, trois dieux.* Il en dit autant de S. Athanase. Voyez aussi le T. 19. où il parle de S. Greg. de Naz. au même sens. Et dans ses Notes sur Hammond page 417. il dit que les Peres étoient Tritheites. *Si verum fateri volumus, erant Tritheita, &c.* Idem docet in Epist. 7. Critica, pag. 237. & seq. & sub nomine J. Pheriponi in Animad. ad Augustini Opera T. 12.

Erreur

Erreur bizarre qu'il a miſe en ſon jour à la faveur de quelques comparaiſons, dont les Peres ſe ſervoient (11) pour démontrer l'égalité des trois Perſonnes, ſans donner d'atteinte à l'unité d'eſſence. La Grace (12) étoit informe, dit M. Jurieu, juſqu'au temps de S. Auguſtin ; & dans les ſiecles ſuivans, l'Egliſe Romaine devint quaſi Pelagienne. En quoi pourtant il la juſtifie par cette bizarre maxime : Que dans les exhortations il faut neceſſairement parler à la pelagienne, c'eſt à dire qu'il faut preſſer la pratique des bonnes œuvres aux dépens du dogme de foy, & faire entendre dans la chaire de verité, le langage de l'erreur. Sont-ce là, je ne dis pas les ſentimens d'un Theologien qui entend ſa religion, ou d'un Critique qui réflechit,

(11) M. le Clerc a pris ſoin de recueïllir & d'employer tres-malignement la pluſpart de ces paſſages dans les Tomes 10. & 19. de ſa Bibl. Univ.

(12) Lettre Paſt. de M. Jurieu 1688. Voyez comment il a été relevé ſur tous ces points par M. Baſnage, dans ſon Extrait des quatre Avertiſſemens de M. Boſſuet, Hiſt. des Ouvrages des Sçavans, May 1690. par M. Bayle, Dict. Crit. au mot *Arius*; & par M. Saurin, Examen de la Theol. de M. Jurieu.

mais les rêves d'un malade en délire?
» Ce fut, continuë-t-il, aux Docteurs
» du cinquiéme siécle une témerité mal-
» heureuse d'innover dans les termes, en
» appellant la sainte Vierge Mere de
» Dieu. Aussi Dieu n'a-t-il pas versé sa
» benediction sur la fausse sagesse de ces
» Docteurs. Au contraire, il a permis
» que la plus criminelle & la plus ou-
» trée de toutes les idolâtries de l'anti-
» Christianisme ait pris son origine de
» là.

Voilà un précis du panegyrique de la primitive Eglise composé par M. Jurieu. Voilà en quels traits il a peint cette Eglise naissante, fidéle dépositaire de la doctrine de Jesus-Christ, à laquelle les Chefs de secte ont toûjours protesté qu'ils se conformoient, resolus à rejetter tout ce qui s'écarte de la pureté de ses sentimens. La voilà donc accusée dans les formes, d'avoir erré sur l'essentiel de la foy, ou plûtôt voilà comment *l'iniquité* (13) *s'est démentie*, changeant de conduite à mesure que ses interêts ont changé; admiratrice des anciens Peres dans ses commencemens, & devenuë ensuite leur

(13) *Psal.* 26. v. 12. Mentita est iniquitas sibi

irreconciliable ennemie, dés que l'interêt de parti l'a voulu. C'eſt ainſi que M. Jurieu preſſé de couvrir la honte des variations de ſa nouvelle Egliſe, a récriminé contre l'ancienne, & l'a flétri de ſon mieux : imitant ces chevaux fougueux, qui engagez dans un bourbier épais, ne s'en tirent que par des élancemens qui les rempliſſent de bouë avec tout ce qui ſe trouve autour d'eux. Il eſt vray qu'*ayant eu beſoin depuis que les Peres euſſent été orthodoxes*, dit (14) M. Bayle, *il ſoutint qu'ils l'avoient été, il les fit plus blancs que neige, il ſe declara leur Apologiſte, leur Panegyriſte*, & enfin l'accuſateur de ceux qui les mépriſoient, & qui s'appuyoient ſur ſon exemple. Voilà ce qui s'appelle, ſinon agir par principe, ou errer conſequemment, du moins s'accommoder aux temps, & dire à propos oüi & non ſelon le beſoin.

Ajoûtons à ces calomniateurs des ouvrages de l'antiquité, les Sociniens, dont le déchaînement s'eſt ſi fort ſignalé ; partie à dreſſer de longues liſtes des anciens Peres (15) qu'ils préten-

(14) Dict. Crit. 2. Edit. au mot *Petau.*
(15) *Bibliot. Anti-Trinitariorum Chriſtoph. Sand. 2.*

doient avoir ſouſcrit à leurs impietez; partie à publier que l'Egliſe à peine ſortie des ténébres du paganiſme, s'étoit plongée dans d'autres abymes, rendant à l'homme des honneurs dûs à la divinité, & rétabliſſant ſous le nom de culte des Saints, les pratiques ſuperſtitieuſes des idolâtres. Eh à quoi auroient donc ſervi les promeſſes de Jeſus-Chriſt ſur ſon Egliſe, ſi le malheur que ces Sectaires font ſemblant de déplorer, étoit auſſi réel, qu'il eſt malignement ſuppoſé? Mépriſons des calomnies ſi inſenſées, qui ne font tort qu'à leurs Auteurs, & voyons d'autres procès moins injurieux, mais auſſi mal fondez que la Critique a intentez aux Peres. Voici comment.

IV.

Nouvelles chicanes de quelques Critiques pour ſe défendre de l'autorité des Peres.

On a vû que la paſſion dominante de pluſieurs Critiques, eſt celle de ſe diſtinguer par leur ſagacité à découvrir dans les païs perdus de l'antiquité, ce qui s'étoit dérobé aux recherches du commun des Sçavans. La dé-

couverte d'un treſor les toucheroit moins que celle d'un point de Rabiniſme ou de Chronologie juſques là inconnu. Avec quel zele le Pere Lami a-t-il prêché ſur cela de parole & d'exemple, animant le monde ſçavant (1) à cultiver ce qui eſt en friche, à porter « la lumiere où il n'y a que des ténébres, « & à ne vouloir être auteur que lorſ- « qu'on l'eſt en effet de quelque nouvelle « découverte ? Un Auteur, pourſuit-il, « qui ne publieroit qu'une feuille, dans « laquelle on apprendroit ce qu'on ne « trouveroit point ailleurs, meriteroit « ſans-doute plus de gloire, que s'il avoit « fait un *in folio*, comme on les fait. Si « donc un Critique qui ſe flatte de l'invention d'un nouveau ſyſtême, le jette à la traverſe, & peut renverſer ce qu'il a crû établi ; manque-t-il jamais de ſe ſoulever contre un joug dont il a intérêt d'être affranchi ? Et ſi la retenuë va juſques à épargnet des reproches à des Anciens qui dérangent ſon nouveau plan, n'inſinuë-t-il pas au moins des maximes de liberté contre la ſoumiſſion aveugle qu'on leur rend ? Poſons qu'il ait adopté une explication aban-

(1) Traité Hiſt. de l'ancienne Pâque des Juifs ; 2. P. chap. 8. pag. 380.

donnée par la plus grande & la plus saine partie des Peres. *Il ne* (2) *faut pas s'imaginer*, dira-t-il, *que les premiers Peres de l'Eglise ayent épluché toutes les difficultez de l'Ecriture.* Que si le gros des Interpretes s'est accordé avec eux à rejetter l'opinion cherie : *Que peut-on penser*, poursuivra-t-il, *de Juges qui ont ignoré le droit de celui qu'ils ont condamné ?* Il se flatera même d'une révolution de sentimens ; aussi-bien *les plus grands Docteurs de l'Eglise se sont retractez lorsqu'ils ont été mieux informez :* & puis le peuple à qui les Peres se proportionnoient, *se contente de ce qu'on lui donne ; ainsi il ne faut pas se mettre en frais pour le satisfaire.*

Peu s'en faut qu'ici la critique ne quitte son serieux pour rire un peu à leurs dépens. Elle rappelle du moins l'avanture de S. Jerôme, qui s'avisa un jour de demander à S. Gregoire de Nazianze son maître, un éclaircissement sur le *Sabbatum* δευτερόπρωτον de S. Luc. Ce Pere esquiva la difficulté en plaisantant. Trouvez-vous (3) de-

(2) Là-même, chap. 5.

(3) *Hier. in Epist. ad Nepotian.* Præceptor quondam meus Greg. Nazianz. rogatus à me ut exponeret quid sibi vellet in Luca sabbatum

main à l'Eglise, dit-il, & je vous en « instruirai avec un tel applaudissement « de tout le peuple, que vous avouërez « malgré vous, que vous sçavez ce que « vous ignorez ; ou si vous vous singu- « larisez à ne dire mot, on vous traitera « comme n'ayant pas le sens commun : « car c'est un coup sûr, d'en imposer « au peuple avec une grande facilité de « parler. Voilà comment une raillerie « innocemment échappée à un saint Docteur, sert à insinuer qu'il ne faut pas trop prendre au pied de la lettre ce qu'ils nous débitent.

Quand (4) *ils seroient tous d'un autre avis*, dit-on, *si ce n'est pas dans un point qui touche la foy & les bonnes mœurs ; si c'est un fait dont il ne s'agissoit point, dont ils n'ont parlé qu'en passant ; n'est-*

δευτερόπρωτον eleganter lusit, Docebo te, inquiens, super hac re in Ecclesia, in qua mihi omni populo acclamante cogêris invitus scire quod nescis ; aut certè, si solus tacueris, ab omnibus stultitiæ condemnaberis. Nihil tam facile quàm vilem plebeculam & indoctam concionem linguæ volubilitate decipere : quidquid non intelligit, plus miratur.

(4) Suite du Traité Hist. de l'ancienne Pâque des Juifs, ou Reflexions sur un Livre intitulé, *Apologie de M. Arnauld & du P. Bouhours*, page 76.

ce pas vouloir étourdir par de grands noms, que de les alleguer? Que repliquer à cela, ſinon que voilà comme on en parle quand on n'en eſt pas content? Et quelle leçon plus au gré des incrédules que celle-là, ou plus propre à les débaraſſer d'une ſujetion qui les chagrine? Que ſeroit-ce, ſi on donnoit à ces maximes de critique plus d'étenduë; ſi on les dépouïlloit des adouciſſemens dont elles ſont ici revêtuës; ou qu'on les appliquât à des ſujets plus intimement unis à la religion: qu'on donnât même à des Rabins un crédit qu'on ſemble refuſer à la Tradition: que ſeroit-ce, ſi entaſſant doutes ſur doutes, & dédaignant d'admettre l'autorité des Peres pour les reſoudre, on ſe couvroit du beau prétexte de détromper le public qu'on abuſe, & d'épurer la créance en démêlant le faux du vray, toute autorité miſe à part? Ce langage ſeditieux ne reſſembleroit-il pas à celui des mécontens d'un gouvernement, leſquels ſous prétexte de remedier aux abus, vont à tout bouleverſer. Qu'on nous permette d'appliquer à ces grands réformateurs de nos Anciens, ce bon mot de Balzac, qui voyant des broüillons ſe mêler

ler de tout renverſer ſous ombre de réforme, diſoit : *Si on* (5) *regle ainſi les états, bienheureux ſont les états qu'on laiſſe dans la corruption & dans le déſordre.*

De quel autre remercîment devoit-on payer le faux zele des Centuriateurs, lorſqu'ils s'émancipoient à vouloir cenſurer les Peres, comme ſi *le malin eſprit* (6) *eût répandu beaucoup de ténèbres dans leurs écrits?* Que doit-on de plus à l'inquietude de ceux qui ſemblent ne craindre rien tant que de laiſſer gagner du crédit à l'antiquité chrétienne, comme ſi c'étoit un malheur inévitable que la verité en ſouffrît? Combien avons-nous (7) de paſſages de l'Ecriture, dit M. Simon, dont les « anciens Docteurs de l'Egliſe ſe ſont « ſervis d'un commun conſentement contre les heretiques, & qu'on n'oſe plus « employer, de peur de donner lieu aux « heretiques de triompher? Il n'y a plus, « pourſuit-il, que des demi-Theologiens « qui ſe ſervent de ces ſortes de preuves, «

(5) L. 2. des Lettres de Balzac. Lettre 25. à M. Conratt.

(6) *Cent. Magdeb. Centuriâ 4. cap. 4.* Hinc apparet malignum ſpiritum tantorum virorum ſcriptis plurima inſeruiſſe, &c.

(7) Bibliot. Crit. T. 1. chap. 27. page 382.

» ſous prétexte qu'elles ſe trouvent dans
» les ſaints Peres. Avoüons qu'on a bien tôt appris à fouler aux pieds la Tradition avec de tels maîtres, qui n'inſpirent que l'eſprit de revolte & de mépris contre ſes déciſions.

Il y en a d'autres qui la reſpectent, mais qui la ſervent mal ; ſoit par un caractere d'eſprit plus propre à aggraver, qu'à diminuer les difficultez ; ſoit par une demangeaiſon indiſcrete d'incidenter ſur les circonſtances & ſur les dattes, quand le fond eſt ſûr. Mais ce qui marque admirablement combien la Critique, ſi elle n'eſt tenuë en bride, tend par ſon propre poids à affoiblir le reſpect dû aux Peres ; c'eſt que M. de Tillemont (8) ayant dreſſé cette forte batterie contre le ſyſtême du P. Lami de l'Oratoire, touchant la derniere Pâque de J. C. celui-ci n'a pas manqué de tourner contre la Critique de ſon adverſaire ce même argument, & de le mettre aux mains avec (9) *les gens d'une pieté peu éclairée.*

(8) Tillem. Lettre au R. P. Lami de l'Orat. ſur ſon Traité de l'ancienne Pâque des Juifs, Article 63. & ſuivans.

(9) Pere Lami, Suite du Traité de la Pâque des Juifs, Réponſe à M. de Tillemont ſur ce Traité, Art. 7. page 111. & ſuiv.

Ces gens-là, Monſieur, reprend-il, « s'accommodent encore moins de vos « découvertes que des miennes. Mon opi- « nion eſt une ſpéculation qui ne change « rien : mais ſi vous continuez vos Me- « moires, il faudra tout réformer le Bre- « viaire, ou ne réciter dans la pluſpart « des Leçons des Saints, que des hiſtoi- « res dont la fauſſeté ne pourra plus être « cachée. Auſſi il y a des gens de diſtin- « ction qui ne ſont point édifiez de vos « Mémoires. Ce n'eſt pas le jugement « que j'en fais, continuë-t-il. L'Egliſe « vous eſt obligée : car la verité eſt ſon « objet ; & ſes veritables interêts ſont « qu'elle ſoit connuë. Quand on ne croi- « ra point une foule d'hiſtoires apocry- « phes, ſa foy & ſa doctrine n'en recevront « aucune atteinte. J'en conviens. Mais quand nos Critiques n'auroient pas fait valoir cent ſortes de doutes bien ou mal fondez ; quand par reſpect ils n'auroient pas touché certaines bornes qu'ils ont abattuës, quel danger auroit couru la Religion ? Au contraire, quel pyrrhoniſme n'ont-ils pas introduit à force de répandre des ſoupçons ; & que ne riſque-t-on pas en ſuivant les principes de défiance & d'indépendance qu'ils ont poſez ?

V.

Détail d'accusations particulieres formées contre plusieurs Peres de l'Eglise.

Mais parcourons legerement quelques reproches offensans qu'on n'a pas épargné aux plus respectables d'entre les Peres. Saint Justin en servira de premier exemple, lui que Photius révéroit (1) comme un Auteur d'une érudition consommée dans la Philosophie payenne & chrétienne, aussi-bien que dans l'histoire, & que les Critiques neanmoins affectent si fort de mépriser. Ce Saint, dit un des plus hardis (2), passe pour Philosophe; & moy, reprend-il, je ne trouve rien dans ses ouvrages qui me paroisse exact, judicieux, bien arrangé. Et sur quoi fonde-t-il un jugement si desavantageux? Sur six ou sept passages dont on ne peut rien conclure, sinon qu'il ne les a condamnez que faute de les avoir compris.

Contre S. Justin.

Que dirons-nous de l'impieté de ceux

(1) *Photii Biblioth. Cod.* 6. 125.

(2) Autor observationum selectarum ad rem litterariam pertinentium T. 2. Obs. 7. Idemque argumentum prosequitur Obs. 8.

qui ont fait S. Juſtin premier Auteur de la divinité de J. C. comme s'il avoit *renverſé en cela* (3) *les idées de l'Ecriture, par les préjugez qu'il apportoit de l'Ecole de Platon.* Idée dont la bizarerie & la nouveauté ſurprennent d'autant plus, qu'on ne s'étoit jamais aviſé ni de la remarquer, ni de la reprocher avant ces nouveaux venus.

Mais ſans toucher ici à divers points de dogme ou de fait, qu'une critique témeraire a notez dans les écrits de ce Pere; contentons-nous d'un ſeul qui regarde la ſtatuë dreſſée à Simon le Magicien, au bas de laquelle S. Juſtin avoit lû (4) cette inſcription, *Simoni Deo ſancto.* Or n'inſulte-t-on pas là-deſſus ce ſaint Martyr comme un viſionaire, & pourquoi? Parce que Cia-

(3) C'eſt ainſi qu'en parle l'Auteur du Platoniſme dévoilé dans la 1. Partie, chap. 1. Daniel Zuicker, dans l'*Irenicum Irenicorum.* M. le Clerc ſe menage un peu plus, mais il revient au même ſentiment, T. 10. de la Bibl. Univ. dans la Vie d'Euſebe, où aprés avoir rapporté deux paſſages de S. Juſtin, auſquels il joint quelques autres des Peres poſtérieurs, il conclut que pluſieurs d'entre les Peres des trois premiers ſiécles ont crû que le ſentiment de Platon ſur le myſtere de la Trinité & celui des Apôtres étoit le même.

(4) *Juſt. Apol. 2. pag. 69.*

conius (5) frappé de la reſſemblance qu'il a crû voir entre cette inſcription, & une autre déterrée à Rome en 1574. & dédiée à *Semon Sancus*, ancienne divinité des Sabins, eſt allé s'imaginer que S. Juſtin par un ébloüiſſement des plus étranges s'y étoit trompé, faute d'yeux ou d'attention : d'où il s'enſuit qu'il a auſſi entraîné dans cette erreur aprés lui (7), S. Irenée, Tertullien, Euſebe, S. Cyrille de Jeruſalem, &c. Où eſt, je vous prie, le ſaint Pere, ou l'ancien monument qui pût tenir contre l'impreſſion de ſemblables ſoupçons ? Et ne ſied-il pas bien au Cardinal Baronius (8), & à deux ſçavans Anglois (9), tels que Hammond & Spencer, de prouver ſerieuſement contre tant (10) d'habiles Cri-

(5) *Pet. Ciac. in Opuſculo ad Expoſ. Columnæ Trajani.*

(6) *Iren. L. adv. Hær. Tertull. in Apologet. cap. 13. Euſ. L. 2. Hiſt. cap. 22. Cyrill. Jeroſ. Catech. 6. Theod. L. 1. Hær. Fab.*

(8) *Baron. ad Ann. 44. num. 55. & ſeq.*

(9) *Hamm. Diſſ. 1. cap. 9. de Epiſc. Jure. Spencer. in Annot. ad L. 1. Orig. adv. Celſum.*

(10) *Ciac. citato Opuſc. Salmaſ. in notis ad Spartianum. Henr. Valeſ. in Annot. ad L. 2. Hiſt. Euſebii. Dallæus L. de uſu Patrum. Blond. de Sibyllis.* M. Du Pin, Proleg. de la Bible,

tiques, que S. Juſtin a ſçû lire, & que les Peres qui l'en ont crû, n'ont pas été autant d'aveugles qui en ont ſuivi un autre : car c'eſt tout ce qu'il faut pour vanger par bonnes raiſons ſaint Juſtin, de l'attentat commis par Ciaconius & ſes copiſtes.

Contre S. Irenée.

Pour S. Irenée, que Tertullien reconnoît (11) ſous la qualité de *Docteur tres-curieux dans la recherche de toute ſorte de ſciences* ; ſon procés eſt inſtruit par M. le Clerc, qui prononce magiſtralement que le bon Irenée (12) s'étoit laiſſé dire une fable ſur l'âge de nôtre Seigneur, par des gens qui abuſoient de ſa crédulité. M. Du Pin ne le traite guere mieux, en nous aſſurant que le ſçavant Photius (14) a raiſon de reprendre en lui un défaut qui lui eſt commun avec beaucoup d'autres Anciens : c'eſt qu'il affoiblit & qu'il obſcurcit, pour ainſi dire, les plus cer-

L. 2. chap. 7. M. Simon, Bibl. Critique, T. 1. chap. 34. &c.

(11) *Tertull. L. adv. Valent. cap.* 5. Irenæus omnium doctrinarum curioſiſſimus explorator.

(12) Sentimens de quelques Theol. de Holl. Lettre 3. page 57.

(13) Bibliot. Eccleſ. T. 1. page 223.

(14) *Phot. Cod.* 120.

» taines veritez de la Religion par des
» raiſons peu ſolides. Voilà un trait qui en perçant ce ſaint Docteur, va porter ſur le gros des ſaints Peres ; mais d'autant plus à faux, qu'on trouve aprés tout dans S. Irenée, la pluſpart des veritez de la foy tres-bien établies, comme M. Du Pin en convient dans l'éloge qu'il en fait. Que ſi l'on ne ſent pas toûjours la force de ſes preuves contre certains heretiques, tels que les Valentiniens, c'eſt qu'on n'eſt plus aſſez au fait, & qu'on blâme ſouvent ce qu'on ignore ; & s'il a de plus erré comme S. Juſtin, ſur la foy de Papias, touchant le regne de mille ans, eſt-il permis de l'en reprendre avec outrage, à l'exemple de M. le Clerc, qui dit que Saint Irénée a cité (15) bien des traditions chimeriques. Quelle indécence, de prendre ces airs de hauteur contre un Pere dont les écrits ſe reſſentent ſi fort des temps apoſtoliques, auſquels il touchoit de bien prés ? Peut-on de même paſſer à M. Du Pin, ſon obſtination à le croire coupable de ce ſentiment auſſi pernicieux que faux : *que les ames des*

(15) Sentimens de quelques Theol. de Holl. 3. Lettre, page 57.

méchans (16) *ſeront enfin aneanties :* quoiqu'il ſoit aiſé, ſelon les remarques des Peres de S. Vannes (17), & de de M. de Tillemont (18), de juſtifier S. Irenée par l'endroit même ſur lequel on prétend le condamner. La Critique n'apprendra-t-elle jamais cette maxime ſi ſage : *Que* (19) *s'il faut faire violence aux termes les plus clairs & les plus précis pour expliquer ceux dont le ſens eſt moins net, c'eſt au moins pour juſtifier nos Peres, dont la gloire eſt la nôtre, & non pas pour troubler le repos du juſte, & chercher des impietez dans ſa maiſon.*

A l'égard de Tertullien, dont les égaremens ſont trop connus, j'avouë qu'il merite moins de conſideration

Contre Tertullien.

(16) Bibliot. Eccleſ. T. 1. art. de S. Irenée. Ce Docteur prétend prouver par le 2. Livre de Saint Irenée, contre les hereſies, qu'il a enſeigné ou inſinué cette erreur. *Il ſemble avoir crû*, dit-il, *auſſi-bien que S. Juſtin, que les ames ne ſont immortelles que par grace ; & que celles des impies ceſſeront d'être aprés avoir été long-temps tourmentées.*

(17) Voyez le 1. T. des Remarques ſur la Bibliot. Eccleſ. page 157. &c.

(18) Mem. ſur l'Hiſt. Eccl. T. 3. Note 5. ſur S. Irenée, page 626. & 627.

(19) M. de Tillemont, là-même.

que d'autres Peres. Le feu de ſon imagination l'a emporté quelquefois au delà des bornes. Mais il ne s'enſuit pas qu'on doive approuver la hardieſſe de certains Critiques à nier des faits dont il s'eſt donné pour garand, & dont il allegue comme témoin, des pieces autentiques qui en juſtifient la verité. Il en (20) appelle, par exemple, aux regiſtres publics du Senat de Rome, qui font foy que Tibere propoſa au Senat de placer J. C. au rang des Dieux. Qu'oppoſent nos Critiques à ce témoignage ? M. le Fevre (21) s'en eſt moqué, & M. Van-Dale (22) aprés lui. M. Du Pin (23) en a parlé avec plus de reſerve. *Quoiqu'on ne puiſſe pas*, dit-il, *abſolument accuſer de faux cette narration, elle doit paſſer tout au moins pour douteuſe.* Et pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pû ſe perſuader qu'un Prince auſſi indifferent que Tibere ſur le fait de la religion, ſe fût mis en tête de s'intereſſer pour le culte de Jeſus-Chriſt ;

(20) *Tertull. in Apologetico.*

(21) *Tan. Faber. L. 2. Epiſt. 12.*

(22) *Van-Dale, L. de Oraculis Ethnicorum.*

(23) M. Du Pin, T. 1. de la Bibliot. Eccleſ. page 70. & 71.

encore moins, que le Senat Romain aſſervi, comme il l'étoit, aux volontez de cet Empereur, eût oſé rejetter ſa propoſition. Depuis quand donc le Pirrhoniſme a-t-il tellement prévalu, que de ſimples ſoupçons ſuffiſent pour renverſer des faits ſi bien établis ? Que diroit-on, ſi à l'autorité de Tertullien & d'Euſebe, nous joignions (24) auſſi nos conjectures, & que nous devinaſſions avec Péarſon (25), que le refus du Senat ſur la reception de J. C. parmi les Dieux, étoit l'effet d'une flaterie outrée des Romains ? En effet, Tibere ayant refuſé pour lui-même les honneurs divins, ces indignes politiques pouvoient bien lui faire leur cour, en ne déferant point à d'autres des adorations, que ce redoutable Empereur avoit rebutées par une feinte modeſtie.

Mais quand la Critique auroit pû être moins circonſpecte à l'égard de Tertullien & d'Origene, dont l'Egliſe a noté & proſcrit les erreurs : qu'ont fait les Epiphanes, les Jerômes, les Auguſtins, les Cyrilles, &c. pour

(24) *Euſeb. L. 2. Hiſt. cap. 2.*
(25) *Vide inter Pearſoni opera poſthuma Diſſertationem qua idipſum probat.*

Contre S. Epiphane.

n'obtenir d'elle ni grace ni juſtice ? A la verité M. Du Pin veut bien juſtifier S. Epiphane des groſſieres calomnies dont le charge Scultet (26), & qui aboutiſſent à nous le traveſtir en bon Proteſtant : mais à cela prés, a-t-il pû peindre en des traits plus hideux & moins reſſemblans ce ſaint Pere ?

» Son (27) ſtyle, dit-il, eſt bas & rampant ; il eſt rude & groſſier, ſans ſuite & ſans liaiſon ; il avoit beaucoup de lecture & d'érudition, mais point de diſcernement ni de juſteſſe d'eſprit ; ſouvent il ſe ſert de fauſſes raiſons pour refuter les heretiques ; il étoit fort credule & fort peu exact ; il ſe trompe en pluſieurs endroits, &c. Sont ce là ces portraits *ſi fort au naturel qu'ils frapent d'abord ?* Eſt-ce là à quoi ſe reduit cette *ſage delicateſſe* de ſa critique, que nous promettoient [28] ſes Approbateurs ? Eſt-ce ainſi qu'il ſe ſouvient de ce qu'il a poſé pour principe ? Qu'*on* [29] *ne ſçauroit être*

(26) *Abrah. Schult. Medulla Patrum.*

(27) T. 2. page 2. de la Bibl. Eccl. Art. de S. Epiphane.

(28) Voyez à la tête de la 1. P. des Auteurs du 4. ſiecle, cet éloge de M. Du Pin & de ſes portraits.

(29) Pref. du 1. T. de la Bibliot. Eccleſ page 26.

trop circonſpect, quand on veut ſe mêler de juger des autres, & principalement de ceux qui ont beaucoup de reputation, & à qui l'on doit du reſpect.

Contre S. Jerôme.

S. Jerôme eſt-il moins indignement traité, malgré l'éminence de ſon merite ? Il ſeroit [30] à deſirer, dit M. Simon, que ce ſçavant Pere eût eu le temps de mediter davantage, & de repaſſer ce qu'il a écrit. Ce qu'il approuve en un endroit, dit-il plus bas, il le rejette dans un autre ; il louë & il blâme la même perſonne, ſelon les differentes raiſons qu'il a d'en parler, &c. «

Avec quelle complaiſance M. le Clerc [31] n'a-t-il pas copié ces traits de cenſure, ajoûtant du ſien des termes bien plus durs, joints aux plus malignes reflexions. Si c'étoit Luther ou Calvin, dit-il, qui euſſent ſuivi cette methode, on diroit ſans détour, que ce ſont gens de mauvaiſe foy qui parlent diverſement, ſelon que leurs interêts ſont divers : que ce ſont des declamateurs, à qui l'on ne doit pas ſe fier ; & qui ne diſputent pas contre ce «

(30) Hiſt. Crit. du V. T. L. 3. chap. 9. page 394. 395 Edit. de Holl.

(31) Sentimens des Theol. &c. Lettre 16. page 367. & 372.

» qu'ils appellent des erreurs, par aucun
» amour pour la verité, mais pour aque-
» rir de la reputation. Mais, continuë-
» t-il, ce n'eſt pas peu de choſe que d'ê-
» tre mort, il y a douze cens ans : puiſ-
» qu'outre la qualité de Saint que la
» poſterité a donnée aux morts de cette
» datte, on a la liberté de dire que *aliud*
» *eſt γυμναστικῶς ſcribere, aliud δογματικῶς*
» Que nous importe, reprend-il, de ſça-
» voir ce qu'a penſé un homme ſi peu
» exact & ſi peu ſincere ? Il n'épargne
pas même la précipitation de ce ſaint
Docteur, qui *par honte de faire attendre ſes copiſtes, debitoit ſans meditation ſes lectures :* d'où il conclut [32], *Qu'en ce temps-là, comme aujourd'hui, on ſe piquoit de faire de gros volumes à quelque prix que ce ſoit.* De quel front ce compilateur qui ſurcharge coup ſur coup le public de tant de volumes, qui hazarde tout, qui imprime tout, oſe-t-il articuler cette accuſation contre Saint Jerôme ?

(32) Là-même, dans la même Lettre, pag. 366. Voyez ſes *Quæſtiones Hieronymianæ* ; c'eſt-là ſur tout qu'il ſe déchaîne contre S. Jerôme. Le P. Martianay a refuté cet ouvrage dans ſa Diſſertation intitulée, *Defenſio eruditionis Hieronymianæ*.

Pour M. Du Pin, il décide avec « sa liberté ordinaire, qu'il [33] y a in- « finiment plus de vivacité & de vehe- « mence dans les exhortations, & dans « les ouvrages polémiques de S. Jerôme, « que de juſteſſe & de ſolidité. Il ſça- « voit beaucoup de choſes, ajoûte-t-il « par une honnêteté aprés coup, mais il « ne raiſonnoit pas par principe, ce qui « étoit cauſe qu'il ſe contrediſoit quelque- « fois. Il outre ſouvent les matieres, &c. « Quelles bornes de reſpects pourront deſormais retenir des plumes ſi déchaînées ?

Et qu'ils ne diſent pas qu'ils quitteroient la qualité de Critiques pour prendre celle d'adulateurs, s'ils ne rapportoient ſans acception de perſonne, le mal comme le bien. Car qui les oblige à faire preuve de leur talent de critiquer, à de ſi odieuſes conditions, & aux dépens du reſpect dû à des ouvrages approuvez par l'Egliſe ? Qui les a établis Juges des Peres ? Où ont-ils pris le droit de médire d'eux ; de chercher le mal, où ſouvent il n'eſt pas, & de ne pas trouver le bien où il eſt ; de ne reſpecter enfin, dans les écrits

(33) T. 3. de la Biblioth. Eccleſ. Art. de S. Jerôme, page 449.

des Anciens, ni ſolidité, ni élevation, dés qu'elle eſt jointe à quelque marque de foibleſſe humaine, ou d'obſcurité ? Eh qui ne voit que ces Critiques, ſous prétexte d'ouvrir les yeux ſur des mécomptes prétendus, frayent un large chemin à un libertinage tres-réel ; ou qu'au moins avec autant & plus d'habileté qu'il n'en faut pour inſpirer de la défiance à des lecteurs déja trop diſpoſez à en prendre, ils manquent du reſpect & de la diſcretion qui devroient les tenir en bride ?

M. de Tillemont eſt moins ſujet qu'un autre à ce défaut : cependant il lui eſt échapé [34] des traits aſſez perçans ſur S. Jerôme. Et pour S. Jean Chryſoſtome, on devine aiſément par quel principe ce ſçavant Critique a avancé [35] *qu'il portoit le ſentiment de la grace en ſon cœur, mais qu'il ne faiſoit attention qu'au libre arbitre, ſans réflechir ſur la miſere & ſur la foibleſſe introduite par le péché ; qu'auſſi la Providence ne l'avoit point établi pour ce dogme de foy ; & qu'au reſte, il lui auroit*

(34) T. 10. de ſes Mémoires, Art. de S. Jerôme.

(35) T. 12. de ſes Mémoires, Art. 136. de S. Auguſtin.

ſouhaité

ſouhaité là-deſſus quelque conference avec Saint Auguſtin. Il eſt difficile de ne pas voir que ce diſcours méne à interrompre le fil de la Tradition, en déſuniſſant la créance du plus illuſtre des Peres Grecs, avec celle de S. Auguſtin adoptée par l'Egliſe.

Paſſons à S. Auguſtin, que M. Simon blâme aſſez [36] ouvertement, pour en être loüé de M. le Clerc & de ſes amis de Hollande. On ne peut, dit ce dernier, ſe former une autre idée du bienheureux S. Auguſtin [37], que d'un déclamateur qui dit tout ce qui lui vient en la tête à propos ou non, pourvû que cela s'accorde avec un certain ſyſtême Platonicien qu'il s'étoit formé de la Religion Chrétienne : d'un eſprit qui ſe perd à tout moment dans les nuës, & qui ſe laiſſe emporter à de froides allegories qu'il de- Contre S. Auguſtin.

(36) Hiſt. Crit. du V. T. L. 3. chap. 9. où il dit : *Que S. Auguſtin a tres-bien remarqué les qualitez neceſſaires pour bien interpreter l'Ecriture.* A quoi il ajoûte : *Comme il étoit modeſte, il avoue librement, que la pluſpart de ces qualitez luy manquoient ; & partant on ne doit pas s'étonner ſi l'on trouve quelquefois peu d'exactitude dans ſes Commentaires.*

(37) Lettre 16. des Sentimens des Theol. de Holl. page 387.

» bite comme des oracles : d'un h
» enfin qui n'a aucune des qualité
» doit avoir un interprete de l'Ec
» ſainte. Ce n'eſt que dans ces d
» ſiecles, pourſuit-il, qu'on a oſ
» que S. Auguſtin n'a fait que
» lorſqu'il a expliqué l'Ecriture
Peut-on porter le mépris & l'i
à un excès plus criant contre un
teur que l'Egliſe a reconnu & a
pour le ſien en tant de points ; j
former ſur des expreſſions empr
de ſes écrits, les decrets de pl
Conciles ?

Contre S. Cyrille d'Alex.

Enfin il n'y eut jamais de t
moins flaté que celui de S. Cy
tracé par M. Bayle. Car il dit
que jamais peut-être un chef d
ne merita moins qu'on le men
qu'il ſe gouverna d'une maniere
lente & ſi furieuſe, qu'il ne mer
qu'on le remercie d'avoir ſout
verité, en cas qu'il l'ait trouvée
s'il l'a trouvée, c'eſt par hazard
Mais M. Du Pin qui voit que
bliotheque [39] a fourni des mer

(38) Dict. Crit. au mot *Rodon.*

(39) Là-même, au mot *Neſtorius*, M
n'a preſque fait que copier ce que M.
propoſe contre S. Cyrille & le Conci
pheſe.

pour de ſi ſanglantes invectives, ne ſe le reproche-t-il point ? Car outre qu'il nous repreſente le Patriarche d'Alexandrie, comme un homme que la paſſion faiſoit agir pour la condamnation de Neſtorius : que ne dit-il point de ſa maniere d'écrire ? Qu'il eſt aiſé (40) de « faire bien vîte de gros ouvrages de la « nature des ſiens, principalement quand « on ne s'attache pas à polir ſon diſ- « cours, ni à le reſſerrer dans de certai- « nes bornes, & qu'on abandonne entie- « rement ſa main & ſa plume à toutes « les penſées qui viennent dans l'eſprit. « C'eſt ainſi, pourſuit-il, qu'écrit ſaint « Cyrile. «

Contre les Auteurs du 6. ſiecle.

Au reſte, ne parlons pas avec éloge des Auteurs du 6. ſiecle. M. Du Pin nous apprend (41) à quel point leur goût commençoit à être dépravé. On ſe plaiſoit, dit-il, à faire quantité de « queſtions inutiles ; à expliquer les my- « ſteres par les principes de la Dialecti- « que ; & à diſputer avec opiniâtreté ſur « des choſes de peu de conſequence. « D'ailleurs, la trop grande crédulité «

(40) T. 3. de la Bibl. Eccleſ. P. 2. Art. de S. Cyrille, page 122.

(41) T. 4. de la Biblioth. Eccleſ. Avertiſſement.

» commençoit à s'emparer de l'eſprit des
» plus doctes & des plus ſages ; on n'en-
» tendoit parler que de miracles, de
» viſions & d'apparitions ; on pouſſoit
» la veneration que l'on doit aux Saints,
» au delà des juſtes bornes, & on faiſoit
» un capital de quelques cérémonies fort
» indifferentes. Voilà ce que deux autres
Docteurs (42) appellent *une Critique ſage & moderée ; un diſcernement juſte ; un certain goût de la verité qui la fait également ſentir & aimer.* Il faut donc à ces Meſſieurs des aſſaiſonnemens bien piquans pour flater leut goût ? Avec plus de malignité que nous n'en avons, on ſe figureroit, peut-être, que de tels cenſeurs de livres ne ſeroient pas moins prêts à blâmer des Critiques trop indulgens envers les Peres, qu'à condamner des Caſuiſtes trop relâchez à l'égard des pécheurs. Ils font même juger, en donnant tant d'éloges à une diffamation ſi atroce d'un des premiers ſiecles du Chriſtianiſme, qu'ils n'ont qu'une foy bien foible aux promeſſes de Jeſus-Chriſt, puiſqu'ils croyent que de ſi groſſieres erreurs ont dès-lors défiguré la face de l'Egliſe, & déchiré ſon ſein.

(42) Approbation miſe à la tête de ce 4. T.

VI.

Nouveau prétexte pour décrier l'autorité des Peres, pris du grand nombre d'écrits qu'on leur a ſuppoſez, ou alterez.

Un autre chef d'accuſation, dont l'hereſie a prétendu tirer de grands avantages contre les Peres, c'eſt l'alteration trop frequente de leurs écrits, ou la multitude de ceux qu'on leur a fauſſement attribuez, & dont la Critique s'eſt prévaluë, pour inſpirer une défiance univerſelle contre tout ce que la Tradition autoriſe. Or, quoiqu'on ait refuté ce foible moyen de recuſation qu'ont employé nos modernes contre l'antiquité, on ſe croit ici obligé d'y revenir pour confondre Daillé [1] & Rivet [2], à qui cet argument a paru le plus captieux de tous pour ébloüir les ſimples.

Quel pitoyable raiſonnement que le leur ? Il y a eu bon nombre d'écrits alterez ou ſuppoſez ſous le nom des Peres, donc on ne doit plus faire fond ſur aucun. Quoi ? pas même ſur ceux

Mauvais raiſonnement de quelques Critiques au ſujet de ces ſuppoſitions.

(1) *J. Dallæus, de legitimo uſu Patrum.*
(2) *And. Riv. Tract. de Patrum auctoritate, cap.* 12. & 13.

que la Critique n'a pû flêtrir, & qui nous ont été transmis de siecle en siecle par le public qui en étoit dépositaire ? Comme si en effet, la supposition bien reconnuë de certains ouvrages, qu'on donnoit pour vrais, effaçoit le merite de ceux qui sont bien averez ; & que la foule des monumens sauvez des mains des faussaires, ne pût pas suffire pour nous dédommager de la corruption qu'ont souffert quelques autres. Eh qui pourroit, sans une extravagante impieté, appliquer ce paralogisme à d'autres sujets tout pareils ; & conclure, par exemple, des Evangiles apocryphes, ou des faux Actes des Apôtres, contre les vrais écrits apostoliques ? Qui oseroit, en vertu d'une pareille inscription en faux, tenir pour suspects d'alteration, ou pour convaincus de supposition, des Auteurs profanes, Homere, Ciceron, Virgile, ne se feroit-il pas siffler, en débitant serieusement des idées si chimeriques ?

Que [3] *des faussaires*, dit un sage Critique, *consument leurs jours à faire des livres ; que pour un interêt que personne ne voit, ils renoncent à l'honneur*

(3) L'Auteur de l'Hist. des Contestations sur la Diplomatique, pag. 21. & 22.

que leur feroient des ouvrages universellement applaudis, pour en faire honneur à des Auteurs morts depuis pluſieurs ſiecles; que ces fauſſaires ſoient aſſez habiles pour tromper tout l'univers, & pour perſuader à tout ce qu'il y a de ſçavans, que les ouvrages dont on n'a jamais pû avoir aucun manuſcrit, (j'ajoûte, dont les manuſcrits ſont multipliez & répandus par tout,) *ſont effectivement des anciens Auteurs auſquels on les attribuë; que cette erreur dure pendant je ne ſçai combien de ſiecles : c'eſt, ſelon le P. Germon, & tout homme ſenſé, une des plus folles idées que l'eſprit humain puiſſe enfanter.* Pourquoi donc ſeroit-il plus permis d'écouter ici les ridicules défiances dont nos Critiques étourdiſſent les oreilles, au préjudice de la Tradition de l'Egliſe?

L'unique concluſion qui réſulte naturellement des découvertes qu'on a faits de divers écrits ſuppoſez, c'eſt qu'il n'a pas falu recevoir ſans examen, tout ce qui nous eſt venu ſous des noms d'Anciens, tant ſacré que profane. Et c'eſt auſſi ce qu'on s'eſt tenu pour bien dit indépendamment des avis de ces deux Proteſtans, & de quiconque auroit pû encherir ſur leur

critique. C'eſt même ſur quoi il paroît que nôtre ſiecle eſt bien plus en danger de pécher par excès de défiance, que par trop de crédulité, puiſqu'aujourd'hui tout fait ombrage à nos Critiques ſurveillans & hériſſez de doutes. Aprés tout, les ouvrages publiez ſur ce ſujet par Daillé & Rivet, ſentent plus l'eſprit de caballe, que celui d'une critique déſintereſſée. Parmi pluſieurs preuves de fait qui en font foy, je n'en choiſis que trois ou quatre.

Premier exemple de fraudes ſur de prétenduës falſifications des écrits des Peres.

La premiere conſiſte en ce que s'accordant eux & leurs copiſtes, à exciter de grands murmures contre de prétenduës falſifications des écrits des Peres, ils ne manquent pas d'en rendre les ſeuls Catholiques coupables. M. Cave, habile d'ailleurs, & moderé, n'a pas laiſſé de s'entêter de cette chimére, & de s'emporter [4] aux plaintes les plus tragiques : comme ſi l'Egliſe par un zele de religion mal entendu, avoit preſque conſacré ces ſupercheries, & affecté de ſupprimer ces

(4) *G. Cave Hiſt. Litt. præf. L. 5.* Eheu? tot pudendis exemplis ſole clariùs liquet patres fœde corruptos fuiſſe ; vetuſtiores editiones, quantum fieri poterat, ſuppreſſas ; ſequentes truncatas, vel interpolatas.

anciennes

anciennes éditions des Peres, ſeules correctes, ſeules exemptes de fraude, pour en ſubſtituer de nouvelles, pleines d'alterations. Mais en verité il ne tenoit qu'à luy de ſe calmer, & de ne pas tant nous allarmer : il ne lui faloit que confronter & vieilles & nouvelles éditions, dont nos Bibliotheques ſont aſſez fournies : il ne faloit que remonter aux ſources empoiſonnées, d'où lui ſont venuës ces idées de falſifications qu'il met ſur le compte des Catholiques.

Et quelles preuves en donne-t-il, qui ne portent à faux ? Sont-ce les indices expurgatoires ordonnez [5] par le Concile de Trente, & publiez enſuite, tant pour la proſcription des mauvais livres de quelques modernes, que pour le retranchement de ce qui déplaît en d'autres. Mais où ſont les gens habiles que l'introduction de ces changemens ayent jetté dans quelques erreurs de fait ? Combien de cabinets où ces livres repurgez ou proſcrits ſont en leur entier ? Où d'ailleurs a-t-on vû que l'établiſſement de cette eſpece de réforme eût paſſé juſqu'aux écrits

(5) *Trid. Seſſ.* 18. *Decr. de Lectu.*

des ſaints Peres ? On l'a dit [6] vaguement ; mais on a défié d'articuler aucun texte particulier qu'on eût ſupprimé.

Eſt-ce qu'on s'eſt crû bien fondé à prendre droit ſur l'aveu des Catholiques, qu'on a crû avoir découvert la réalité de ces falſifications, en declarant [7] *qu'ils retranchoient dans leur édition de S. Auguſtin*, dreſſée à Veniſe en 1570. & 1584. *tout ce qui pouvoit*

(6) *Prater Dallæum qui in L. de uſu Patrum id aſſerit, Rivetus cap.* 12. *de Patrum auctoritate pag.* 82. *delarat*, tale eſſe quidquid apud Pontificios proceditur, quibus Patrum depravatio magna ex parte imputanda eſt. *Addit*, teſte Kimedoncio Monachos audacter admodum falſarias manus intuliſſe ſcriptoribus Eccleſiaſticis ; integras ſententias & paginas totas obliterando ; imo integris ternionibus & libris exciſis Autores indignè caſtrando : ut meritò noſtris ſuſpecti ſint de novo editi Libri à Romanis bibliothecariis ex Vaticano, vel ex monaſteriorum clauſtris.

(7) *Guill. Cave in Præf. Hiſt. Litt. Sect.* 9. *invehitur in editionem Venetam operum S. Auguſtini, de qua Lector ſic admonetur.* Præter locorum multorum reſtitutionem ſecundùm collationem vetuſtiorum exemplarium, curavimus removeri omnia quæ fidelium mentes hæretica pravitate poſſent inficere, aut à catholica & orthodoxa fide deviare. *Idipſum exprobrat J. Cler. Præf. Artis Criticæ.*

infecter du poiſon de l'hereſie, & éloigner de la foy. Pure mépriſe. Il n'eſt pas-là queſtion du texte, auquel on n'a pas penſé qu'il falût toucher; mais de certains ſommaires ou ſcholies, ſoit d'Eraſme, ſoit d'autres, dont on avoit [8] chargé les marges, & qu'on a rejetté, conformément à ce qui en étoit marqué dans les indices expurgatoires.

Suffit-il enfin pour s'aſſurer de la fraude, de bien repeter ce qu'un Proteſtant Anglois [9] a publié en l'air, qu'on entretenoit dans la Bibliotheque du Vatican, des copiſtes à gage, préposez à refondre & à alterer les anciens manuſcrits? Ridicule viſion d'eſprits échauffez, qui ſe font exprés des monſtres. Ils ſe ſeroient raſſurez contre leurs terreurs paniques, pour peu qu'ils euſſent réfléchi ſur ce qu'a écrit [10] là-

(8) Voyez le T. 1. de la Bibliot. Critique de M. Simon, chap. 17. où il poſe cela comme tres-conſtant dans ſes Remarques Critiques ſur l'Hiſt. Litteraire de M. Cave.

(9) *G. Cave, Præf. Hiſt. Litt. refert ex Thoma Jameſio*, in Bibliotheca Vaticana non paucos pingendi artifices quotidie ali, quorum erat Conciliorum acta & antiquorum Patrum opera exſcribere; idque litteris vetuſtiſſimos codices, quantùm fieri poterat, imitantibus.

(10) *Petr. Mor. Epiſt. 15. an. 1595.*

deſſus Pierre Morin. Ces Meſſieurs trouveroient-ils bon que ſur la foy du Scaligerana [11] on vînt à diffamer les belles éditions de Henry Eſtienne? Voudroient-ils que par repreſaille, on retraçât ici le détail odieux des falſifications reprochées à Calvin, à Dumoulin, à Dupleſſis Mornay, à Aubertin, à Saumaiſe, &c.

2. Exemple pris des Lettres de S. Ignace le Martyr.

La ſeconde preuve eſt tirée des Lettres de S. Ignace le Martyr: j'entends de celles qui aprés les éditions d'Uſſerius [12] & de Voſſius [13], deux Critiques tres-diſtinguez, ont paſſé pour inconteſtables parmi tous les Sçavans exempts de préjugez. Or, quel autre interêt que celui de ſecte, a pû pouſſer Daillé à les rejetter auſſi opiniâtrément que Calvin, que les Cen-

(11) *Ibi refertur hoc Scaligeri dictum,* Henricus Stephanus omnes quotquot edidit editvæ libros, etiam meos, ſuo arbitrio jam corrupit, & deinceps corrumpet.

(12) Uſſerius publia à Oxfort ſon Edition latine de S. Ignace en 1644. & il ajoûta en 1647. des Notes, auſſi-bien qu'une nouvelle Edition imprimée à Londres ſous ce titre: *Ignatii Martyris acta, item & Polycarpi, veris Ignatii Epiſtolis ſubjuncta per Uſſerium.*

(13) Iſaac Voſſius ayant trouvé dans la Bibliotheque de Florence un manuſcrit grec de ces Lettres, le rendit public en 1646.

turiateurs, que Socin, ſans égard ni aux caracteres de l'eſprit apoſtolique qui y brillent par tout, comme l'ont bien remarqué [14] pluſieurs Proteſtans; ni à l'autorité de S. Polycarpe [15], qui les avoit recueillies, & fait paſſer de ſes mains en celles des Chrétiens de Philippes; ni aux témoignages exprés de S. Irenée [16] & d'Origene [17], qui en rapportent de beaux traits; ni à l'énumeration qu'en font Euſebe [18] & S. Jerôme [19]; ni à la foy des manuſcrits, qui ont mis le ſceau à leur authenticité?

A des preuves ſi concluantes qu'oppoſe Daillé? Des conjectures ſi frivoles, qu'elles font pitié dans un Auteur de ce merite. Ici il objecte [20] le ſilence de ſaint Juſtin, de Clement d'Alexandrie ſur ces

(14) *Vide Joannis Pearſoni vindicias Epiſtolarum Ignatii, prafationeſque Uſſerii ac Voſſii.*

(15) *Polycarp. Epiſt. ad Philipp. ſſ. 13.*

(16) *Iren. L. 5. adv. Har. cap. 28.*

(17) *Orig. in Lucam Hom. 6.*

(18) *Euſeb. L. 3. Hiſt. cap. 36.*

(19) *Hier. de Viris Illuſt. cap. 16.*

(20) *Vide J. Dallæi Librum de Operibus Dionyſio & Ignatio tributis, atque id genus refert.*

Lettres ; ſilence trop bien contrebalancé & réfuté par les témoignages de S. Polycarpe, de S. Irenée & d'Origene en leur faveur. Là il incidente ſur le ſtyle qu'il trouve trop empoulé, comme s'il avoit eu révélation de celui de S. Ignace. Ailleurs il remarque quelque alluſion à des hereſies poſterieures, comme à celle de Valentin, lorſqu'il dit, *que le Verbe éternel n'eſt pas ſorti du ſilence.* Et qui ne ſçait que ces rêveries étoient nées dans la tête de Simon le Magicien, & des Gnoſtiques prédeceſſeurs de Valentin ? Enfin tout bien examiné, on croit voir que Daillé n'a eu qu'une difficulté qui lui ait tenu au cœur, & qui ait fait naître les autres, qu'il auroit ſans cela compté pour rien : c'eſt la ſuperiorité trop marquée des Evêques ſur les Prêtres. Voilà le peché originel de ces Lettres, qui en a infecté toute la maſſe. Saumaiſe avoit avancé que la diſtinction de ces deux ordres ne remontoit pas plus haut que le troiſiéme ſiecle ; & comme il n'avoit pas fait ce pas-là pour reculer, & qu'il y alloit de l'honneur du Preſbyterianiſme de tenir ferme, il a falu que Daillé chargé des interêts de la ſecte, ſoutînt par quel-

que appareuce de raiſon un parti pris, avant lui, par eſprit de faction.

Troiſiéme exemple tiré des Catéchéſes de S. Cyrille.

Rivet nous fournira un troiſiéme trait, auquel on reconnoîtra aiſément l'eſprit de parti qui s'applique à rendre douteuſe la créance de tout ce qui incommode dans les Peres. On voit d'abord qu'il ne touche qu'avec dépit [21] aux Catéchéſes de S. Cyrille de Jeruſalem, leſquelles établiſſent ſi formellement la neceſſité de la pénitence & des bonnes œuvres, auſſi-bien que la foy de la réalité & de la tranſſubſtantiation. Ainſi donc, aprés bien des doutes tirez du fond de ſa mauvaiſe volonté, pour ſuſpecter les écrits de

(21) *Crit. ſac. L. 3. cap. 8.* An ſint eædem illæ Cathecheſes quarum meminit Hieronymus, meritò à pleriſque ambigi *ait*, *& ſubdit poſtea*: Nolim tamen præfractè negare Catecheſes illas ad illuminatos magna ex parte eſſe Cyrilli, &c. ſed dabo libenter Catecheſes illas eſſe Cyrilli Hieroſol. ſi tamen adverſarii illud mihi liberum relinquant; nempe ut quo nos pede metiuntur, eodem metiamur illos. Tridento è Conciliabulo, Roma è Vaticano, Pariſiis è domo Cardinalis Perronii Papæ dicatæ prodeunt iſtæ Catecheſes: ex impuro illo cæno purum aliquid & ſincerum prodire, præſertim noſtro hoc tempore, perſuadeat ſibi qui volet: ego ſane nullatenus dubito nonnulla eſſe detracta, nonnulla aſſuta.

ce Pere, voici comme il en décide. *Ces Catechéſes nous viennent*, dit-il, *du Conciliabule de Trente, de la Bibliotheque du Vatican, de la maiſon du Cardinal du Perron, & ſont dédiées au Pape : aprés cela ſe perſuade qui voudra, que d'un bourbier ſi impur il puiſſe ſortir quelque ouvrage exempt de ſouillure, ſur tout en ces derniers temps : pour moi je ne doute nullement qu'on n'en ait retranché, & qu'on n'y ait ajoûté.*

Voilà l'équité qu'il faut attendre de pareils juges à qui on livre l'antiquité, comme pieds & poings liez, pour trancher & innover comme bon leur ſemble. Y a-t-il rien de plus oppoſé au bon ſens & à la Religion, que cette Critique ? Car de là il s'enſuivra, ſi on pouſſe le droit fil des conſequences où il conduit, qu'il faudra tenir [22] toutes les Editions des Peres pour falſifiées, dés-là que des Auteurs & des Imprimeurs Catholiques s'en ſeront mêlez. Or de quelle autre main a-t-on & manuſcrits & livres ? De qui ſont venuës ces premieres Editions qui ont précedé la naiſſance du Proteſtantiſ-

[22] C'eſt ce qu'inſinuë Rivet dans ſon Traité de l'autorité des Peres, à la fin du chap. 12. page 83.

me ? De qui ſont venuës celles de l'Ecriture même ? Voilà juſqu'où nous mene, ſans y penſer, l'aveugle paſſion de ces Sectaires. Que dis-je ? L'eſprit de ſingularité joint à une Critique outrée, n'a-t-il pas penſé faire éclore bien d'autres monſtres étouffez dans leur naiſſance ? Tel eſt en ce genre, le paradoxe de M. Simon, qui nous [23] repreſente les anciens Chrétiens, *même les orthodoxes*, alterant ſans ſcrupule les exemplaires du N. T. & inferant des additions conſiderables priſes de faux Evangiles. Suppoſition, dont l'impieté renverſe d'autant plus ſûrement la foy, qu'il nie d'ailleurs que les plus anciens [24] Peres de l'Egliſe, lorſqu'ils ont voulu établir la verité des livres du N. T. ayent eu recours à des originaux qui ſe confer-

[23] Hiſtoire Critique du Texte du N. T. chap. 12. page 94. il dit qu'outre les changemens que Marcion avoit inſerez dans l'Evangile de S. Luc, il y a auſſi eu des Catholiques qui l'ont alteré en quelques endroits. Mais c'eſt ſur tout au chap. 30. page 260. où il dit qu'on ne doit pas rejetter cette alteration des exemplaires du N. T. ſur d'autres que ſur les Chrétiens, & même ſur les orthodoxes ; de quoi il donne pour garand S. Jerôme.

[24] Là-même, chap. 4. page 25.

vaſſent dans les Egliſes apoſtoliques: en quoi il ſe ſoucie fort peu de contredire Tertullien (25).

VII.

Témérité des Critiques à contredire, ou à éluder le conſentement des Peres.

Aprés que la Critique a ſi peu craint de ſe deshonorer par la multitude des accuſations mal fondées, dont elle a entrepris de noircir les Peres; a-t-elle du moins reſpecté leur conſentement unanime, juſqu'au point de n'oſer y contrevenir? Non, on n'a que trop d'exemples de ſon audace à le mépriſer, ou à en affoiblir l'impreſſion. Malgré l'attention de Vincent de Lerins [1] & de l'Egliſe à le faire valoir; que n'a pas tenté [2] M. le Clerc, ſoit pour

[25] *Tert. L. de præſcript. cap.* 36. Percurre Eccleſias Apoſtolicas, apud quas ipſæ authenticæ Litteræ Apoſtolorum recitantur.

[1] *Vinc. Lir. Commonit.* Quidquid non unus aut duo tantùm, ſed omnes pariter uno eodemque conſenſu apertè, frequenter, perſeveranter tenuiſſe ſcripſiſſe docuiſſe cognoverit, id ſibi quoque intelligrt abſque ullâ dubitatione credendum.

[2] C'eſt ſur tout dans les Lettres 3. 13. & 16. des Sentimens de quelques Theol. de

déſunir ce bel accord, ſoit pour lui ôter la force de preuve ſans replique ? Rien en effet ne compatit moins avec le genie des Critiques fiers de leur ſcience, & jaloux de leurs penſées, que cette eſpece d'aſſujettiſſement aux ſentimens reçûs par la Tradition. Ils ſe figurent qu'il y a de la gloire à luter contre le torrent ; & dés-là ils s'y portent. Sous prétexte même du devoir qu'ils s'impoſent, de n'être attentifs qu'à la verité des faits, & non à la qualité ou à la multitude des Auteurs tant anciens que modernes ; avec quelle hauteur ne s'élevent-ils pas contre la créance commune, fût-elle tres-ancienne ? Et de là quels abus ? Car du moment qu'ils ſe ſont mis en tête de ſoutenir un paradoxe univerſellement rejetté par la Tradition, il faut bien que pour l'honneur de leur opinion, ils prennent l'un de ces deux partis ; ou qu'ils s'attachent à ſe faire de leur ſingularité un mérite aux dépens des Peres ; ce qui a été la reſſource aſſez generale des Proteſtans ſur les points controverſez avec nous, & celle en

Holl. & dans les Lettres 3. 4. & 14. de la Défenſe.

particulier de M. Van-Dale [3] ſur le fait des oracles du paganiſme : ou qu'ils cherchent par où ſauver leur ſyſtême à la faveur de cent difficultez bien ou mal inventées, pour contrebalancer ou éluder le ſentiment general ; ce qui a été un artifice ſouvent employé par des Ecrivains même Catholiques, auſquels le joug de la créance des Peres peſoit trop. Or, qui ne voit à quels écueïls vont aboutir des démarches ſi hardies ?

Combien on doit ſe défier de ceux qui rejettent le conſentement des Peres, ſoit ouvertement, ſoit obliquement.

Il eſt évident que le premier parti eſt celui des revoltez contre l'Egliſe ; leſquels n'ayant plus de frein dés qu'ils ſe ſont ſouſtraits à l'autorité des Peres, courent à bride abatuë où les mene leur raiſon ſujette à mille égaremens. Tout ce que j'ai déja expoſé d'excés où ils ſe ſont portez, ſuffit pour tenir les fidéles en garde contre la ſeduction qui en peut naître ; d'autant plus que leurs erreurs, ſe montrant à découvert, ſont dés-là moins contagieuſes, que celles qui empruntent mille ſortes de déguiſemens.

[3] *Diſſ. 1. cap. 2. de Oraculis, ubi gloriatur*, quod neminem huc uſque invenerit, qui id aut perſpexerit, aut cordate defendere publice auſus fuerit.

Mais de quels préſervatifs n'a-t-on pas beſoin contre l'hypocriſie de l'autre eſpece de Critiques, qui ne s'écartent de la voye des ſaints Peres en quelques points, qu'avec proteſtation d'y demeurer attachez pour l'eſſentiel de la doctrine; & qui n'affectent à leur égard de beaux dehors de reſpect, que pour manquer impunément à celui qu'éxige leur autorité irrefragable, quand leur accord eſt unanime? On a crû arrêter les Auteurs de ce caractere par les liens de la Tradition; mais en vain: car avec quelle ſoupleſſe les a-t-on vû s'en échaper?

Mauvais principes poſez là-deſſus par quelques Critiques, même Catholiques.

M. Boſſuet [4] s'eſt efforcé de ramener à ce point fixe M. Simon, qui s'en étoit fort égaré, en courant aprés les nouvelles interprétations de l'Ecriture. Mais qu'a-t-il pû gagner ſur un Critique qui erroit par principe, & qui avoit trouvé mavais [5] que des *Sçavans ſe contentaſſent de recueillir tout ce qu'ils trouvoient dans les livres des Peres ſur l'Ecriture, comme ſi les Peres avoient mieux réüſſi que les autres interpretes de la Bible.* Il veut donc *qu'on*

[4] Dans ſes deux Inſtructions contre la Verſion du N. T. de Trevoux.

[5] Pref. de l'Hiſt. Crit. du V. T.

ne s'arrête point au nom des perſonnes, ni à leur antiquité. Mais le docte Prélat qui le ſuit dans ſes erreurs, ſe croit en droit, pour le ramener, *d'en appeller* [6] *à l'antiquité, à la Tradition, au conſentement unanime des Peres;* en un mot, *à la regle du Concile de Trente.*

Mais auſſi il n'eſt pas permis, diſent les Critiques, de pouſſer l'argument de l'unanimité des Peres & de la Tradition, au delà des matieres de foy & de mœurs : car tel eſt [7] l'eſprit du Concile, tel celui [8] de ſon fidele interprete. Diſons plûtôt que tel eſt à cet égard le relâchement de ceux qui en fronderoient les maximes par tout ailleurs ; & forçons-les dans l'azyle même où ils ſe croyent inacceſſibles aux cenſures, ſous prétexte qu'il ne s'agit que de critique.

Que prétend en effet le Concile, en réprimant par ſon decret les eſprits petulans à qui il arriveroit de s'émanciper *en matiere* [9] *de foy & de mœurs qui regardent l'édification?* Quoi, veut-

[6] 1. Inſtr. ſur la Verſion du N.T. page 55.
[7] *Trid. Seſſ. 4. Decr. de Can. Script.*
[8] *Palav. L. 6. Hiſt. Conc. Trid. cap. 18.*
[9] Voyez là-deſſus la 1. Inſtruct. de M. Boſſuet, depuis la page 196. juſqu'à la 206.

il préciſément les réduire à ne plus s'élever contre ce qui eſt décidé ? Non, ſans doute. Car cet eſprit de révolte n'eſt le partage que du ſchiſme & de l'hereſie déja foudroyez. Son principal but eſt donc de tenir en bride ceux qui ſe licentieroient trop, afin de prévenir les erreurs. Et comme il eſt une tradition qui doit préceder les déciſions de l'Egliſe, & lui ſervir de régle pour ſes déciſions, auſſi-bien qu'aux interpretes pour leurs explications : l'Egliſe forme auſſi un decret pour retenir tous les eſprits tentez d'innover, dans les bornes des loix qu'elle leur preſcrit. En ſorte que lorſqu'ils voudront s'abandonner à leurs ſens, la Tradition de l'Egliſe, & l'autorité des ſaints PP. mettent des bornes à leur témérité. cc cc cc cc

Vanité des défaites qu'ils ont imaginées.

En vain donc ces dangereux interpretes nous crient que le gros des Peres n'a jamais examiné critiquement le vrai ou le faux des explications litterales de la Bible ; qu'auſſi la Tradition varie fort ſur cela ; qu'il faut ici ſe défaire des préjugez du grand nombre ; & qu'à leur égard il leur eût été bien plus aiſé de copier ces Anciens, que d'inventer de leur fond. A ces vains diſcours qu'ils nous tiennent, il

n'y a qu'un mot déciſif à oppoſer; c'eſt qu'ils ont emprunté des heretiques ce langage proſcrit par le Concile de Trente. D'où il s'enſuit qu'il faudra bien qu'en dépit de leur préſomptueuſe confiance, ils voyent leur critique tomber aux pieds de l'Egliſe; & cette régle du bon ſens ſubſiſter en témoignage contre eux : Qu'en fait d'interprétations des Loix divines comme des humaines la plus nombreuſe & la plus ſaine partie des Interpretes doit conſtamment l'emporter. Peut-être que la modeſtie de nos Critiques n'empêchera pas qu'ils ne ſe donnent ſans façon, les prérogatives de la plus ſaine partie; mais le public plus déſintereſſé qu'eux, ne les en croira pas.

Exemple pris de l'explication du P. Lami ſur la Pâque.

Au reſte, on ſçait les contradictions qu'a euës à eſſuyer de la part de ce public incommode le P. Lami de l'Oratoire au ſujet de ſon ſyſtême [10]

[10] Le P. Lami avoit déja publié ſon ſentiment dans ſon *Harmonie Evangelique*, & dans *ſa Lettre au R. P. F.* Il dit à ce ſujet, dans la Préface d'un 3. ouvrage, qui eſt le *Traité de la Pâque des Juifs*, que comme le ſentiment qu'il veut établir avoit été univerſellement abandonné, il eſt contraint d'en venir aux mains avec les Theologiens, les Interpretes de l'Ecriture, les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, les

ſur

ſur la derniere Pâque de Jeſus-Chriſt. Ce ſçavant Critique a ſoutenu que le Sauveur dans la derniere Cene qui préceda le jour de ſa mort, n'a pas fait la cérémonie de manger l'Agneau Paſcal avec ſes Diſciples : il a crû que le repas où J. C. inſtitua l'Euchariſtie, n'avoit nul rapport à cette ſolemnité ordonnée par la Loy. Je n'examine pas ſi par la nouveauté de ce paradoxe il s'éloigne trop des trois Evangeliſtes [11], S. Matthieu, S. Marc & S. Luc, pour s'aprocher plus prés [12] de S. Jean ; ce Pere n'a eu garde d'en convenir avec ceux qui le preſſoient là-deſſus, il eût falu abandonner ſon opinion. Je ne prens non plus aucun droit ſur l'inutilité qu'il ſuppoſe, ſoit dans les préparatifs qui ſe font par l'ordre de J. C. pour la célébration de

Chronologiſtes ; & generalement avec ceux dont l'érudition a eu le plus d'éclat, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans : tous, dit-il, ſont mes adverſaires, je les attaque & je me défend contre eux : ſur quoi il ſe compare à Iſmael, *manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum.*

(11) *Matth. cap. 26. v. 17. &c. Marci cap. v. 12. &c. Luca cap. 22. v. 7.*

(12) *Joan. cap. 13. v. 1. &c. & cap. 18. v. 8. &c. & cap. 19. v. 14.*

formellement oppoſée aux paroles du Concile ?

Plus bas ce Critique devient moins ſcrupuleux, & témoigne qu'il ne faut faire fonds ni ſur l'opinion commune, qui met la Pâque de Jeſus-Chriſt la veille de ſa Paſſion, *parce qu'elle* [16] *n'a point été examinée avec aſſez de ſoin ni dans les premiers, ni dans les derniers ſiecles* ; ni ſur l'accord des Anciens à la rejetter, parce qu'on ne l'a condamnée que faute d'en avoir examiné & *connu les veritables preuves*. Mais à ce compte, les ſentimens les plus erronez & les mieux proſcrits, ce qu'il n'a garde de vouloir, pourroient joüir de l'impunité, puiſqu'ils n'ont jamais manqué de ce foible appui pour ſe ſoutenir contre leurs cenſeurs ; & de là quelle ſource de chicanes ? Quelle fin dans les procés ? Mais qui oblige ce Sçavant à préſumer ſi mal du jugement des Peres, comme rendu ſans connoiſſance de cauſe ? N'eſt-ce pas préciſément

(16) Traité de la Pâque, 2. Part. chap. 5. page 339. il ajoûte plus bas : *Si mon ſentiment a paru mépriſable & indigne qu'on y fit attention, c'eſt une marque qu'il n'a pas été examiné... Ceux qui l'ont rejetté, n'en connoiſſoient pas les veritables preuves, &c.*

l'intérêt qu'il a de les recuſer, ou d'en appeller à eux-mêmes mieux informez ?

Pour nous en bien inſtruire, ſuivons-le plus avant, lorſque des préliminaires il vient au fond. Il diſcute donc ſi en effet la condamnation de ſon ſentiment a été prononcée par tous les Peres ; & c'eſt ici qu'il eſt forcé de reconnoître entre ceux qui ſe ſont declarez contre lui (17) Origene, S. Anatole, S. Jerôme, S. Epiphane, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Chryſoſtome, auſquels il ne tenoit qu'à lui de joindre bon nombre d'autres (18) qui ont été ſuivis de tout le monde ſçavant. Et que dit-il pour appeller de leurs jugemens ? *Qu'ils ont ſuppoſé* ce fait-là, *ſans en donner aucunes preuves : qu'ils n'avoient pas étudié cette matière, &c.* Or cette maniere de tourner la défenſe de ſon opinion, en une eſpece d'accuſation contre les Peres, ne bleſſe-t-elle en rien le reſpect ? N'alar-

(17) Là-même, chap. 6. où il examine ce que les Peres des cinq premiers ſiecles ont écrit touchant cette queſtion.

(18) M. de Tillemont ajoûte aprés le Pere Mabillon, trois autres Peres, S. Cyrille, Saint Proterе d'Alexandrie, & Theodoret.

me-t-elle pas la pieté ? Pourquoi voudroit-il qu'ils euſſent diſcuté un point qui étoit paſſé dans le langage de l'Egliſe ? Mais encore, quels témoins met-il en oppoſition avec cette ſorte d'accuſateurs & de Juges auſſi éclairez qu'incorruptibles ? Quelques demi-anciens ſans nom & fort ſuſpects, tels que l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, ſur la foy douteuſe de qui le Pere Lami [19] groſſit ſon parti du ſuffrage de trois autres Peres, de S. Apollinaire, d'Hieraple, de Clement d'Alexandrie, & de S. Hippolyte. Il y ajoûte deux Anonymes, que Photius a condamné comme contraires aux ſentimens de S. Chryſoſtome & de l'Egliſe; il s'appuye encore du Tritheïte Jean Philopone. Voilà avec quels témoins il prétend contrebalancer les dépoſitions de la plus venerable antiquité contre lui. Voilà de quels voiles il couvre le foible d'une eſpece d'innovation. Or qu'eſt-ce que cela, qu'une maniere

(19) Dans le même Traité, 2. P. chap. 7. où il s'appuye ſur tout du *Chronicon Paſchale* donné au public par M. du Cange, & où il rapporte d'autres autoritez qu'on a alleguées. Voyez les Reflexions de M. de Tillemont là-deſſus, dans ſa Lettre au P. Lami, & la Replique de ce dernier.

nnête de contredire & d'éluder la
adition ?

Achevons de démontrer par un trait
n connu de la Critique de M. Du
n, à quel point on peut exceder, en
nteſtant mal à propos le conſente-
nt unanime des Peres. On eſt d'a-
rd ſurpris de voir ſous quelle enve-
pe de termes (20) ce Docteur ſem-
e former ſon oppoſition à la créan-
generale du péché originel : mais
devine bien-tôt les raiſons qu'il
euës de ne s'expliquer ici qu'ambi-
ment, lui qui eſt ſi clair ailleurs.
s Peres ne ſemblent pas être tous demeu-
d'accord, dit-il, *que les enfans na-*
iſſent ſujets au péché, & dignes de la
mnation ; *c'étoit cependant*, ajoûte-
l, *le ſentiment de l'Egliſe, comme il*
roît par S. Cyprien, &c.

Ici on demande ce qu'on prétend
r cette oppoſition bizarre qu'il ima-
ne entre les Peres d'une part, qu'il
oit avoir contredit ce dogme de foy,
l'Egliſe de l'autre, qui s'eſt attachée
on lui, à le ſoutenir par la bouche
S. Cyprien ? Eſt-ce que S. Cyprien

Autre exemple tiré de M. Pin, qui conteſte à l'Egliſe le conſentement des Peres ſur le péché originel.

20) 1. T. de la Biblior. Eccl. dans l'Abregé
la doctrine des trois premiers ſiecles, page
.

ſeul a ſçû (21) découvrir & ſuivre la doctrine de l'Egliſe inconnuë aux autres ? Eſt-ce que la Tradition a manqué ou varié ſur ce dogme dans les écrits qui ont précedé ceux de S. Cyprien ? Mais quoi ? cette Tradition primitive a pourtant ſervi de régle aux Peres poſterieurs (22), & à l'Egliſe, pour reconnoître le péché originel. D'ailleurs, où ce Critique a-t-il pris le partage de ſentimens qu'il introduit chez les Peres à cet égard ? Compte-t-il donc pour rien, les témoignages formels (23) de S. Juſtin, de S. Irénée, de Tertullien & d'Origene, qui ſemblent tous conſpirer à atteſter & à mettre hors de doute ce dogme avant S. Cyprien ? Qu'appelle-t-on conſentement des Peres, au ſens des Critiques, ſi ce n'eſt ce concours de pluſieurs & des princi-

(21) M. Du Pin au T. 1. de ſa Bibliotheque, portant ſon jugement ſur les écrits de S. Cyprien, dit page 534. qu'il eſt le premier qui parle bien clairement du péché originel, & de la neceſſité de la grace de J. C.

(22) S. Auguſtin dans ſes livres 1. & 2. contre Julien, établit la doctrine du péché originel, par le conſentement des Peres de l'Egliſe d'Orient & d'Occident.

(22) Voyez ces paſſages rapportez dans les Remarques des PP. de S. Vannes, ſur la Bibliot. Eccl. T. 1.

paux

paux Peres qui ſont réünis ſur tel ou tel point ; & cela de maniere qu'on accuſeroit ceux qui les auroient contredits, de s'être ſingulariſez ou écartez ?

Remarquons bien à ce propos pour l'inſtruction des Critiques qui ont affecté de l'ignorer, que l'univerſalité de la Tradition n'a pas beſoin de ſe former par les ſuffrages exprés de tous & chacun des Peres. Car il y a un aveu tacite & équivalent, auſſi-bien qu'un formel ; & s'il faloit que chaque Pere eût pris la parole ou la plume, pour atteſter qu'un ſentiment leur eſt commun à tous, & pour y mettre le ſceau, il eſt certain qu'on ne trouveroit preſque nulle part, en ce ſens chimerique, un plein accord entre eux. Il ſuffit donc que la pluralité & l'autorité de ceux qui ont parlé d'un dogme, nous aſſurent de la créance qu'il merite, en nous le propoſant comme reconnu & non conteſté. Voilà ſur quel conſentement des Peres, l'Egliſe s'eſt cruë ſuffiſamment autoriſée à porter ſes déciſions ; ſoit par l'organe des Conciles, ſoit par la voix des ſouverains Pontifes. C'eſt en pareils cas qu'elle a fait valoir la régle de S. Au-

guſtin & de Vincent de Lerins ; que comme les Peres étoient tous unis dans les liens d'une même foy, qui en entend quelques-uns, les entend tous.

VIII.

Examen abregé de ce qui a donné lieu à pluſieurs Critiques de ruiner la créance duë à la Tradition.

De tout ce qu'on a poſé en fait juſqu'à preſent, il reſulte qu'un des plus pernicieux abus qu'ait introduit la Critique, c'eſt d'avoir fort augmenté le nombre des incrédules, en accréditant le Pyrrhoniſme aux dépens de la Tradition. En ſorte qu'à prendre droit ſur les doutes qu'elle a fait valoir, à peine ſe trouvera-t-il aucun titre de preſcription inconteſtable. Ce fait eſt de notorieté. Remontons à la ſource du mal, & examinons-en les progrés. Deux cauſes principales y ont concouru. Le penchant dominant de la Critique à douter, & celui de l'eſprit humain à innover. Voici comment.

Pyrrhoniſme de la Critique ; premiere ſource du peu de

Pour la Critique, quelque ſagacité qu'on ſuppoſe en elle à diſcerner les vrais textes de l'antiquité, & à en fixer les dates ſur la foy des manuſcrits

& des Auteurs qu'elle a en main ; avoüons qu'elle trouve ſouvent dans cette recherche un fonds inépuiſable de doutes. Elle a beau être fort éclairée ; comment ne s'égareroit-elle pas en marchant ſouvent durant une nuit ſombre dans des païs perdus, n'ayant pour guide qu'elle-même ? A meſure qu'elle s'engage dans des examens de rigueur ſur des monumens anciens, maniez par tant de copiſtes ou négligens, ou ignorans, ou infidéles, il eſt inévitable qu'il ſe preſente bon nombre de difficultez ou d'alterations, d'où naiſſent les incertitudes ; & de là les défiances qu'on ſe plaît à groſſir. créance qu'on a eu pour la Tradition.

On voudroit ne marcher que la ſonde à la main, & n'appuyer que ſur un fond ſolide ; mais il s'en faut bien qu'on trouve conſtament de quoi s'aſſurer de tout point. On prend pour régle de ne juger qu'aprés avoir balancé & confronté les preuves pour & contre, comme autant de témoins en juſtice ; & parce qu'on ſe trouve quelquefois partagé entre des raiſons oppoſées, on ne ſçait plus à quoi s'en tenir, qu'à une eſpece de Pyrrhoniſme. On ſe retranche alors dans la maxime d'Euripide, que *rien n'eſt plus utile aux hom-*

mes qu'une prudente incrédulité. On croit devoir *examiner tout*, ſelon l'avis (1) de l'Apôtre, ſans ſonger que s'il ne défend pas d'être habile & exact, il ordonne au moins de l'être (2) *avec ſobrieté.* La crainte d'être expoſé au reproche de *légereté* (3) qu'attire une créance inconſiderée, rend tout ſuſpect, & dégenere bien-tôt en une incrédulité formelle : c'eſt à dire, que ſous prétexte de fuir quelque erreur particuliere, on ſe jette dans une mécréance generale, qui eſt la pire de toutes.

On ſe ſouvient d'un grand nombre d'écrits fabriquez ſous des noms auſſi reſpectables que ceux des Apôtres & des Peres, ſous les yeux deſquels *l'homme ennemi* (4) ſémoit déja l'ivraye parmi le bon grain. Sur ce fond-là que de doutes s'élévent ? Doutes frivoles, qui prouvent tout au plus, qu'en outrant la critique, on peut incidenter & chicaner par tout ; mais qui n'invalident nullement l'autorité des ouvrages reconnus de tout temps pour

(1) 1. *Ad Theſſ. cap. 5. v. 21.*
(2) *Ad Rom. cap. 12. v. 3.*
(3) *Eccleſiaſt. cap. 19. v. 4.*
(4) *Matth. cap. 23. v. 25.*

indubitables. Cependant un Critique guidé par la lueur maligne de ſes ſoupçons, cherche aprés cela du myſtere par tout, de peur d'être pris pour dupe. Qui ſçait, dit-il, ſi aprés tant d'écrits dont on a démaſqué la fraude, il n'en reſte pas beaucoup plus qui ayent échapé à la pénétration des curieux ? Fauſſe terreur. Car quoique la fraude ait produit ſur la ſcéne des fantômes d'Anciens, qu'elle a tâché d'animer de l'eſprit de l'antiquité, a-t-elle pû en impoſer aſſez univerſellement, pour donner à l'erreur le poids & l'âge de la verité ? Non. La foule des Sçavans trop éclairée pour ne pas appercevoir ces ſupercheries, les a manifeſtées ; & quand elles ne porteroient pas ſur le front des marques ineffaçables de leur fauſſe origine, le nombre des ſurveillans ne s'y ſeroit pas mépris. Certainement on peut tenir pour exempt de tout ſoupçon, tout ce qui eſt ſorti de leur creuſet, ſans être ni entamé ni décrié.

Il s'eſt débité de fauſſes legendes, dans leſquelles le goût du merveilleux a paru l'emporter ſur celui du vrai : nouveau ſujet de trouble. On n'a plus

voulu distinguer entre les anciens Peres qui ont appuyé la créance de plusieurs faits miraculeux ; & les Legendaires modernes, qui ont débité à bonne intention quelques fables devotes. Peu s'en est falu que sur ce seul fondement, certains Critiques, tels que M. le Clerc, ne se soient crûs recevables à contester des évenemens prescrits par la possession de quinze ou seize siecles, & qu'ils n'ayent fait aller du pair S. Athanase & S. Jerôme, avec Surius, Metaphraste, & Jean de Voragine.

Il s'est répandu des reliques douteuses : de là, sans y prendre garde, on a été prêt à conclure qu'il ne faut plus se fier à aucune ; pas même à celles des S. Gervais & Protais, ou à celles de S. Estienne, dont S. Ambroise (5) & S. Augustin (6) ont attesté les merveilles. Si l'on en croit nos Sceptiques, il faudra desormais qu'on touche au doigt celles qu'on admettra, & qu'on s'assure tout-à-fait de leur origine, & des mains par où elles sont passées ; & loin de s'endormir sur la bonne foy des

(5) *Ambros. Epist. 22. ad Sororem.*
(6) *Aug. L. 22. de. Civ. Dei, cap. 8.*

ſages Critiques qui n'y ont rien trouvé à mordre, on voudra en ſçavoir plus qu'eux tous.

Quel eſt donc ce rare avantage de la Critique, dont on nous vante tant les prérogatives ? N'eſt-ce pas d'avoir rafiné ſur des choſes que nos Peres auſſi ſages & plus religieux que nous, avoient ou negligées comme inutiles, ou rejettées comme mauvaiſes, ou reſpectées comme ſaintes ? Avec cet eſprit de critique il a été plus aiſé à M. Bayle de régler ſa vie que ſa plume ; & on a trouvé autant de contrarieté dans la régularité de ſes mœurs, jointe à la licence de ſes écrits, qu'il en paroît dans ſes ſeuls ouvrages, où le bien & le mal ſe trouvent pêle mêle entaſſez.

Auroit-on crû que ce Critique ſe fût aviſé de chercher de quoi juſtifier l'incrédulité juſques dans des Mercures Galans (7) déja ſuranez ; c'eſt à dire, dans de vieux Almanachs ? Cependant il va déterrer comme un tréſor caché, une Lettre où l'on nous

(7) T. 2. des Réponſes aux Queſtions d'un Provincial, chap. 3. où il cite le Merc. Gal. de Janvier 1693.

» débite cette belle maxime : Ne nous
» fâchons pas contre ceux qui nient tout
» ſans raiſon : ils ſont plus utiles qu'on
» ne penſe à la republique des Lettres ;
» ſans eux on ne verroit que conteurs de
» fables ; & ce n'eſt pas peu de choſe,
» que de diminuer le nombre de telles
» gens : pour moi je n'entends jamais de
» conte où le merveilleux domine, que
» je ne ſois ravi de rencontrer quelque
» miſanthrope toûjours prêt à vous dire
» en face, cela eſt faux : on y regarde de
» plus prés, & il en revient ordinaire-
» ment quelque avantage. Il me ſemble,
» reprend M. Bayle, qu'il y a du bon
» dans cette penſée ; & que s'il ne s'éle-
» voit pas quelquefois certaines gens qui
» bruſquent les fraudes pieuſes, elles gâ-
» teroient tout un pays : la reſiſtance de
» deux ou trois perſonnes a quelque-
» fois arrêté le grand crédit qu'une
» caballe mêlée de fanatiſme & d'im-
» poſture, donnoit à une infinité de
» viſions : ſans ces deux ou trois per-
» ſonnes qui lutoient.... l'inondation
» fabuleuſe auroit été preſque univer-
» ſelle.

Voilà comme M. Bayle jettoit les fondemens de la Congregation qu'il

vouloit (8) ériger *de propaganda incredulitate.* S'il l'eût établie, combien d'autres Critiques auroient fourni leurs preuves pour y être admis ? Il n'a pas tenu à eux qu'on ne vît revivre en nos jours ces siecles affreux, où la foy gemissoit dans les fers, & étoit réduite à se cacher. Il a même semblé que comme le nom de Chrétien étoit infamant parmi les payens, celui de Croyant ait tenu lieu d'injure parmi quelques Critiques ; tant ils ont paru ennemis de toute créance, par rapport à ce qui tient du merveilleux. De cette source est venu leur grand dégoût pour les Ecrivains de l'Eglise, en qui ils remarquoient peu de teintures des belles lettres, nulle curiosité pour les sciences profanes, & beaucoup de simplicité dans la foy.

Je sçai, dit (9) M. Fleuri, ce qui a décrié les siecles dont je parle : c'est la prévention des Humanistes du quinziéme siecle ; un Laurent Valle, un Pla-

(8) *Là-même.* Il y ajoûte quelques correctifs qui viennent aprés coup, sur ce qu'il faut éviter l'excès de ne croire rien, comme celui de croire tout.

(9) T. 13. Discours sur l'Hist. Eccl.

» tine, un Ange Politien. Ces préten-
» dus ſçavans ayant plus de litterature
» que de religion & de bon ſens, ne
» s'arrêtoient qu'à l'écorce, & ne pou-
» voient rien goûter que les Ecrivains de
» l'ancienne Rome & de l'ancienne
» Grece. Ainſi ils avoient un ſouverain
» mépris pour les écrits du moyen âge,
» & comptoient qu'on avoit tout perdu
» en perdant la pure latinité, & la poli-
» teſſe des Anciens. Ce préjugé paſſa
» aux Proteſtans, qui regardoient le re-
» nouvellement des études comme la
» ſource de leur réformation.

Penchant vers les nouveautez : autre ſource du peu de foy qu'on a eu pour les monumens de l'ancienne Tradition.

Que ſi on vient à refléchir qu'à ce pyrrhoniſme des Critiques, il ſe joint un grand entêtement pour les nouveautez ; en ſorte que tout ce qui porte avec ſoi cet agrément, eſt ſûr d'être applaudi ; à quel danger ſera expoſée la Tradition ? Or c'eſt un fait conſtant, qu'outre le penchant general des hommes à innover, celui qui domine dans pluſieurs Critiques, eſt le deſir de découvrir ce qui a pû échapper à d'autres, & d'élever de nouveaux ſyſtêmes ſur les ruines de ceux qu'on croyoit les mieux établis. Cette gloire qui les flatte ſi fort, fait que leur premier ſoin

eſt de ſe défaire de l'autorité du grand nombre, pour ſe faire valoir par un air de ſingularité. Dans cette vûë, loin de s'attacher à la voye la plus commode, qui eſt celle de ſuivre les chemins battus, ils croyent qu'il eſt du bel eſprit de s'en écarter, pour ſe tirer de la foule. Qu'on leur oppoſe que les ſentimens qu'ils adoptent, ont été juſques-là ou rejettez, ou inoüis: tant mieux, la ſurpriſe en ſera plus vive. Quelle joye, ſi à force de creuſer les difficultez qui ont arrêté les Sçavans, ils croyent y avoir trouvé des ſolutions dont on ne s'étoit pas aviſé avant eux? Mais quel comble d'honneur, s'ils ſont les premiers & les ſeuls de leur avis? Le P. Lami, en cette qualité, s'eſt regardé avec complaiſance, comme un vrai Iſmaël (10) ſeul armé contre tous. M. de Fontenelle étoit *un peu fâché* (11) d'apprendre que le Pere Thomaſſin *avoit enlevé* à ſon Hiſtoire des Oracles, *l'honneur de la nouveauté du paradoxe*; mais il a été *conſolé par la lecture* du livre de ce ſçavant Orato-

(10) Pref. du Traité de l'ancienne Pâque des Juifs.

(11) Pref. de l'Hiſt. des Oracles.

rien, qui ne touchoit qu'en paſſant cette queſtion. Mille autres n'ont apporté dans le public aucun autre titre de recommandation, que ce goût-là, qui leur a tenu lieu de merite.

On peut reconnoître à ces traits, le vif empreſſement des Critiques pour aller à la découverte des nouveautez. Sous prétexte que tout n'eſt ni trouvé, ni épuiſé, ils s'épuiſent eux-mêmes en recherches ; & au défaut de tréſors réels qu'il eſt donné à peu de gens de déterrer, ils nous débitent leurs ſonges pour autant de rares inventions, verifiant à la lettre l'oracle du S. Eſprit, que le *ſuperbe* (12) *dira d'inſignes folies.* On laiſſeroit à d'autres à les relever ces folies, ſi elles ne heurtoient que le bon ſens ; mais elles vont ſouvent à la rüine de la Religion. C'eſt par cette raiſon que M. Boſſuet (13) » déplore que Grotius, un homme d'une » étude infatigable, ſçavant, judicieux » même juſqu'à un certain dégré, &, » ce qu'il avoit de meilleur, qui paroiſ-

(12) *Proverb.* 28.

(13) Fin de la Diſſertation Préliminaire de M. Boſſuet, ſur la doctrine & la Critique de Grotius.

ABUS DE LA CRITIQUE EN MATIERE DE RELIGION.

LIVRE SIXIE'ME.

Efforts des Critiques pour enlever aux Fidéles les plus ſaints uſages que la Tradition leur a tranſmis.

I.

Autorité de l'Egliſe ſur les matieres de diſcipline qu'elle peut changer ou retenir. Obligation des fidèles à s'y conformer. En combien de manieres les Critiques ſe ſont ſoulevez contre elle à ce ſujet.

IL ſeroit étonnant que les Critiques, aprés avoir ſi peu épargné la parole

de Dieu, ſoit laiſſée par écrit dans les Livres canoniques, ſoit tranſmiſe de vive voix par les Apôtres, & paſſée juſqu'à nous par le canal des Peres, ſe fuſſent aviſez de reſpecter davantage certains uſages arbitrairement introduits par l'Egliſe. D'où ſeroit venu tant de reſerve à des eſprits ſi entreprenans ? Nul frein n'a pû les retenir ſur l'eſſentiel ; & ils ſe ſeroient arrêtez par reſpect ſur un objet auſſi indifferent que celui des cérémonies ? Non. Cette bizarerie de ſcrupule ne ſe comprendroit pas en des Ecrivains, qui ont paru aſſez audacieux pour franchir toute barriere. Il n'y a qu'une conſideration qui en pût diminuer la ſurpriſe ; c'eſt qu'on ne doit pas attendre de leur irrégularité, une ſuite bien liée de raiſonnement & de conduite.

Ce qu'il faut d'abord poſer pour principe avec eux, c'eſt la maxime de Tertullien. *Autant*, dit-il (1), *que la régle de foy eſt incapable de varier, autant celle de diſcipline eſt ſujette à changer ſelon les temps.* D'où il s'enſuit, que

(1) *Tertull. L. de velandis Virginibus, cap.* 1. Regula fidei una omninò eſt, ſola immobilis & irreformabilis, cætera jam diſciplinæ & converſationis admittunt novitatem.

l'unité de créance n'emporte nullement l'uniformité d'uſages ou de cérémonies, comme (2) S. Gregoire l'a remarqué, & aprés lui (3) le Cardinal Bona. Qu'au contraire, autant qu'il eſt impoſſible de preſcrire contre les loix immuables de l'Evangile, ou par la ſucceſſion des tems, ou par la corruption des mœurs; autant il eſt ordinaire de voir dans la Diſcipline de l'Egliſe certaines révolutions amenées par de nouvelles pratiques, qui ſuccedent aux anciennes, & qui s'élevent ſur leurs ruines; l'Egliſe le permettant ou l'ordonnant ainſi pour des raiſons ſuperieures qu'il faut toûjours reverer, & qu'il eſt défendu de contredire.

Il ſuffit qu'on ſçache que cette mere des Fidéles tient (4) de J. C. cette puiſſance, comme celle de lier & de délier; & que le S. Eſprit qui reſide au milieu d'elle, ne lui permet pas plus, à proportion, de ſe tromper ſur le choix de la police qui lui convient, que ſur

Preuves qui établiſſent la puiſſance de l'Egliſe ſur les points de diſcipline.

(2) *Greg. Mag. in Epiſt. ad Leand.* In una fide nihil officit ſanctæ Eccleſiæ conſuetudo diverſa.

(3) L. 1. *de Rebus Liturgicis, cap.* 5. *pag.* 47. *decet virios ritus fidei unitatem non ladere.*

(20) *Matth. cap.* 18. *v.* 17. & 18.

le dépôt de la doctrine qui lui eſt confié. Pourquoi ? Parce que comme de l'un dépend la pureté de la foy, de l'autre dépend l'ordre du bon gouvernement. Aprés tout, quelque changement de décoration que l'Egliſe faſſe paroître au dehors, ſon eſprit ne change point ; & au milieu même des varietez qu'elle ſouffre ou qu'elle autoriſe dans ſes uſages, par rapport à la diverſité des temps, des lieux, des nations, elle s'en tient invariablement à la regle de l'Apôtre (5), qui ne tend qu'à établir par tout *la décence & l'ordre* dans le culte interieur. Ce qui fait qu'encore *que la gloire de cette fille du Roy* (6) *ſoit toute au dedans, la varieté & l'or de ſes parures* ne laiſſe pas de ſervir de relief à ſa beauté ; & que les vrais Fideles charmez du bel arrangement de ſa police, s'écrient avec tranſport : *Que vos* (7) *démarches ſont belles, fille de Prince ;* tandis que certains Critiques ne s'appliquent qu'à y trouver des défauts.

(5) 1. *Ad Cor. cap.* 14. Omnia autem honeſtè & ſecundùm ordinem fiant.

(13) *Pſ.* 44. *v.* 14. Omnis gloria filiæ Regis ab intus, &c.

(7) *Cantic. cap.* 7. *v.* 1. Quàm pulcri ſunt greſſus tui, &c.

De ce principe il eſt aiſé de conclure, qu'auſſi-tôt que l'Egliſe uſant de ſon droit, ordonne ce qu'il lui plaît ſur la diſcipline, il ne nous reſte que le parti d'une humble ſoumiſſion : parce que l'obligation qui nous eſt impoſée par S. Paul (8) d'obéïr aux puiſſances legitimes établies de Dieu, comprend ſans doute celle de l'Egliſe, qui émane de la même ſource. Si donc toute entrepriſe qui ſe forme contre le bon ordre de la ſocieté civile, eſt un crime puniſſable ſelon l'Apôtre (9); pourquoi toute rebellion contre l'ordre preſcrit par l'Egliſe, ſeroit-elle moins criminelle ou plus excuſable ? Les loix de diſcipline, ſoit qu'elles confirment ou qu'elles aboliſſent d'anciens uſages, ne ſont pas moins reſpectables en ces derniers temps, qu'elles le furent dans les premiers ſiecles, parce qu'elles ſont revêtuës du même caractere d'autorité. C'eſt à l'Egliſe à raiſonner & à décider là-deſſus, & à

(8) *Ad Rom. cap.* 13. *v.* 1. Omnis anima poteſtatibus ſublimioribus ſubdita ſit, non eſt enim poteſtas niſi ad eo, &c

(9) *Ibidem v.* 2. Qui reſiſtit poteſtati Dei ordinationi reſiſtit ; qui autem reſiſtunt ipſi ſibi damnationem acquirunt.

nous à lui obéïr, ſans écouter les repugnances d'une critique trop difficile à contenter. C'eſt la loy établie, ou plûtôt renouvellée (10) par le ſaint Concile de Trente : loy pratiquée de tout temps, & dont l'infraction coûte aux Quarto-decimans l'anathême dont ils furent frappez.

Tout ce que l'Egliſe permet à cet égard, c'eſt de s'inſtruire des vûës differentes qui ont donné lieu à differens changemens qu'elle a introduits, mais à condition que cette recherche ſe faſſe en enfans dociles, & non en Critiques pointilleux, qui ne trouvent rien à leur gré. A la bonne heure qu'on ſoit charmé des beautez de l'ancienne diſcipline, dont l'origine eſt ſi pure, les progrés ſi édifians, la décadence ſi triſte : pourvû qu'on ne s'émancipe pas à cenſurer la moderne, & qu'on ne releve pas l'une aux dépens de l'autre, avec une affectation odieuſe, dit Hugues de Saint

(10) *Trid. Seſſ. 8. Can. 13.* Si quis dixerit receptos & approbatos Eccleſiæ Catholicæ ritus in ſolemni ſacramentorum adminiſtratione adhiberi conſuetos aut contemni, aut ſine peccato à miniſtris pro libito omitti, aut in novos alios per quemcumque Eccleſiarum Paſtorem mutari poſſe, anathema ſit.

Victor (11) ; mais qu'on convienne que des pratiques differentes étoient mieux aſſorties à la difference des temps ; & qu'on n'entreprenne pas ſur tout de conteſter à l'Egliſe ſes droits, & de reſtraindre à des bornes trop étroites, l'obéïſſance qui lui eſt dûë. Car voilà un des écueïls où une critique chagrine court riſque d'échoüer. Ecueïl d'autant plus dangereux, qu'à parler en general, la marque la moins équivoque d'une vraye pieté, eſt une attention conſtante à ne ſe regler que ſur les lumieres de l'Egliſe, & à lui ſacrifier les ſiennes : comme le caractere certain de l'erreur, eſt de demeurer opiniâtrément attaché à ſon ſens. Avec cette marque de diſtinction, on n'a jamais pû ſe méprendre entre le catholique & l'heretique ; de même qu'on ne peut s'égarer tant qu'on s'attache à ſuivre en fait de diſcipline, la maxime dictée par S. Ambroiſe, & adoptée par S. Auguſtin, qui ordonne (12) *de*

(11) *Hugo à S. Victore, L. 2. de Sacram. Fid. Parte 2. cap. 12.*

(12) *S. Aug. Ep. 188. ad Januar.* Nec diſciplina ulla eſt in his melior gravi prudentique Chriſtiano, quàm ut eo modo agat quo agere viderit Eccleſiam, ad quamcumque fortè devenerit.

se conformer à l'usage de l'Eglise où l'on se trouve ; bien entendu que cette Eglise demeurera liée au centre de l'unité.

Mais on peut dire que cette espece d'assujetissement a paru impratiquable à la critique de nos jours. Car avec quelle hauteur s'est-elle soulevée contre les usages même les plus autorisez, soit par rapport à la police generale de l'Eglise qui les ordonnoit, soit par rapport à l'édification particuliere des fidéles qui les pratiquoient. Pour bien comprendre ce fait qui a eu de si malignes influences, distinguons deux sortes de Critiques, dont l'inquietude s'est le mieux signalée en ce genre. Les uns rebelles à l'ordre de l'Eglise par principe de schisme, & s'érigeant en censeurs d'une discipline où tout leur déplaisoit : les seconds s'y soumettant, mais à regret, & avec des réserves qui leur faisoient perdre tout le merite de leur obéïssance. Les uns & les autres pleins d'un zele amer, & murmurans plus ou moins ; soit contre des usages anciennement reçûs, soit contre des changemens nouvellement introduits dans la forme du culte exterieur. Examinons donc briévement & par ordre, les excès où ils se sont

ous portez. 1°. Contre la ſplendeur lu culte exterieur. 2°. Contre la va-ieté des cérémonies. 3°. Contre les ratiques de pieté les plus édifiantes. n quoi les Proteſtans ont péché par ſprit de parti, & certains Catholi-ues par eſprit de ſingularité, ou par ne pieté mal entenduë. On juge bien u'en renfermant dans les bornes d'un ivre aſſez court un ſi vaſte ſujet, que luſieurs gros volumes n'ont pû épui-er, j'aurai trouvé plus à laiſſer, qu'à rendre. Mais il ſuffira d'indiquer les ources de l'erreur & de la verité, pour loigner de celle-là, & ramener à elle-ci.

II.

njuſtice des murmures qu'ont excitez quelques Critiques Proteſtans, contre l'éclat du culte exterieur, tel qu'il ſe pratique dans l'Egliſe.

Il paroît d'abord qu'un interêt de ecte, joint à l'eſprit de contradiction u'inſpire l'hereſie, ſont les deux prin-ipaux reſſorts qui ont mis en mouve-ent quelques Critiques contre nos lus ſaints uſages. Ils ſortoient de l'E-liſe, mécontens d'elle, & chargez de es anathêmes. Il faloit donc qu'en la

quittant, ils tournaſſent leurs armes contre elle, ou qu'ils coloraſſent d'un prétexte honnête, ce que leur ſchiſme avoit d'odieux : qu'ils eſſayaſſent en un mot, de juſtifier par quelque apparence de raiſon, un parti pris par paſſion. Dans cet état, rien n'étoit plus naturel que de les voir s'offenſer de tout l'appareil d'une religion qu'ils quittoient. Comment auroient-ils craint d'improuver ſa diſcipline, eux qui avoient oſé innover ſur les dogmes de foy ? Entendons ſur cela un des meilleurs interpretes de leurs ſentimens. Il » étoit bien difficile, dit-il (1), que nos » Peres ne fuſſent pas choquez de cette » pompe mondaine, dont on avoit revêtu » la religion avec tant d'excès. . . dans la » magnificence des Temples, dans l'or » des tabernacles, dans le faſte des ſacri- » fices, dans la richeſſe des ornemens, » & en general dans tout cet éclat exte- » rieur qui ne ſembloit être deſtiné qu'à » frapper extraordinairement les ſens, » & à faire naître une fauſſe admiration, » qui eſt le propre des religions corrom-

(1) M. Claude, Défenſe de la Reformation, chap. 4. Voyez comment M. Brueys l'a refuté dans ſa *Défenſe du culte exterieur de l'Egliſe*, Sect. 3.

puës.

puës. Ailleurs (2) il nous repreſente tout ce dehors ſi éclatant, comme indécent ou injurieux au Chriſtianiſme, en ce qu'il eſt pris des Juifs ; ou imité des payens ; & c'eſt ſur ce point qu'un autre Critique (3) a bien encheri ſur lui par l'étalage de ſes recherches. Voilà les reproches qu'on s'eſt tant plû à exagérer chez les Proteſtans. Voici de quoi diſſiper le ſable qui leur ſert de fondement.

Juſtification des ornemens que l'Egliſe adopte.

Premierement, de quel front oſe-t-on traiter de *pompe mondaine*, celle qui eſt toute conſacrée au culte du vrai Dieu, & qui ne ſert qu'à imprimer une haute idée de la majeſté du plus grand & du meilleur des maîtres ? *Y eut-il* (4) *jamais de religion*, dit Saint Auguſtin, *qui ait pû ſe ſoutenir, ſans les liens de quelques ſignes ſenſibles, qui y ayent attaché les hommes ?* Eſt-il d'ailleurs permis de donner pour un indice de fauſſe religion, ce que Dieu ordonna autrefois pour honorer la vraye ? Il

(2) Déf. de la Reform. chap. 3.

(3) Voyez le Livre intitulé, *Conformité des Cérémonies modernes avec les anciennes.* Ces ornemens, dit l'Auteur, conviennent-ils à la chaſte Epouſe de J. C.... ou à la grande paillarde, &c.

(4) *Aug. L. 19. contra Fauſt. cap. 11.*

deſtina Salomon à lui bâtir un temple (5), à la conſtruction duquel il préſida ; il voulut que la ſplendeur des ornemens répondît à celle de l'édifice ; qu'on y vît des chandeliers d'or, & une foule de vaſes précieux ; que l'arche y parût couronnée & brillante ſous les aîles des Cherubins ; que la pourpre & les pierreries ornaſſent les vêtemens du grand Pontife, &c. Pourquoi donc tourner en dériſion ou en ſcandale, ce qui dans les vûës de Dieu n'étoit deſtiné qu'à l'honorer, & ce qui ne laiſſe dans l'eſprit de l'homme qu'une vive impreſſion des grandeurs de Dieu même ?

Et qu'on ne diſe pas que tant de magnificence eſt mal aſſortie avec l'humilité du Chriſtianiſme, & nous ramene à l'illuſion de l'ancienne Synagogue. Illuſion qu'un ſimple rapport de la doctrine & de la pratique de J. C. des Apôtres, & des Peres, va diſſiper.

Secondement donc, pour ne pas redire ici que l'humilité va droit au cœur, ſans s'arrêter à un vain dehors ; quelqu'un ignore-t-il que J.C. *doux* [6]

(5) *L. 3. Regum, cap. 5. 6. 7. 8.*

(6) *Matth. cap. 11. v. 29.* Diſcite à me quia mitis ſum & humilis corde.

& humble de cœur par excellence, reçut à ſa naiſſance & les préſens & les hommages des Rois [7] ; qu'il parut reſplendiſſant ſur le Thabor [8] ; qu'il loüa hautement la ſainte profuſion de cette femme péchereſſe [9], qui répandit ſur lui un parfum précieux ? Nos Critiques ſeroient-ils d'avis de reſſembler à Judas [10], qui ſe plaignoit de l'énormité de cette dépenſe, laquelle ſe montoit à trois cens deniers ? Ont-ils de plus oublié que S. Jean dans ſon Apocalypſe [11] nous repreſente les ſept Egliſes d'Aſie, par les ſept chandeliers d'or ; qu'il y peint un Ange [12] tenant un encenſoir d'or, & recevant quantité de parfums, dont il accompagne les prieres des Saints, qui s'offroient ſur un autel d'or ?

En eſt-ce aſſez ? L'Egliſe primitive, pauvre d'abord & perſecutée, a vû bien-tôt aprés ſucceder à l'éclat des miracles, celui des ſaints Autels. Eu-

(7) *Matth. cap.* 2. *v.* 11.
(8) *Matth. cap.* 17. *v.* 2.
(9) *Matth. cap.* 26. *v.* 10. *& Marci cap.* 14. *v.* 6. Bonum opus operata eſt in me.
(10) *Joan. cap. v.* 4.
(11) *Apocal. cap.* 1. *v.* 20.
(12) *Apocal. cap.* 8. *v.* 3. *&* 4.

ſebe nous aſſure que Conſtantin [13] érigea des Temples, & qu'il introduiſit la magnificence des ornemens dans le ſervice divin, pour attirer les infidéles à l'Evangile. Theodoret [14] rapporte que Julien l'Apoſtat ayant confiſqué & fait enlever à ſon profit les vaſes conſacrez, ébloüi de tant de richeſſes, il s'écria : *Voyez avec quels vaſes on ſert le Fils de Marie.* S. Cyrille de Jeruſalem [15] raconte que des Rois, par un eſprit de pieté, couvroient d'or & d'argent l'Egliſe qu'ils avoient élevée, & enrichie des plus beaux ornemens. S. Chryſoſtome dit [16] que les fidéles ſuſpendoient des lampes avec des chaînes d'argent. S. Ambroiſe juge [17] qu'il eſt tres-convenable à un Prêtre de parer le temple de Dieu, afin que le lieu où il eſt ſervi, ait une magnificence digne de lui.

Aprés cela aimera-t-on mieux condamner une Tradition ſi reſpectable, que le dégoût bizarre de quelques Cri-

(13) *Euſeb. Hiſt. Eccl. L.* 10. *cap.* 3. & 4. *L.* 2. *de vita Conſtant. cap.* 45. & 46. *Item L.* 3. *paſſim.*

(14) *Theodoretus L.* 3. *Hiſt. Eccl. cap.* 11.

(15) *Cyrill. Feroſ. Catecheſi* 14.

(16) *Chryſoſt. Hom.* 6. *ad pop. Antioch.*

(17) *Ambr. L.* 10. *de Off. cap.* 21.

cliques modernes ? Préférera-t-on la nudité du Calviniſme ſi propre à deſſecher la devotion, aux parures édifiantes introduites dans l'Egliſe depuis tant de ſiecles, pour fraper l'eſprit, & toucher le cœur par les ſens ? Quelle merveille qu'on ait vû regner une grande ſimplicité dans le culte des premiers Chrétiens, eux, qui dépoüillez de leurs biens, opprimez par les tyrans, réduits à ſe cacher, ne pouvoient étaler d'autres richeſſes, que celles de leurs miracles & de leurs vertus ? Qu'on les loüe, j'y conſens, de ce que leur pieté indépendante de tous les appuis exterieurs, ſe ſoutenoit fort bien par ſa propre ſolidité : mais à quel propos nous les enlever ces appuis, à nous qui en éprouvons l'utilité, depuis que la pieuſe liberalité des Princes a environné l'Egliſe d'un nouveau luſtre ?

Cette liberalité, je l'avouë, a quelquefois dégénéré en une diſſipation condamnable; mais l'Egliſe, loin de l'autoriſer alors, s'en eſt plaint par la bouche des Peres. Quel avantage pour J. C. dit S. Chryſoſtome [18], de voir ſa table couverte de vaſes d'or, tandis

(18) *Chryſoſt. Hom. 51. in Matth.*

qu'il meurt de faim dans ſes pauvres : commencez par les ſoulager, & vous ornerez enſuite ſon autel. O vanité, ô folie ! s'écrie S. Bernard (19), l'Egliſe eſt brillante dans ſes édifices, & deſolée dans ſes pauvres ; les pierres de ſes temples ſont couvertes d'or, & ſes enfans ſont laiſſez nuds, &c. Veut-on de plus ſûre marque de l'attention de l'Egliſe à s'élever contre les abus ?

Quel inconvenient d'ailleurs trouve-t-on dans l'uſage de ces ornemens dont nos temples ſont embellis ? Y a-t-il du danger que leur beauté ne nous y attache trop ? Eſt-ce que l'heure eſt venuë, ſelon la parole (20) de J. C. qu'on n'adorera plus le Pere ni à Jeruſalem, ni ſur la Montagne, mais que les vrais adorateurs l'adoreront en eſprit & en verité ? De bonne foy, la critique peut-elle ſérieuſement attacher à ces paroles un ſens auſſi excluſif que celui des Proteſtans, & conclure de là à renverſer & temples & autels, & tout reſpect qui leur eſt dû ? Et d'où vient donc que le Sauveur, dévoré du zele de la maiſon de ſon Pere,

(19) *Bern. Apol. cap.* 11.
(20) *Joan. cap.* 4. *v.* 21. *&* 22.

s'arme de foüet & de reproches (21) contre les profanateurs ? D'où vient que S. Paul (22) reprend ſi amérement les Corinthiens, partie ſur les diviſions qui regnent entre eux, lorſqu'ils s'aſſemblent dans leurs Egliſes, partie ſur l'indécence de leurs agapes qu'ils y célébroient ? *Mépriſez-vous* (23) *l'Egliſe de Dieu*, dit-il avec indignation ? Qui ne voit aprés tout que l'unique but du Sauveur inſtruiſant la Samaritaine, a été de lui apprendre qu'il alloit ſubſtituer au culte charnel de la Synagogue qui (24) n'honoroit Dieu que des lévres, un culte plus ſpirituel qui penetre juſqu'au fond de l'ame; qu'il ôteroit ces ſingularitez odieuſes qui diviſoient entre eux Juifs & Samaritains, les premiers attachez ſuperſtitieuſement au Temple de Jeruſalem, les ſeconds à celui de la montagne de Gariſim; que ſon Egliſe à laquelle il laiſſeroit pour heritage le monde entier, ne ſeroit plus ni renfermée dans les bornes d'un ſeul Temple, ni aſſervie à des obſervances judaïques

(21) *Matth. cap.* 21. *v.* 12. & 13.
(22) 1. *Ad Corinth. cap.* 11. *v.* 18.
(23) *Ibidem v.* 22.
(24) *Matth. cap.* 15. *v.* 8.

abolies par ſa loy ? Or cela ſignifie-t-il la deſtruction de tout l'appareil exterieur qu'a adopté l'Egliſe ? Rien moins. L'Egliſe trop inſtruite des vûës du Sauveur, n'a crû ni avilir la majeſté de ſon culte, ni le confondre avec la loy de Moyſe, en y ajoûtant un nouvel éclat.

Origine des ornemens introduits dans l'Egliſe.

Troiſiémement, quand les Critiques Proteſtans prouveroient ce qu'ils ont avancé à faux, que tout cet éclat tire ſon origine (25) du paganiſme, que s'enſuivroit-il ? Le S. Eſprit a permis que l'Egliſe, aprés avoir expié par la conſecration les cérémonies employées à un culte ſuperſtitieux, les transferât aux uſages de la pieté ; il a fait ſervir à la décoration du Temple, les richeſſes empruntées des Egyptiens ; il a érigé la pompe de nos autels, en monument de la victoire de ſon Egliſe

(25) Déf. de la Ref. chap. 3. *Comme nos peres voyoient une partie des cérémonies priſes des Juifs, ils en voyoient auſſi un grand nombre d'autres tirées ou imitées des payens.* L'Auteur des Conformitez des Cérémonies anciennes avec les modernes, donne plus d'étenduë & de preuve à ce parallele. *Les Evêques de Rome*, dit-il, *ont eu devant les yeux le Patron que Numa Pompilius, & les autres Inſtituteurs du Paganiſme en avoient tiré.*

ſur l'idolatrie. De là S. Gregoire (26) donnoit cet avis ſi judicieux au Moine Auguſtin, Apôtre de l'Angleterre. *Il ne faut pas*, diſoit ce grand Pape, *abattre les temples des idoles, mais en ôter les idoles : ſi ces temples ſont bien bâtis, il ne faut qu'en changer l'uſage, & le tranſporter du culte des démons au ſervice du vrai Dieu.* C'eſt ce qui s'eſt pratiqué au pied de la lettre, dit Bellarmin (27) ; en ſorte qu'il y a autant de difference entre nos uſages & ceux des payens, qu'entre ce qui eſt ſacré & ſacrilege. Qu'y a-t-il donc de ſuperſtitieux ou de repréhenſible dans cette ſage œconomie de l'Egliſe ? En uſer ainſi, ce n'eſt ni prévariquer, ni entrer en accommodement avec l'idolatrie ; mais c'eſt déterminer ce qui étoit indifferent de ſa nature à un ſaint uſage, & rendre à Dieu ce qu'avoit uſurpé le démon.

Remarquons cependant que l'invention de ces ornemens de nos Egliſes

(26) *Greg. Mag. in Epiſt. ad Aug. Mon.*

(27) *Bellarm. L. 2. de Sacram. cap.* 32. Ritus gentilium fiebant ad cultum dæmoniorum, noſtri fiunt ad colendum Deum : ideo tantum intereſt inter illos & noſtros, quantum inter ſacrum & ſacrilegium.

étoit dûë originairement aux Hebreux comme plus anciens en datte que les payens ; & que la Religion Judaïque, la premiere du monde, a servi de modelle au paganisme, sur ce qu'il avoit de supportable dans son culte ; qu'ainsi l'Eglise Chrétienne, en ce qu'elle a pû tirer ou imiter des anciens Romains, n'a fait que reprendre son bien, & le mettre à profit. En quoi on peut dire qu'elle en a usé à peu prés comme les Juifs, qui reprirent l'Arche d'Alliance chez les Philistins ; & qui du lieu abominable où elle étoit placée à côté de l'idole de Dagon, la reporterent comme en triomphe dans le Temple, jusqu'au milieu du sanctuaire.

On auroit pû abreger par un mot de S. Paul, la longueur de cette dispute qui roule sur un point trop débattu : mais on a crû devoir aux forts comme aux foibles, cette espece d'éclaircissement pour lever un scandale pris & non pas donné. Les Protestans y apprendront à se détromper, s'ils le veulent. Ils ont crû trouver prise sur nous par l'endroit foible du culte exte-

(28) *L. 3. Reg. cap. 8. & L. 2. Paralip. cap. 5.*

rieur, & ils ont eſſayé de nous entamer par là : il a donc falu leur en faire ſentir la force par la confuſion qui leur reviendra d'y avoir échoüé.

Derniere réponſe à la Critique Proteſtante.

Que s'ils s'opiniâtrent à former d'autres attaques, nous leur oppoſerons la réponſe de S. Paul, qui aprés avoir dreſſé certains réglemens, ajoûte : *Si quelqu'un* (29) *veut conteſter ſur cela, il nous ſuffit de répondre que ce n'eſt pas-là nôtre coûtume, ni celle de l'Egliſe de Dieu.* Nous emprunterons même de deux Critiques Proteſtans, l'un Lutherien, l'autre Calviniſte, des armes aſſez à l'épreuve pour parer à tous leurs traits. Il ne faloit, dit Melancton (30), *ni tant crier, ni tant exciter de brouilleries pour un ſurplis, & quelques fêtes de plus ou de moins*, &c. *L'Egliſe*, dit Daillé (31), *pour avoir été autrement vêtuë, ne laiſſe pas d'être la même; elle a toûjours une même ame, quoiqu'elle ait eu quelquefois un autre habit & un autre viſage.* Nous ajoûterons qu'en qualité de diſpenſatrice des myſteres

(29) 1. *Ad. Corinth. cap.* 11. *v.* 16. Si quis autem videtur contentioſus eſſe, nos talem conſuetudinem non habemus, neque Eccleſia Dei.

(30) *Melanct. L.* 2. *Epiſt.* 36.

(31) Daillé, Lettre à Monglat, page 9.

de J. C. il lui appartient de regler l'œconomie du culte divin. Enfin, nous remettrons devant les yeux des Fidéles la sage décision du Concile de Trente, qui, à propos de la célébration du sacrifice de la Messe, prononce (32) » que l'homme étant de nature à ne pou» voir aisément, & sans quelque secours » exterieur, s'élever à la méditation des » choses divines, l'Eglise, comme une » bonne mere, a établi certains usa» ges... suivant la discipline & la Tra» dition des Apôtres, pour rendre par » là plus recommandable la majesté » d'un si grand sacrifice, & pour exci» ter les Fidéles par ces signes sensibles » de piété & de religion, à la contem» plation des choses saintes.

III.

Insultes & dérisions impies de quelques autres Critiques, sur ce qu'il y a de plus auguste dans les cérémonies & usages de l'Eglise.

Il semble que la Critique ait souvent compté entre ses plus beaux droits, celui d'insulter à tout ce qui ne lui plaît pas; soit qu'elle ait crû s'épar-

(32) *Conc. Trid. Sess. 22. cap. 5.*

guer beaucoup de travail, & avancer mieux ſes interêts en le prenant ſur un ton fort haut, ou en plaiſantant, qu'en ſuivant le long fil des raiſonnemens; ſoit qu'elle ait jugé qu'il en coûtetoit moins à des Lecteurs de ſe paſſionner, quand elle leur ſoufleroit les ſuggeſtions de la paſſion, que de n'écouter que le langage de la raiſon. A la verité on ne peut gueres par cette voye d'illuſion s'aſſurer du ſuffrage des perſonnes ſages; bien moins de celui de l'Egliſe, dont les déciſions toûjours ſaines ne ſe reglent jamais ſur des declamations violentes. Mais les dupes qui font ſouvent le grand nombre, trouvent tout bon, dés qu'on leur a fait prendre parti. Elles ſe payeront fort bien de ce qu'a avancé vaguement M. le Clerc, que l'uſage des cérémonies n'eſt propre qu'à étourdir le peuple, qu'à abuſer de la crédulité, & à faire reſpecter les Eccleſiaſtiques.

On veut croire pourtant que ceux d'entre les Critiques, qui ont ajoûté à l'erreur la raillerie & l'inſulte ſur nos plus ſaints uſages, ne s'en ſont moquez, qu'à cauſe que peu inſtruits de l'antiquité Eccleſiaſtique ils les ont jugez d'une datte aſſez récente; &

que s'ils euſſent prévû que leurs plaiſanteries porteroient coup ſur la primitive Egliſe, un reſte de reſpect pour elle eût pû les arrêter. Ces ménagemens convenoient d'autant mieux à leurs interêts, qu'aprés tout, leurs dériſions étoient fort mal placées dans un ſujet ſi ſerieux, & qu'ils n'oſoient d'ailleurs condamner ouvertement ni ces ſiecles de benedictions qu'ils ſe piquoient de prendre pour modelles; ni les Proteſtans de la Confeſſion d'Auſbourg, avec qui ils cherchoient à s'unir, & qui ont (1) retenu la pluſpart de nos cérémonies; ni les Epiſcopaux d'Angleterre (2), qui ont dreſſé des Canons exprés pour maintenir le même ordre de diſcipline, en conformité de celui que Henry VIII. avoit établi, même aprés ſon ſchiſme.

Auſſi le principal défenſeur du Calviniſme, malgré la belle paſſion qu'il laiſſe entrevoir de rendre nôtre culte exterieur auſſi ridicule que criminel,

(1) C'eſt un fait qui ſe juſtifie tant par leurs Confeſſions, que par leurs Livres Liturgiques.

(2) Dans un Synode tenu à Londres en 1608. dont pluſieurs Canons ne tendent qu'à regler l'ordre des cérémonies. Voyez la Liturgie Anglicane imprimée à Londres.

ſe renferme ici dans les bornes d'une grave cenſure, qui ne laiſſe pas d'être fort inſultante. Une des premieres images, dit-il (3), qui ſe preſentoit à « nos peres, étoit celle ce grand nom- « bre de cérémonies, dont ils voyoient « la Religion, ou parée ou accablée... « C'étoit un portrait de l'ancienne œco- « nomie de Moyſe, qui ſembloit être « revenuë au monde. Ils y remarquoient « des ſacrifices exterieurs, des vêtemens « ſacerdotaux, des geſtes & des actions « meſurées, des fêtes ſolemnelles, des « diſtinctions de viandes, des autels, des « luminaires, des vaiſſeaux ſacrez, des « encenſemens, &c. C'étoit ſans doute « un caractere fort oppoſé à celui de « J. C. où l'eſprit regne, & non pas la « lettre. «

Combien les reproches faits à l'Egliſe ſur les cérémonies, ſont déraiſonnables.

Par malheur pour ce Miniſtre, ſa critique ne fait point ici d'honneur à ſon érudition. Car pour peu qu'il eût eu de commerce avec les ouvrages des premiers Peres heritiers de l'eſprit apoſtolique, il n'eût pas ignoré qu'ils avoient reçû, & qu'ils nous ont tranſmis ce détail de cérémonies qu'il traite d'oppoſées à l'Evangile; en ſorte qu'il

(3) M. Claude, Déf. de la Ref. chap. 3.

& trop ouvertement remarque
Centuriateurs, à meſure qu'ils
paſſé ſur les voyes de la Trad
pour en recueïllir ici les preu
ſiecle en ſiecle. Les anciennes
gies Grecques & Latines, don
gine, quoi qu'incertaine, eſt ce
ment tres-reculée & tres-reſpe
font foy de cette multitude d
monies; & c'eſt ici qu'a lieu (4)
xime de S. Auguſtin : *Qu'un t*
de diſcipline obſervé de tout tem
l'Egliſe, ſans être établi par auc
cile, doit être crû deſcendre en d
gne d'une Tradition Apoſtolique.

Aptés tout, quelle difficulté
t-on à comprendre, que comm
preſcrivit dans le dernier déta
dre de ſon culte à Moyſe, J. C

même ordonné une forme generale de discipline à son Eglise, laissant à ses Apôtres & à leurs successeurs à en regler tout le détail, qui ne tend qu'à imprimer plus de respect, & à mieux nourrir la pieté des fidéles ? De là vient que S. Paul traversa (5) la Syrie & la Cilicie, confirmant les Eglises, & leur ordonnant d'observer les reglemens des Apôtres & des Prêtres. De là il annonce aux Corinthiens (6), qu'il reglera tout à son arrivée. De là cet amas d'observances prescrites par les Conciles & les Peres, recueïllies dans tant de Livres Liturgiques.

Disons plus : les Sectaires les plus ardens à se récrier contre nos usages, n'ont-ils pas les leurs, qui ne different des nôtres que du plus au moins ? N'entre-t-il aucun rit dans l'administration de leurs baptêmes, dans la célébration de leur céne, dans leurs assblées, soit pour entendre leurs Prédicans, soit pour chanter leurs pseaumes ? L'excès de ces cérémonies dégénéreroit, je l'avouë, en superstition ; mais le défaut méne à l'indévotion, & le mépris au libertinage : il n'y a

(5) *Act. cap.* 15. *v.* 41.
(6) 1. *Ad Cor. cap.* 11. *v.* 34.

que la ſoumiſſion à tout ce que l'Egliſe preſcrit, qui conduiſe au ſalut ſans danger d'égarement.

Mais comme la Critique s'eſt flatée d'un plus court & plus ſûr progrés auprés de la populace Proteſtante par des plaiſanteries, même outrées & comiques, que par de fortes preuves qui auſſi-bien lui manquent; voyons avec horreur comment elle a tourné en repréſentations de theatre, ce que l'Egliſe a de plus auguſte, j'entends le ſacrifice redoutable. Car elle a mis en œuvre, ſelon le conſeil d'Horace (7), cette methode abregée pour couper les nœuds des diſputes; & le ſeul exemple de dériſion qu'on va introduire, fera juger des excès dont elle eſt capable ſur tout le reſte.

On ſçait à quelles profanations s'eſt porté là-deſſus aprés Calvin (8), le gros des Calviniſtes. Pierre Du Moulins (9) s'y eſt fort diſtingué, lui dont

(7) *Hor. L. 1. Sat. 10.* Ridiculum acri Fortius & melius magnas plerumque ſecat res.

(8) *Calv. in caput 7. Actorum.* Papiſtæ cum hiſtrionicè in ſua Miſſa & aliis inſulſis ritibus ludant, myſteria tamen comminiſcuntur, &c.

(9) Voyez l'Anatomie de la Meſſe de Pierre Du Moulins.

le caractere d'esprit, à peu prés tourné à la boufonerie, comme celui de Rabelais, s'est fait un jeu des saints Mysteres. C'est par le même esprit que Zacharie Ursin (10) a défini la Messe avec autant d'impieté que d'absurdité, *une idole que l'Antechrist s'est plû à former par l'assemblage de toute sorte d'erreurs & de blasphêmes.* Mais rien n'égale l'affreux portrait qu'en a tracé un certain (11) Amandus Polanus. Je ne le mets ici dans son jour, que pour rendre plus sensible tout ce qu'ose attenter une critique pleine de licence.

Qu'est-ce donc, dit-il, que l'ordre « & tout l'appareil de la Messe ? Le voi- « ci. Un homme habillé en Comedien, « & tondu par le haut de la tête, vient « joüer un rôle prémédité sur un autel « chargé d'idoles, & amuser pieusement « les spectateurs par differens gestes & « mouvemens du corps. Tantôt debout « & tantôt courbé ; tournant & piroüet- « tant quelquefois ; d'autres fois se con- « tentant d'un demi tour ; souvent il « s'arrête, & puis marche à pas comptez ; «

(10) *Zach. Ursinus in Expl. Catech. Hidelb. Q.* 80.

(11) *Amandus Polanus à Polansdorff Syntagm. Theol. L.* 6. *c.* 56.

» les bras tantôt étendus, tantôt baiſſez ;
» vous le voyez geſticuler ſans diſcontinuation, & faire force ſignes de croix ;
» ſouvent murmurer entre ſes dents, &
» enſuite parler tout haut aux aſſiſtans,
» qu'il ne daigne pas honorer de ſes regards. Quelquefois il pouſſe en ſouflant ſon haleine ſur le pain & ſur le
» calice ; & c'eſt ce qui s'appelle faire le
» corps de Chriſt. Aprés il ferme les
» yeux comme s'il dormoit ; & puis il
» ſe réveille ; il ſoupire, il ſe frape la
» poitrine à coups de poings, & ſe met
» tout d'un coup à chanter. Il éleve au
» deſſus de ſa tête ce qu'on nomme l'hoſtie, afin que le peuple qui eſt proſterné à terre, & qui ſe bat rudement la
» poitrine, l'adore comme une divinité :
» il remet l'hoſtie ſur l'autel, il la diviſe en trois parts, en mange une,
» noye la ſeconde dans le calice, & retient la troiſiéme : aprés quoi étendant
» les bras, il montre au peuple une aſſiette dorée qu'il porte à ſon front, enſuite à ſa poitrine ; il baiſe l'autel, &c.

N'attendons pas le dénouëment de la comedie que jouë ici ce profanateur aux dépens des ſaints Myſteres. Il y brouille bien des cérémonies, mais il n'y couvre d'aucun voile ſon

impieté. Et que lui importe de meriter par cette ſcene ſcandaleuſe l'éxécration des gens de bien, pourvû qu'il joüiſſe des applaudiſſemens de l'hereſie ? Content d'avoir défiguré, & peint en groteſque le ſacrifice terrible, comme s'il avoit emprunté pour cela le pinceau de Calot, il ſe ſoucie peu, du reſte, qu'on lui reproche de n'avoit reſpecté, ni la ſainte Ecriture dont preſque tout le corps de la Meſſe eſt compoſé (12), ni la Tradition qui en a conſacré les rites par un uſage preſque auſſi ancien que l'Egliſe. Uſage, dont il paroît tant de traces ſenſibles ; ſoit dans des Liturgies de plus de douze cens ans (13) ; ſoit dans des Traitez exprès, tels que ceux de S. Cyrille de Jeruſalem (14) & de S. Ambroiſe (15), ou que le Sacramentaire de S. Gregoire. Dans combien d'autres monumens li-

(12) Voyez les preuves de ce fait dans le Traité du Cardinal Bellarmin ſur la Meſſe, au 3. Tome de ſes Controverſes, & dans celui du Cardinal Bona, dans ſon Traité de la Liturgie.

(13) La Liturgie attribuée à S. Jacques, celles qu'on a ſous le nom de S. Baſile & de S. Chryſoſtome, &c. contiennent une grande partie de nos cérémonies de la Meſſe.

(14) *Cyrill. Jeroſol. Catech. 5. Myſtag.*

(15) *Ambr. L. de initiandis cap. 8. & 9.*

roit-on le détail de cet auguſte ſacrifice, ſi la primitive Egliſe, par la vive apprehenſion de jetter les choſes ſaintes (16) aux chiens, ou aux pourceaux, n'avoit pris pour maxime d'en cacher les myſtéres ſous le ſceau d'un ſecret religieux (17), juſqu'à exclure de la célébration les Cathecumenes?

En verité ne ſemble-t-il pas que ce Theologien Critique qui a eu tant d'imitateurs, ait pris à tâche de renouveller avec ſcandale la même ſcene que joüa autrefois (18) l'Empereur Michel, fils de Theodore? Ce jeune fou preſque toûjours yvre, ne ſe plaiſoit à rien tant, qu'à couronner ſes débauches de la nuit, en contrefaiſant pendant le jour par un jeu ſacrilege les ſaints Myſteres. Il ſe mettoit pour cela à la tête d'une troupe de ſes confidens, qui étoient revêtus, comme lui, d'ornemens pontificaux; & alors il parcouroit en proceſſion les ruës de

(16) *Matth. cap. 7. v. 6.*

(17) Voyez ce qu'a obſervé ſçavamment ſur le ſecret des Myſteres, M. l'Abbé de Vallemont, dans le Traité qu'il en a récemment publié. Avant lui, M. Schleſtraſt avoit traité excellemment *de Diſciplina Arcani.*

(18) Hiſt. de l'Egliſe par M. Fleuri, T. 10. L. 49. n. 17.

Conſtantinople, imitant les chants de l'Egliſe avec des guitarres : puis, pour ourner en comedie la célébration de l'Euchariſtie, il empliſſoit de vinaigre & de moutarde, des vaſes d'or enrichis le pierreries, & ordonnoit qu'on diſribuât cela au peuple en forme de comunion. On cita en plein Concile [19] es principaux courtiſans qui avoient ooperé à ces myſteres d'iniquité, & ui avoüerent leur profanation.

N'eſt-ce pas à peu prés la même cene que repreſenterent ces Bergers 'Apamis, dont l'Egliſe a déteſté l'imieté ? Voici le fait. Ils concerterent ntre eux, dit Jean Moſchus [20], e ſe réjoüir par la nouveauté de quelue ſpectacle ; ils convinrent de celui e la Meſſe. Le jour pris, ils érigerent n autel, une pierre ſur laquelle ils poerent le pain avec un vaſe de terre qui ur tenoit lieu de calice. L'officiant ui ſçavoit ſon rôle, aidé de ſes deux iſtans, fit les cérémonies de l'oblaon & de la conſecration. Mais ſur le oint d'en venir à rompre le pain, & le diſtribuer pour la communion, le

(19) *Conc. 8. OEcum. Seſſ. 9.* Voyez ce 'en rapporte M. Fleuri, T. 11. L. 51. n. 43.
(20) *Prati ſpiritualis cap. 196.*

feu du ciel tombé tout à coup, consuma & pain & autel : ce qui saisit d'une frayeur si vive, & célébrans & spectateurs, qu'ils furent renversez & laissez pour morts.

Je sçai que le prodige dont ce fait est suivi, a paru douteux [21] à la critique moderne : car de quoi ne doute-t-elle pas ? Mais je sçai que Photius, excellent juge, estimoit [22] trop & l'ouvrage & l'Auteur qui rapporte ce fait, pour le traiter de fabuleux. Je sçai qu'Alcuin, ou l'Auteur des Offices divins, que Remi d'Auxerre, qu'Honoré d'Autun, que Hugues de S. Victor, que Guillaume Durand, que Jean Beleth, que Gabriel Biel, que le Cardinal Bellarmin [23] l'ont tenu pour vrai, & que nulle raison ne nous obli-

(21) M. de Vert, T. 1. de l'Explication des Cérémonies de l'Eglise, chap. 4. page 368. dit que le fait de ces Bergers qui furent punis sur le champ, est tres-douteux & tres-incertain, articulé diversement par tout ce qu'il y a d'Auteurs qui l'ont écrit, dont pas-un n'est contemporain, ni prés de là.

(22) *Photius, Biblioth. Cod.* 199.

(23) Voyez tous ces Auteurs rapportez par M. l'Abbé de Vallemont, dans la 2. Partie du Secret des Mysteres, chap. 1.

ge,

, ne nous permet même de le re-
ter.

Que manque-t-il donc en nos jours,
ur reproduire encore ce funeſte éve-
ment ? Ce n'eſt pas la profanation :
a la porte aux derniers excès ; c'eſt la
taſtrophe de la comedie dont le Dieu
s vengeances s'eſt reſervé les mo-
ens. Et de quoi ne ſe jouëroit pas
Critique, en ſe laiſſant conduire au
é d'une imagination tournée au co-
ique, & que ni raiſon ni pieté ne ra-
énent au ſerieux ?

A-t-elle plus reſpecté les cérémo-
ies du Baptême, quoi qu'infiniment
lus reſpectables par leur antiquité,
ui ſe perd dans les temps apoſtoli-
ues ? N'at-t-elle pas traité de pures
omeries, tout ce détail d'actions qui
rvent à adminiſtrer ce Sacrement ;
u lieu de les regarder comme un lan-
age myſterieux qui nous rappelle les
ienfaits de Dieu ? Ces ſignes de croix,
es exorciſmes ou exſufflations, cet
ſage du ſel, des onctions, de l'im-
oſition des mains ; toutes cérémonies
onſacrées par [24] la primitive Egli-

Autres comedies joüées aux dépens de nos plus ſaintes cérémonies.

(24) S. Auguſtin ſe ſert de ces cérémonies du baptême, comme d'une pratique auſſi ancienne que l'Egliſe, qui prouve le péché originel. Ter-

ſe ; la Critique proteſtante ne les a-t-elle pas tournées en ridicule, ou confonduës avec des ſuperſtitions qui tiennent de la magie ? En ſorte qu'on eſt partagé entre la ſurpriſe & l'indignation, à la vûë de tant d'ignorance ou de malignité qu'elle a fait voir.

Que ſi on a vû cet eſprit de moquerie ſe répandre juſques dans des Traitez de Theologie, trouvera-t-on étrange qu'il ait pû éclater dans d'autres ouvrages indifferens ou étrangers à la religion, dans leſquels on permet à la raiſon & à l'imagination un plein eſſor ? N'en cherchons point d'exemples hors des bornes de nôtre ſujet. Un Philoſophe critique [25] aprés avoir expoſé le ridicule de l'idolatrie des Egyptiens qui voyoient croître leurs dieux dans leurs jardins, fait cette reflexion inſultante, qu'il nous ſieroit mal de nous moquer d'eux, nous qui faiſons d'un morceau de pain l'objet de nôtre adoration. Et là-deſſus il fait l'étonné, de ce qu'avec tant de lumieres ſur tout le reſte, nous avons ſi peu de bon goût & de délicateſſe ſur le fait

tullien en donne le détail dans ſon Livre du Baptême, &c.

(25) *Thom. Burn. Archaol. Philoſ. L.* 1.

de la religion. Comme s'il n'étoit queſtion que de nous ériger un tribunal à part pour prononcer entre Dieu & nous, & que de choiſir entre divers ſyſtêmes de créance, celui qui accommode le mieux l'eſprit & la cupidité. En verité jamais traits de raillerie porterent-ils plus à faux que ceux de cet Anglois ? Car il faut qu'il juge nôtre culte auſſi mal fondé que celui des payens ; & dés-là qu'il compte pour rien la parole [26] expreſſe de J. C. ſoutenuë de toute la Tradition, ou qu'au moins il la tienne pour une caution tres-inſuffiſante de la pureté de nôtre culte à l'égard de Jeſus-Chriſt caché. Or un pareil principe peut-il compatir avec la plus legere teinture du chriſtianiſme ; & le libertinage mérite-t-il qu'on ſe mette en défenſe contre des attaques ſi inſenſées ? Dépoüillez leurs reproches de cet air de plaiſanterie dont ils les animent, & il ne leur reſtera plus qu'un venin mal préparé contre lequel il ſera aiſé de ſe précautionner.

Combien d'autres Critiques ſe ſont

(26) *Matth. cap. 26. Marc. cap. 14. Luca cap. 22. Joan. cap. 6. Paulus 1. ad Cor. cap. 10.*

ſçû le meilleur gré du monde, d'avoir découvert à force de recherches, une eſpece de convenance entre la diſcipline du paganiſme, & celle de l'Egliſe ? Quelle joye pour eux dans le parallele qu'ils en ont fait [27], d'avoir crû prouver que nos Evêques ont ſuccedé aux Flamines, & qu'ils ont emprunté de ces pontifes du paganiſme, leur thiare ou mitre enrichie d'or ou de perles : que les Prêtres razez & non mariez, ont imité ceux de la Deeſſe Cybéle ou d'Iſis : que nos Religieuſes repreſentent les Veſtales : que l'eau benite n'eſt qu'une imitation de l'eau luſtrale : que nos ſtatuës ou images des Saints, ne ſont copiées que d'aprés les idoles auſquelles on offroit de l'encens, & qu'on revêtoit d'habits ſomptueux : que l'Egliſe enfin, au lieu d'abattre le Pantheon, l'a remis en honneur ſous d'autres noms, en conſacrant des temples à la Vierge & aux Saints ? D'où ils concluënt que l'Egliſe, bien loin de chriſtianiſer le culte des payens, n'a

(27) Pref. du Traité des anciennes cérémonies, pag. 16. &c. Le Livre des Conformitez des Cérémonies modernes avec les anciennes, roule principalement ſur de ſemblables paralleles.

fait qu'introduire parmi les Chrétiens une eſpece de paganiſme bien mis en œuvre.

On voit aſſez que tout ce dénouëment a pû coûter à ſes inventeurs quelque lecture ; mais croiroit-on que deux mots ſuffiſent pour démontrer le mauvais emploi de cette dépenſe d'érudition ? Or ces mots ſont, que Dieu a le premier inſtitué par l'organe de Moyſe, l'ordre hierarchique, conſiſtant en Pontifes, en Prêtres, & en Levites. Qu'aprés cela il a permis pour des raiſons dont il s'eſt reſervé la connoiſſance, que le démon, ſinge des œuvres de la divinité, imitât cette eſpece de police, & l'employât au culte des idoles. Qu'ainſi *le démon, dont le partage eſt*, dit Tertullien [28], *de copier ou de défigurer la verité, a eu ſes temples, ſes Prêtres, ſon baptême, ſes Veſtales & ſes myſteres* ; mais que l'Egliſe de J. C. ſurvenuë enſuite avec les caracteres

(28) *Tert. L. de Præſcript.* A diabolo ſcilicet, cujus ſunt partes intervertendi veritatem, qui ipſas quoque res ſacramentorum divinorum in idolorum myſteriis æmulatur ; tingit & ipſe quoſdam, utique credentes & fideles ſuos ; ſignat in frontibus milites ſuos, celebrat panis oblationem, habet & virgines, habet & continentes, &c.

de divinité qui la diſtinguent, a revendiqué tous ces uſages comme ſon bien, & les a conſacrez au culte du vrai Dieu. Qu'il faudroit pour la condamner là-deſſus, l'avoir vû mettre ſur un autel Dieu & Dagon ; prévarication qu'on ne peut lui reprocher qu'à faux. Que rien au fond n'eſt plus établi dans l'antiquité Eccleſiaſtique, que la diſtinction des Miniſtres ſacrez, ſur le plan de ceux de la Loy Moſaïque, & que la prééminence de l'Epiſcopat y eſt generalement reconnuë de droit divin. Qu'il n'appartenoit qu'aux Proteſtans d'ériger en Miniſtres des ſaints Autels la plus vile populace ſans ordination, & d'y appeller les femmes même, contre l'avis de Saint Paul. Qu'au reſte on nous accuſe à tort d'avoir mêlé à l'éclat de nos cérémonies, quelque ombre de ſuperſtition ; reproches odieux cent fois réfutez. Qu'aprés tout, s'il s'y eſt gliſſé quelques abus ; abus qu'une critique outrée ſe plaît à groſſir : l'Egliſe, qui ne les approuva jamais, ne doit pas en répondre. Que ce n'eſt pas aux martyrs, dit [29] Saint

(29) *Aug. L. 20. contra Fauſt.* Nulli Martyrum, ſed ipſi Deo Martyrum ſacrificamus, quamvis in memoriis Martyrum conſtituamus altaria.

Auguſtin, que nous élevons des temples, ou que nous offrons des ſacrifice, mais au Dieu des martyrs.

Arrêtons-nous ici, pour ne pas multiplier inutilement des défauts chimetiques, que la critique a notez avec ſcandale. Auſſi-bien qu'a beſoin d'apologie l'Egliſe, dont la ſageſſe toute divine a éclaté dans tout l'ordre de ſa police, & de ſes cérémonies : Egliſe ſainte & [30] irreprehenſible indépendamment des ſoins qu'on s'eſt donné pour la reformer : Egliſe n'ayant ni tache ni ride, malgré tout ce que la malignité a pû y reprendre.

IV.

Plaintes mal fondées de quelques Critiques tant Proteſtans que Catholiques, ſur divers changemens introduits dans la diſcipline de l'Egliſe, ſur tout par rapport à la ſeverité des anciens Canons.

Aprés les exemples des dériſions profanes & tout-à-fait comiques, dont on a deshonoré les plus ſaints uſages de l'Egliſe, venons aux plaintes tragi-

(30) *Ad Epheſ. cap. 5. v. 27.*

ques qu'on a fait retentir contre certains changemens que la ſuite des ſiecles, que des raiſons particulieres, que le relâchement des mœurs ont rendus inévitables dans la diſcipline. L'Egliſe, il eſt vrai, n'a vû qu'avec douleur, ſa premiere police changer de face, & dégénerer par le malheur des temps : mais il a falu qu'elle conſentît, quoi qu'à regret, à rabattre de ſon ancienne auſterité, pour compatir à la moleſſe de ſes enfans, qu'une dureté inflexible eût pû révolter. Son intention ne fut jamais de mettre des oreillers ſur la tête [1] des pecheurs pour les endormir, ni des couſſins ſous leurs coudes pour les flater. Mais attendrie ſur leur langueur, elle s'eſt abaiſſée juſqu'à eux pour les élever juſqu'à elle ; & c'eſt à ce ſujet qu'on a vû de faux zélez, qui avoient profité de ſa condeſcendance, lui en faire un crime. Juſques-là l'impieté avoit paru en eux tête levée ; à preſent elle prend le maſque de la réforme, & fait ſemblant de déplorer des abus qu'elle ne pourroit corriger qu'en autoriſant de plus grands maux. De maniere que le rétabliſſement des

(1) *Ezech. cap.* 13. *v.* 18.

anciens uſages pourroit à ce prix là paſſer pour une dangereuſe innovation.

Si la Critique contente d'examiner les anciens réglemens, & l'époque de leur décadence, s'étoit bornée à gemir ſur la dépravation des mœurs, qui a fait perdre à l'Egliſe ſon plus beau luſtre ; ſes gemiſſemens pareils à ceux de la colombe, n'auroient rien eu que d'édifiant. *Que ne puis-je*, s'écrioit S. Bernard [2], *revoir l'Egliſe telle qu'elle parut dans l'éclat de ſes plus beaux jours !* Jours heureux, où tout ne reſpiroit que ſainteté dans ſes pratiques, & où la ferveur trouvoit ſes plus cheres délices dans la ſainte rigueur de ſa diſcipline. Tels étoient les vœux des plus gens de bien, qui ne tendoient qu'à rallumer la pieté réfroidie ou éteinte : tels ceux de l'Egliſe même, qui ſouffroit infiniment de la contrainte où la réduiſoit le relâchement de ſes enfans, en qui elle eût voulu que la pureté des mœurs eût égalé celle de la foy.

Mais autant qu'un zele de ce caractere meritoit d'éloges, en ce que les

(2) *Bern. Epiſt. 257. ad Eug. Papam.* Utinam mihi liceret videre Eccleſiam ſicut in diebus antiquis !

fidéles qui en étoient embrazez, joignoient à la lumiere de la ſcience, & à l'ardeur de la charité une humble ſoumiſſion : autant celui de nos Critiques eſt repréhenſible par tout ce qui s'y mêle d'aigreur & d'indocilité. Je ne ſçai même, ſi, comme le monſtre de Tobie portoit dans ſon fiel le remede à certains maux, ſelon la remarque (3) du texte ſacré, on ne trouveroit pas dans les plaintes améres de nos déclamateurs un préſervatif contre l'activité de leur poiſon. Ce qui eſt certain, c'eſt que Proteſtans & Catholiques ont eu un tort preſque égal de ſe ſoulever contre l'Egliſe, & de parler d'elle en mécontens de ſon gouvernement. Car outre qu'elle n'a toleré ni établi de changemens, qu'à proportion de la neceſſité qui l'y obligeoit, ou de l'utilité qui en devoit reſulter; qui oſeroit improuver certaines nouveautez introduites en fait de diſcipline, au préjudice même des uſages reçûs dès le temps de J. C. & des Apôtres?

Les Proteſtans ont bien compris l'indifference de ces changemens qui n'étoient que de police, & les ont adop-

(3) *Tobie cap. 6. v. 9.*

tez malgré leur affectation à ſe montrer fort zélez pour les anciens uſages. J. C. avoit inſtitué [4] l'Euchariſtie le ſoir aprés le ſouper, & eux font leur céne le matin, & à jeun. L'ordre exprés des Apôtres étoit [5] de s'abſtenir de ſang & de chair d'animaux ſuffoquez; & eux ne font aucun ſcrupule d'en uſer. Le précepte de la célébration du ſabbat étoit ſi conſacré, qu'il s'appelloit par excellence le jour du Seigneur; ont-ils pourtant balancé à le transferer au Dimanche, ſelon l'ordre de l'Egliſe? L'immerſion étoit ſi bien établie dans les temps apoſtoliques, que S. Paul y faiſant alluſion, dit [6] *qu'au baptême nous ſommes enſevelis avec J. C.* & eux ne baptizent que par aſperſion comme nous, &c.

On n'articule pas ces faits contre eux à titre de reproche, comme s'ils avoient violé le ſceau de l'autorité divine ou apoſtolique, en aboliſſant des pratiques qui au fond ne devoient durer qu'un temps. Non : on en penſe

(4) *Luca cap.* 22. *v.* 20. & 1. *ad Cor. cap.* 11. *v.* 25.

(5) *Act. cap.* 15. *v.* 2.

(6) *Ad Rom.* 6. *v.* 4. & *ad Coloſſ.* 2. *v.* 16.

comme eux, & on n'en parle ici que pour faire remarquer que leur conduite a dementi leurs maximes. Du reſte, s'il ne s'agiſſoit que de les charger d'excès odieux, & d'innovations pernicieuſes en ces matieres, il ſuffiroit d'alleguer le renverſement de l'ordre hierarchique qu'ils ont cauſé, ſoit en dégradant l'Epiſcopat [7], au mepris de S. Paul & de la Tradition ; ſoit en traitant la Chaire de Saint Pierre de celle de l'Antechriſt ; ſoit en aſſociant au miniſtere du ſacerdoce, les laïques, les femmes même [8] contre toute régle : mais dés qu'on a quitté celle de la foy, peut-on ne pas errer ſans fin ? Ils ont crû en ſçavoir plus que l'Egliſe, & leur préſomption les a aveuglez : ils ont voulu preſcrire leurs loix à cette ſage dépoſitaire des intentions de J. C. au lieu de ſe regler ſur les ſiennes ; & de là eſt né le long progrés de leurs égaremens.

Mais ce qu'on ne peut aſſez déplorer, c'eſt qu'à leur exemple, certains Catholiques, zelateurs des anciennes obſervances, ſe ſoient érigez en cen-

(7) *Calv. Inſt. L. 4. cap. 4. David Blond. in Apol. S. Hier. &c.*

(8) *Luth. de abrog. Miſſ. privat.*

ſeurs des nouvelles ; & que ce titre d'innovation leur ait paru un bon moyen pour décrier une police, qui de ſon fonds eſt arbitraire ; comme ſi en effet, l'ancienneté donnoit des prérogatives qui miſſent les coûtumes au deſſus des loix de l'Egliſe ; ce qui eſt pécher dans le principe. De là cependant quels torrens de plaintes a-t-on vû ſe répandre dans les écrits de quelques Critiques ? Car pour ne rien dire de celles du fameux Abbé de S. Cyran, leſquelles portoient [9] un caractere de ſchiſme trop viſible, en repreſentant la chute de l'Egliſe moderne, comme une ſuite de la décadence de l'ancienne diſcipline, combien d'autres faux zelez ce guide aveugle a-t-il entraîné dans ſes ſentimens ? Combien en a-t-il ligué avec les ennemis de l'Egliſe, pour s'en aider à la réformer, ſous prétexte d'une police plus parfaite ? Sous quelle enveloppe de belles paroles M. Arnauld a-t-il préſenté au

(9) Voyez les preuves de ce fait dans la Vie de M. Vincent, compoſée par M. Abelli Evêque de Rhodez, & dans l'Extrait de la dépoſition de Dom Jean Jouaud, Abbé de Prieres, ſur l'Abbé de S. Cyran, qui declaroit nettement, que Dieu lui avoit fait connoître qu'il n'y avoit plus d'Egliſe, &c.

public les leçons empoiſonnées de ce maître de la réforme ; *déplorant* [10] *ces deſordres & ce déreglement qui arrive dans les mœurs & dans la diſcipline de l'Egliſe* ; & n'omettant rien *pour lever le ſcrupule de ceux qui s'imaginent que c'eſt preſque faire ſchiſme, & vouloir détruire l'Egliſe, que de croire qu'il y ait quelque deſordre & quelque déreglement dans ſa diſcipline?* Voilà la route qu'ont commencé à tenir ceux qui s'écartoient de celle de l'Egliſe, affectant d'abord de réduire toute l'œconomie de la diſcipline ſur le pied des anciens Canons ; criant contre des abus ſouvent chimeriques, ſans crainte d'en introduire de tres-réels ; & inſinuant leurs erreurs à la faveur de ces apparences de zele.

Un vrai Theologien, dit [11] le Pere Thomaſſin, *admire la police approuvée*

(10) Arn. Pref. du Livre de la frequente Communion. Là il poſe d'abord pour principe, que ceux qui défendent l'Egliſe contre les heretiques, ſont obligez de ſoutenir également ces deux veritez. L'une, que l'Egliſe eſt incorruptible dans ſa foy ; & l'autre, qu'elle eſt corruptible dans ſes mœurs en la pluſpart de ſes membres, & qu'elle dégenerera toûjours peu à peu de ſa premiere pureté, à meſure qu'elle s'avancera vers la fin du monde.

(11) *Thomaſſ. in Reſp. ad Notas Script. Anon. notâ 14.*

par les anciens Conciles, & ſuit ponctuellement la nouvelle autoriſée par les derniers. Il ne faut pas s'imaginer, dit Hugues de S. Victor [12], que ce ſoit par legereté que de nouvelles pratiques ſe ſont établies, & que d'anciennes ont ceſſé. Les Peres ont fait & ordonné dans leur temps, ce qui convenoit au bien des fidéles; & on peut dire en ce ſens, que l'Egliſe a gardé l'eſprit des anciens Canons, lors même qu'elle en a changé la lettre, pour parer à certains inconveniens. Enfin, on doit compter pour un ſuffrage de poids, celui de M. Le Tourneux [13] qui ſouſcrit à cet avis, & paſſe même condamnation contre ceux qui *ſe plaignent amérement de ce qu'on ne rétablit pas l'uſage ancien, &c. Tous les enfans de l'Egliſe*, ajoûte-t-il, *doivent avoir ce reſpect pour elle de ne la condamner jamais; mais de s'efforcer de connoître ſon eſprit, afin d'y conformer leur jugement.* Il ſuffit, dit S. Auguſtin [14], que l'Egliſe ait

12) *Hugo à ſancto Victore L. 2. de Sacram. parte 2. cap. 12.*

13) Le Tourneux, De la meilleure maniere d'entendre la Meſſe, page 216. &c.

14) *Aug. in Epiſt. 11. 8. ad Januar.* Si horum totâ die per orbem frequentat Ec-

reçû universellement une pratique, pour ne pouvoir plus en contester l'équité, sans une audace insupportable.

L'usage de l'immersion, par exemple, quelque ancien & consacré qu'il fût, a été aboli : est-ce sans raison ? Ce qui donnna lieu à le changer, fut l'horreur de certains abus qu'on en vit naître. S. Chrysostome [15] en rapporte un exemple affreux dans la soudaine irruption d'une troupe de soldats qui se jetterent dans l'Eglise le Samedi de Pâques, au moment précis que les femmes cathecumenes venoient de se deshabiller pour recevoir le baptême ; ils les mirent en fuite, leur laissant à peine le temps de se couvrir, & d'échapper à leur brutalité.

L'austerité de la penitence publique, telle qu'on la trouve établie [16] par les Peres, s'est changée aprés un long cours, en une condescendance qui a semblé dégénérer en molesse : mais

clesia, hoc quin ita faciendum sit disputare, insolentissimæ audaciæ est.

(15) *Chrysost. in Epist. ad Innoc. I. Pontif.*

(16) *Greg. Thaumat. in Epist. Canon. Cypr. in L. De Lapsis. Basil. in Epist. Can. ad Amphil. Greg. Nyss. in Epist. ad Letoium. Ambrosius L. de Pœnit. &c.*

à qui s'en prendre ? Eſt-ce à l'Egliſe, qui ne s'eſt portée qu'à regret à ſe relâcher là-deſſus, ſans jamais prétendre que les droits inalienables de la juſtice de Dieu en ſouffriſſent d'atteinte ? Ou eſt-ce à l'indiſpoſition des pécheurs, dont il a falu menager la délicateſſe, de peur de les effaroucher, en leur preſcrivant des remedes trop amers ? La verité eſt, que les Paſteurs avoüez d'elle, n'ont rien oublié pour ramener ces brebis égarées, & pour impoſer aux penitens des ſatisfactions proportionnées à leurs péchez. A cela prés, l'Egliſe a fait ſucceder, dit [17] Innocent I. à l'ancienne rigueur une condeſcendance plus accommodée à nos foibleſſes, en ne refuſant pas la communion aux pécheurs mourans : elle a plus fait : en commuant la pluſpart des peines canoniques en des œuvres moins penibles, & en laiſſant toûjours ſur le compte des pecheurs, le ſoin de vanger Dieu, & de l'appaiſer.

Cependant, combien s'eſt-il trouvé d'eſprits chagrins à qui cette douceur a paru exceſſive, & qui s'en ſont ſcan-

(17) *Inn.* I. *in Epiſt. ad Exup. Tholoſ.* De his obſervatio prior durior, poſterior interveniente miſericordia inclinatior eſt.

daliſez, comme d'une prévarication; bien que *la loy* [18] *ne ſubſiſtant plus*, dit S. Paul, *toute prévarication ceſſe?* Combien, qui auroient voulu rappeller de leur chef un uſage de ſeverité, dont l'Egliſe, par des vûës ſuperieures, a déchargé ſes enfans? Le malheur eſt, que le langage de ces faux ſpirituels gagne comme la gangréne, auprés des bonnes ames qui n'oſent s'en défier, & dont la pieté reſpecte juſqu'aux devoirs équivoques de religion.

Du reſte, il nous coûteroit peu d'amaſſer un plus grand nombre d'exemples pris des autres changemens ſurvenus; ſoit dans la pratique de communier ſous les deux eſpeces; ſoit dans celle de mettre entre les mains des fidéles l'Euchariſtie pour en garder le dépôt; toutes pratiques que l'Egliſe attentive à éviter le malheur des profanations a retranchées de plein droit. Mais qu'eſt-il beſoin d'un plus ample détail, pour démontrer à nos Critiques, qu'il leur ſied bien mal d'obliger l'Egliſe à ſe juſtifier ſur des excès qu'elle fût toûjours tres-éloignée de commettre ou d'approuver?

(18) *Ad Rom. cap. 4. v. 1.* Ubi non eſt lex, nec prævaricatio.

V.

Accusations vagues & odieuses des Critiques contre de prétendus abus qui se sont glissez par rapport aux pratiques de pieté les plus établies : justification de la conduite de l'Eglise sur cela, aux dépens de ceux qui se sont ingerez de la condamner.

C'est bien à tort que la Critique, soutenuë de l'heresie ou d'un faux zéle, a cent fois reproché en face de l'Eglise, qu'elle s'endormoit sur d'énormes abus répandus dans tout son culte. Plus on a creusé avant dans la source de ces plaintes, moins on a pû en découvrir d'autre que la passion de diffamer la chaste Epouse de Jesus-Christ. Les querelles qu'on lui a suscitées là-dessus, viennent de plus loin, & descendent en droite ligne [1] de Vigilantius, qui a transmis à d'autres sectaires la suite de ce mauvais procés.

Mais on a vû qu'en dépit de la calomnie, l'Eglise s'étoit conservée sans tache au milieu de la contagion ; & que grace à l'Esprit de verité qui la con-

(1) *Vide Hier. Epistolam* 53. *ad Ripar. & L. contra Vigilantium.*

duit, elle n'avoit ni alteré le dépôt de la doctrine par le mélange d'aucune erreur, ni permis que ſes enfans au lieu de s'attacher à elle comme à la colomne de verité, s'appuyaſſent ſur le foible roſeau d'une dévotion phariſaïque. Les actes publics de ſa créance demontrent par tout la pureté de ſon culte; par tout la lumiere & le zele des vrais Paſteurs garantiſſent de tout danger d'égarement, les troupeaux commis à leur ſoin; par tout les Conciles ont dreſſé de ſages réglemens, pour prévenir ou corriger les abus de la ſuperſtition: & ſi des fidéles ſans aveu, & peu inſtruits ſe ſont portez à des excès blâmables, eſt-il juſte d'imputer leurs fautes perſonnelles à l'Egliſe qui les déſavouë?

Invectives atroces contre des abus ſouvent imaginaires.

C'eſt cependant ſur le fond de ces accuſations injuſtes, que ſe ſont amaſſez tant de volumes, où les novateurs ſe ſont épuiſez en invectives. C'eſt ſous prétexte d'exterminer une foule d'erreurs pieuſes, introduites par la ſuperſtition, & fomentées par l'ignorance, que les Daillez, les Claudes, les Jurieux & leurs copiſtes ont tiré en l'air tant de traits de ſatire. Ils ſe ſont crûs de ces hommes ſpirituels capables de

juger de tout, & appellez à réformer le culte corrompu de l'Egliſe. Mais à quoi ont abouti leurs corrections, qu'ils nous donnoient comme puiſées dans la pureté de l'Evangile, qu'à ébranler la foy, qu'à deſſecher l'onction de la pieté, & qu'à éteindre dans les ames toute ſoif de la juſtice ? Ils ne décrioient, diſent-ils, que des dévotions fantaſtiques ; à peine ont-ils ſauvé ni fonds ni écorce des réelles. Ils n'en vouloient qu'à des inventions humaines, qu'à des pratiques illuſoires qui deshonoroient la religion ; & il n'a pas tenu à eux qu'ils n'ayent ôté à la pieté toutes ſes reſſources ; & qu'à l'exemple d'Holopherne [2], ils n'ayent détourné les ſources d'eau vive, & coupé les canaux qui les portoient au peuple de Dieu. Ils gemiſſoient ſur les abus des choſes ſaintes, & ils en ont retranché l'uſage le plus legitime.

Quelle miſere d'entendre M. Bayle, devenu l'écho des Miniſtres du bas étage, nous repeter froidement [3] les ſottiſes qu'ils ont mis ſur le compte de l'Egliſe ; & ſuppoſer, comme un fait bien prouvé, qu'il s'eſt gliſſé dans le

(2) *Judith. cap.* 7.
(3) Dict. Critique, 2. Edit. au mot *Perrier.*

Chriſtianiſme une infinité d'abus ſi ſemblables aux deſordres du paganiſme, que l'on ne ſçauroit écrire contre les payens, ſans fournir un grand prétexte à pluſieurs devots de dire que la Religion Chrétienne a été percée par les flancs de la Religion payenne. Qu'il y a de malignité & de venin dans ce parallele, auſſi faux qu'impie! Pour peu que la verité ou la charité eût reglé ſa plume, eût-il donné au public le ſcandale d'un reproche ſi mal fondé ; & ne ſe ſeroit-il pas épargné la confuſion d'une ſi noire calomnie ? Car il ſçait bien que ſa reflexion dénuée de toute preuve, ne va pas moins qu'à faire du Corps de J. C. qui eſt l'Egliſe, une ſynagogue de ſatan. Mais c'eſt-là ſon but, & celui des maîtres qu'il a copiez ; ce ſont-là de ces traits hardis auſquels ſa critique n'eſt que trop reconnoiſſable. Par bonheur le défaut de preuve, & le libertinage qui y ſaute aux yeux, tiennent lieu de préſervatif contre la ſeduction qui en pouvoit naître.

Convenoit-il à ces Critiques, ſi malheureuſement habiles à amener avec l'irreligion tous les vices, d'oſer ſe récrier contre un petit nombre d'erreurs

us bien réels duits es Cri- ues.

devotes, dont ils ſuppoſent qu'on a infatué le peuple? Ce ſont de plaiſans zelateurs du culte divin que ces Meſſieurs, chez qui, dés le berceau de la réforme, les Prêtres étoient déchargez de la continence, les Moines de leurs vœux, les peuples du joug de la confeſſion, tous de l'uſage de la penitence & des mortifications; pratiques judaïques qu'on renvoyoit aux cloîtres, ou à *la boutique de ſatan*, dont on les diſoit ſorties. Belle réforme, où l'on n'apprenoit rien de meilleur, qu'à s'exempter & du jeûne de Carême, & de l'abſtinence des Vendredis, &c. où les biens de l'Egliſe étoient donnez en proye aux laïques; où les treſors des ſacriſties enrichiſſoient le fiſc des Princes; où tous étoient admis à ſe faire une religion à part, en interpretant l'Ecriture ſelon leurs caprices.

Voyez [4] ce peuple d'Evangeli- ce

(4) *Eraſm. in Epiſt. ad Pſeudo-Evang.* Circumſpice populum iſtum Evangelicum, & obſerva num minus illuc indulgeatur luxui, libidini & pecuniæ, quàm faciunt hi quos deteſtamini? Profer mihi quem iſtud Evangelium ex comeſſatore ſobrium, ex feroci manſuetum, ex rapaci liberalem, ex maledico benedicum, ex impudico reddiderit verecundum. Ego tibi multos oſtendam qui facti ſunt ſeipſis deteriores...

» ques, disoit Erasme, remarquez-vous
» qu'il soit moins livré au luxe, à l'im-
» pureté, à l'avarice que nos Catholi-
» ques ont tant détestez ? Nommez-moi
» un homme que le nouvel Evangile ait
» rendu meilleur, en le faisant passer de
» la bonne chere à la sobrieté, de la fe-
» rocité à la douceur, de la rapine à la
» liberalité, de la passion de medire à
» une inclination bienfaisante, de la li-
» cence enfin à la pudeur ; & moi je
» vous en montrerai plusieurs qui n'en
» sont devenus que plus méchans... Le
droit de faire impunément, & de croire tout ce qu'on veut, étoit reservé à cette nouvelle liberté évangelique. Voilà à quelles marques on en distinguoit les Apôtres, & les miracles qu'operoient ces Pauls, ces Jean-Baptistes. Parlons serieusement, c'étoit cette licence affreuse qu'on honoroit du nom de réforme : & quelle merveille que les Grands, le Clergé, le peuple y couruſſent en foule, ou plûtôt quel prodige, qu'il soit resté des fidéles parmi les perils d'une contagion si funeste ?

Mais à cette séduction grossiere,

novam verò libertatem Evangelicam impunè facere, sentire quod cuique libitum est.

on

on en a vû ſucceder de ſubtiles ; & il s'eſt élevé des Critiques trop habiles à inſinuer leur poiſon par l'air & le ton devot qu'ils empruntoient. Avec quelle joye maligne ſe ſont-ils plaints de cette multitude d'abus, qui décréditoient avec les devots la devotion même, juſqu'à faire craindre de ſe rendre ridicule avec elle, dés qu'on en prend les livrées ? Quel triomphe pour eux, d'avoir crû reconnoître que le grand nombre des Catholiques s'endort ſur l'eſſentiel, & ne ſe réveille que ſur de vaines obſervances ; que tout eſt plein d'erreurs populaires qui ſemblent avoir acquis un droit de franchiſe, ou de preſcription dans l'Egliſe ; qu'au lieu de les proſcrire, on les laiſſe prévaloir par une lâche diſſimulation ; que *le ſilence*, au ſentiment du Pape Celeſtin (5), *rend aux moins les Paſteurs ſuſpects de fomenter le mal* ; d'autant plus que, *ne pas s'oppoſer à l'erreur, c'eſt l'approuver*, ſelon la maxime de Droit (6),

Autres plaintes auſſi mal fondées que plus ſéduiſantes.

(5) *Epiſt. Caleſt. Papæ ad Epiſcop. Galliæ.* In hac materia non caret ſuſpicione taciturnitas.

(6) *Diſt.* 83. *Can.* 34. Error cui non reſiſtitur, approbatur ; veritas cum minimè defenditur, opprimitur.

& que ne pas défendre la verité, c'eſt l'opprimer. On ne conteſtera pas ici l'équité de ces maximes, non plus que la réalité d'un certain nombre d'abus tres-digne de l'attention des Paſteurs, auſquels il appartient d'en connoître. Une eſpece de réformation ne convint jamais mieux qu'à cet égard; pourvû que d'une part un zele indiſcret n'y outrât rien, en ſe faiſant de quelques deſordres particuliers, une idée de corruption generale; & que de l'autre, tout ſe réglât par l'autorité de celle que Dieu a établie la diſpenſatrice de ſes myſteres. A prendre la réformation en ce ſens, *l'Egliſe n'a jamais nié*, dit M. Peliſſon (7), *qu'elle n'en ait beſoin; & c'eſt pour cela même qu'elle s'eſt tres-ſouvent aſſemblée dans ſes Conciles, &c.* Mais pour ne pas laiſſer ignorer à nos Critiques, les moyens de guérir un mal qu'ils aigriſſent, invitons-les à faire avec nous quelques reflexions.

Réponſe à ces plaintes, & Apologie de la conduite de l'Egliſe.

Premierement, s'il eſt neceſſaire, comme on en convient, de détromper les peuples, & de ne pas tenir la verité captive dans l'injuſtice, l'eſt-il moins de juſtifier l'Egliſe qu'on rend

(7) Toler. des Relig. page 138.

l propos reſponſable des erreurs
e déſaprouve ? Où a-t-on vû que
uſions des faux ſpirituels, qui ont
de ſcandale aux fidéles, & de
aux profanes, ayent trouvé dans
utorité un ſeur appui, ou au
s un azyle dans ſa connivence ?
is elle n'a trahi ſon miniſtere,
à fermer les yeux ou la bouche
s abus, dont la contagion deman-
n prompt remede : mais elle a diſ-
é avec le Sage (8), *le temps de*
& celui de ſe taire ; perſuadée
eſt utile (9), dit S. Auguſtin, de
imer quelquefois des veritez trop
pour la foible portée des bonnes
: œconomie dont uſa (10) Jeſus-
ſt même envers ſes Apôtres. Du
, bien loin de cacher à ſes enfans
'il leur importe de ſçavoir, elle
ſſe de les exciter à marcher ſous
nduite dans la voye des comman-
ns & des conſeils de l'Evangile ;
urs attentive à rendre à Dieu un

) *Eccleſiaſtis cap.* 3. *v.* 7. Tempus tacen-
empus loquendi.
) *Aug. L. de dono perſev. cap.* 16. Utile
taceatur aliquid verum propter inca-

) *Joan. cap.* 16. *v.* 12.

culte raiſonnable, ſelon l'avis de Saint Paul (11), & *à éprouver tout, pour ne retenir que ce qui eſt bon.* Elle n'adopte ni ſentimens, ni pratiques de piété, qui ne nous rappellent à l'accompliſſement de tous nos devoirs. Comptant pour une pure illuſion tout ce qui ne tend pas là, quelque ſpecieux qu'il ſoit : voulant que les marques édifiantes qu'on prend ſur ſoi, ne prennent leur ſource que dans une piété interieure, & n'aillent qu'à remplir la meſure de ſainteté propre de l'état de chacun. Sans quoi elle rejette comme un vrai judaïſme, tout culte qui n'honore Dieu que des levres (12), ſans aller au cœur, & ne peut ſouffrir ceux qui mettent à la place de Dieu, l'ouvrage de leur eſprit. Eh comment ſe contenteroit-elle d'une belle montre qui couvrît un mauvais fonds ; elle que le S. Eſprit éclaire de ſes plus vives lumieres pour tout diſcerner ? Comment laiſſeroit-elle le Chriſtianiſme ſe remplir d'impoſteurs ou de dupes ſur le fait de la piété ſans aucune conſideration : tandis que le monde,

(11) *Ad Rom cap.* 12. *v.* 1. *&* 1. *ad Theſſal. cap.* 5. *v.* 21.

(12) *Marci cap.* 7. *v.* 7.

malgré la corruption de ſes mœurs, a aſſez d'équité dans ſes jugemens, pour n'accorder ſon eſtime qu'à un caractere de devotion dépris de la bagatelle, & attaché au ſolide?

Secondement, nos Critiques feront bien à l'Egliſe la juſtice de croire, qu'indépendamment de leurs bons avis, elle eſt aſſez informée des abus qui ont beſoin de réforme; & que comme elle eſt chargée d'y remedier, ils peuvent s'en repoſer ſur ſes ſoins. La difficulté, d'où le ſuccès des remedes dépend, eſt de s'y prendre avec des meſures de circonſpection ſi ſages, qu'elle ne s'expoſe pas à arracher avec la zizanie le bon grain. Il ſemble que le mélange de l'une avec l'autre, ſoit un mal neceſſaire juſqu'au temps de la moiſſon où le diſcernement s'en fera. En attendant, que peut l'Egliſe faire de mieux, que d'oppoſer aux progrés de l'erreur une ſaine doctrine; afin que *tous étant inſtruits en toute ſageſſe*,

(13) *Matth. cap.* 13. *v.* 29. *&* 30. *hinc Aug. Epiſt.* 119. *ad Januar.* Eccleſia Dei, *inquit*, inter multam paleam, multaque zizania, conſtituta multa tolerat; & tamen quæ ſunt contra fidem, vel bonam vitam non approbat, nec tacet, nec facit.

dit S. Paul (14), *tous conſpirent à faire en eux-mêmes des modéles d'hommes parfaits en Jeſus-Chriſt ?* Or pour en venir là, les voyes de l'inſtruction & de l'inſinuation ne ſont-elles pas d'un meilleur uſage que celles de la rigueur ? N'y a-t-il que des anathêmes à lancer ſur des errans qu'on connoît dociles & de bonne foy ? Faut-il rompre ce qu'on pourroit plier ? Voudroit-on avec un zele d'Elie, faire deſcendre le feu du ciel, au lieu d'attirer tout à ſoy par les liens de la charité de Jeſus-Chriſt ? Ne peut-on avec S. Paul (15), ſupporter les foibles, ou les corriger (16) comme ſes freres ? Telle fut de tout temps la conduite des Paſteurs, dont le zele pour la conſervation du dépôt a été ſelon la ſcience.

Troiſiémement, qu'aprés cela il reſte encore bien des abus à retrancher, qu'en peut-on conclure : en ſuppoſant même qu'on ne s'eſt pas plû maligne-

(14) *Ad Coloſſ. cap.* 1. *v.* 28. Docentes omnem hominem in omni ſapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Chriſto Jeſu.

(15) *Ad Epheſ. cap.* 4. *v.* 2. *& ad Coloſſ. cap.* 3. *v.* 13.

(16) 2. *ad Theſſal. cap.* 3. *v.* 15. Corripite ut fratrem.

ment à les groſſir ? Eh où n'y en a-t-il pas & de plus grands, & en plus grand nombre ; ſans qu'il en faille chercher ailleurs les cauſes, que dans des defauts perſonnels, ou dans ceux de l'humanité ? Mais quand on accorderoit qu'il s'en ſoit gliſſé dans les pratiques de pieté, d'auſſi monſtrueux qu'on ſe les figure, il faudroit, avant que de nommer les auteurs ou les complices, s'en être bien aſſuré. Il y a dans la judicature d'indignes Magiſtrats ; dans le commerce beaucoup de fraudes ; à la guerre de faux braves ; eſt-il permis pour tout cela, d'en faire retomber ſur ces profeſſions toute la honte ? Or, ſur quel prétexte plus plauſible imputeroit-on à l'Egliſe ces écarts des fauſſes dévotions ? Si nos Critiques en ſont ſi choquez, que ne ſongent-ils s'il ne s'en trouve pas dans eux-mêmes de plus dignes de reforme ? Que ne s'appliquent-ils à prendre le bon, & à laiſſer le mauvais de ces pratiques, afin de montrer, s'il ſe peut, dans leur conduite un modéle de vertus, & la condamnation des vices ? Mais il leur coûteroit trop de donner des exemples ; & ils ſe font honneur, ſans qu'il leur en coûte, de donner des leçons.

Voilà ce qui fortifie leur penchant à critiquer. Penchant dont le poids s'augmente encore, & par la ſubtile hypocriſie de nôtre ſiecle, qui s'attache à regler en general tous les devoirs, à condition de n'en pratiquer aucun en particulier ; & par l'injuſtice du monde, qui ſe défiera plûtôt de quelques devots, en qui il reſte de legeres foibleſſes, que d'un bon nombre de ſcelerats, qui n'ont que le plâtre d'une probité fort équivoque pour couvrir leurs crimes ; & par la malignité naturelle, qui croit voir du mal où il n'y en eut jamais, & s'aveugle exprés ſur le bien pour ne pas l'approuver.

Quatriémement enfin, voici en deux mots, de quoi renverſer le plan de réforme qu'ont dreſſé nos Critiques. En premier lieu, s'ils ſont Proteſtans, de quel front oſent-ils nous inſulter ? Eux qu'on a convaincus (17) d'être tombez dans autant d'abus, qu'ils ont rejetté de pratiques bien autoriſées dans l'Egliſe ; & ce qui eſt de plus, de n'avoir dans leur culte rien de bien réglé, qu'ils n'ayent proprement emprunté de

(17) Voyez la Défenſe du culte exterieur de l'Egliſe Catholique, par M. Brueys, 2. Partie.

la même Egliſe. En ſorte qu'elle, dont ils tâchent d'inſpirer tant d'horreur ſous prétexte de ſa corruption, leur ſert de modéle pour tout ce qui paroît d'édifiant dans le ſervice divin, tel qu'ils l'ont établi. En ſecond lieu, ſi ce ſont des Catholiques, que leur zele anime contre des abus qui regnent ſous la ſauvegarde de la religion, nous calmerons leur inquietude par ces paroles du Sauveur (18) : *O hommes de peu de foy, pourquoi vous défier* ; comme ſi Dieu ne veilloit pas aſſez ſans vous ſur ſon Egliſe, pour la préſerver de danger ? Si vous étiez appellez à la ſecourir, il faloit ne pas aider par de mauvais moyens une ſi bonne cauſe ; ſoit en articulant comme inconteſtables, pluſieurs faits très-douteux, ou reconnus pour faux ; ſoit en cherchant dans la ſatire des aſſaiſonnemens, que la ſeule malignité fait goûter ; ſoit en vous prévalant trop d'une vaine ſcience, qui n'apprend qu'à ſe révolter contre l'Egliſe. *Voulez-vous la réforme*, dit M. Peliſſon (19), *tenez-vous-y, ſi vous y êtes ; ou rentrez-y, ſi vous n'y êtes pas .... Le peuple*, pourſuit-il, *fait un*

(18) *Matth. cap.* 14. *v.* 3.
(19) Toler. des Relig. page 138. & 139.

grand abus des images : montrez-lui par vôtre exemple, quel eſt l'uſage legitime qu'on en peut faire : ou par vos inſtructions, ou par vos ordres, ſi Dieu vous a mis en autorité pour cela, &c.

Mais entrons avec ces Meſſieurs, dans quelque examen des principaux griefs, ſur quoi roulent leurs plaintes. Qu'ont-ils donc à nous reprocher ? 1°. Qu'on croit voir ſous les yeux de l'Egliſe, la pluſpart des Chrétiens abandonner l'eſſentiel, pour s'attacher à un détail exceſſif & indécent de menuës obſervances ; ce qui eſt ſuperſtition. 2°. Qu'ils ſemblent faire de la Vierge & des Saints ; de leurs reliques mêmes, ou de leurs images, autant de divinitez, dans leſquelles ils mettent toute leur confiance au préjudice de celle qu'ils doivent à l'unique mediateur ; ce qui eſt idolatrie. 3°. Qu'ils ont aſſujetti les fidéles à cent pratiques gênantes de jeûnes, de diſtinctions de viandes, qui ne tendent qu'à remettre le Chriſtianiſme ſous un joug autant ou plus inſupportable que celui de l'ancienne Synagogue ; ce qui eſt judaïſme. Eſſayons de reſoudre ces difficultez, ſans recourir à une controverſe épineuſe.

V I.

Injuſte ſoulèvement des Critiques, contre un détail de menuës obſervances qu'ils ont reprochées mal à propos à l'Egliſe.

Entre les deſordres que la Critique a mpoſez malicieuſement à l'Egliſe, un les plus infamans eſt la prétenduë connivence à l'égard des abus que la ſuperſtition a introduits dans les œuvres de religion. Pour rendre plauſible cette calomnie inſenſée, on a reproduit en nos jours des plaintes anciennes cent fois refutées : on a dit qu'un bon nombre de devots, à l'exemple des Phariſiens (1), quittoient les commandemens de Dieu, pour ſuivre les traditions des hommes : on a tourné contre les devotions modernes les reproches de S. Auguſtin, ſur l'empreſſement avec lequel on couroit de ſon temps à certaines pratiques de fraîche datte. Je ne puis (2) approuver, dit- «

(1) *Marci cap. 7. v. 8. &c.* Relinquentes enim mandatum Dei, tenetis traditionem hominum.

(2) *Aug. Epiſt. 119. ad Januar.* Quod autem inſtituitur præter conſuetudinem, ut quaſi

» il, qu'on faſſe paſſer ces inſtitutions
» nouvelles en loix ſacrés : quoique je
» n'oſe m'en expliquer avec liberté, de
» peur de ſcandalizer des perſonnes de
» pieté, ou certains eſprits turbulens.
» Ce qui me fait plus de peine, pourſuit-
» il, c'eſt qu'on eſt moins ſcrupuleux à
» obſerver des préceptes divins com-
» pris dans l'Ecriture, que de ces prati-
» ques arbitraires... Mon avis ſeroit
» donc, conclut-il, d'abolir cette biga-
» rure de contumes differentes, qui ne
» ſont ni marquées par l'Ecriture, ni or-
» données par les Conciles, ni conſa-
» crées par l'uſage de l'Egliſe. Car quand

obſervatio ſacramenti ſit, approbare non poſſum ; etiamſi multa hujuſmodi, propter nonnullarum, vel ſanctarum, vel tribulentarum perſonarum ſcandala devitanda, liberius improbare non audeo ; ſed hoc nimis doleo, quia multa, quæ in divinis libris ſaluberrima præcepta ſunt, minùs curantur... Omnia itaque talia, quæ neque ſanctarum ſcripturarum auctoritatibus continentur, nec in Conciliis epiſcoporum ſtatuta inveniuntur, nec conſuetudine univerſæ Eccleſiæ roborata ſunt, ſed diverſorum locorum diverſis moribus innumerabiliter variantur..... ſine ulla dubitatione reſecanda exiſtimo. Quamvis enim neque hoc inveniri poſſit, quomodo contra fidem ſint, ipſam tamen religionem... ſervilibus oneribus premunt, ut tolerabilior ſit conditio Judæorum.

n ne ſçauroit par où démontrer leur « opoſition avec la foy, il ſuffit qu'el- « s ſurchargent la Religion d'un far- « eau trop peſant, & que de la liberté « ù Dieu l'a miſe, elles la faſſent tom- « er dans une eſpece de ſervitude pire « ue celle des Juifs. Joignons ici ce « ue les Critiques les moins emportez nt remarqué, qu'il a été un temps où, uoique la ſaine doctrine ſubſiſtât dans Egliſe, il s'y introduiſoit bien des ultes ſuperſtitieux ; que les Paſteurs ndormis, laiſſoient l'homme ennemi ſemer & faire croître l'ivraye ; qu'on 'y prêchoit que pelerinages, qu'indul- ences, que confreries ; & que de cent ratiques peu ſolides, qui à peine au- oient dû paſſer pour un acceſſoire de a pieté, on en faiſoit le capital. Voilà es reproches ; en voici l'injuſtice.

Preuves de l'éloignement de l'Egliſe pour toute ſorte de ſuperſtitions.

1°. Qu'a fait l'Egliſe, pour mériter que les Critiques la chargeaſſent de la aine de cent pratiques ſuperſtitieuſes, u'elle rejette auſſi-bien qu'eux ? Si ous la conſultons, ne nous répond-elle as de ſon attention à ne rien enſei- gner qu'elle n'ait appris du S. Eſprit, c'eſt à dire, qu'elle n'ait puiſé dans la ſource des Ecritures, ou qui ne lui ſoit tranſmis par le canal de la Tradi-

sion, ou qui ne ſoit conſacré par l'uſage des amis de Dieu. Eh de qui apprendra-t-on mieux à pratiquer un culte ſaint & irrepréhenſible, que d'elle, qui a en main le dépôt de la foy & des mœurs ? Qui ſçaura mieux donner un lait pur aux enfans, une ſolide nourriture aux forts, & à tous les paroles de ſalut, qu'une Mere comme elle, deſtinée ſpecialement à ce miniſtere ? A la verité elle n'a pas formé d'oppoſition à l'établiſſement de diverſes pratiques devotes, que la diverſité des temps, des lieux, des perſonnes a fait naître ; parce que l'eſprit & le cœur de l'homme accoûtumez à être frappez par des objets ſenſibles, languiroient bien-tôt, ſi les impreſſions des ſens n'aidoient avec celles de la grace, à mettre, ſi je l'oſe dire, la pieté en mouvement. Elle ſçait que nôtre ame trop active ou trop legere pour ſe fixer ſur un ſeul objet, ſe plaît à un changement frequent ; & que ſans cet aſſaiſonnement de la varieté des pratiques, elle ſe dégouteroit aiſément d'un culte trop uni, qui ne la remuëroit que foiblement. Dieu qui a formé l'homme avec ce penchant, s'y eſt accommodé dans le plan

de ſa loy, & a voulu que ſon Egliſe s'y ajuſtât dans ſes uſages, ſans permettre que la Religion manquât d'appuis même ſenſibles pour ſe ſoutenir. Peut-on donc ſans crime, renverſer une ſi ſage œconomie ?

2°. A la reſerve de certaines devotions exterieures mêlées de ſuperſtition, & accréditées par des particuliers ignorans ou indiſcrets, contre l'ordinaire de l'Egliſe ; on peut s'aſſurer que tout ce pharisaïſme regnant, dont on nous fait peur, n'eſt qu'un monſtre chimerique forgé exprés par les Critiques, pour ſe faire un merite de le combattre. Saint Auguſtin reprochoit autrefois aux Manichéens une ſemblable malignité à ramaſſer toutes les ſuperſtitions populaires, pour en faire autant de crimes à l'Egliſe. Ne (3)

(3) *L. 1. de Moribus Eccl. cap.* 34. Nolite mihi colligere Profeſſores nominis Chriſtiani, neque profeſſionis ſuæ vim aut ſcientes aut exhibentes. Nolite conſectari turbas imperitorum, qui veluti ipſa vera religione ſuperſtitioſi ſunt... Novi multos eſſe ſepulchrorum & picturarum adoratores... nec mirum eſt in tanta copiâ populorum quod non vobis deſunt quorum vitâ vituperata decipiatis incautos..... Nunc vos illud admoneo, ut aliquando Eccleſiæ Catholicæ maledicere deſinatis, vituperando

» m'oppoſez point, dit-il, la foule
» qui faiſant profeſſion du chriſtia
» n'ont rien qui réponde à ce bea
» Ne recherchez point la multit
» ignorans, qui dans le parti de l
» Religion, ſont engagez à des
» ſuperſtitieux... Je ſçai que les
» cres & les peintures ont un
» nombre d'adorateurs... Quell
» veille, que parmi tant de peuple
» ne manquiez ni de ſujets ſur qu
» cer vôtre cenſure, ni de moye
» buſer par là les ſimples... N
» quoi je vous avertis, continuë
» Docteur, c'eſt qu'enfin vous
» d'outrager par vos calomnies,
» Catholique, en décriant les co
» de ceux qu'elle-même condam
» qu'elle eſſaye de corriger comm
» enfans déréglez.

Mais pourquoi, dit-on, ne p
prendre à elle d'un mal que ſa r
a fomenté ? Devoit-elle, étant
vable à tous d'une ſaine doc
ſouffrir qu'on amusât de cent
telles la devotion des peuples
doit-elle pas rougir & ſe rep

mores hominum quos & ipſa conden
quos quotidie tanquam malos filios c
ſtuder.

d

l'avoir laiſſé croupir dans l'ordure de ces menuës obſervances, le gros des fidéles à qui l'Evangile n'a preſcrit qu'un culte tres-pur ? Non. Il n'appartenoit qu'aux payens de rougir de leurs cultes inſenſez, qui ne contenoient par principe (4), qu'infamies & que ſuperſtitions. C'étoit à ces faux ſages à ſe confondre, de ce qu'étant bien perſuadez de l'extravagance du paganiſme, ils n'oſoient abjurer en public, ce qu'ils déteſtoient en ſecret. Quelle honte « pour vous, ô Varron, s'écrioit ſaint « Auguſtin (5) : vous le plus grand ge- « nie & le plus ſçavant de Rome & de « vôtre ſiecle, vous connoiſſez la diſ- « tance infinie qui ſepare la majeſté des « choſes divines, & les niaiſeries des in- « ventions humaines ; & cependant vous « vous rendez ſuperſtitieux juſqu'au «

(4) *Vide Arnobii L. 5. adverſus Gentes. Clem. Alex. L. ſtrom. &c.*

(5) *Auguſt. L. 6. de Dei cap. 6.* O Marce Varro, cum ſis homo omnium acutiſſimus & ſine ulla dubitatione doctiſſimus, ſed tamen homo, non Deus . . . cernis quidem quam ſint res divinæ ab humanis nugis atque mendaciis dirimendæ, ſed vitioſiſſimas populorum opiniones & conſuetudines in ſuperſtitionibus publicis vereris offendere, &c.

» point de n'oſer choquer en public les
» plus vitieuſes pratiques ; juſqu'à vous
» mêler par pure foibleſſe à des troupes
» d'inſenſez qui adorent des dieux chi-
» meriques !

Mais qu'a-t-on trouvé qui approchât de ces excès ſuperſtitieux, dans ce qu'a autoriſé l'Egliſe ? Défions là-deſſus nos plus hardis Critiques, qui voudroient nous perſuader que les ſources du Chriſtianiſme ont été empoiſonnées par un amas de ſuperſtitions. On n'eſt pas ſurpris qu'un ſectaire auſſi outré que M. Jurieu, ait pû ſuppoſer que ces ſources d'eau vive devenuës bourbeuſes, ne couloient plus que pour infecter les ames (6) : mais n'eſt-il pas nouveau d'entendre un Catholique, tel que l'Auteur de la Bibliotheque Critique, nous parler à peu prés de ce ton-là (7), & conclure à ne plus porter dans les Indes je ne ſçai combien
» de nos devotions. Il ne paroît gueres
» poſſible, dit-il, de faire comprendre
» à des Neophites, que nous n'avons
» qu'un ſeul mediateur au milieu de cet-

(6) Voyez l'Article de Controverſe de la 14. Lettre Paſtorale du 15. Mars 1687.

(7) Biblioth. Crit. T. 2. chap. 3. page 83.

te multitude infinie de Saints qu'on « lui joint, & dont les Fêtes ſe cele- « brent même avec plus de ſolemnité « que les ſiennes. Que peuvent-ils encore « penſer, pourſuit-il, quand on les char- « ge d'images, de chapelets, de ſcapulai « res & de reliques auſſi-tôt aprés leur « baptême ? N'eſt-ce pas-là étouffer leur « foy, à force de lui vouloir donner des « appuis ? La ſcience des Egliſes naiſſan- « tes eſt de ne connoître que Jeſus-Chriſt, « & Jeſus-Chriſt crucifié : le ſurplus, « étant ſeulement acceſſoire, doit être « reſervé à un temps plus convenable. «

Voilà les loix que dicte à l'Egliſe, une critique priſe non de la droite raiſon, mais d'un mauvais fond d'incrédulité. Eh pourquoi ôter à des Chrétiens qu'on a bien inſtruits, le ſecours de ces pratiques qui élevent à Dieu ? Pourquoi refuſer à ces jeunes plantes une culture ſalutaire ? Qu'on retranche les abus qui en pourroient naître, à la bonne heure. Mais à quel propos en retarder ou en bannir l'uſage par des terreurs paniques ? A la verité il y a eu des temps & des lieux où l'on ſe précautionnoit aſſez peu ſur les dangers de certains uſages de pieté, & ſur la

force de quelques expreſſions devotes qu'on employoit de la meilleure foy du monde. Mais c'eſt que la ſimplicité & des Paſteurs & des oüailles, ne laiſſoit point de priſe aux malignes interprétations dont aujourd'hui tout eſt plein. Rien n'empêchoit alors de pieux Auteurs de ſe livrer aux ſaints enthouſiaſmes de leur zele, bien ſûrs qu'on rameneroit aux termes de la regle ce qui en ſortoit; & qu'on ne prendroit pas au pied de la lettre, ce qu'ils énonçoient hiperboliquement. S'ils ſe menageoient peu ſur l'honneur exterieur qu'ils rendoient avec un eſprit de religion & aux reliques & aux images des Saints; on ſçavoit qu'ils n'en uſoient ainſi, que par raport aux Saints mêmes, en qui ils reveroient la qualité d'amis de Dieu, & de temples du S. Eſprit, conformément (8) à la Tradition. S'ils s'engageoient dans des confreries dont ils portoient les marques, on voyoit que leur but étoit de s'exciter mutuellement à ranimer leur ferveur, & à

(21) C'eſt ainſi que s'en explique le Concile de Trente, Seſſ. 25. Tit. *De invocatione, veneratione & reliquiis ſanctorum, & ſacris imaginibus.*

faire revivre cette union intime des premiers Chrétiens, qui n'étoient, dit S. Luc (9), qu'un cœur & qu'une ame. Si l'Eglise continuë de presenter encore aux fidéles le bois précieux de la Croix à adorer; qui peut douter que l'objet de cette adoration ne soit Jesus-Christ même, qui nous y a réconcilié à Dieu son Pere? Si elle approuve qu'on s'arme du signe de la Croix; qu'on se serve d'eau benite; qu'on érige des autels; qu'on y allume des cierges en plein jour; qu'on y expose à la vénération publique, des représentations de Jesus-Christ & des Saints, c'est qu'elle a trouvé ces pratiques déja établies dans les beaux jours du Christianisme, comme on l'a cent fois démontré.

3°. Pour comprendre le tort qu'on a de faire à l'Eglise un crime de cet esprit de condescendance qu'elle a herité des Apôtres, par rapport à je ne sçai combien de pieuses observances, il suffit de réfléchir sur son application à éloigner les abus dés qu'elle en a senti la contagion. C'est ainsi qu'elle a aboli les agapes & les veilles qui se fai-

(9) *Act. cap. 4. v. 32.*

ſoient, ſoit dans les Temples, ſoit ſur les tombeaux des Martyrs (10), dès qu'elle les a vûs dégénerer en aſſemblées de plaiſir. C'eſt ainſi qu'elle a oppoſé un mur d'airain aux progrés de certaines pratiques, en quoi on s'étoit écarté de ſes régles, comme à l'égard de la Confrerie de l'Eſclavage de la Sainte Vierge (11), & de la fauſſe ſpiritualité des Myſtiques Quiétiſtes. C'eſt ainſi qu'elle rejetta dans des temps de ténébres, pluſieurs abus qui tenoient de la ſuperſtition ou de la magie, comme les épreuves de l'eau, celles du feu & des duels.

4°. Dans quels deſordres ſeroit-on replongé, ſi ſous prétexte d'éviter les écueils des pratiques communes, qu'on ſuppoſe abuſives ; on ſe licentioit à régler à ſa fantaiſie, celles qu'on veut bien adopter ? La diverſité des goûts iroit bien-tôt à bouleverſer tout. On enleveroit à la pieté tout ce qui la ſoutient, rien n'eſt plus aiſé : la cupidité dés qu'elle s'eſt renduë la plus forte, ſuffit pour cela. D'ailleurs, ſi on

(10) *Syn. Laod. Can.* 28. *Carthag.* 3. *Can.* 30. *Aug. L.* 6. *Conf. cap.* 2. *& L.* 1. *de moribus Eccleſiæ Cathol. cap.* 34. *&c.*

(11) *In Decreto Romæ dato* 5. *Jul.* 1675.

laiſſoit nos Critiques prévaloir, de quoi remplaceroient-ils les dévotions qu'ils banniſſent ; ſinon, d'une monſtrueuſe inſenſibilité pour tout ce qui ſert à ranimer la pieté ; ou de mille doutes ſur tout ce qui eſt le mieux établi ? Qu'on nous laiſſe l'ignorance paiſible dont nous joüiſſons, & que nous jugeons tres-préferable à cette ſcience contentieuſe, qui ne fait naître que des querelles & des ſcandales.

VII.

Examen de quelques plaintes de la Critique, contre de prétendus excès commis ſur le culte de la ſainte Vierge. Réfutation des idées d'idolatrie qu'on a attachées à cette devotion.

M. Baſnage qui a ſçû tirer avantage de tout pour les interêts de ſon parti, ne s'eſt pas démenti dans ſon extrait ou avis doctrinal ſur le Traité de M. Baillet, touchant la dévotion à la Sainte Vierge. Là il poſe d'abord pour principe ſur le fonds des gloſes de ſon Auteur, *que rien* (1) *ne juſtifie mieux les reproches des Proteſtans, ſur*

(1) Hiſt. des Ouvrages des Sçavans, Decembre 1693.

les excès du culte de la Vierge, que les murmures des Catholiques qui s'apperçoivent eux-mêmes qu'il eſt neceſſaire d'en rectifier la pratique. Il auroit raiſon, ſi tout ce que l'on a debité de la Critique devenoit verité ; & s'il faloit s'en fier au rapport de ceux même que l'Egliſe a déſavoüé. Mais où eſt l'équité de prononcer ſur de pareils expoſez, ſans égard à des inſcriptions en faux munies de bonnes preuves ? Où en ſeroit la Religion, ſi l'on prenoit droit, partie ſur les déclamations emportées des novateurs qui ſe ſont préoccupez de je ne ſçai quelle idée d'idolatrie fondée ſur rien : partie ſur les viſions de l'Auteur (2) *des Avis Salutaires de la bienheureuſe Vierge Marie à ſes devots indiſcrets*, viſions qui ménent à un danger tres-réel de détruire ſans eſperance d'édifier : partie ſur la Critique de M. Baillet, qui a ſemblé chercher querelle à l'Egliſe, comme ſi elle s'étoit laiſſée entraîner par la ferveur outrée de ſes enfans à célébrer des fêtes, ſans autre garantie que celle de quelques fauſſes ou fort douteuſes Traditions ?

Mais que ces Critiques ſçachent

(2) Cet Ouvrage parut en 1674. & fut condamné enſuite.

enfin

enfin que la vigilance des Paſteurs, & que les précautions d'une exacte Theologie ne laiſſent point de lieu à la contagion des erreurs : qu'ils apprennent que ceux même d'entre les Peres qui ſe ſont le plus épanchez à loüer Marie, n'ont pas laiſſé de renfermer ſon culte dans de juſtes bornes. Saint Epiphane, qui ſe menage ſi peu ſur les éloges qu'il lui donne, en confondant les Antidico-Marianites (3), s'éleve contre les Collyridiens (4) qui paroiſſoient en faire une divinité. S. Bernard ſi pénétré de zele, & d'une confiance reſpectueuſe pour Marie, ne laiſſe pas de reprendre les Chanoines de Lyon (5), qui par l'effet d'une devotion trop ardente, avoient prévenu l'ordre de l'Egliſe ; il leur déclare que la gloire de « cette Reine veut être relevée avec diſ- « cernement, & qu'elle ne peut être ho- « norée par de faux titres, elle qui en « a tant de vrais qui la diſtinguent. En- « fin, où trouve-t-on à la fois, & plus

(3) *Epiphan. Hæreſi 77.*

(4) *Idem Epiph. Hær. 76.*

(5) *Bern. Ep. 174. Edit. Ben.* At valde honoranda eſt, inquis, mater Domini : bene admones, ſed honor Reginæ judicium diligit. Virgo regia falſo non eget honore, veris cumulata honorum titulis, &c.

d'honneurs déferez à Marie, & de plus ſages réglemens pour en retrancher les excès, que dans tant d'ouvrages de graves Theologiens, qui ont diſcuté ces points importans, ſelon l'eſprit du Concile de Trente?

Aprés cela, pourquoi craindrons-nous la delicateſſe chagrine de ceux, qui ſous prétexte de la gloire de Jeſus-Chriſt, attaquent celle de ſa Mere? Pourquoi ne publierons-nous pas, ſans rapprocher la diſtance immenſe qui ſepare Dieu de la plus parfaite des créatures, que les treſors de merites dont Dieu l'a enrichie, à deſſein de s'en former une mere digne de lui, exigent tous nos reſpects; que Dieu l'ayant appellée au plus ſublime miniſtere qui fut jamais, j'entends à écraſer la tête du ſerpent, & à enfanter le Meſſie, il l'a ornée de tout ce qu'on peut imaginer de plus excellentes prérogatives; qu'il a voulu qu'elle fût auſſi-tôt ſanctifiée que conçûë, qu'elle joignît à la virginité la fecondité même, & que pour ſoutenir l'honneur de ſa maternité, elle fût un prodige de ſainteté au deſſus des régles? De là vient 1°. Que l'Ange (6) la reconnoît pleine de grace,

(6) *Luca cap. 1. v. 28.*

& benie entre toutes les femmes. 2°. Qu'Elizabeth remplie du S. Eſprit, & ſentant à ſon approche treſſaillir dans ſes entrailles Jean-Baptiſte, s'écrie (7) toute tranſportée, *D'où me vient cet honneur, que la Mere du Seigneur vienne à moi?* 3°. Que Marie même dans les tranſports de ſa vive reconnoiſſance, publie (8) que le *Tout-puiſſant a operé en elle de grandes choſes.* 4°. Que l'Evangile par une expreſſion plus noble de ſon fonds que tous les panegyriques, acheve le ſien, en diſant (9), que *Jeſus eſt né d'elle.* 5°. Que l'Egliſe en poſſeſſion de reconnoître Marie ſous ce titre auguſte, s'y eſt maintenuë malgré les efforts de l'enfer; & qu'elle a conſacré par ſes déciſions dans le Concile d'Epheſe le nom de *Mere de Dieu*, que lui refuſoit Neſtorius, devenu execrable au monde Chrétien par ſon impieté. 6°. Que de là il s'enſuit qu'après Dieu, on trouve en elle tout ce qui peut fonder une confiance raiſonnable & ſubordonnée; puiſſance pour nous proteger; bonté pour s'in-

(7) *Luca cap. 1. v. 41.*

(8) *Ibidem v. 49.*

(9) *Matth. cap. 1. v. 8.*

tereſſer à nos beſoins ; engagement même à y ſubvenir.

En premier lieu, la critique peut-elle conteſter à Marie le pouvoir de nous proteger auprés de Jeſus-Chriſt, ſans la priver du nom de Mere ? Caractere ſacré, qui, outre la tendreſſe qu'il inſpire, porte encore avec ſoi une eſpece de puiſſance, ſinon de commandement, au moins d'interceſſion ; par rapport ſur tout à un Fils, qui, au rapport de l'Evangile (10), a paſſé tant d'années dans l'obéïſſance, & qui avoit gravé auſſi-bien dans les cœurs, que ſur les Tables de la Loy, l'ordre d'honorer ſes pere & mere. Il étoit venu, dit un Ancien ſous le nom de S. Methode, rétablir les droits de la nature plus encore par ſa conduite, que par ſes maximes ; & il s'y ſeroit ſouſtrait ? Il avoit payé dans cet eſprit de dépendance, le tribut de Ceſar (11), & il auroit refuſé celui de ſa déference à une Mere, par les mains de qui il avoit voulu être préſenté au Temple, & en faveur de qui, dit S. Chryſoſtome (12), il prévint le temps de ſes

(10) *Luca 2. v. 51.*
(11) *Matth. cap. 17. v. 26.*
(12) *Chryſoſt. Hom. 21. in cap. 2. Joan.*

miracles aux nôces de Cana, malgré la sévérité apparente de sa réponse ?

Quoi, Dieu s'est fait une loy d'accomplir (13) la volonté de ses serviteurs, & il se rendroit inflexible aux prieres d'une Mere ? Sur le point d'exterminer son peuple, il se seroit laissé désarmer par les prieres de Moyse ? Prêt de verser sur Israël une pluye de feu & de soufre, il se seroit appaisé par l'encens d'Aaron ? Il auroit obéï à Josué en arrêtant le soleil dans sa course ? Il auroit fait distiller en pluye le ciel, jusques-là d'airain, à la priere d'Elie ? Par tout il auroit cherché des justes qui retinssent son bras, avant qu'il s'appesantît sur les pecheurs ? Et lorsque Marie éleveroit au ciel des mains, un cœur, des vœux si purs, elle ne trouveroit qu'insensibilité ? Peut-on le dire sans faire autant d'injure au Fils qu'à la Mere ?

Mais ce pouvoir devoit expirer à la mort de Jesus & de Marie ? Eh qui

ita etiam Cyrill. Alex. L. 2. in Joan. cap. 23. & Amb. Serm. 18. in Psalmum 118.

(13) *Psal. 144. v. 19.*

(14) *Josue 10. v. 14.* Obediente Domino voci hominis.

nous l'a appris ? Ne ſçavons-nous pas que le Sauveur prêt à conſommer ſur la Croix l'œuvre de nôtre redemption, laiſſa ſa Mere à S. Jean (15), & en ſa perſonne à toute l'Egliſe, comme un gage de la perpetuité de ſon amour & de ſa protection ? Ignorons-nous que c'eſt dans le ſéjour de la gloire, que Marie plus éclairée ſur les miſeres de nôtre éxil, & unie de plus prés à ſon Fils, eſt plus à portée & de lui rendre nos vœux, & de nous prêter ſes ſecours ; d'autant plus que *la charité*, dit S. Paul (16), *ne perit point ?* Mais entend-elle au plus haut des cieux, les prieres que nous formons ici-bas ? Et qui peut empêcher ſon Fils de les lui faire connoître ? Car ſi, ſelon l'Ecriture (17), la joye des Anges éclate à la converſion d'un pecheur ; ſi leur miniſtere eſt de porter (18) au trône de l'Agneau, l'encens de nos oraiſons ; qui empêche la Reine des Anges d'exercer avec plus de diſtinction un ſi ſaint miniſtere ?

Mais n'eſt-ce pas déroger au pouvoir

(15) *Joan. 19. v. 27.*

(16) *1. Ad Cor. cap. 13. v. 4.* Charitas nunquam excidit.

(18) *cap. 5. v. 8.*

de Jeſus-Chriſt, de donner tant d'étenduë à celui de Marie ? Non. Le Dieu jaloux qui ne partage ſa gloire avec perſonne, ne peut douter qu'en reclamant ſa Mere, & en s'y confiant, on ne ſe rapproche de lui, par le rapport intime qui l'unit à elle. C'eſt donc en vain qu'une maligne critique ſe plaît ici à noter des abus qui ne furent jamais ni en uſage parmi les fidéles, ni tolerez par l'Égliſe. Nous reconnoiſſons avec S. Jacques (19), que tout don par excellence vient d'enhaut, & deſcend du Pere des lumieres : nous convenons avec S. Jean (20) & S. Paul (21), que la grace nous eſt donnée par Jeſus-Chriſt, en qui reſide la plenitude de la divinité : nous ajoûtons avec S. Pierre (22), que nul autre nom ſous le ciel n'eſt donné aux hommes, par lequel ils doivent être ſauvez, que celui de Jeſus : mais nous recourons avec la Tradition à Marie, comme au canal par où paſſent ſouvent les graces qui nous ſantifient. Or, qu'y a-t-il en cela, qui aille à ériger

(19) *Jacobi cap.* 1. *v.* 17.
(20) *Joan. cap.* 1. *v.* 17.
(21) *Ad Rom. cap.* 13. *v.* 5. *&c.*
(22) *Actorum cap.* 4. *v.* 12.

autel ſur autel, & à établir la gloire de la Mere ſur les ruines de celle du Fils ? Mais tel eſt le caractere du ſiecle où nous vivons ; on y joint à une grande licence de mœurs, beaucoup de reſerve dans les paroles ; & on ne craint que d'en dire trop : au lieu que S. Auguſtin, dont l'Egliſe a adopté les ſentimens (23), ne craignoit que de n'en pas dire aſſez. Il ſemble qu'on n'oſe plus expoſer qu'en tremblant, les grandeurs de Marie ; & pluſieurs Peres n'étoient en peine que de ne pouvoir les égaler devant des fidéles, dont la droiture & l'humble docilité les mettoit à couvert des mauvais tours.

En ſecond lieu, que la Sainte Vierge ajoûte à la puiſſance où Dieu l'a élevée, une bonté qui la faſſe deſcendre juſqu'à nos beſoins, & qui attire nôtre confiance, c'eſt une verité reconnuë de toute l'Egliſe. Elle eſt Mere de Jeſus-Chriſt, c'eſt aſſez pour l'être des hommes, qui, ſelon S. Paul (24), ſont les freres & les coheritiers de Jeſus-Chriſt. Du moins il eſt conſtant qu'être revêtuë de cette maternité,

(23) Quibus te laudibus efferam, neſcio, quia &c.

(24) *Ad Rom.* 8. *v.* 17.

c'eſt dés-là cooperer à nôtre redemption, puiſque c'eſt former & nourrir la victime qui doit être immolée pour nous : c'eſt fournir le ſang qui doit laver nos iniquitez. Diſons plus, c'eſt conſentir en nôtre faveur à voir livrer à la mort un Fils avec qui la nature & la grace formoient en Marie des nœuds ſi indiſſolubles. En effet, Dieu qui attendit par le miniſtere de l'Ange (25) le conſentement de cette Vierge, pour faire naître d'elle Jeſus-Chriſt, lui fit encore annoncer par le Prophete Simeon (26), qu'un glaive de douleur perceroit ſon ame : prophetie qu'elle vit s'accomplir aux pieds de la Croix. Aprés cela veut-on de plus ſûr garand du bien qu'elle nous veut, que celui même qu'elle nous a fait ?

Que ſi c'étoit trop préſumer d'elle, que de fonder ſur ces principes une ferme confiance en ſa protection ; l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ſeroit donc tombée inévitablement dans l'erreur ; ſoit en traitant Marie d'azyle & d'eſperance des pécheurs dans les prieres qu'elle ordonne ; ſoit en intereſſant la pieté des fidéles à ſon culte par tout ce

(25) *Luca cap.* 1. *v.* 38.
(26) *Luca cap.* 2. *v.* 35.

qu'elle en publie. Les ſaints Peres dont on a recueilli là-deſſus les ſentimens de ſiecle en ſiecle (27), ſeroient donc de bien mauvais guides qui ne ſerviroient qu'à autoriſer nos égaremens. Et S. Gregoire de Nazianze (28) entre autres, approuveroit bien à tort dans la bouche d'une Martyre, l'attention qu'elle eut à réclamer Marie en ce moment déciſif. Les Liturgies anciennes, où il paroît tant de veſtiges de ces invocations, nous endormiroient donc dans une fauſſe confiance. Le conſentement des fidéles à ſe mettre ſous ſa ſauve-garde, celui des Conciles à défendre ſon culte, ſeroient donc plûtôt une cabale d'eſprits ſuperſtitieux, qu'une aſſemblée de gens conduits par le S. Eſprit. Tant de Temples érigez dés les premiers temps ſous le nom de Marie, tant de Fêtes inſtituées, de vœux adreſſez, d'Ordres établis, ſeroient donc autant de monumens de nôtre foible crédulité; & ce langage ſcandaleux, qui eſt celui de pluſieurs Critiques, devroit être

(27) Abelly, Tradition de l'Egliſe ſur la devotion envers la Sainte Vierge. Courcier, *negotium ſæculorum, &c.*

(28) *Greg. Naz. Orat. 18. De S. Cypr.*

le modelle ou le correctif du nôtre. A Dieu ne plaiſe, que l'enfer prévale aſſez pour accréditer de pareils excès.

C'eſt cependant à quoi conſpirent, tant les ennemis déclarez de l'Egliſe, que certains novateurs cachez dans ſon ſein. J'oſerois dire, dit M. Bayle(29), « que les excès où les Chrétiens ſe ſont « portez envers la Vierge Marie ; excès « qui ſurpaſſent tout ce que les payens ont « pû inventer en l'honneur de Junon, « ſont ſortis de la même ſource : je veux « dire, de l'habitude que l'on a d'honorer « les femmes, & de leur faire la cour. « Ailleurs (30) il s'abandonne aux con- «

(19) Dict. Crit. au mot *Junon*. Il ajoûte enſuite par une nouvelle profanation, que *qui auroit ôté à la Communion de Rome ſes devotions pour les Saints, & ſur tout pour celle qu'on y qualifie la Reine du Ciel, la Reine des Anges, on y verroit un vuide affreux, &c.*

(30) *Dict. de Bayle au mot* Neſtorius, 2. *Edit.* Une Cour ſans femme, dit-il, eſt quelque choſe d'abſurde, le goût naturel y trouve des irrégularitez choquantes ; il étoit donc de l'ordre que les peuples applaudiſſent à la nouvelle invention d'une Mere de Jeſus-Chriſt, établie dans le Ciel Reine des hommes & des Anges... Cette hypotheſe rempliſſoit le vuide qui paroiſſoit auparavant dans la Cour celeſte... La conſequence de cela devoit être que la de-

jectures les plus licentieuſes, en recherchant les cauſes du progrés de ce culte ; & il en imagine de ſi profanes, qu'elles font honte à la raiſon, encore plus qu'à la Religion. M. Jurieu le prend plus au ſerieux, & paſſe condamnation ſur le terme de Mere de Dieu, qui fut, ſelon lui, une *témérité malheureuſe* (31). Auſſi, pourſuit-il, Dieu n'a » pas verſé ſa bénédiction ſur la fauſſe » ſageſſe de ces Docteurs : au contraire, » il a permis que la plus criminelle & » la plus outrée de toutes les idolâtries » de l'anti-Chriſtianiſme ait pris ſon ori- » gine de là.

M. Simon prend un autre tour, qui ne cede gueres en malignité à celui des Proteſtans (32). Car à propos d'un manuſcrit de Caucus, qui blâme les Prêtres Grecs, de ce que dans les Egliſes ils s'approchent des images avec un grand reſpect, au lieu qu'ils tournent » le dos au tres-ſaint Sacrement : Si ce » raiſonnement avoit quelque ſolidité, » dit M. Simon, on pourroit auſſi nous

votion des peuples s'échauffât tres-promptement pour cette nouvelle Reine.

(31) Jurieu, 16. Lettre Paſtorale 1687. page 364.

(32) Bibliot. Critique, T. 1. chap. 11.

reprocher que nous rendons un plus « grand culte à la Vierge, qu'à Jesus- « Christ, puisque les autels de la Sainte « Vierge dans nos Eglises, sont bien « mieux parées que le grand autel où est « le saint Sacrement. Ne pourroit-on « pas nous objecter, continuë-t-il, que « nous tournons le dos en quelque façon « à Jesus-Christ, & que toutes nos de- « votions semblent se terminer à honorer « la Vierge (33). Il est vrai que pour « raccommoder ce qu'il a pû gâter par l'indignité de cet aveu, il ajoûte qu'il « ne faut pas tirer des consequences de « ces pratiques qui ont leurs raisons par- « ticulieres, &c. Mais à quoi sert cet « adoucissement, aprés qu'il a armé l'he- resie contre l'Eglise, & qu'il a mis en œuvre la calomnie pour mieux deshonorer son culte ?

Ne croiroit-on pas, à l'entendre parler d'un ton si décisif, que cette prétenduë préference qu'on donne à la Vierge sur le saint Sacrement, est un fait notoire, & un desordre universel passé en loy parmi nous ? Qu'en est-il pour-

(33) Les Journaux de Hollande n'ont pas manqué de faire mention de cet aveu de M. Simon. Voyez là-dessus la Republ. des Lettres, Janv. 1709.

tant ? C'eſt une viſion creuſe paſſée de la tête de quelques Proteſtans en celles de M. Simon, & de l'Auteur *des Avis* (34) *ſalutaires de la B. V. M.* Car excepté que certains autels conſacrez à Dieu ſous le nom de ſa Mere, ſont fort parez, & honorez d'un concours extraordinaire ; que l'on y voit certaines ſtatuës ou images miraculeuſes fort réverées, comme à Lorette, à Monſerrat, à Hall, à Lyeſſe, &c. où ces Critiques ont-ils vû que ce fût une pratique établie, que l'on tournât le dos à Jeſus-Chriſt avec irreverence, pour s'approcher de Marie avec reſpect ; & que dans l'injuſte parallele de la Mere avec ſon Fils, on la mît au deſſus (35), elle qui n'a proprement de grandeurs, que celles qu'el-

(34) Vers la fin de la Sect. 5. il fait dire à la Vierge, *Ayez ſoin d'honorer Jeſus-Chriſt, qui eſt la ſplendeur de la gloire, & la vive image de Dieu inviſible, plûtôt que l'image morte d'une créature. Croyez-vous que je me plaiſe à voir mes images éclairées de beaucoup de flambeaux, quand les tabernacles où repoſe le ſacré Corps de mon Fils ſont negligez, &c.*

(35) C'eſt la plainte que met en la bouche de Marie, le même Auteur, Sect. 3. 6. *Ne me mettez pas en parallele avec Dieu & avec Jeſus-Chriſt... pourquoi donc comparez-vous un ver à une majeſté infinie, &c.*

le emprunte de lui ; & qui bien qu'élevée à la dignité de Mere de Dieu, ne s'eſt glorifiée que de la qualité de *ſervante du Seigneur* (36). Nul fidéle ne l'ignore ; & malgré l'appareil exterieur qui frape & ſcandaliſe la Critique, tous ont appris à ne regler l'eſprit de leur culte que ſur cette ſubordination.

Que faut-il de plus pour faire tomber à faux les reproches de ce donneur d'avis, qui encore plein des préjugez de l'hereſie qu'il avoit abjurée, n'a crû voir qu'excès dans la devotion à Marie : d'où vient qu'il ne s'eſt appliqué qu'à les noter, pour en inſpirer du dégoût. Voici comment,

1°. Il ſe ſcandaliſe d'abord, comme ſi on la faiſoit ſervir à autoriſer l'impénitence (37) par de petites hiſtoires « qu'on débite de ſes faux devots reti- « rez de l'enfer, ou défendus au juge- «

(36) *Luc. cap.* 1. *v.* 38.

(37) Section 1. des Avis ſalutaires. *Ne croyez donc legerement*, dit Marie, *toutes ces petites hiſtoires de mes apparitions, de mes revelations, de mes graces ou de mes privileges, que l'on débite preſque par tout ſans diſcernement... Que nul d'entre vous ne s'aſſure que je retire mes faux devots de l'enfer, pour leur donner le temps de faire penitence, &c.*

» ment de Dieu, pour les récompenſer
» de quelques petites & ſeches devotions.
Mais faloit-il que ſon imagination ſe forgeât ce monſtre ſi affreux ; & qu'à cauſe que là-deſſus il s'eſt publié ſans aveu, une ou deux hiſtoires apocryphes qu'il eſt tres-libre de ne pas croire, & qu'il n'eſt pas permis de tirer à conſequence, étant des exceptions de la régle commune : Faloit-il, dis-je, qu'il ſe mît en tête qu'on fait cet outrage à Marie, de la rendre protectrice des ennemis de ſon Fils ? Quel ſujet avoit-il de craindre qu'il ne ſe trouvât de ſes devots aſſez inſenſez, pour ſe flater de trouver dans l'uſage de quelques prieres, d'un ſcapulaire, d'un chapelet, d'une confrérie, un ſûr préſervatif contre la damnation ; & cela indépendamment des fruits dignes de pénitence, du jeûne, des aumônes, de la fuite du monde & des occaſions ? Non, quelque outré qu'on ſe figure le zele qui n'eſt pas ſelon la ſcience, jamais il ne porta à cet excès de préſomption, & jamais la confiance qu'on prêche n'y conduiſit.

Que prétend donc ce Critique par les alarmes qu'il répand ? Que ſans lui le monde Chrétien s'endormoit dans

une

une funeſte ſécurité ? C'eſt en juger trop mal, & ſon ſcandale eſt plûtôt pris que donné. Croit-il que ſans ſes avis, on s'expoſoit du moins à exceder ? Mais c'eſt en trop peu dire pour ſe juſtifier lui-même d'avoir pris les fidéles comme à partie. Quoi, tandis que chacun ſçait que de grands Saints, à qui leur vie paſſée ſembloit répondre d'un heureux avenir, n'operoient leur ſalut qu'avec tremblement (38), ſelon l'avis de S. Paul, & frémiſſoient à la vûë des jugemens de Dieu ; on ſuppoſeroit que des ames ſouïllées de crimes ſont inſtruites à ſe raſſurer ſur quelques pratiques exterieures dont elles honorent la Vierge, ſans qu'un cœur contrit & humilié opére leur retour à Dieu, & briſe les liens du péché ? Quoi, perſonne n'ignore que les Sacremens inſtituez par Jeſus-Chriſt comme de ſûrs canaux par où coulent les graces, ne ſanctifient cependant les adultes, qu'en conſequence de leurs bonnes diſpoſitions ; & on ſe figureroit qu'un engagement à quelque aſſociation, ſeroit un titre pour être ſauvé ſans converſion ? Non, quelque pré-

(38) *Ad Philipp. cap. 2. v. 12.*

ſomptueuſe qu'on ait jugé la crédulité ou l'ignorance des devots de Marie, jamais on n'a eu beſoin de les précautionner contre cet excès d'extravagance & d'impieté.

2°. Cet avertiſſement (39) déclare enſuite que *la Vierge déteſte l'amour qu'on lui porte, ſi l'on n'aime Dieu ſur toutes choſes.* A Dieu ne plaiſe, qu'ici on oſe rien diminuer du plus grand & du premier commandement de la charité (40), dont on reconnoît avec ſaint Auguſtin, l'obligation auſſi univerſelle, que juſte & pleine de charmes. Comme il s'agit de ſeparer le bon grain de la ſaine doctrine, d'avec l'yvraye & la paille de l'innovation; je demanderai à ce Critique, s'il a bien réfléchi ſur les ſuites de ſon principe, tel qu'il l'a exprimé. Car à s'en tenir là, un pécheur qui touché de la grace, & frapé d'une crainte ſalutaire, a recours à l'interceſſion de Marie, pour obtenir de Dieu ſa converſion, ſans être encore parvenu à cet amour, ſera donc un objet de déteſtation pour elle, juſques dans la priere qu'il porte à ſes

(39) Sect. des Avis de la B. V. M.

(40) *Matth. cap. 22. Marci cap. 12. Luca cap. 15. &c.*

pieds : en ſorte que ſelon la malediction du Roy Prophete (41), *ſon oraiſon ſe tournera en péché.* Qui oſeroit le penſer, ſans s'unir de ſentiment avec les ennemis du Fils & de la Mere ? Tout pécheur qui ne joint pas encore à la crainte de Dieu, & à la confiance en Marie, la charité de Jeſus-Chriſt, devra bien ſe garder de s'affectionner à Marie, & de réclamer avec ardeur ſa protection, de peur de l'irriter davantage, & d'amaſſer ſur lui un tréſor de colere ? Mais en quel ſens l'Egliſe l'aura-t-elle donc nommée l'azyle des pécheurs ? S'il n'y a que ceux qui ont ceſſé de l'être, en aimant Dieu ſur toutes choſes ; s'il n'y a, dis-je, que des pénitens de ce caractere à qui il ſoit donné, je ne dis pas de trouver grace devant ſes yeux, mais de n'en être pas déteſtez ; comment lui applique-t-elle dans ſon Office, ces paroles du Sage (42), qu'*on trouvera en elle la vie, & qu'on tirera le ſalut du Seigneur.* Diſons nettement que ces diſcours artificieux pour détourner les pécheurs de recourir à la Mere de Dieu,

(41) *Pſalmo* 111. *v.* 7. Oratio ejus fiat in peccatum.

(42) *Proverb. cap.* 8. *v.* 35.

reſſemblent fort au ſtratagême don s'aviſa Holopherne pour perdre Betulie [43].

3°. Nôtre Critique ne paroît pas mieux fondé à ſuppoſer comme il fait [44], qu'on s'attache dans l'Egliſe à aimer & à loüer Marie indépendamment de Dieu, & plus que Dieu même, ou à avoir pour elle un reſpect & une confiance qui ne ſont dûs qu'à Dieu. Car qui ne ſçait que la qualité de Mere de Dieu, ſur quoi & ſa gloire & nôtre devotion envers elle ſont appuyées, unit tellement ſes loüanges à celles de ſon Fils, qu'elle n'y ſouffre ni égalité, ni préference, ni diviſion. C'eſt en vertu de ce titre auguſte que nous admirons en elle l'œuvre de Dieu, qui n'eſt nulle part ſi admirable en ſes Saints, & que nous marchons dans les voyes du ſalut ſous

(43) *Judith. cap. 7.*

(44) Dans ces Avis de la B. V. M. l'Auteur lui fait dire : *Ne m'honorez pas comme ſi Dieu ne vous ſuffiſoit pas . . . ; ne m'honorez pas comme une ſeconde divinité ; ne m'appellez pas Mediatrice & Avocate au même ſens que mon Fils . . .* Et plus bas : *Ne m'aimez pas plus tendrement & plus ſenſiblement. Prenez bien garde d'avoir plus de confiance en moi qu'en Dieu, &c.*

ſa protection. C'eſt en ce ſens que nous reconnoiſſons qu'elle nous peut tenir lieu de mediatrice, non de ſatisfaction ni de juſtice ; loin de nous ce blaſphême inoüi : mais d'interceſſion & de priere. Que ſi malgré ce temperament toûjours exprimé ou ſous-entendu, des eſprits mal intentionnez s'effarouchoient du terme de *mediatrice*, comme tendant à faire de Marie *une ſeconde divinité*, meriteroient-ils que par égard à leurs vains ſcrupules, on changeât de langage ; & ne devrions-nous pas, bien ſûrs d'être entendus des plus groſſiers, préferer nôtre ſimplicité au rafinement d'une pratique ſi maligne ?

4°. Rien au moins ne nous empêche de rejetter comme chimerique, tout ce qu'ajoûte nôtre donneur d'avis [45], ſur les dépenſes qu'on fait pour parer des images ou ſtatuës de la Vierge, tandis qu'on laiſſe les pauvres à nud & mourans de faim. Car quand S. Chryſoſtome [46] &

(45) Dans ces Avis de la B. V. M. on déclare, *que la Vierge condamne la dépenſe de parures de ſes ſtatuës, qui font négliger les pauvres ou le S. Sacrement.*

(46) *Chryſoſt. Hom. 1. in Matth.*

S. Bernard [47] auroient remarqué en leurs temps un desordre pareil, peut-on produire en nos jours un seul exemple de cette contravention au précepte de l'aumône en faveur d'une statuë inanimée ? Ne sçait-on pas qu'outre le commandement si clairement énoncé [48] dans l'Evangile, de revêtir Jesus-Christ dans les pauvres ; la maxime generale est de plûtôt vendre ou rompre les vases sacrez pour subvenir à leur misere, que de les laisser sans soulagement.

Avoüons cependant qu'on auroit pû passer à ce Critique quelques-unes de ses réflexions, & l'en loüer même, si recevant avec respect les pratiques qu'il a plû à l'Eglise d'autoriser, il s'étoit contenté de reprendre quelques irrégularitez qui ont pû se glisser, soit dans la forme de quelques prieres particulieres peu exactement conçûës ; soit dans la pratique abusive de quelques indulgences peu averées, ou mal entenduës ; soit dans la fréquentation de quelques pelerinages où l'on cherche la guérison d'une maladie, & peut-être la dissipation de l'esprit, plus que le remede à

(47) *Bern. in Epist. ad Guill. Abb.*
(48) *Matth. cap. 25. v. 42. &c.*

ſes péchez, & qu'un changement de conduite. Ce qui eſt ſûr, c'eſt que l'ouvrage fameux où M. Thiers [49] ſemble donner l'excluſion à divers exercices de pieté purement arbitraires, pour faire place à la *devotion aux préceptes*; cet ouvrage, dis-je, n'a pû ni dû paſſer au public, ſans une proteſtation qui lui ſervît de Lettre de créance. Proteſtation qui fît voir qu'il reçoit, qu'il approuve & qu'il révere toutes les devotions; mais qu'il croit qu'elles doivent toutes ceder à celles des commandemens de Dieu. On n'a nulle peine à lui accorder ce dernier point, pourvû qu'il convienne que le malheur de certains Critiques, eſt qu'à force de vouloir réduire la devotion au ſeul neceſſaire, & de lui retrancher les alimens propres à en piquer le goût, & à en ranimer le ſentiment, ils vont à l'éteindre: à peu prés comme ces Medecins, qui plus attentifs à purger, qu'à ſoutenir un malade, l'épuiſent & le tuënt faute de nourriture; ou comme ces Chimiſtes, qui

(49) Voyez le Traité de ce Docteur, intitulé, *De la plus ſolide, la plus neceſſaire, & ſouvent la plus negligée de toutes les devotions*, &c.

en subtilisant trop les essences, n'y laissent que des esprits volátiles trop sujets à s'évaporer.

VIII.

Dernier scandale causé par une Critique licentieuse contre des pratiques aussi édifiantes que celles des mortifications du corps.

C'est un attrait des plus grossiers, mais des plus efficaces pour séduire les ames, que de leur proposer sous le nom de religion, un nouveau droit qui les exempte du joug des austeritez auxquelles l'Eglise assujettit ses enfans. Ouvrir cette voye d'accommodement, c'est mettre dans son parti la cupidité qui y entraîne bien-tôt la raison; & c'est un moyen sûr de prévaloir. Or tel a été l'artifice des chefs de la Réforme; tel le succès de ces restaurateurs de la pureté évangelique, qui s'étoient formez sur le modele des Apôtres; telles les insinuations de ces hommes spirituels, qui confirmez en grace, & sûrs de leur salut [1] en vertu

(1) *Luth. in Apol. Art. 3. Concor. Beza in cap. 10. Epist. ad Heb. v. 1. Syn. Dordrecht. can. 6. &c. Chamier L. 6. cap. 12. n. 4. &c. Par-*

de

de leur foy, & de l'inamissibilité de leur justice, n'avoient plus ni chair à crucifier, ni passions à dompter, ni par conséquent à prêcher que joye & sécurité à ceux qui avoient crû recevoir la grace d'adoption.

Comme ces Réformateurs se piquoient d'entendre à fond l'Ecriture, & que la voye étroite marquée par Jesus-Christ étoit trop rebutante, pour ne pas effrayer le monde, ils ont crû devoir en chercher une plus large qui s'accommodât mieux à la portée & aux desirs de l'homme animal. Ils l'ont trouvée cette voye si chere à la sensualité, & jusques-là si inconnuë à l'Evangile. Mais quelle torture n'a-t-il pas falu donner à l'Ecriture, pour l'amener là-dessus à un sens commode, & pour l'écarter de celui des bonnes œuvres [2] où le texte conduit ? On « ne pouvoit défigurer la Religion, dit « Grotius [3], par un dogme plus per- «

(2) *Matth. cap. 19. v. 29. & cap. 25. v. 34. Item ad Rom. cap. 2. v. 6. Ad Gal. cap. 6. v. 8. Jacobi cap. 10. v. 12.*

(3) Grot. in Animadv. pro suis ad Cassandrum notis, Art. de discrim. pecc. mort. & ven. Nullum potuit in Christianismum induci dogma perniciosius quam hoc : hominem qui credidit aut qui regenitus est... posse pro-

» nicieux que celui de leur juſtice ina-
» miſſible dans les regenerez, quelque
» ſouïllez qu'ils ſoient de crimes : nul
» des Anciens ne l'avoit enſeigné avant
» eux, nul n'eût ſouffert qu'on l'enſei-
» gnât ; & il ne s'eſt point vû d'exem-
» ple, pourſuit-il, d'un abus plus mani-
» feſte de l'Ecriture.

Ce qui tient du prodige, c'eſt que des ennemis ſi déclarez de la Croix de Jeſus-Chriſt, ayent pû emprunter avec quelque ſuccès les armes de la Critique, pour ſoutenir les interêts de leurs paſſions ; & qu'ils ayent trouvé juſqu'au milieu de l'Egliſe, tel Docteur qui ait adopté ou approuvé une partie de leurs excès. Ignoroient-ils ce que la plus ſuperficielle lecture des écrits apoſtoliques apprend ſnr la neceſſité de ſe mortifier ? Car qu'y lit-on, qu'o-
» bligation de porter ſa croix [4] à la
» ſuite de Jeſus-Chriſt ; que bénédictions

labi in ſcelera & flagitia, ſed accidere non poſſe ut propterea divino favore excidat, aut damnationem incurrat : hoc nemo veterum docuit, nemo docentem tuliſſet, nec aliud evidentius vidi argumentum detortæ ad privatos & malos ſenſus Scripturæ. *Voyez ſur cela, le ſecond Livre du Renverſement de la Morale de Jeſus-Chriſt par les erreurs des Calviniſtes.*

(4) *Luca cap. 9. v. 23.* Qui vult venire poſt

pour ceux qui pleurent [5] ; que ma- «
ledictions [6] ſur ceux qui rient ; «
qu'ordre exprés de s'arracher l'œil [7], «
& de ſe couper la main & le pied, dés- «
là qu'ils ſcandaliſent ? La marque à «
quoi on y diſtingue ceux qui appar- «
tiennent à Jeſus-Chriſt [8], c'eſt qu'ils «
crucifient leur chair avec leur convoi- «
tiſe. On y déclare (9) que la porte qui «
mene à la vie eſt petite, que peu de «
gens y entrent, & qu'il faut des efforts «
pour y trouver un paſſage ; que le »
Royaume des cieux n'eſt reſervé qu'à «
ceux [10] qui l'emportent avec violen- «
ce ; qu'il faut même haïr ſon ame [11] «

me, abneget ſemetipſum, tollat crucem ſuam & ſequatur me.

(5) *Matth. cap. 5. v. 5.* Beati qui lugent. & *Luca cap. 6. v. 21.* Beati qui nunc fletis.

(6) *Luca cap. 6. v. 25.* Væ vobis qui ridetis.

(7) *Matth. cap. 5. n. 19. & 30.*

(8) *Ad Gal. cap. 5. v. 24.* Qui autem ſunt Chriſti carnem ſuam crucifixerunt cum vitiis & concupiſcentiis.

(9) *Matth. cap. 7. v. 14.* Quàm auguſta porta & acta via eſt quæ ducit ad vitam, & pauci inveniunt eam. Et *Luca cap. 13. v. 24.* Contendite intrare per anguſtam portam.

(10) *Matth. cap. 11. v. 12.*

(11) *Luca cap. 9. v. 24. Joan. cap. 12. v. 25.*

» & la perdre pour un temps, afin de
» la ſauver à jamais ; que l'abnegation
» ou le renoncement à ſoi-même eſt in-
» diſpenſable : car c'eſt-là ce glaive ap-
» porté par le Fils de Dieu [12] pour
» couper juſqu'au vif, & diviſer entre la
» chair & l'eſprit.

Telle eſt en abregé la loy de Jeſus-Chriſt propoſée à tous, & ſoutenuë de ſes exemples ; loy dont les Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont ſi bien compris les dures leçons, qu'ils ne prêchoient qu'auſteritez ; perſuadez qu'un Ange du ciel vint-il annoncer un autre Evangile [13], il faudroit lui dire anathême. Aprés cela nos Critiques Proteſtans croiront-ils encore qu'un des droits de leur liberté évangelique, eſt la diſpenſe de mortifier leur chair ? Se flateront-ils qu'en qualité de prédeſtinez ils ſont plus privilegiez que Saint Paul même qui avoit reçû les prémices de l'eſprit, & qui ne laiſſoit pas de gemir ſous le [14] poids de la cupidité, juſqu'à ſe plaindre qu'il ne faiſoit pas le bien qu'il vouloit, & qu'il faiſoit le mal qu'il ne vouloit

(12) *Matth. cap.* 10. *v.* 34.
(13) *Ad Gal. cap.* 1. *v.* 8.
(14) *Ad Rom. cap.* 7. *v.* 19. *&c.*

pas : juſqu'à crier, *Qui me délivrera de ce corps de mort ?* Ce qui l'obligeoit à porter en ſon corps [15] la mortification de Jeſus-Chriſt, & à s'attacher avec lui à la Croix [16].

N'eſt-il pas étonnant, que comme en dépit des préceptes & des pratiques auſteres de l'Apôtre, ces Critiques qui ſe piquoient de réforme, ne ſe cruſſent redevables qu'à la chair pour vivre ſelon la chair ; & que pour contredire l'obligation qui nous impoſe de mortifier [17] par l'eſprit, les œuvres de la chair, ils ne tendiſſent qu'à amener le texte ſacré à un ſens charnel ? que ſur ce principe, ils condamnaſſent hautement, jeûnes, abſtinences, celibat, macerations ? Ne ſemble-t-il pas que ſans avoir été tranſportez comme Saint Paul au troiſiéme ciel, ils euſſent par deſſus lui l'avantage d'habiter une région ſuperieure à celle où ſe forment les orages de la concupiſcence, ou qu'au moins ils ne craigniſſent plus qu'aucun

(15) 2. *Ad Cor. cap.* 4. *v.* 10 Semper mortificationem Jeſu in corpore noſtro circumferentes, &c.

(16) *Ad Gal. cap.* 2. *v.* 19. Chriſto confixus ſum cruci.

(17) *Ad Rom. cap.* 8. *v.* 13.

crime pût les priver du droit acquis à l'heritage du ciel. Ceux à qui leurs principes ſont bien connus, ſçavent aſſez que je ne leur impoſe pas.

Mais puiſque Jeſus-Chriſt veut qu'on connoiſſe les faux prophetes [18] par leurs fruits, voyons plus en détail combien furent verreux ceux de cette Réformation, qu'il a plû à M. Jurieu d'exalter *comme le plus grand ouvrage* [19] *de la grace & de la providence de Dieu, qui ait paru depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme.* On vit, je l'avouë, à la naiſſance du Proteſtantiſme, le Clergé fort déchu de ſon ancienne ſplendeur; & l'eſprit du ſiecle introduit juſques dans le ſein des Cloîtres: de tant de ſaints établiſſemens fondez par nos Peres, les uns déja tombez étoient un ſpectacle d'horreur; d'autres foiblement étayez, menaçoient ruine; ceux même où l'on avoit mené dans une chair corruptible la vie la plus édifiante, s'étoient changez en ſcandale depuis qu'on s'y étoit livré au monde au lieu de s'y prêter. La réforme diſſipa-t-elle ces affreux

(18) *Matth. cap. 7. v. 16.* A fructibus eorum cognoſcetis eos.

(19) 17. Lettre Paſtor. du 6. Avril 1687.

nuages par le grand éclat qu'elle jetta ? Non. Elle ne ſervit qu'à ajoûter aux deſordres qui regnoient déja, une nouvelle confuſion, par l'anarchie qu'elle établit ſous le nom de liberté. Fit-elle revivre la vigueur des anciens Canons ? Ou ramena-t-elle avec le recueillement les anciennes pratiques des Monaſteres [20] ? Point du tout. Elle traita & Canons, & obſervances, & vœux monaſtiques, d'autant d'inventions du démon [21], & n'aima du Clergé & des Cloîtres, que les revenus dont elle s'enrichit. Elle fit plus : car ayant ouvert à la licence une large porte, elle groſſit ſon parti du débris des Couvens qu'elle dépeupla. Ce ſont les ſeuls miracles qu'on lui vit operer.

Les premiers cris qu'on entendit s'élever parmi les Proteſtans contre l'Egliſe, roulerent tant ſur le luxe & la moleſſe qui s'étoient débordez, que ſur la profanation & le commerce ſimoniaque qui s'étoient gliſſez dans la

(20) On trouvera ceci traité avec plus d'étenduë dans le chap. 5. du 1. Livre du *Renverſement de la morale de Jeſus-Chriſt par les erreurs des Calviniſtes*, depuis la page 40. juſqu'à 50.

(21) Confeſſ. de Foy Art. 24.

diſpenſation des choſes ſaintes. Le trafic des indulgences avoit énervé ou aboli les rigueurs de la pénitence ; & toute chair, ſelon eux, avoit corrompu ſes voyes. Mais apprirent-ils à ſubſtituer à tant de dépravations un ſaint uſage ? Vit-on à leur avenement le luxe diſparoître, & la frugalité regner ? Nullement. Leur zele fut auſſi fertile en invectives, que ſterile en bonnes œuvres ; & ces nouveaux Iſraëlites ne ſçûrent rien mieux, qu'enlever au Clergé Catholique, qu'ils prenoient pour les Egyptiens, leurs vaſes d'or ; & que dépouïller les autels, pour en revêtir les Grands du ſiecle, qu'ils s'attacherent par des liens ſi précieux. Un de leurs chefs [22] avoüoit que la » découverte du nouvel Evangile les » avoit rendus ſi emportez, qu'ils ſe » croyoient permis tout ce qui flatoit » leurs paſſions, ſans plus craindre l'en» fer.

Eh qui étoient auſſi les dignes Miniſtres de cette belle réforme ? C'étoit en Allemagne un Moine, qui, piqué

(22) *Tom. 1. Oper. Luth. pag.* 37. Ex Evangelio adeo effrenes facti ſunt homines, ut quidquid illis libet, liceat. Non terrentur inferno, &c.

de jalousie sur une préférence d'Ordre, devint furieux ennemi des Indulgences, du Pape, de la foy ; & qu'un amour illicite porta ensuite à débaucher & à épouser une Religieuse. Esprit fougueux, qui, à l'appas de la licence dont il leva l'étendart, se fit suivre d'une foule de mauvais Prêtres & de Moines Apostats. Ce fut en Angleterre un Roy, qui de défenseur de l'Eglise, s'en rendit le persecuteur, dés qu'on voulut lui ôter l'idole de chair dont il étoit épris ; & qu'il fit passer de ses mains par celles d'un bourreau. Prince dont les premiers successeurs enchérirent bien-tôt sur ses innovations. C'étoient en France & en Flandres des Grands ambitieux, qui, attentifs à profiter des troubles de la Religion contre l'Etat, mirent d'abord Calvin en œuvre, esprit chagrin à qui rien ne plaisoit que ses propres inventions ; & accréditerent ensuite le Calvinisme, qui, sans les incommoder en rien, les mettoit à la tête des affaires. Voilà des sujets, comme on voit, bien propres à remettre dans la voye des austeritez de l'Evangile les fidéles, & à prescrire aux pécheurs de dignes fruits de pénitence.

Auſſi l'effet a répondu à ce qu'on en devoit attendre. Car loin de les voir marcher dans la cariere épineuſe, que ſe ſont ouverte aprés Jeſus-Chriſt, les premiers Chrétiens : combien s'en ſont-ils éloignez ? S'agiſſoit-il, par exemple, de maintenir le précepte du jeûne de Carême [23], dont ils ſçavoient en leur conſcience, que l'inſtitution eſt apoſtolique [24], & autoriſée par l'exemple de Jeſus-Chriſt pour mortifier la chair ? Ils s'en ſont moquez, à l'exemple d'Aërius [25], regardant cet aſſujetiſſement comme un reſte de judaïſme. Ils ſe ſont même ſcandaliſez des

(24) *Ignat. Martyr. in Epiſt. ad Philipp.* Quadrageſimale jejunium ne ſpernatis, continet enim exemplum converſationis dominicæ. *Baſil. Orat. 2. de jejunio præceptum jejunii quadrageſimalis aſſruit.* Omnes, inquit, æqualiter & præceptum audiunt & cum gaudio ſuſcipiunt. *Et Amb. Serm. 34.* Quiſquis Chriſtianus jejunando non impleverit quadrageſimam, prævaricationis contumaciæ reus tenebitur.

(4) *Hier. in Epiſt. ad Marcell.* Nos unam quadrageſimam ſecundum traditionem Apoſtolorum tempore nobis congruo jejunamus, &c. *Item S. Leo Mag. Serm. 6. de Quadrag.* Ut Apoſtolica, inquit, inſtitutio quadraginta dierum jejuniis impleatur.

(25) *Epiph. L. Hareſ. hær. 75. & Aug. L. de Hær. ad Quod vult Deum hær. 53.*

abſtinences ordonnées par l'Egliſe, & en ont pris occaſion d'invectiver contre les Paſteurs, comme ſi en défendant l'uſage de certaines viandes, ils avoient crû par une eſpece de Manichéïſme [26], qu'elles fuſſent mauvaiſes & créées par le diable. Mais le ſujet ſur lequel le déſintereſſement & le zele des Réformateurs a le plus éclaté, c'eſt à ſecoüer le joug du celibat, & des vœux de Religion : car à les entendre, ceux qui veilloient à ne pas laiſſer impunie à cet égard la violation de l'ordre de l'Egliſe, étoient de ces hypocrites Docteurs de menſonge notez par Saint Paul [27], qui avec une conſcience cauteriſée, défendoient de ſe marier, & ordonnoient de s'abſtenir des viandes que Dieu a créées, pour l'uſage des fidéles. Il ſembloit enfin que l'eſſence du nouvel Evangile conſiſtât, dit Eraſme [28],

(26) De hujuſmodi abſtinentia hæreticè ita ſenſiſſe Marcionem & Tatianum tradit Tertul. *in L. de jejun. cap.* 15. Manichæos item in eo erraſſe docet Aug. *L.* 30. *contra Fauſt.* &c.

(27) 1. *Ad Timoth. cap.* 4. *v.* 3.

(28) *Eraſm. in Epiſt. contra Pſeudo-Evang. ad Vulturium.* Nunc floret Evangelium, quod face.dotes & Monachi contra lege[illegible]inas, contra profeſſionem ſuam ducun[illegible]

à marier ceux que les loix, que leur
» profeſſion, que leurs vœux obligeoient
» à vivre ſans femmes... & que cette
» grande tragedie de la réforme ne de-
» voit aboutir qu'à un dénouëment tout-
» à-fait comique, qui étoit le mariage.
Car dans la fureur de s'y engager, qui ouvroit les Cloîtres aux apoſtaſies, & les conſciences à l'infraction des ſermens les plus ſolemnels, on ne ſe ſouvenoit plus ni de l'obligation d'accomplir les vœux [29] faits à Dieu, ni de la préference [30] que donne l'Apôtre à l'état de continence : on ne vantoit que les droits inalienables de la liberté de diſpoſer de ſoi-même ; & tout ce qui s'y oppoſoit étoit tyrannique, & dés-là nul. Pour nous en convaincre, entendons l'Apologie édifiante, qu'a dreſſé M. Jurieu [31] en faveur des

At iſtis omnis tragœdia exiit in cataſtrophen comicam : ubi contingit uxor, occinitur Valete & plaudite.

(29) *Deuter. cap. 23. v. 21. &c.* Cum votum voveris Domino Deo tuo, non tardabis reddere, quia requiret Dominus Deus tuus, &c.

(30) *Ad Corinth. cap. 7. v. 38.* Qui matrimonio jungit Virginem ſuam, bene facit, & qui non jungit melius facit.

(31) Jurieu, 2. Lettre Paſtor. du 1. Juillet 1687.

Apôtres. Ils ont rompu leurs vœux, « dit-il, c'étoient des vœux illegitimes, faits sous une domination tyrannique, conçûs dans une fausse religion, « désagreables à Dieu, parce qu'ils servoient de voiles à une infinité de corruptions... Ils quittoient Babylon, il « en faloit laisser toutes les livrées, &c. « Et pourquoi en effet auroit-on contristé ces élûs par le refus inhumain d'une femme; puisque Luther, Melancton, Bucer, Capiton, &c. en avoient bien accordé deux tout à la fois à Philippe Landgrave de Hesse, par un acte signé de leur main?

Mais passons de ces monstrueuses profanations qu'il faudroit ensevelir dans un éternel oubli, à d'autres qui bien que plus legeres, meritent assez notre attention & la censure publique, de peur que l'impunité ne les rendît contagieuses. Entre mille exemples, choisissons-en un des plus connus, & tirons-le d'une rapsodie critique qui a paru sous le titre trompeur d'*Histoire des Flagellans* [32]. Histoire dont l'u-

(32) Voyez la Critique de l'Histoire des Flagellans, & la justification de l'usage des Disciplines volontaires par M. Thiers. Voyez aussi l'Extrait qu'en a donné le Journal de Trevoux en Juin 1703.

nique but eſt d'enlever aux fidéles les inſtrumens de leurs mortifications volontaires, & de décrier l'uſage des diſciplines, comme oppoſé à la pieté & à la pudeur, comme un reſte d'idolâtrie, & un fruit de la ſuperſtition &c. Ouvrage auſſi vuide de principes & de preuves, que rempli de citations. Car c'eſt un ramas mal aſſorti, ou de contes indécens propres à faire rire dans un ſujet tres-ſerieux, ou d'expreſſions ſales & cyniques dont la contagion ne ſe ſauve qu'à la faveur de l'obſcurité, ou de recherches critiques, toutes tendantes à faire diſparoître dans l'antiquité, les traces de la pratique des diſciplines, & à en rapprocher de nos temps l'invention. Ouvrage fait exprés pour tourner en dériſion l'uſage des Saints, comme ſi c'étoit un ſujet d'opprobre & de riſée, auſſi-bien parmi les Chrétiens, que parmi les Juifs & les Gentils, de vouloir porter en ſon corps [33] la mortification de Jeſus-Chriſt, & d'honorer les myſteres de la flagellation, en s'y ſoumettant volontairement. Ce qui eſt de pis, c'eſt qu'on ne ſemble s'y étudier qu'à renverſer les idées priſes là-

(33) *Ad Rom. cap. 8. v. 13.*

dessus dans l'esprit de l'Eglise, & qu'à en détourner les témoignages les plus respectables : celui de S. Paul, qui, dans le sentiment de la revolte de la chair, châtioit, dit-il [34], son corps, & le reduisoit en servitude, de peur qu'aprés avoir prêché les autres, il ne fût réprouvé ; celui de S. Gregoire de Nazianze qui nous assure qu'il déchiroit sa chair ; celui du saint Prêtre Hisyche de Jerusalem, qui ordonne de macerer son corps à force de le flageller & de le fraper, &c.

IX.

Conclusion de tout l'Ouvrage.

Mais sans nous arrêter ici à réfuter un Livre déja tombé, & indigne, comme tant d'autres, d'être relevé ; ne pensons qu'à finir le nôtre, qui n'a que trop traîné en longueur. Aussi bien de quoi serviroit-il de le grossir par de nouveaux exemples d'abus ? Pourrions-nous en les multipliant, détromper ceux qui ne veulent pas l'être ? Et ne chargerions-nous pas de preuves superfluës, ceux qui ont en main assez de

(34) 1. *Ad Cor. cap. 9. v. 27.*

memoires pour juger avec connoiſſance de cauſe ? A quoi donc aboutiroit un plus ample détail, qu'à irriter un grand nombre de Critiques, que la plus douce cenſure effarouche ? Nous les avons ſuivis dans leurs principaux égaremens, tant ſur l'Ecriture, que ſur la Tradition, pour détourner de leurs voyes la religion des fidéles. Les abymes qu'ils ont ouverts à une curioſité intempeperante, ont de quoi effrayer les Lecteurs les plus agueris. Ce que nous en avons remarqué, ne fait que trop voir leur deſſein formé, ou de ſaper les fondemens du Chriſtianiſme, ou de le combattre à main armée. Nous n'avons eu égard en rapportant leurs progrés, ni à Apollo, ni à Cephas, qu'il convenoit peut-être de menager, mais à Jeſus-Chriſt qu'il faloit vanger. Rien n'a pû nous faire perdre de vûë le malheur qu'ont eu les Critiques, ou de trop compter ſur les tréſors de leurs découvertes, ou de ne pas aſſez comprendre le *bonheur* (1) *des pauvres d'eſprit.*

Mais aux interêts de la Religion près, Dieu ſçait que nous aurions bien mieux aimé loüer leurs talens en ce

(1) *Matth. cap. 5. v. 3.*

qu'ils

qu'ils ont d'eſtimable, que manifeſter leurs excès en ce qu'ils ont d'affreux. Nous ne voulions que précautionner les fidéles contre les dangers de perverſion, & nullement diffamer des Sçavans, dont les erreurs n'empêchent pas que nous n'honorions le merite. Nous cherchions non pas à les bleſſer, mais à les guérir. Et de là venoit que ſans vouloir déroger aux droits de la cauſe de Dieu, nous ſouhaitions d'uſer à leur égard, de ces temperamens auſquels on reconnoît & *la charité* (2) *qui ne penſe point le mal*, & l'honnêteté qui ne le dit pas avec chagrin, & la ſage critique qu'un faux air de pedanterie n'a point gâté. Si l'on nous montroit en quoi notre ouvrage ſort de ces regles, il ſeroit aiſé de nous y faire rentrer.

Nous nous ſommes au moins bien attendus que par repreſailles de tout le mal que la neceſſité du ſujet nous a forcé de mettre ſur le compte des Critiques, ils récrimineroient contre nous, & releveroient pluſieurs fautes qui nous ſont échappées : tant mieux : nous mettrons à profit leur haine. Mais

(2) *Ad Corinth. cap. 13. v. 6.*

puiſque nôtre deſſein n'a été que d'aller au ſecours de la Religion, ſans nous amuſer à des diſputes de ſcience, nous ſçaurons bien démêler les interêts de l'Egliſe d'avec les nôtres, & ramener aux points eſſentiels de la foy, ceux qui s'en écarteront exprés pour donner ou prendre le change ; Nous admirerons qu'ils ayent joint à tant d'inattention ou d'ignorance ſur le dogme, une exactitude ſi ſcrupuleuſe ſur des minuties : & ſans nous conſumer, comme eux, ſur la recherche d'une date, d'un fait, d'un paſſage de nulle importance, nous reviendrons aux malheureux fruits de leur critique, qui ont empoiſonné tant d'ames, & infecté juſqu'aux ſources de la Religion. On a déja vû que M. Bayle avoit défriché & cultivé mieux que perſonne le fonds d'incrédulité qui eſt en nous: & qu'aprés en avoir arraché la foy des myſteres, comme remplie d'épines & de contradictions (3), il y avoit jetté

(3) Le ſeul Article de Pyrrhon dans le Dict. Crit. eſt une preuve trop forte de l'incrédulité de M. Bayle ſur les Myſteres. Là il fait dire à un Abbé, ſans le contredire, que la Theologie chrétienne fournit au Pyrrhoniſme des argumens inſolubles ; & là-deſſus il met en oppoſition avec la raiſon ces myſteres.

des ſemences d'athéïſme (4). Mais comme il étoit modeſte, il a avoüé que ceux qui l'avoient précédé dans le maniement de la critique, avoient bien avancé l'ouvrage qu'il n'a fait que perfectionner; & que (5) jamais peut-être il n'y a eu autant d'incrédules que dans le ſeiziéme & le dix-ſeptiéme ſiecle : je parle, pourſuit-il, de ces incrédules qui ne ſe contentent pas de rejetter l'édifice ſans ruiner le fondement; mais qui rejettent tout à la fois le fondement & l'édifice. Effectivement jamais Celſe, Porphyre, Hierocles, Julien l'Apoſtat, n'ont porté au Chriſtianiſme de ſi rudes coups, que des Spinoſa, des Bayles, des Tolands, &c. Qu'aprés cela donc nos Critiques incidentent ſur d'autres reproches, & qu'ils les tournent contre nous, pour faire diverſion à celui de leur irréligion, que nous importe? On n'en ſera pas la dupe.

1°. S'ils ſe plaignent de ce qu'on a rapporté aux Critiques, comme à la ſource, divers abus dont on devoit ren-

(4) Voyez le mot *Simonides* dans le Dict. Crit. & les penſées diverſes ſur les Cometes, p. 397. &c.

(5) Dict. Crit. au mot *Greg. I.*

dre les seuls Theologiens responsables ; on répondra que les Theologiens n'ont souvent erré qu'en faisant un mauvais usage de la Critique, par rapport aux textes de l'Ecriture & des Peres. De même que les Critiques n'ont fait tant de naufrages dans la foy, que pour avoir entrepris sur la Theologie, en s'ingerant de juger des textes en tant que conformes ou qu'opposez à la revelation. Nous n'en chercherons pas bien loin des exemples. C'est un fait notoire, que le feu du Jansenisme commença à s'alumer en Flandres par une étincelle de Critique. C'étoit au pied de la lettre, une virgule que des Theologiens déplaçoient pour réduire à rien la Censure du Pape Pie V. contre les Propositions de Bajus (6). L'incendie continua & s'accrut par des disputes critiques sur l'intelligence des textes tant de S. Augustin, que de Jansenius : & l'erreur consista à écouter là-dessus son propre sens, au préjudice de celui de

(6) Les Partisans de Bajus changerent le vrai sens de la Condamnation du 1. Octobre 1567. & en éluderent la force, en ôtant ou transportant la virgule qui est aprés ces mots : *Quanquam nonnulla aliquo pacto sustineri possint*, &c.

l'Egliſe. C'eſt auſſi une remarque tres-ſenſée qu'a adoptée M. de S. Evremont (7), que les Grammairiens du ſiecle paſſé, ne devoient pas ſe mêler de dogmatiſer ſur la Religion. Appliquez, dit-il, à l'étude des Langues ſçavantes, ils ne pûrent raiſonner avec aſſez de juſteſſe ſur des matieres élevées, dont ils n'avoient qu'une connoiſſance ſuperficielle : il faloit, s'ils avoient été plus ſages, borner leur juriſdiction aux Auteurs profanes, &c. En effet, Caſaubon, ſi ſçavant d'ailleurs, fait pitié en s'ingerant à redreſſer Baronius ſur des points de Theologie. Scaliger ou Saumaiſe ont pû en qualité de Critiques, juger du ſtyle, des phraſes & de l'âge d'un texte, dit M. de Cambray (8); mais il ne leur appartenoit pas de prononcer dogmatiquement ſur la catholicité ou hereticité ; & c'eſt de cette ſource que ſont nées tant d'erreurs.

2°. S'ils nous reprochent qu'au lieu

(7) T. 3. des Oeuvres de M. de S. Evremont, Traité de la vraye & de la fauſſe beauté des Ouvrages d'eſprit, chap. 3. Edit. de Paris 1697.

[8] Inſtr. ſur le Livre intitulé, *Juſtification du Silence Reſp.* pag. 139. & 140.

de nous en tenir préciſément aux abus de la Critique, nous avons paru en condamner l'uſage; nous nous inſcrirons en faux avec d'autant plus de droit, que nous avons exactement diſtingué ce qu'elle a d'excellent, quand on ſçait bien la mettre en œuvre, d'avec les excès que la malice ou l'ignorance y ont gliſſez. A la bonne heure qu'on ſe ſerve de la critique pour diſcuter & peſer tout, mais qu'on y apporte la même précaution qu'exigeoit Clement d'Alexandrie, par rapport à la Philoſophie [9], qu'elle ſoit ſoumiſe à la Religion, autant & plus qu'Agar à Sara, & qu'on ne permette jamais au libertinage d'y regner. Au reſte, nous ne nous entêtons pas du chimerique projet de lier les mains à des Ecrivains auſſi exercez à manier la plume que pluſieurs Critiques: mais nous voudrions arrêter leur trop grande demangeaiſon d'innover. Ils étalent ſi volontiers leur ſcience; pourquoi nous cachent-ils avec tant de ſoin la » délicateſſe de leur religion? Dieu » veuïlle, dit un grand Prélat [10],

[9] *Clem. Alex. L. 1. Stromat. verſus initium ubi de Sara & Agar.*

[10] Lettre ſur l'infaill. de l'Egliſe touchant les Textes Dog. p. 46. &c.

qu'une Critique hardie & ſans bornes, « ne nous pouſſe jamais trop loin. Il n'y « a rien qu'on ne doive craindre de cette « ſageſſe intemperante. Ajoûtons en par- « ticulier ſur la Critique, ce qu'un ha- « bile Proteſtant [11] a remarqué en ge- « neral ſur les ſciences : qu'elles rempliſ- « ſent un peu trop l'eſprit, & qu'elles « le façonnent trop à leur mode. Je ne « prétend pas, pourſuit-il, les blâmer, « ni les condamner, c'eſt l'honneur de « nôtre ſiecle ; mais il eſt juſte d'empê- « cher qu'elles n'impriment dans l'eſprit « des idées, & des plis funeſtes à la Re- » gion. «

3°. Si ces Meſſieurs nous accuſent d'avoir trop noirci ou leurs écrits, ou leurs intentions ; ou qu'ils nous diſent qu'il ſuffiſoit de faire voir leur tort, ſans en tirer des concluſions odieuſes ; d'autant plus, que la malignité n'a pas beſoin d'être tant aidée à découvrir le mal : nous examinerons ſi c'eſt ſur le fonds ou ſur la procedure que roulent leurs plaintes. Pour le fonds, il ſeroit difficile qu'avec toute leur habileté ils juſtifiaſſent, qu'ils plâtraſſent même les impietez qu'ils ont avancées.

[11] Jacquelot, Préface des Diſſert. ſur l'éxiſtence de Dieu.

On ne fouïlle pas dans leur cœur pour en tirer un poiſon caché. M. Toland le montre à découvert, & outre tout ce qu'on en a rapporté, il ne feint pas de préferer des fables debitées par Strabon, au recit de Moyſe même (12). M. Bayle ne ſe contraint guéres plus ſur tout ce qui ſent le libertinage, & l'envelope ſi peu que rien. M. le Clerc inſinuë quelquefois malignement, & ſouvent ſans art, ſes

(12) Voyez dans ſon dernier Ouvrage intitulé, *Adaiſi-dæmon*, les origines judaïques qu'il nous débite, au mépris des Livres de Moyſe. M. Bernard dans l'Extrait qu'il nous donne d'une Lettre Angloiſe, où l'on refute celle à Serena, Nouvelles de Decembre 1705. parle ainſi à propos de ce Toland. J'avouë que je ſuis ſurpris de la hardieſſe avec laquelle certains Ecrivains entreprennent de prouver pluſieurs faits hiſtoriques, par l'autorité des anciens Auteurs payens, ſans faire aucune mention de Moyſe: il leur ſemble qu'on rêve, quand on veut ſe ſervir de cet Hiſtorien ſacré pour établir quelques faits; & ils veulent qu'on croyent qu'ils parlent ſerieuſement, quand ils prouvent ces mêmes faits par l'autorité d'un Herodote, ou même d'un Homere ou d'un Heſiode. Il me ſemble qu'avant que d'en venir là, ils devroient nous faire voir par de bonnes raiſons, que l'autorité de Moyſe ne vaut pas celle de ces Auteurs profanes; ce qu'aſſurément ils ne feront jamais.

malicieuſes

malicieuſes erreurs. Combien d'autres encore, dont les opinions licentieuſes ont été verifiées papiers ſur table, & dont la critique a paru d'une trempe aſſez dure pour rejetter ce que le Chriſtianiſme a de plus ſacré ?

Pour la procédure, nous croyons qu'il ne leur ſieroit pas de nous la reprocher, comme ſi nous leur devions des égards, dont ils ſe ſont diſpenſez par rapport à ce qui en meritoit le plus. Car auroient-ils droit, par exemple, de ſe ſoulever contre nôtre partialité, quand nous les aurions traitez autant, ou plus cavalierement, qu'ils n'ont traité les Peres ? Seroient-ils aſſez vains, eux qui ont laiſſé voir tant de marques de foibleſſe, pour éxiger plus de devoirs qu'ils n'en ont rendus aux premiers heritiers de l'eſprit apoſtolique ? Quel titre ont-ils pour être mieux écoutez, ou crus, que nos maîtres ? Cependant il ſemble que ces Modernes ſe ſoient fait paſſer, comme de main en main, les traits ſatiriques dont ils ſe ſont plûs à piquer les Anciens ; & que ce ſoit encore à qui ſçaura mieux leur inſulter, depuis que les Daillets, les Jurieux, les le Clercs, ſe ſont mis en tête de crier contre eux.

Il ne faudroit, peut-être, pour découvrir les erreurs de cette Critique, que remonter aux sources d'où elle est née. C'est souvent une ignorance présomptueuse, à qui il est plus aisé de décider sans connoissance, que de se charger de la fatigue d'un examen : c'est un esprit de singularité, qui se plaît à avancer des paradoxes inoüis pour paroître original, & dégagé des erreurs communes : c'est la demangeaison d'écrire & de contredire : c'est l'attachement à son propre sens, qui est l'idole des faux sçavans : c'est la pente au libertinage, tant de l'esprit que du cœur : c'est l'envie de s'élever au dessus de l'autorité, qui tient comme dans les fers, une raison ennemie de tout assujetissement. Pour peu qu'il y allât du bien de l'Eglise, de développer par des exemples, ces sources empoisonnées, on ne balanceroit pas à s'y engager.

Fin du sixième Livre.

LETTRE
DE
L'AUTEUR
SUR L'EDITION
Du Traité des Abus de la Critique en matiére de Religion.

LETTRE DE L'AUTEUR SUR L'EDITION Du Traité des Abus de la Critique en matiére de Religion.

SAchez, Monsieur, à qui vous en prendre de l'air grondeur dont on vous offre ce present litteraire. Plus de temps & d'attention à le revoir, auroit pû y donner quelque prix ; & trop de précipitation à le publier,

lui ôtera une partie de ſon merite. Un Livre où l'on s'érige en cenſeur de la plus intolerante nation du monde, meritoit plus que tout autre, qu'on ne ſe hâtât que lentement de le produire, de peur d'en expoſer l'Auteur au dégoût du public, & à la haine des particuliers ; & vous éxigez que lui, ſous peine de vous déplaire, ne balance pas à en courir le riſque ? Quel trait d'ami ? Combien de fois ſe reprochera-t-il d'avoir mis au jour ce qu'il avoit cent raiſons de laiſſer dans l'obſcurité, juſqu'à un plus profond examen ?

Il eſt vrai qu'en cela même vos vûës ſur lui, Monſieur, lui font trop d'honneur : mais il en fera trop peu à vôtre choix ; &, qui pis eſt, à la cauſe de Dieu qu'il a priſe en main. Le malheur eſt encore, qu'il n'en peut faire au public que des excuſes uſées, dont

on ne ſe paye plus ; & que la modeſtie, dont il croiroit couvrir comme d'un voile les defauts de ſon Livre, ne paſſera plus que pour un mauvais rafinement de vanité. Reſte donc à voir en quoi & comment la confiance que vous lui inſpirez, peut l'emporter ſur des doutes auſſi bien fondez que les ſiens.

Il étoit temps, dites-vous, d'arrêter le cours d'un mal qu'une plus longue tolerance eût trop répandu, & rendu irremediable ; on ne s'étoit que trop apperçû que ſi les ſciences humaines ont ſçû profiter des lumieres de la Critique, la Religion y a plus perdu que gagné. On veut bien convenir du principe, mais qu'en concluez-vous ? Le ſoin d'y remedier appartenoit-il à un inconnu, qui n'avoit ni obligation ſpeciale d'en répondre, ni titre pour y pourvoir ? N'étoit-ce pas

l'affaire des Paſteurs, qui ont avec l'autorité, les lumieres & le zele pour reprendre & inſtruire ? M. Boſſuet ſe crut obligé de couronner ſes longs travaux par de *ſalutaires Avertiſſemens* (1) *contre une fauſſe critique qu'on s'efforçoit d'introduire.* Combien d'autres ont élevé leurs voix contre l'erreur, à meſure qu'on la vûë prévaloir ?

Mais ſuppoſé que vous cherchaſſiez ailleurs quelque inſtrument propre à aider l'œuvre de Dieu, faloit-il vous contenter de ce leger eſſai, lorſqu'un chef-d'œuvre ſuffiroit à peine pour forcer l'obſtination de la Critique ? Permis à vous d'en juger ainſi : mais pour l'Auteur, plus il reflechit ſur l'engagement qu'il a pris, plus il en ſent le danger.

(1) Ordonnance Paſtorale contre le N. T. traduit & imprimé à Trevoux, donnée à Meaux le 29. Septembre 1702.

Non qu'il craigne d'irriter pour le bien de la Religion, quelques Critiques peu endurans : car que lui importeroit d'eſſuyer les reproches de gens qui n'ont pas épargné la plus ſainte antiquité? Sa crainte eſt, qu'avec la meilleure intention du monde de bien ſervir l'Egliſe, il n'ait pas eu le bonheur d'y réüſſir : parce que ſes yeux ſe ſont fort ouverts, 1°. Sur les defauts de l'Ouvrage qu'il publie. 2°. Sur l'indiſpoſition des adverſaires qu'il combat. 3°. Sur les préjugez des Lecteurs qu'il inſtruit.

I. PARTIE, où l'on indique en general divers défauts de ce Traité.

A l'égard de l'Ouvrage, l'Auteur pourroit ſe repoſer du ſoin d'en marquer les defauts, ſur les Critiques qui ont interêt de les relever, & qui en imagineroient même de chimeriques, plûtôt que d'en omettre de réels. Mais vous verrez qu'il eſt d'aſſez bonne foy pour ſe croire obligé en

conſcience d'avoir tort, s'il le faut, tandis peut-être que certains Critiques ſe croiront engagez d'honneur à avoir raiſon en dépit de la raiſon même. C'eſt leur affaire. Celle dont on ſe charge icy, eſt de toucher en gros ce qui a paru de plus défectueux dans cet eſſai, laiſſant à d'autres la peine ou la joye d'en expoſer le détail.

Ce n'eſt pas qu'on fût embaraſſé par où trouver à ſe ſauver de reproche, bien ou mal. Car manque-t-on jamais de prétextes ou de défaites au beſoin ? Et n'a-t-on pas, au pis aller, de quoi ſe défendre par des exemples illuſtres ? Où eſt l'Ecrivain aſſez privilegié, aſſez exempt de fautes, pour forcer la Critique à ſe taire devant lui ? On a compté par milliers les mécomptes réels ou imaginaires du ſçavant Annaliſte de l'Egliſe. Le P. Pagi, qui

s'eſt borné aux fautes de Chronologie, en a fourni (2) de gros volumes. Blondel (3) en avoit rempli les marges de ſon Baronius. Luc de Holſtein (4) ſe faiſoit fort, dit-on, d'y en montrer juſqu'à huit mille. Que n'y ont pas repris Caſaubon & M. Baſnage (5) tous deux bien plus dignes de cenſure que cette éclatante lumiere, en qui ils ont affecté de remarquer tant de taches? Mais ſans recourir icy à de pareilles récriminations, par leſquelles un mediocre Auteur croiroit ſe diſculper aux dépens des plus grands hommes : il ſuffit

(2) *Vide Franc. Pagi Criticam Hiſtorico-Chronologicam in univerſos Annales Baronii 4. Tomis comprehenſam.*

(3) *Id notat Alex. Morus Præf. Edit. Scalig. in Euſeb.*

(4) Voyez le 2. Tome des Lettres de Guy Patin, Lettre 164.

(5) *Vide Iſaaci Caſauboni exercitationes in Baronium : item Samuelis Baſnagii Flottemanvillæi exercitationes in eundem, &c.*

que des erreurs bien avoüées ceſſent d'être les nôtres, pour preferer icy le parti d'un humble aveu à toute autre reſſource de la vanité. C'eſt à la verité l'honneur de l'eſprit de ne pas errer; mais celui du bon ſens & du Chriſtianiſme, étant de reconnoître & de corriger ſes erreurs, c'eſt à quoi on s'en tient : & voici ſur ce principe, une eſpece de confeſſion qui coûtera peu.

Premierement donc, l'Auteur s'eſt bien apperçû qu'ayant jetté trop rapidement ſur le papier & ſes lectures & ſes reflexions, il n'a pû par conſequent ni les ranger dans un aſſez bel ordre pour en compoſer (6) un tout

(6) Le premier projet de ce Traité devoit comprendre trois Parties. 1°. Un détail des Abus de la Critique tant ſur la Religion en general, que ſur la Tradition en particulier. 2°. Les ſources generales & particulieres d'où ſont nez ces Abus. 3°. Les moyens d'y remedier. Or on n'a touché qu'à la premiere Partie, qui auroit de quoi remplir pluſieurs volumes,

bien aſſorti, & aſſez complet; ni repaſſer avec aſſez de ſoin ſur ſes citations (7) pour éviter des ſurpriſes dont on ne ſe préſerve en matiere de faits, qu'à force d'attention & de reviſion; ni appuyer aſſez fortement (8) ſur divers points importans qu'on ne peut qu'éfleurer quand on s'abandonne au vol trop libre de ſa plume. Les Lecteurs, ſi cet Ouvrage en trouve, reconnoî-

& qu'on n'a qu'ébauchée. On laiſſe à de plus habiles, la 2. & 3. Partie, à moins que l'agrément du public ne nous en charge.

(7) Entre les mépriſes qui ont pû aiſément ſe gliſſer dans un Ouvrage dont on n'a pû revoir quelques épreuves, celle-ci a d'abord ſauté aux yeux; en rapportant l'erreur impie de Caſtalion ſur le Cantique des Cantiques, T. 1. page 289. on cite dans les Notes, *Petrus Gallandius in vita B. Zæ*; ce n'eſt pas ce premier dont il s'agit-là; c'eſt *B. Zæ in vita Calvini.*

(8) On trouvera ici cent points de Critique expoſez & refutez, dont chacun meriteroit d'être traité à part, & de compoſer un volume; pluſieurs de ces points ayant déja eſté diſcutez pour & contre, on s'eſt contenté de les indiquer.

tront aiſément les traces de ces manquemens ; & Dieu ſçait de quel air ils ſe plaindront de ce qu'un ſujet ſi digne d'être préparé, médité, approfondi, eſt traité ſans appreſt : de ce qu'au lieu de s'y tenir en garde, ou de s'y retrancher devant l'ennemi, on lui donne tant de priſe ; de ce qu'on y laiſſe & des raiſonnemens imparfaits, & des faits ſuperficiellement touchez, à la merci des contrediſans. Or, ces négligences que l'amour propre d'un Auteur ſe pardonne à peine, tout ingenieux qu'il eſt à ſe flater, trouveront-elles grace devant des Critiques chagrins qui ne reſpireront que vangeance ? Non. Il eſt aiſé de prévoir que des adverſaires auſſi aguerris qu'eux, à qui on prête le flanc, ſçauront bien en profiter : qu'on devra même beaucoup à leur moderation, s'ils s'abſtiennent d'inſulter, & d'en

faire retomber le contrecoup ſur la cauſe qu'on ſoutient.

Secondement, on craint bien davantage une autre ſorte de reproche plus intereſſant, qui eſt celui d'avoir mal ſervi, ſans y penſer, la Religion, en mettant ſous les yeux les monſtrueux excès que la Critique a introduits. L'impieté, en effet, trouve des facilitez à s'inſinuer, & laiſſe dans le cœur une impreſſion ſi vive, qu'on ne ſçauroit trop précautionner contre ſa contagion. Le titre ſeul du Livre impie *des trois Impoſteurs*, Livre qui apparemment (9) n'éxiſta jamais que dans

(9) Florim. de Rémond, dans ſon Hiſtoire de la Naiſſance de l'Hereſie, L. 2. chap. 16. dit qu'il ſe ſouvient qu'en ſon enfance, il en vit l'exemplaire au College de Preſle, entre les mains de Ramus. Le P. Merſenne dans ſon Comment. ſur la Gen. en parle p. 1830. Grotius *in Append. ad Comm. de Antich.* dit que les ennemis de Frederic Barberouſſe, l'accuſerent d'avoir fait compoſer ce Livre. M. de la Monnoye a fait ſur ce ſujet une ſçavante Diſſerta-

l'imagination de quelques Sçavans, eſt devenu un grand ſujet de ſcandale. C'en eſt un bien plus affreux, d'entendre que l'on debite des copies de manuſcrits dangereux, où l'on brave Dieu & ſon Chriſt : manuſcrits qui ſont la foibleſſe même, par un entier dénuëment de toute preuve, & qui ne laiſſent pas d'avoir un venin tres-preſent, par l'audace qui y regne à blaſphemer contre ce qu'on ignore. Les plus forts argumens ne rafermiroient pas aſſez ceux que le bruit de ces profanes nouveautez ébranle.

Mais pourquoi penetrer dans le ſecret des Cabinets pour en tirer des impietez, qu'on voit expoſées au grand jour chez nos voiſins ? Jeſus-Chriſt dit que *ceux* (1) *qui font mal, fuyent la*

tion, qui n'a pas encore été imprimée. *Vide Placcium de Anonymis & Pſeudonymis.* Voyez auſſi le Dict. Crit. au mot *Aretin.*

(1) *Joan. cap.* 3. *v.* 20.

lumiere.

lumiere : mais n'a-t-on pas commencé à perdre le ſentiment de cette honte avec celui du Chriſtianiſme ? La vanité de bel eſprit n'a-t-elle pas quelquefois autant de part au libertinage, que la corruption du cœur ? Quel ſujet donc de ſcrupule, ſi en développant ici tant de ſentimens impies, qu'une Critique intemperante a enfantez, on n'avoit pû réüſſir à en inſpirer aſſez d'horreur ? Si on y avoit même apprivoiſé des Lecteurs, à la vûë de la multitude des coupables ; & que par un effet de la malignité naturelle, ils ſe portaſſent à prendre le poiſon, & à laiſſer là le préſervatif? Il eſt ſi aiſé de faire naître des doutes contre les veritez inquiétantes de la foy, & les moindres doutes ont de ſi funeſtes ſuites, qu'on craint tout. Ce qui aggrave encore ce ſcrupule, c'eſt qu'on s'eſt ſouvent contez

découvrir la ſingularité odieuſe de certains paradoxes, & d'y oppoſer préciſément la doctrine de l'Egliſe ; parce qu'on a crû trouver dans cette ſeule autorité, une aſſez ſûre garantie de la verité contre l'erreur, indépendamment de toute autre réfutation, dont auſſi-bien le détail auroit mené trop loin. Si l'on s'étoit trop flaté là-deſſus, & qu'il en vînt du ſcandale, comme il ſeroit plûtôt pris que donné, en répondroit-on ? Si cela étoit, il faudroit donc que pour ne plus ſcandaliſer, on s'abſtînt de noter les erreurs, & qu'on laiſſât croître la zizanie au hazard de la voir étouffer le bon grain. A Dieu ne plaiſe, que ſous prétexte d'une ſi timide œconomie, on ſe réduisît à un ſilence injurieux à Dieu. On n'eſt fâché que de ne pouvoir égaler par la force des expreſſions, tout ce qu'une

impieté qui marche tête levée, excite d'indignation.

Troiſiémement, quoique l'Auteur ait pû ſe faire un merite de ſon attention à varier ſon ſujet, & à en écarter les épines, il paſſe aiſément condamnation ſur ce qu'on trouvera d'exceſſif dans ſes précautions à cet égard. D'un côté il s'attend bien que les Lecteurs ſeront ſurpris qu'il les ait ſi ſouvent dépaïſez & promenez par tant de Livres : qu'il n'ait parcouru qu'en voltigeant, une foule d'Auteurs licentieux, comme par crainte d'être trop arrêté dans ſa courſe, s'il les obſervoit de trop prés ; & qu'il ne les ait d'ordinaire attaqué que par de legeres eſcarmouches, au lieu de s'engager en des combats qu'il eût falu ſoutenir de pied ferme. Ils admireront qu'en des endroits où il ſuffiſoit d'un exemple d'abus bien verifié, il en ait donné

cent qui ſe confondoient : & ils jugeront que comme trop de ſterilité vient d'indigence, & ne manque gueres d'attirer du mépris ; de même trop d'abondance vient de peu de diſcernement, & cauſe beaucoup d'ennui. D'autre part, les Critiques s'étonneront de ce qu'étant ici queſtion d'étaler les abus de leur art, il n'y paroît nulle diſcuſſion, ni ſur l'origine, ni ſur le ſens d'un mot équivoque, d'une phraſe louche, d'une diverſité de leçon, ni ſur la date d'un point d'hiſtoire, &c. Car voilà les grands objets dont ces Meſſieurs s'occupent. Ils ne comprendront pas pourquoi on ne s'eſt point attaché à examiner pied à pied l'Art Critique de M. le Clerc, où il y a une ſi ample moiſſon à recueïllir ; & ils ne conſidereront pas, qu'à eux ſeuls prés, dont le goût particulier répond fort mal à celui

du public, perſonne ne nous auroit ſuivi (2) dans une route ſi épineuſe.

Quatriémement, il ſuffit que l'Auteur ait pû éviter quelques-uns des defauts, qu'on reprendra dans ſon Ouvrage, pour ſe les reprocher. Qu'on diſe, par exemple, qu'il n'a pas tiré de ſon fonds, mais qu'il a emprunté d'ailleurs,

(2) Tout le premier Tome eſt hériſſé de difficultez fort laſſantes. 1°. Sur la methode de ſe former à l'intelligence des Langues Latine, Grecque & Hebraïque, & des Auteurs qui ont écrit en ces Langues. 2°. Sur la force des mots, ſur la varieté & l'antiquité de leurs ſignifications, ſur l'uſage des termes impropres, ou qui ne ſignifient rien, ou qui ſont metaphoriques; ſur les conſtructions louches; ſur les manieres de s'exprimer, reçûës parmi les Sectaires; ſur celles qui ſont populaires & oratoires, &c. 3°. Sur le ſens de certains noms particuliers, tels que les noms de ſubſtances, de modes, de relations, de concrets, d'abſtracts, &c. Tout ce qui peut ſervir de repoſoir dans un détail ſi fatigant, c'eſt un certain nombre d'exemple qu'on y mêle; mais c'eſt-là où l'on répar les erreurs à pleine main. A l'égard du Tome, il a plus de quoi intereſſer, & fou mille moins d'erreurs.

bon nombre de ſes remarques Critiques, il en demeurera d'accord : & quoique le pur hazard ait décidé de certaines rencontres, & qu'indépendamment du ſecours des lumieres étrangeres, il ait quelquefois apperçû ce qui ne pouvoit échapper à la pénétration de gens plus éclairez que lui, il ne ſe pique pas du vain honneur de faiſeur de découvertes. Content d'avoir puiſé la pluſpart de ſes obſervations, en d'aſſez bonnes ſources, qu'il a ſouvent indiquées : il avouera même que ſoit par une ſecrete défiance de lui-même, qui ne lui permet pas de marcher ſeul ; ſoit par la ſterilité de ſon propre genie qui fournit peu ; il n'a fait ordinairement que ſuivre, digerer, éclaircir les idées des autres, & ſe les rendre propres, par l'application qu'il en a faite, & par la teinture de ſon eſprit qu'il y a

mêlé. Cette pratique lui eſt commune avec pluſieurs Ecrivains, qui pourtant ne s'en vantent pas; & qui, loin de rendre gloire à ceux des dépouïlles de qui ils ſe ſont enrichis, affectent de ſe déclarer contre eux.

Qu'on ſe plaigne encore, ici de la longueur exceſſive de cet ouvrage, là de ſa trop grande briéveté; l'Auteur trouvera de la raiſon juſques dans la contradiction de ces reproches. Il faloit, dira-t-il, ou ne pas ſe mêler d'écrire, ou s'étudier mieux à contenter la délicateſſe de ceux qu'on inſtruit. Le milieu qu'on auroit voulu tenir pour tout accommoder, c'eſt de ne pas affecter ni d'éfleurer un ſujet ſi riche, ni d'y tout prendre : les fautes des hommes ſont un fonds inépuiſable; & celles des Auteurs, des Critiques ſur tout, y tiennent bien leur rang. Reſte à eſſuyer

la honte, ſoit d'être tombé dans des longueurs, lorſqu'il faloit en laiſſer plus penſer qu'on n'en dit; ſoit de s'être ſervi d'un ſtyle trop concis, où il s'agiſſoit de mettre en pleine évidence le tort des ennemis de la foy.

Pour ce qui regarde le peu d'agrément, ſoit des penſées, ſoit du ſtyle : l'Auteur ne croit pas devoir s'en accuſer, ni s'en juſtifier. C'eſt un point qui dépend trop de la meſure d'intelligence qu'on apporte en naiſſant, pour n'être pas compté parmi les défauts de l'eſprit. Défauts, dont on n'eſt reſponſable qu'autant qu'il eſt en nôtre pouvoir de les corriger. Les avoüer, ces défauts, quand on en eſt repris, c'eſt ingenuité; les découvrir confidemment à un ami pour en être redreſſé, c'eſt ſageſſe; ſe les reprocher en ſecret, c'eſt humilité; mettre à profit les avis publics qu'on

qu'on en reçoit ſans s'en effaroucher, c'eſt docilité & élévation d'ame ; s'abſtenir d'écrire pour n'être plus inſulté là-deſſus, c'eſt le ſouverain remede : mais affecter de prévenir le monde par des écrits pour ſe diſculper de mal écrire, c'eſt une ſotiſe que les Anciens (3) ne pardonnoient pas, & qui paſſe parmi les modernes pour une eſpece de vanité, dont perſonne n'eſt la dupe. N'inſiſtons donc pas ſur une excuſe qui vaut preſque une accuſation. On ſçait bien qu'une matiere auſſi ſerieuſe que celle-cy, n'étoit pas trop ſuſceptible d'ornemens, ſur tout entre les mains d'un Theologien ; & qu'au défaut de l'amenité qu'on

(3) *Id exprobrat M. Cato apud Aul. Gell. L. 3. cap.* 10. *Noct. Attic.* Næ tu, Aule, nimium nugator es, cum maluiſti culpam deprecari quàm culpâ vacare ... te, oro, quis pepulit ut id committeres, quod priuſquàm faceres, peteres uti ignoſceretur ? *Vide proœmium Saturn. Macrobii, &c.*

n'a pû y répandre, le fonds d'inſtruction qu'on doit y puiſer, peut ſuffire pour ſoutenir l'attention.

Tout ce qui reſte à ſouhaiter, tant pour donner du poids à une cauſe ſi grave, que pour ſuppléer ce qui manque à l'execution du plan qu'on s'eſt dreſſé, c'eſt que des mains plus ſçavantes s'y employent, & qu'elles ſçachent amener à ſon point de maturité, un Ouvrage qui meriteroit par ſon importance, d'être goûté comme un fruit de la ſaiſon. On auroit bien voulu temperer l'amertume des reproches qui y ſont répandus: mais quel moyen? On auroit mal défendu la Religion par des adouciſſemens à contretemps; & à peine la vange-t-on aſſez par la gravité des cenſures. Il eſt des occaſions où il faut que *les paroles des ſages même*, dit Salomon (4), *ſoient comme autant*

(4) *Eccleſiaſtis cap.* 12. *v.* 11. Verba ſapientium ſicut ſtimuli.

d'aiguillons, & qu'elles ayent cette pointe qui eſt le ſel de la correction. M. Arnauld l'a démontré (5), quoiqu'on ait crû qu'il en uſoit ainſi, plus par humeur, que par principe.

II. PART. où l'on examine les diſpoſitions des Critiques à l'égard de ce Traité.

Mais aprés ce court examen de divers défauts, trop capables d'enlaidir cet Ouvrage, il naît un nouvel embarras de tout ce que les Critiques y découvriront de nouvelles taches. Car que peut-il leur échaper? Ne doutons pas qu'ils ne ſçachent démêler & noter bien diſtinctement, ce que d'autres n'auront apperçû que confuſément, & qu'ils ne ſe ſoulévent contre tout ce qui les condamne.

Poſons donc pour principe, que ce Livre, par rapport à leurs

(5) Voyez la Défenſe de M. Arnaud, Partie 4. page 219. &c. où il établit la difference de la vigueur d'avec l'aigreur dans la maniere d'écrire; & cela pour juſtifier ſes invectives, qu'on taxoit d'emportemens.

préventions, porte dans ſon ſeul titre un caractere manifeſte de reprobation qui en infectera toute la maſſe. Pour nous en convaincre, il ne faut que ces deux reflexions. La premiere eſt, que de toutes les haines, celle d'Auteur eſt la moins endurante, & ſouvent la plus enracinée ; parce qu'elle ſe fonde ſur le merite de l'eſprit, en quoi il eſt rare qu'on veuïlle ceder à perſonne. La ſeconde eſt, qu'entre les gens de Lettres aiſez à s'irriter, les Critiques tiennent un des premiers rangs, & qu'ils ont bien établi leurs droits par de frequens exemples de promptitude à prendre feu. Les Scaligers, les Scioppius, les Saumaiſes, les Gruters, & tant d'autres, nous en ont donné des preuves trop ſenſibles.

Il ſeroit pourtant ſi beau aux Sçavans qui leur ont ſuccedé, d'ajoûter à la gloire d'un grand

ſçavoir, celle d'une plus grande modeſtie, & de reconnoître au milieu de la vaſte étenduë de leurs connoiſſances, le mélange d'erreurs qui s'y eſt fait. On leur ſouhaiteroit fort ce nouveau merite, tout interêt propre mis à part. Outre qu'un tel aveu rendroit hommage à la Religion, il iroit au devant d'une longue ſuite de diſputes toûjours prêtes à dégénérer en animoſitez perſonnelles ; & il épargneroit au public l'ennui de pluſieurs libelles, que la chaleur des conteſtations ne peut manquer de faire éclore. Or la republique des lettres n'a gueres de plus preſſant beſoin que celui d'une grande réforme d'Auteurs & de Livres, dont la multitude accable. Nos Sçavans déplorent les incendies de ces vaſtes Bibliotheques (6)

(6) Celle d'Alexandrie fut brûlée dans la guerre faite par Jules Ceſar à Ptolomée, frere

d'Alexandrie & de Conſtantinople ; mais à la réſerve d'un certain nombre de volumes à choiſir dans ces amas, ne vaudroit-il pas mieux qu'il en périt encore de nouvelles ? De celles ſur tout qui nous conſervent je ne ſçai combien de productions de l'enfer, comme autant de raretez (7) & de pieces de prix. En verité peu s'en faut qu'on n'eût à ce ſujet quelque regret à la belle invention de l'Imprimerie, dont le malheureux fruit a été de nous les tranſmettre. Peu s'en faut même qu'on ne ſouſcrive avec

de la fameuſe Cleopâtre ; & celle de Conſtantinople perit vers la fin du ſeptiéme ſiecle, & fut enſuite rétablie.

(7) On regarde comme un ornement des belles Biblioteques, d'y avoir un Servet, un VVielef, un Jean Hus, un Ochin, &c. tous livres qui n'ont de merite, que celui qu'ils tirent de l'impieté de leurs Auteurs. On ſçait que le Livre Socinien de Volkelius, *De vera Religione*, ayant été condamné au feu à Amſterdam, on offroit enſuite d'un ſeul exemplaire 25. piſtoles.

quelque reſtriction, à la penſée du Nonce Fabio Mirto, qui pour guerir les Auteurs de la démangeaiſon d'écrire, remarquoit plaiſamment (8) qu'il « ne ſe trouvoit qu'une fois dans « le nouveau Teſtament, que Je- « ſus-Chriſt eût écrit, encore étoit- « ce ſur la pouſſiere, afin que le « vent emportât l'écriture. Mais « ſans nous égarer de nôtre ſujet, venons au fait; & démêlons le tort ou le droit des plaintes que peuvent former les Critiques.

Nôtre premiere reflexion là-deſſus, eſt qu'il pourroit nous venir de leur part, tels reproches que nous jugerions préferables à leurs applaudiſſemens. Par exemple, qu'ils nous traitent de groſſiers, pour avoir refuſé d'en-

(8) M. Amelot de la Houſſaye dans ſes Notes ſur le Liv. 4. des Annales de Tacite, page 338. rapporte cette remarque qu'il a tirée de Giorgio Pagliari, Obſerv. 383.

tendre raillerie en matiére de Religion, nous nous en tiendrons honorez. Qu'ils appellent superſtition, ou vains ſcrupules, l'horreur que nous inſpirent leurs entrepriſes ſur la Bible, & leurs doutes auſſi licentieux que mal fondez, ſur les plus ſaints monumens; leurs railleries nous tiendront lieu d'éloges, parce qu'elles ne ſuppoſeront en nous qu'une delicateſſe de religion, & qu'une ardeur de zele, dont nous ne rougirons non plus que de l'Evangile. Il ſieroit bien à ces Meſſieurs, de trouver mauvais que par zele pour la cauſe de Dieu, nous ayions pris la plume en main; aprés qu'eux-mêmes armez de leur Critique, comme d'un glaive à deux tranchans, ont fait de profondes playes à la Religion? Il leur appartient bien de ſe plaindre, que nous nous ſoyions érigez en auteurs à leurs dépens,

tandis qu'ils ſe font par tout un merite de leur fauſſe bravoure contre Dieu & ſes Saints. S'ils croyent avoir rendu d'aſſez bons ſervices à la litterature pour meriter plus de ménagement ; qu'ils en cherchent donc la récompenſe auprés des libertins, qu'ils ont ſi bien ſervis de leurs plumes.

Nôtre ſeconde reflexion eſt, que ſi nous n'étions déterminez par des vûës ſuperieures à combattre leurs excès, nous nous garderions bien d'en venir avec eux à une rupture éclatante, nous qui n'aimons l'éclat ni en bien ni en mal. Rien même ne nous paroîtroit plus eſtimable, qu'une Critique judicieuſe, qui examinât tout, mais avec ſobrieté & retenuë ; qui apprît à uſer de ſon eſprit, mais à condition de le borner à l'humble & ſage ſimplicité de nos Anciens.

Qu'on employe, à la bonne heure, les regles de la Critique pour éclaircir les faits douteux; mais qu'on ſache encore mieux faire valoir les regles de la Tradition pour lever, que pour agraver les défiances. Il eſt juſte qu'on s'étudie à ſe précautionner contre les fables, pour ſe conformer à l'avis de S. Paul, qui ordonne de les éviter (9), & d'éprouver tout pour retenir ce qui eſt bon (1): mais il eſt auſſi neceſſaire de fuir la curioſité intemperante de ces chercheurs, qui, ſelon l'Apôtre, ne parviennent jamais (2) à la ſcience de la verité. On ne demande pas d'eux, qu'à l'exemple de ſaint Polycarpe, dés qu'ils entendent une propoſition contraire à la doctrine de l'Egliſe, ils ſe bou-

(9) 1. *Ad Timoth. cap.* 3. *v.* 4. *& cap.* 4. *v.* 7. *Item* 2. *ad Timoth. cap.* 4. *v.* 4. *& ad Tit. cap.* 1. *v.* 14.

(1) *Ad Theſſal. cap.* 5. *v.* 21.

(2) *Ad Timoth. cap.* 3. *v.* 7.

chent les oreilles (3), & qu'ils s'écrient avec horreur : *O Dieu, à quel temps m'avez-vous réſervé* ; qu'enſuite ils quittent la place où ils avoient oüi le blaſphême. Ils ont l'ame d'une trempe trop dure, pour ſe toucher de ces ſcrupules. Mais ce qu'on a droit d'éxiger d'eux, c'eſt qu'ils ſe ſouviennent que leur qualité de Critiques n'efface pas celle de Chrétiens ; & qu'ils doivent tenir la balance tellement égale dans toutes leurs diſcuſſions, qu'ils ne panchent pas moins à édifier, qu'à renverſer. *Grace à Dieu*, dit M. Fleuri (4), *la Religion a été miſe à toute épreuve ; elle ne craint que de n'être pas connuë.*

Aprés donc avoir pris acte que nous n'ôtons à la Critique aucun

(3) *De Polycarpo vide Euſeb. L. 5. Hiſt. cap.* 20.

(4) Pref. du 1. Tome de l'Hiſt. Eccleſ.

de ſes droits, contens de la reſſerrer dans ſes juſtes bornes : nôtre troiſiéme réflexion eſt, que les Critiques ne peuvent s'offenſer ſans injuſtice, qu'on ſe ſoit élevé contre eux, lorſqu'ils ſe ſont livrez à leur propre eſprit, qui en eſt un de vertige, & qu'ils ont refuſé de ſe ſoumettre à celui de l'Egliſe, à qui Dieu a confié les tréſors de ſa ſageſſe & de ſa ſcience. Quoi ! ces Ariſtarques auroient oſé toucher ſans reſpect, on ne dit pas aux Vers d'Homere, mais aux ſaints Oracles, ſur leſquels Dieu a mis le ſceau de ſon autorité ; & on n'oſeroit réprimer cette licence ? Quoi ! ces nouveaux Pyrrhoniens, au lieu d'établir la verité des plus ſaints monumens, l'auroient ébranlée, & on ne la ſoutiendroit pas contre la témerité de leurs conjectures ? Ils auroient don-

né pour de pieuſes rêveries, des faits miraculeux qui ont tant aidé à convertir le monde idolâtre, & on les laiſſeroit prévaloir? Quoi ! ils imprimeroient aſſez de terreur, tant par leur prétenduë ſcience, que par leur ton inſultant, pour déſarmer les défenſeurs de la foy ; & perſonne ne s'écrieroit avec le chef des Machabées : *que les* (5) *zélateurs de la loy ſe joignent à nous?* Quelle indignité ?

Eh qui ſont donc ces Critiques, à qui tout ſe permet, & qu'on craint tant de fâcher ? Ce ſont des demi-Sçavans, qui n'ayant jamais ni étudié, ni connu à fond les preuves de la foy, en parlent au hazard, & avec dédain ; bien réſolus, ſi on les contredit, de ſuppléer à de foibles raiſons par de fortes invectives. Comme il leur

(5) *L. 1. Machab. cap. 2. v. 27.* Qui zelum habet Legis, exeat poſt me.

paroît trop humiliant de ſe réduire à la créance du vulgaire, que n'imaginent-ils pas pour ſe tirer de la foule ? Un premier d'entre eux, tel que Spinoſa, a dit ſans ſçavoir pourquoi ; *ce que l'antiquité nous atteſte ſur tant de merveilles, eſt-il bien vrai ? eſt-il même poſſible ?* & auſſi-tôt ce premier doute fructifiant au centuple, en a produit une foule d'autres. Un ſecond, tel que M. le Clerc, s'eſt moqué des miracles qui ſe ſont publiez depuis le temps des Apôtres ; & ſans autre titre qui pût l'autoriſer à s'inſcrire en faux, il a poſé en fait, que le *bon Juſtin & le bon Irenée* s'étoient laiſſé conter des fables. D'autres ſont venus étaler des conjectures comme autant de démonſtrations, pour enlever à l'antiquité, ici une preuve, là un fait, ailleurs un ouvrage. Vingt autres ont copié ceux-ci, ſans qu'il ſoit ſurve-

u d'autres lumieres; & l'erreur
les Anciens a paſſé pour démon-
rée, ſans qu'il fût plus permis
l'en dédire les Critiques moder-
es, ſous peine de paſſer pour
rop crédule & de mauvais goût.
'eſt ainſi que loin de reſpecter
uſqu'aux moindres parcelles des
nciennes Traditions en les re-
ueïllant, on vient à fouler aux
ieds les plus reſpectables.

La quatriéme réflexion qui naît
le là, & qu'il faut développer,
'eſt qu'en verité les plus hardis
Critiques ſeroient bien ingrats,
'ils nous ſçavoient mauvais gré
lu petit nombre d'abus, qu'on
mis ſous les yeux, tandis qu'on
eur fait grace d'un long détail
l'impietez dont on pouvoit groſ-
ir leurs comptes. Car pour n'en
as chercher ailleurs d'exemples,
que parmi ceux qu'on a déja mis
ur les rangs; eſt-on entré dans
n dénombrement complet des

paradoxes dont ils ont deshonoré leur Critique & la Religion? Leur témérité effrayeroit moins, s'ils n'avoient proposé que comme en tremblant, leurs prétenduës découvertes; mais ils les ont débitées du ton le plus affirmatif; & ils se sont joüez de ce qu'il y a de plus sacré, avec une licence d'autant plus pernicieuse, que leur merite s'étoit plus distingué.

1°. A-t-on dit en combien de maniéres tantôt détournées, tantôt directes, M. Bayle a fourni des armes aux libertins, en leur mettant à la main celles de sa Critique? Icy pour fortifier l'Athéïsme, il affecte (6) d'affoiblir

(6) *Continuation des pensées diverses sur les Cometes*, T. 1. C'est principalement à infirmer cette preuve de l'éxistence de Dieu, qu'il employe une longue suite de raisonnemens dont il remplit plusieurs chapitres. Voyez-en la réfutation dans les Nouvelles de la Rep. des Lettres, Fevrier 1705.

ou

ou de ruiner un des plus palpables argumens de l'éxiſtence de Dieu, j'entens celui qui ſe tire du conſentement general de tous les peuples. Il aîme mieux écouter là-deſſus les doutes que ſon eſprit fertile en difficultez lui ſuggere, que de ſe rendre à la voix de la nature, & à l'impreſſion d'un caractere de verité, qui a de tout temps frappé & perſuadé (7) les plus grands genies. Il va même parcourir les pays les plus barbares, & chercher de nouvelles terres à découvrir, pour y trouver de quoi contredire cet accord unanime à reconnoître un Dieu; & il tire comme par les cheveux, des conſequences affreuſes d'un ſi beau principe. Aveugle, qui ne voit pas qu'oppoſer au concert de tous

(7) Cic. L. 1. Tuſcul. *Omni in re conſenſio omnium gentium lex naturæ putanda eſt, &c.*

les siécles, le desaccord d'une poignée d'Epicuriens, ou de gens abrutis, c'est compter sur des suffrages qui font honte à la raison ; & que les inconveniens qu'il imagine aprés coup, peuvent bien embaraſſer des esprits foibles, mais jamais détruire une évidence déja établie.

Là, pour renverſer plus sûrement la Religion, il examine (8) *ſi le Chriſtianiſme*, pris selon les loix de l'Evangile, *eſt propre ou non à maintenir les ſocietez :* & concluant pour la négative, il nous le dépeint comme une republique de Platon, qui ne peut subsiſter qu'en idée. Il nous déclare même sous le nom emprunté d'un homme de sa connoiſſance, » qu'il en est de l'Evangile comme » de la Philoſophie des Stoïques, » impratiquable par toute une so-

(8) Continuation des penſées sur les Cometes, T. 2. chap. 4.

cieté, & qui n'eſt deſtinée qu'à « des ames de diſtinction, qu'à des « Aſcétes. C'eſt ainſi que malgré la « doctrine de Jeſus-Chriſt (9) & celle de l'Apôtre (1), il ôte à la Religion les appuis qui la font ſervir à l'affermiſſement des Etats. Il fait plus, car il prétend qu'elle renverſe le droit naturel, en nous défendant de rendre coup pour coup; & qu'elle nous fait tomber les armes des mains, en nous ordonnant (2) de tendre la jouë gauche à celui qui nous frape à la droite; ce qui eſt tourner en précepte, un conſeil évangelique, exprés pour rendre l'Evangile plus impratiquable.

Lui a-t-on reproché que pour décrier la Religion Chrétienne,

(9) *Matth. cap.* 22. *v.* 21. *&c.*

(1) *Ad Rom. cap.* 13. *à v.* 1. *uſque ad* 8. *Item* 1. *Petri cap.* 2. *à v.* 13. *uſque ad* 19.

(2) *Bayle ubi ſuprà refert illud, Luca cap.* 6. *v.* 29. Et qui te percutit in maxillam præbe & alteram.

il nous la repreſente comme armée d'un zele deſtructeur, & n'établiſſant ſon credit qu'à » force de perſecutions ? Ce que » le Chriſtianiſme a commis de » violences, dit-il (3), ſoit pour » extirper l'idolâtrie payenne, ſoit » pour étoufer les hereſies, ſoit » pour maintenir les ſectes qui ſe » ſeparoient du gros de l'arbre, ne » ſe ſçauroit exprimer. Voilà comme il tend à faire perdre de vûë l'ouvrage de la Providence ; ſoit dans la converſion du monde, ſoit dans l'extinction des hereſies : quoiqu'il ſçache 1°. Que durant les trois premiers ſiécles où tout ſe rempliſſoit de Chrétiens, le bras ſeculier ne s'eſt mêlé que de les livrer aux ſupplices, & de verſer leur ſang. 2°. Que les erreurs n'ont pû prévaloir, ſelon la pa-

(3) Réponſe aux Queſtions d'un Provincial, T. 4. chap. 21.

role de Jeſus-Chriſt (4), mais qu'elles ſe ſont brizées contre la pierre, ſans que les Princes s'en ſoient mêlez; ſouvent même en dépit de la protection des Grands.

A-t-on dit enfin, que donnant à ſa raiſon un plein eſſort, il la jette au travers des myſteres, où il la laiſſe s'embaraſſer & s'enferrer? Prenez bien garde, dit-il (5), qu'il n'y a aucune hypotheſe contre laquelle la raiſon fourniſſe plus d'objections, que contre celle de l'Evangile: c'eſt-à-dire, que ſa raiſon ne lui fait voir que contradictions dans les myſteres, & que dés-là elle les tient faux; raiſon préſomptueuſe que Dieu a livrée à l'eſprit d'er-

(4) *Matth. cap.* 16. *v.* 18.

(5) Dict. Crit. au mot *Simonide*, 2. Edit. Voyez auſſi le mot *Pyrrhon*, où M. Bayle fait dire à un Abbé qu'il ne refute ni ne déſapprouve, que la Theologie Chrétienne fourniroit au Pyrrhoniſme des argumens inſolubles.

reur, pour la punir de l'audace de ſes recherches.

2°. A-t-on pû compter les horribles excès dont M. le Clerc s'eſt rendu coupable dans tant de volumes, où il les a tantôt raſſemblez, tantôt diſperſez ? Nous n'en choiſirons plus de nouveaux traits que dans deux de ſes Ouvrages, où il s'en trouve un fonds inépuiſable. Le premier eſt *l'Art Critique*, où, à propos de rien, il nous trace le portrait du Chriſtianiſme le plus hideux ; & prétend qu'au lieu de la pureté de l'Evangile qu'on devoit nous y repreſenter, on n'a fait que l'envelopper & le couvrir d'ordures depuis le temps des Apôtres, „ juſqu'à nos jours. Les anciens „ Chrétiens, dit-il (6), qui durant

(6) *Artis Critica T. 1. p. 2. Sect. 2. cap. 11. de notionibus compoſitis, p. 536. &c.* Veteres Chriſtiani, qui per aliquot ſæcula Platonici fue-

quelques siécles étoient Platoni- «
ciens, venant à lire l'Ecriture «
pour s'en former un syſtême de «

runt, cum legerent Scripturam ut ex ea Religionis Christianæ syſtema quoddam colligerent, Platonicas suas notiones Scripturæ notionibus ubique miscuerunt; & quod in Scriptura non legebatur, quodque credi volebant, ex ea eduxerunt consectariis non ex uno fonte derivatis, sed ex Platone æque ac ex Prophetis. Cum verò occidentales Christiani Aristotelis scripta terere & admirari cæpissent, tum quoque cœperunt peripatetica dogmata miscere cum Scripturæ decretis, atque ex illa missura infinita consectaria deducere, quibus conflata est Scholastica Theologia. At nunc variis in locis, ubi in pretio est Ren. Carteſii syſtema philoſophicum, miscentur ejus opiniones cum iis quæ ex Prophetis & Apoſtolis discere licet. Atque inde corpus ipsum Theologiæ quasi ex sola Scriptura collectum conficitur. Quod Scriptura de Deo ejusque natura nos docet, ex Platone interpretati erant veteres, ex Aristotele verò Scholastici, nunc ex Carteſio multi interpretantur; & ut præterita sæcula pro Ibrida illa Theologia pugnarunt scriptis, anathematibus, legibus, edictis, quasi pro meris oraculis divinis; invenientur fortè olim qui pro Carteſiano Christianismo, quasi pro aris & focis decertent; imo verò jam inventi sunt in perspicacissimi hujus sæculi luce, qui invidiam facere nequissimè conentur iis qui Apoſtolos ex Carteſio interpretari nolunt, &c.

» Religion, mêloient par tout les
» idées du Platoniſme dont ils
» étoient remplis, à celles de la
» Bible ; & ce qu'ils ne trouvoient
» pas dans le Texte ſacré, & qu'il
» leur plaiſoit de donner pour dog-
» me de foy, étoit tiré auſſi-bien
» de Platon, que des Prophetes.
» Aprés cela les Chrétiens Occi-
» dentaux s'étant entêtez des écrits
» d'Ariſtote, & en ayant adopté les
» dogmes qu'ils confondoient avec
» ceux du S. Eſprit, ils compoſe-
» rent de ce mélange, le corps de
» la Theologie de l'Ecole. Préſen-
» tement que le ſyſtême de Deſ-
» cartes a pris le deſſus en plu-
» ſieurs lieux, on mêle ſes opinions
» avec ce qu'on a pû comprendre
» des Prophetes & des Apôtres ; &
» on en forme une Theologie qu'on
» nous donne pour celle de l'Ecri-
» ture. C'eſt ainſi que tout ce qu'on
» apprend de Dieu & de ſa nature
» dans les ſaints Livres, eſt tourné

& interpreté ſelon les idées du « Platoniſme, par les anciens Peres ; « ſelon celles d'Ariſtote, par les « Scholaſtiques ; & maintenant ſelon « Deſcartes, par un grand nombre « de Docteurs : en ſorte que com- « me dans les ſiécles paſſez, les « écrits, les anathêmes, les loix, « les decrets qu'on prenoit pour « autant d'oracles émanez du ſaint « Eſprit, n'étoient fondez que ſur « cette eſpece de Theologie ; vien- « dra un temps où l'on s'armera « peut-être pour la défenſe d'un « Chriſtianiſme Carteſien, comme « pour celle des ſaints Autels ; & « ce temps eſt déja arrivé, &c. «

De bonne foy, attendroit-on de plus noires couleurs de la main du plus furieux ennemi du nom Chrétien, d'un Celſe, d'un Porphyre ? Mais où les a-t-il priſes ces couleurs, pour défigurer ainſi l'Egliſe, que dans le fonds de ſa mauvaiſe humeur ? Car ce Phi-

loſophiſme Platonicien, Ariſtotelicien, Carteſien, qu'il ſuppoſe qu'on a érigé tour à tour en articles de foy, & qu'on a fait aller du pair avec la parole de Dieu, eſt une chimere ſocinienne avancée exprés pour contredire les promeſſes de Jeſus-Chriſt: & on le défie, non pas de juſtifier ce qu'il avance; c'eſt aller trop au delà de ſon pouvoir; mais de revêtir ſon paradoxe impie de la moindre apparence.

L'autre ouvrage de M. le Clerc qui, à en juger par le titre (7) ſemble dreſſé exprés pour abattre l'incrédulité, ne tend en effet qu'à l'affermir ſur les ruines des myſteres qui ſont au deſſus de la portée de l'eſprit; & on découvre aiſément au travers des en-

(7) C'eſt un Traité de l'Incrédulité, où l'on examine les motifs & les raiſons generales qui portent les incrédules à rejeter la Religion Chrétienne. A Amſterdam 1696.

velopes malignes dont l'Auteur couvre ſon deſſein, qu'il ne tend qu'à montrer que de tous les ſyſtêmes de Religion, celui des Sociniens eſt le ſeul recevable, le ſeul digne d'être préferé à tout autre. Voilà au moins le but ſi juſte de toute la ſeconde Partie, où eſt renfermée toute la malignité du poiſon, qu'en la mettant dans l'alembic, on n'en tireroit que cette propoſition maniée de tous les côtez, & miſe dans tous les jours dont elle eſt capable.

Pour en venir là, il débute par une définition de la foy, inconnuë juſqu'à lui. *La foy*, dit-il (8), *comme on l'a vû, n'étant nullement une créance aveugle, conſiſte premierement à ſe rendre à de bonnes preuves.* Belle maniere de captiver ſon entendement, ſelon l'ordre de l'Apôtre, que de plier ſous la force des preuves. C'eſt-

(8) 2. Partie, chap. 1. p. 131. &c.

là un ſecret qu'il a emprunté des Freres Polonois. Puis s'établiſſant juge entre Dieu & l'homme, il nous donne une plaiſante analyſe de cette foy, qui ſe réduit à en croire ſon prétendu bon ſens, préferablement à tout. Par exemple, » pourſuit-il, un homme aſſure » qu'il eſt envoyé de Dieu, il m'annonce une certaine doctrine qu'il » confirme par des miracles, j'examine d'abord cette doctrine » en elle-même, ſans avoir égard » à aucun préjugé...; & ſi je trouve qu'elle n'a rien de faux, je » juge qu'elle peut venir de Dieu; » enſuite je viens aux miracles. Eſt-ce donc à ces marques que ſe diſtingue cette foy ſi vantée dans l'Evangile, comme un ſacrifice de l'eſprit? Mais M. le Clerc s'eſt trop rempli de tout ce qui s'enſeigne ſur la Trinité & l'Incarnation à Racovie, pour n'avoir pas ſes raiſons d'inſiſter

ſur l'examen de la révélation, *par rapport aux loix éternelles du vrai & du faux*, & pour admettre d'autre regle que le bon ſens à l'égard même de cette foy qui eſt *ſcandale aux Juifs, & folie aux Gentils*. De là vient qu'il en tire cette concluſion ſi commode pour ſe débaraſſer de la créance des myſteres. On ne (9) peut pas «

(9) *De l'Incrédulité, 2. Part. chap. 1. n. 9. p. 145.* Il établit plus diſtinctement ce paradoxe dans la ſuite, principalement au chap. 6. n. 4. p. 243. Nous n'avons, dit-il, en matiére de Religion, non plus qu'en autres choſes, aucun guide pour diſcerner une Religion fauſſe d'une veritable, que la raiſon, &c. Et plus bas à la page 246. il ajoûte, qu'il ne faut point ſacrifier notre raiſon ni nos regles de grammaire à la foy, comme ſi elles lui étoient oppoſées, pour croire ce que diſent les Apôtres... Qu'il ne faut point non plus renoncer aux regles de la Critique, qui ſont fondées ſur le bon ſens & ſur l'uſage conſtant des langues, pour entendre ce que les Apôtres diſent; qu'au contraire, on doit employer la raiſon & la critique dans toute leur étenduë, &c.... Ceux qui rejettent l'une & l'autre, pourſuit-il, ne le font que parce qu'ils ont introduit dans la Religion, de nouveaux dogmes qu'ils attribuënt mal à propos aux Apôtres.

» dire que la créance distincte des
» dogmes qui sont au delà de la
» portée d'un homme sincere,
» droit, & qui aime la verité...,
» soit necessaire pour être agrea-
» ble à Dieu... Tout homme, con-
» tinuë-t-il, qui aime la verité,
» qui, selon l'étenduë de son esprit,
» embrasse tout ce qu'il conçoit
» dans l'Evangile, qui regle sa vie
» sur ce qu'il en apprend..., va
» toûjours assez loin pour obtenir
» le salut de la misericorde de
» Dieu. Plus même il avance, plus
il vante l'usage des régles de la
Grammaire & de la Critique en
matiére de Religion; & il croit
pouvoir soutenir que l'on ne sçau-
» roit extraire aucune proposition
» des Evangiles ou des autres écrits
» des Apôtres, exprimée dans leurs
» termes, qui ne soit parfaitement
» conforme à la raison, si on l'ex-
» plique par le smêmes regles de
» Grammaire par lesquelles on ex-

plique tous les autres Auteurs. « Il eſt encore faux, dit-il, que « Dieu ait voulu qu'il y eût des « myſteres dans la Religion auſ- « quels on ne comprit rien du tout, « ſeulement pour humilier l'eſprit « de l'homme : car on ne peut croi- « re ce qu'on n'entend en aucune « maniere. Il eſt vrai qu'il n'alle- « gue là que *la préſence réelle* pour exemple d'un dogme inintelligible, & dés-là faux ; mais les Lecteurs faits à la fatigue de ſes Livres, l'entendent à demi mot : bien informez des raiſons politiques qui le tiennent malgré lui dans une eſpece de réſerve ſur d'autres myſteres, tels que la Trinité, qu'il rejette comme un pur Platoniſme.

En quels termes tragiques déplore-t-il (1) la contrainte où on

(1) Voyez les chapitres 3. & 4. de la 2. Partie, où ces plaintes ſont répandues, principalement depuis la page 170. juſqu'à 203.

le tient à cet égard ? Il la regarde comme une violation manifeſte de la charité ; & il gemit de cette *dure intolerance dont tant de Theologiens font profeſſion.* C'eſt ce qui l'oblige à ne reconnoître preſque aucune trace du vrai eſprit du Chriſtianiſme, depuis les Apôtres, juſqu'à la naiſſance des Armeniens ou Tolerans. *Ce n'a été* dit-il, *que depuis le ſiecle paſſé, & ſur tout dans celui-ci, que l'on y a fait reflexion.* Quel malheur pour la pureté de l'Evangile, ſi le tolerantiſme n'étoit pas né exprés pour réünir dans ſon ſein toutes les ſectes ? Malheur ſur lequel les Anges de paix pleureroient amérement avec M. le Clerc. Mais ſans nous arrêter ici aux expreſſions de ſa feinte douleur ; quel ſujet de vrais gemiſſemens que l'impunité dont on le laiſſe joüir malgré cette profuſion d'erreurs dont il a rem-

pli ce ſeul Ouvrage !

Remarquons encore qu'il y accable de reproches les Fideles humbles de cœur, qui croyent ſans raiſonner. Mais quelle autorité leur oppoſe-t-il (2) au défaut de celle de l'Evangile ? Celle des Payens, de Celſe ſur tout, qui ſe moquoit de la crédulité des anciens Chrétiens. *Ils ne veulent* (3), diſoit cet Epicurien, *ni écouter vos raiſons, ni vous en donner de ce qu'ils croyent, ils ſe contentent de dire, n'examinez pas, croyez ſeulement.* Voilà l'écueïl que

(2) 2. Part. chap. 1. page 126. Les incrédules, dit-il, qui entendent ces diſcours, & qui voyent cette conduite viſiblement oppoſée au ſens commun, ſe moquent de cette prétenduë foy... Ainſi autrefois les Payens entendant dire aux Chrétiens, qu'il ne faloit que croire pour être ſauvé ; & ne comprenant pas ce que cela vouloit dire, ſe moquoient de la même maniere de la Religion Chrétienne, comme s'il n'y eût eu que des gens crédules & incapables de raiſonner, qui la puſſent recevoir, &c.

(3) *Apud Origen. L. 1. contra Celſ.*

M. le Clerc ordonne d'éviter, comme un vrai ſujet de ſcandale & de chute. Frapé de la cenſure de Celſ, qui lui paroît ſi flétriſſante, il oublie les éloges de Jeſus-Chriſt en faveur de cette enfance chrétienne, ſans quoi on eſt exclu du Royaume des Cieux; & il ne penſe pas à envier le bonheur de ces *petits* ſi privilegiez, à qui (4) le Pere Celeſte révéle ſes myſteres, tandis qu'il les cache aux prudens.

On l'a vû ailleurs ce Remontrant, s'ingerer avec autant de ſcandale que de témérité à improuver la conduite des premiers Martyrs du Chriſtianiſme, & les traiter de vains (5) déclamateurs,

(4) *Matth. cap.* 11. *v.* 25. *& Luc. cap.* 10. *v.* 21.

(5) *Artis Critic. T.* 1. *Parte* 2. *Sect.* 1. *cap.* 16. *de Hiſtoria ſtudiorum Rhetoricorum, pag.* 493. Indidem fiebat, inquit, ut ipſi olim Martyres ejuſmodi orationibus adſueti, ita apud Ethnicos loquerentur ut intelligi non poſſent,

dont le langage outré paroiſſoit quelquefois tenir de la folie. Mais dans quelles ſources avoit-il puiſé le ſujet de ſes ſurprenantes invectives ? dans les remarques de deux Payens ennemis déclarez de la Religion. Le premier eſt l'Empereur Marc Aurele, qui veut que l'ame ſoit toûjours prête à ſe ſeparer du corps... ; mais que cette reſolution vienne d'un principe de raiſonnement, & non d'une opiniâtreté obſtinée comme celle des Chrétiens ; qu'on s'y porte avec gravité, & ſans aucun faſte (6). Le ſecond eſt Porphyre,

& pœnè interdum inſanire viderentur. Colligimus hoc ex Antonino Imperatore, qui L. 11. v. 3. docet virum fortem oportere paratum eſſe mori... non ex ſimplici, quod Chriſtiani faciunt, perturbatione, ſed ex ratiocinatione & gravitèr, & ut alios perſuadere poſſis ſine tragico verborum apparatu. Hoc ipſum exprobravit Chriſtianorum ſcriptoribus Porphyrius, &c. neque hoc parum Religioni olim nocuit, & etiamnum nocet.

(6) La Remarque de M. Dacier ſur cet en-

dont M. le Clerc adopte & fait valoir la censure contre *l'enflure de leurs discours, & l'enforcellement de leurs esprits* : à quoi il ajoûte de son chef, que Porphyre n'a pas eu tort de reprendre les anciens Interpretes à allégories, dont les excès furent alors, & sont encore nuisibles à la Religion. Il faut avoüer que de pareils traits d'impieté sont de main de maître ; & qu'on n'a pû s'être mis si fort au dessus de tout sentiment de religion, sans s'y être bien exercé.

3°. A-t-on pris à tâche de recueïllir toutes les décisions hardies de la Critique de M. Du Pin sur l'antiquité Ecclesiastique, cel-

droit de Marc Antonin est tres-édifiante, & bien opposée à la Critique audacieuse de M. le Clerc. Quel aveuglement, s'écrie ce premier, „ d'accuser les Chrétiens d'agir par faste ; eux qui „ ne connoissoient de grandeur que dans l'humilité, & qui auroient crû n'être plus serviteurs „ de Jesus-Christ, s'ils avoient cherché à être loüez des hommes.

les ſur tout qu'il a copiées d'aprés les Proteſtans ? Quel volume auroit pû y ſuffire ? Il en a déſavoüé (8) une partie ; & aprés ce qu'on en a touché tant ſur l'Ecriture que ſur la Tradition, on laiſſeroit le reſte dans l'oubli, ſi le peu de connoiſſance qu'on a (9) de ſon déſaveu, & le grand

(7) On s'eſt ſouvent appereû que M. Du Pin n'a erré qu'à la ſuite des Sectaires qui l'ont mal guidé ; & que pluſieurs extraits dont il a groſſi ſa Bibliotheque, étoient pris de Rivet, de Daillé, de Scultet, &c. D. Petitdidier, dans la Preface du 2. T. de ſes Remarques, en indique deux exemples pris des Liturgies des Apôtres, & des Ouvrages de S. Denys : combien d'autres y ajoûteroit-on, s'il en étoit ici queſtion ? Mais cet habile Bibliothécaire n'a pas apparemment prétendu s'en cacher, puiſqu'on le voit copier des Livres tres-connus, tels, par exemple, que l'Hiſtoire du Concile de Trente de Fra-Paolo, de la traduction de M. Amelot, dans ſon Extrait de ce Concile, &c.

(8) Dans ſa Declaration qui ſuit l'Ordonnance de feu M. l'Archevêque de Paris, contre la nouvelle Bibliotheque, le 16. Avril 1693.

(9) M. Bayle, quoi qu'infiniment curieux des moindres faits litteraires, avoue dans la 2. Edit. de ſon Dict. Crit. au mot *Neſtorius*, qu'il ne ſçavoit rien en détail, ni quant aux pro-

débit de ſes Livres n'obligeoit à précautionner contre les progrés de la ſéduction. On ſuppoſe volontiers avec un grand Magiſtrat (1), que les fautes dans leſquelles il eſt tombé, & qui ont merité la Cenſure prononcée contre lui, viennent plûtôt de la grandeur de l'Ouvrage qu'il a entrepris, que d'aucun deſſein formé d'introduire de nouvelles opinions : mais la droiture de ſes intentions ne l'a pas mis à l'épreuve de bien des ſurpriſes ; & il ne voudroit pas qu'on reſpectât en lui des ſentimens nuiſibles, qui ont pû lui échaper.

poſitions qu'on avoit condamnées dans M. Du Pin, ni quant aux rétractations qu'il avoit été contraint de livrer ; & c'eſt pourtant en l'an 1702. que cette Edition parut, c'eſt à dire, 9. ans aprés la Cenſure.

(1) Feu M. le Preſident de Lamoignon, alors Avocat Général, parla ainſi à la Cour, lorſqu'il demanda la ſuppreſſion de la nouvelle Bibliotheque.

Ici (2) il rejette l'opinion commune qui donne les Apôtres pour auteurs du Symbole, qui porte leur nom ; & quoiqu'il ſçache que d'une part les Peres, comme Irenée, Tertullien, Lucifer de Cagliari, S. Jerôme, S. Ambroiſe, en parlent comme de la regle de foy que l'Egliſe a reçûë des Apôtres ; & que de l'autre, les ſiecles ſuivans ont ſi bien adopté cette créance, qu'avant Eraſme, aucun Catholique n'a paru en douter ; s'effraïe-t-il ni de l'antiquité, ni du conſentement, ni des grands noms qu'on lui oppoſe ? Non. Il répond froidement, *qu'il n'eſt pas nouveau que ſur des matiéres de Critique, l'on quitte une opinion commune, pour ſuivre le ſentiment de quelques habiles gens, même ſuſpects.* Il a raiſon : cette licence n'eſt pas

(2) Bibliot. Eccleſ. T. 1. dans l'Article du Symbole des Apôtres.

nouvelle, depuis que des Critiques auſſi peu ſcrupuleux que lui, l'ont miſe en vogue, & preſque fait paſſer en loy ; mais la droite raiſon contre laquelle on ne preſcrit point, reclamera toûjours contre ces ſortes d'innovations, à moins qu'elle n'y ſoit forcée par l'évidence de la verité, dont il ne paroît ici aucune trace.

Ailleurs (3) M. Du Pin, pour ſe diſculper du ſilence qu'on lui a reproché ſur un point auſſi eſſentiel que le Purgatoire, dans l'endroit même où il expoſe en abregé la doctrine de la primitive Egliſe : *il eſt vrai*, répond-il, *que je n'en ai point parlé, parce qu'en effet on n'en trouve rien poſitivement dans les Peres des trois premiers ſiécles.* Or, quel fâcheux

(3) Réponſe de M Du Pin, aux Remarques de Dom Petitdidier, chap. 3. page 61. Cette Réponſe eſt à la fin du 5. T. de la Bibliot. Eccleſ.

préjugé

préjugé ne tireroit-on pas d'un aveu ſi formel contre ce dogme, ſi le ſuffrage ſeul de M. Du Pin meritoit qu'on s'y arrêtât ? Car c'eſt comme s'il effaçoit d'un trait de Critique, les principaux témoignages qui font foy du Purgatoire ; ſoit qu'ils ſoient puiſez dans les plus anciens monumens, tels que le Livre du Paſteur, que les Actes de ſainte Perpetuë, que les Ouvrages d'Origene & de S. Cyprien (4), témoignages qu'il détourne avec autant de ſoin que ſi l'on en abuſoit pour appuyer l'erreur ; ſoit qu'ils ſoient confirmez & canoniſez par la déciſion du Concile de Trente, qui (5) en appelle à *l'ancienne Tradition des Peres* ; ſoit qu'on ait même égard à ce qu'en ont publié d'habiles

(4) Voyez la pluſpart de ces autoritez employées dans le 1. T. des Remarques ſur la Bibliot. p. 57. & ſuiv.

(5) *Trid. Seſſ.* 25. *Decreto de Purgatorio.*

Proteſtans (6), tels que les Blondels, les Daillez, les Dodvvels, les Ligfoods, qui malgré l'interêt de leur parti, n'ont pas pû diſconvenir d'une partie de notre créance. N'eſt-il pas étonnant qu'un Docteur Catholique ſe ſoit armé pour enlever à l'Egliſe des témoins qui dépoſent en faveur de ſa doctrine, tandis que nos propres ennemis parlent pour elle, en n'oſant pas déſavoüer ce que l'antiquité nous a tranſmis?

En d'autres endroits, ce Critique ne peut ſouffrir qu'on mette au rang des Traditions Apoſtoliques, certains uſages qu'on a crû conſacrez par les Apôtres. Tel eſt 1°. celui de la triple immerſion, & de pluſieurs cérémonies du Baptême, qu'il ne per-

(6) *Vid. Blond. L. 2. de Sybill. cap. 7. & cap. 13. Dallæum de panis & ſatisfact. L. 5. cap. 7. Dodvvellum Diſſ. duodecima in Cyprianum. Ligfoot in Miſcellaneis, cap. 39. & 40.*

met pas qu'on faſſe remonter juſqu'à une ſource ſi pure. *Mon Cenſeur*, dit-il (7), *croit que la triple immerſion étoit en uſage du temps des Apôtres : il me ſemble qu'il faut être bien crédule pour être de cet avis.* En ſçait-il donc plus que Tertullien, que S. Baſile, que S. Jerôme, que ſaint Ambroiſe, que S. Auguſtin qui l'ont crû ? 2°. Tout ce que ſa Cri-

(7) Réponſe aux Remarques ſur la Bibliot. p. 101. M. Du Pin avouë là-même, que Tertullien & S. Baſile rapportent cette pratique comme d'une ancienne Tradition. Mais ces Peres, pourſuit-il, apportent en ces endroits des pratiques, comme étant de tradition tres-ancienne, que perſonne ne voudroit ſoutenir avoir été inſtituées par les Apôtres, comme ſont les ſuivantes, de donner du lait & du miel aux baptizez, de faire le ſigne de la Croix à tout moment, de benir l'eau du baptême, & l'huile dont on ſe ſert dans l'onction, de ſe tourner vers l'Orient pour prier, &c. Dom Petitdidier, dans la Pref. du 2. T. de ſes Remarques, pages 54. 55. & ſuiv. remarque une eſpece de ſurpriſe mêlée d'indignation, contre cette maniere de parler de pratiques ſi ſaintes & ſi anciennes, comme de bagatelles indignes d'avoir les Apôtres pour auteurs.

tique lui permet de prononcer ſur l'origine du jeûne de Carême, c'eſt que *les Chrétiens*, dit-il (8), *jeûnoient ſolemnellement avant Pâques, les uns plus long-temps, les autres moins, ſuivant les differentes coûtumes des Egliſes.* Mais pour la pratique du jeûne de 40. jours, que S. Jerôme (9) & S. Leon (1) reconnoiſſoient comme venuë de Tradition Apoſtolique, auſſi-bien que S. Epiphane (2) & S. Baſile; il s'en moque, & employe pour la combattre, deux paſſages; l'un de S. Irenée, l'autre de S. Denys

(8) Bibliot. Eccleſ. T. 1. dans l'Abregé de la Diſcipline des trois premiers ſiécles, & dans la Rep. aux Remarques, page 82. &c.

(9) *Hieron. in Epiſt. ad Marcellam.* Nos unam Quadrageſimam ſecundùm Traditionem Apoſtolorum toto anno, tempore nobis congruo, jejunamus.

(1) *Leo Mag. Serm. 6. de Quadrag.* Ut Apoſtolica inſtitutio quadraginta dierum jejuniis impleatur.

(2) *Epip. Hær. & Baſil. Serm. 1. de jejun.*

d'Alexandrie, qui, pris dans ſon ſens, prouveroient qu'excepté un tres-petit nombre de jours, il n'y auroit rien eu de reglé dans l'Egliſe ſur la ſainte Quarantaine juſqu'au quatriéme ſiecle. Eſt-il permis à un Theologien, ſous prétexte qu'il ſe mêle de Critique, de s'oppoſer au ſentiment general des Fidéles ſur d'auſſi foibles raiſons; & faut-il le renvoyer à Beveregius docte Anglican, pour s'inſtruire de ce qu'il veut ignorer là-deſſus? 3°. C'eſt bien pis d'entendre M. Du Pin poſer en fait (3), *qu'en quelques Egliſes on permettoit à mari de renvoyer ſa femme, & d'en épouſer une autre pour cauſe d'adultere ſeulement.* Car à prendre droit ſur cette déciſion ſcandaleuſe, qu'il appuye

(3) Bibliot. Eccl. T. 1. dans l'Abregé de la Diſcipline, & dans la Réponſe aux Remarques, p. 71. &c. Voyez dans la Pref. du 2. Tome des Remarques, la réfutation des paſſages produits par M. Du Pin.

de quelques citations mal entenduës, l'indiſſolubilité du mariage ſera laiſſée en problême, quoi qu'invinciblement établie par la doctrine de l'Evangile & des Apôtres, en conſequence de quoi le Concile de Trente a formé un Canon exprés (4) pour la ſoutenir, ſous peine d'anathême.

Enfin le ſilence même de M. Du Pin le trahit quelquefois, & ſert à aggraver les ſoupçons qu'il a fait naître. On lui a demandé pourquoi ayant *entrepris de faire* (5) *une Bibliotheque plus ample*

(4) *Trid. Seſſ.* 24. *Can.* 7. Si quis dixerit Eccleſiam errare, cum docuit & docet juxta Evangelicam & Apoſtolicam doctrinam, propter adulterium alterius conjugum matrimonii vinculum non poſſe diſſolvi, &c. anathema ſit.

(5) Preſ. du 1. T. de la Bibl. Eccl. page 10. il ajoûte page 22. que cette Bibliotheque contiendra plus de volumes ſur les matiéres Eccleſiaſtiques, que quelque amas de livres qu'on puiſſe faire ſur ce ſujet, parce qu'elle ne comprendra pas ſeulement les livres que nous avons, mais ceux qui ſont perdus.

& plus achevée que celles qui ont paru juſqu'icy, il avoit omis des monumens anciens auſſi édifians que ceux (6) des Actes des ſaints Martyrs ? Eſt-ce qu'encheriſſant ſur les lumieres de Joſeph Scaliger, qui en étoit enchanté ; ou du P. Ruynard, qui les a publiez & armez de preuves ; ou de ces ſçavans Jeſuites d'Anvers qui en ont fait la Critique : il comptoit aſſez peu ſur la fidelité de ces Actes ? Non ; il n'a oſé trancher le mot. *L'on n'en ſçait pas*, dit-il (7), *certainement les Auteurs ni les temps ; & la critique de ces ſortes de pieces demande une attention & une étude particuliere, &c.* C'eſt à dire, ou que M. Du

(6) Dom Petitdidier dans le 1. T. de ſes Remarques p. 5. donne plus d'étenduë à ſa demande, en comprenant ceux qui nous ont laiſſé par écrit les actes ou la paſſion des Saints.

(7) Réponſe aux Remarques, page 6. & ſuivantes.

Pin a oublié ſon deſſein dés l'entrée de ſon Ouvrage, ou qu'il l'a réformé, en prenant à tâche de n'articuler rien d'incertain, rien qui demandât quelque diſcuſſion à part. Or n'eſt-ce pas une illuſion, & ne diroit-on pas que ſon but n'eſt que d'élever ici une nuée de pouſſiere pour s'y cacher?

Mais laiſſons-le dans la nuée, & ne développons pas certains tours malins avec leſquels il avance des faits qui par contre-coup donnent atteinte aux dogmes. Il fait venir, par exemple, le culte des images d'une ſource » auſſi peu ſûre que l'ignorance » des ſimples (8), qui voyant les » Saints dépeints, ne pouvoient » s'empêcher de témoigner par des » ſignes exterieurs leur venera- » tion. Ainſi, dit-il, s'établit le

(8) Bibliot. Eccleſ. T. 5. dans l'Art. du 2. Concile de Nicée, page 49. & ſuiv. 1. Edit. de Paris.

culte

culte des Images, qui fut encore « fortifié par les miracles que l'on « leur attribua. De là vient qu'il « ajoûte qu'on ne pourroit pas « condamner d'heretiques, ceux « qui ne voudroient pas pratiquer « ce culte, ou parce que ce n'eſt « pas la pratique de leur Egliſe, ou « parce qu'ils craindroient qu'on « ne prît ces devoirs exterieurs « pour des adorations, ou enfin « parce qu'ils ne croiroient pas le « culte des Images aſſez bien au- « toriſé, voyant que pour le prou- « ver, on a employé un grand « nombre de fauſſes pieces, ou de « paſſages qui ne prouvent rien. «

Remarquons bien cette derniere raiſon, qui eſt le fruit de la Critique qu'il a exercée à toute rigueur ſur ce ſaint Concile. Preſque tout lui déplaît dans ce qu'on y diſcuta. Dès la ſeconde action, on lit les Lettres du Pape Adrien, où il établit le culte des

» Images ; mais ſelon M. Du Pin, ce grand Pape s'appuye *ſur quelques témoignages des Peres, qui ſont ou ſuppoſez, ou qui ne prouvent rien du tout, ou qui prouvent ſeulement l'uſage des Images, & ne montrent point qu'on leur eût rendu aucun culte.* La quatriéme Action, où le Patriarche Tharaſe rapporte les témoignages de l'Ecriture & des Saints, pour autoriſer le culte des Images, ne mécontente pas moins notre Critique, qui ne manque pas auſſi d'en montrer le faux ou le foible. Et quels airs de mépris lui voit-on affecter dans le cours (9) de cet examen? Ici, où il eſt parlé des Cherubins qui étoient ſur le Propitiatoire, il » laiſſe à juger ſi cette preuve eſt » bien concluante. Là c'eſt un paſ-

(9) Voyez l'abregé qu'il fait tant de cette Action du Concile que des ſuivantes, & la diſcuſſion des paſſages qui y ſont rapportez depuis la page 448. juſqu'à la 464. 1. Edit. de Paris.

ſage de S. Chryſoſtome, où il n'eſt « nullement parlé du culte public « des Images. On en allegue un « autre ſous le même nom, qui n'eſt « pas de ce Saint. Celui de ſaint « Gregoire de Nyſſe, ne prouve « pas beaucoup davantage. Il eſt « difficile de concevoir comment « on pourroit faire un argument « bien convaincant de ce qui eſt « rapporté par S. Gregoire de Na- « zianze. Plus bas on remarque « qu'Antipatre de Boſtre parle de « la ſtatuë que la femme guérie du « flux de ſang érigea à Jeſus-Chriſt; « mais cela ne prouve ni le culte « des Images, ni l'uſage commun « que l'on en faiſoit dans les Egli- « ſes. On apporte enſuite une piece « ſuppoſée, & fauſſement attribuée « à S. Athanaſe. Ce qui eſt tiré du « Pré Spirituel, contient une ré- « ponſe ſi outrée, que je ne crois « pas que perſonne voulût l'ap- « prouver. Les miracles rapportez «

» dans les Actes de S. Cosme & de
» S. Damien, seroient des preuves
» d'une devotion excessive pour les
» images des Saints, si l'autorité &
» l'antiquité de ces Actes étoient
» bien établies. Le passage qu'on cite
» sous le nom de S. Chrysostôme,
« tiré d'une Homelie sur le Lave-
» ment, est douteux; & quand il
» seroit veritable, il ne regarde
» point les images des Saints. Ceux
» de S. Athanase & de S. Basile,
» viennent encore moins au sujet,
» &c.

Supprimons par respect pour la Religion des Fidéles, un plus ample détail de Critique, sur les preuves alleguées dans ce saint Concile, & sauvons à nôtre Docteur l'ennui de nos remontrances, sur la liberté qu'il s'est donnée de les traiter si cavalierement. Il est vrai que le S. Esprit qui préside aux décisions de foy des Conciles universels, n'étend pas

ſa direction juſqu'au point de leur faire prononcer des oracles de Critique ; & que la ſûreté du dépôt miſe à part, il laiſſe agir humainement ces ſaintes aſſemblées, dans le choix des raiſons & des paſſages étrangers au dogme : mais cette conſideration ſuffit-elle pour mettre un Theologien en poſſeſſion d'exercer publiquement ſa Critique ſur ce qui ſera allegué en preuve par un Concile general, & de trouver à redire à ce qui y aura été approuvé ? Doit-il même balancer ſur le parti d'abjurer plûtôt la profeſſion de critique, que d'y ſignaler ſon audace aux dépens du reſpect qu'il doit à l'Egliſe ?

4°. A-t-on entrepris de pourſuivre juſqu'au bout certains procés d'éclat, où il ne s'agiſſoit pas de moins que de ſçavoir s'il valoit mieux adopter les imaginations creuſes d'un nouveau venu,

d'un Toland, d'un Becker, ou de quelque autre incrédule de profeſſion, que de ſe fier au raport de toute l'antiquité ? Combien de diſputes a-t-on omiſes, dont la diſcuſſion eût été d'un détail & d'un ſcandale énorme? Le ſeul M. Van-Dale a-t-il craint de mettre en œuvre toutes les reſſources de l'incrédulité, pour contredire la créance generale des demons, auteurs des oracles du paganiſme ? Entendons là-deſſus ſon ingenieux interprete, qui nous a preſenté dans une coupe d'or ce qu'avoit préparé cet empoiſonneur de medecin ; & ſans uſer de longues redites ſur un ſujet preſque épuiſé, ramaſſons quelques traits par leſquels il a combattu un ſentiment conſacré par la poſſeſſion de prés de deux mille ans. Il eſt bon d'y revenir pour achever de mettre au fait des excès de la Critique.

En premier lieu, la force de la preſcription l'a d'abord frapé; & le peu d'apparence que ſon Auteur eût ſeul apperçû ce qui avoit échapé aux recherches, & des Chrétiens les plus éclairez, & des Payens les plus intereſſez à ſe défendre de cette erreur. Mais pour ruiner ce préjugé, il en établit un autre. Quand il n'eſt « queſtion, dit-il (1), que de ſça- « voir ſi les oracles ont pû être un « jeu & un artifice des Prêtres « payens, où peut être la difficul- « té? Nous qui ſommes hommes, « ne ſçavons-nous pas bien juſqu'à « quel point d'autres hommes ont « pû être impoſteurs ou dupes? « On le ſçait; mais on ſçait encore mieux, que ce principe de défiance peut nous mener trop loin; & qu'avec un ſyſtême qui en accorde tant à la fourberie hu-

(1) Commencement de l'Hiſt. des Oracles, page 2. Edit. de Holl. 1701.

maine, & ſi peu aux artifices de Satan, on ſe porte naturellement à outrer l'incrédulité. En effet, dés qu'on comptera les oracles pour autant d'impoſtures, quel champ ouvert à des ſoupçons malins ? De quelle fraude ne croira-t-on pas capable l'humanité, ſi elle s'eſt fait un jeu d'immoler la vie des hommes (2) à une ſotte hypocriſie cachée ſous le nom d'Oracles ? Quoi, on aura fait paſſer ſous le glaive tant de têtes illuſtres, pour le ſeul plaiſir de fourber ; & cela ſans qu'aucune de ces malheureuſes victimes ſacrifiées à l'impoſture des Prêtres, ait parlé ni pouſſé un ſoupir libre avant que de tendre le col au boureau ? Quoi, des Prêtreſſes d'idoles qui auront contrefait les enragées ſur le trépié, auront

(2) Voyez la Rép. à l'Hiſt. des Oracles, 1. Partie, chap. 19. où l'on prouve ces ſacrifices des victimes humaines ordonnez par les Oracles.

obligé des meres à ſe laiſſer arracher de leur ſein leurs propres enfans, & à les voir égorger ſous leurs yeux, ſans qu'aucune ait oſé reclamer contre de viſibles fourberies ? Quoi, des nations entiéres, faute d'un moment d'attention, ſe ſeroient livrées à la fureur de quelques ſcelerats de Prêtres, qui auroient prononcé ſelon leur bon plaiſir, des oracles ou arrêts de morts ; & ce complot ſanguinaire auroit ſubſiſté pendant pluſieurs ſiécles, ſans que perſonne eût pû découvrir la fraude ? Quoi donc, ces hommes de ſang naiſſoient-ils ſeuls habiles à ſurprendre, & incapables d'être ſurpris ? N'y avoit-il parmi eux, ni indiſcretion qui pût trahir leur ſecret, ni remords qui dût l'arracher ? Que ne peut-on pas ſe figurer quand on ſuppoſe d'une part cette profondeur d'iniquité dans ceux qui préſi-

doient aux oracles ; & que de l'autre, on prête au genre humain cet excès de ſtupidité ? Parlons de ſang froid : à qui convenoient mieux de ſi ſanglantes tragedies, ordonnées par la religion des oracles, qu'à celui dont Jeſus-Chriſt a dit (3) *qu'il étoit homicide dés le commencement ?*

En ſecond lieu, la Critique preſſée par le conſentement general & des Hiſtoriens & des ſaints Peres, ſur le fait des oracles s'y eſt-elle rendue ? Point du tout. A quel tribunal a-t-elle donc oſé en appeller ? A celui de ſon bon ſens, préferable à tous les témoignages & de l'Hiſtoire profane, & de la Tradition de l'Egliſe. Ces Hiſtoriens, » a-t-elle dit (4), n'ont-ils été ni » paſſionnez, ni crédules, ni mal in-

(4) *Joan. cap. 8. v. 44.*
(4) Hiſt. des Oracles, 1. Diſſert. chap. 4. page 19.

ſtruits, ni negligens? Il faudroit « en trouver un qui eût été ſpecta- « teur de toutes choſes, indifferent « & appliqué. Que de Romans, « quel pyrrhoniſme, s'il faloit que chaque hiſtorien réünit ces qualitez? Eh qui ſçait ſi apres cela on ne ſiffleroit pas comme de vains Conteurs, ceux à qui on ne pouroit reprocher que d'avoir tranſmis ces faits à la poſterité? On a déja amené-là l'Epiſode de la dent d'or (5), qui vint à un enfant de Siléſie, & dont le myſtere étoit une feuïlle d'or qui y étoit appliquée bien proprement: l'impoſture ne fut découverte qu'aprés que les Horſtius, les Rullandus, les Horſteterus, les Libavius, eurent publié des Ouvrages ſur ce grand évenement. Or la dent d'or & les anciens oracles, même choſe: tout au moins ils ſe reſſemblent trop, pour n'être pas

(5) Là-même, deux pages auparavant.

confondus dans un même ridicule par une main habile à égayer de ſombres ſujets. Quel domage que la fourberie de la Baguette de Jacques Aimar n'eût pas été reconnuë déſlors? Cette piece incidente auroit bien tenu-là ſon coin; & quelle ſource de bonne plaiſanterie ſur nôtre ſote eſpece, qui va donner tête baiſſée dans tout ce qu'il y a (6) de merveilleux?

A l'égard des Peres, le poids de leur autorité eſt trop incommode pour le ſoutenir ſans s'en plaindre : auſſi n'y manque-t-on » pas. On a crû, dit-il (7), dans les » premiers ſiécles du Chriſtianiſ- » me, que les oracles étoient ren- » dus par des demons; il ne nous

(6) *Chap. 3. de la 1. Diſſ. p. 16.* Dans le Syſtême des Oracles rendus par les démons, il y a du merveilleux; & ſi l'on a un peu étudié l'eſprit humain, on ſçait, *dit M. de F.* quelle force le merveilleux a ſur lui.

(7) Diſſert. page 6.

en faut pas davantage pour le « croire aujourd'hui. Tout ce qu'ont « dit les Anciens, ſoit bon, ſoit mau- « vais, eſt ſujet à être bien répé- « té; & ce qu'ils n'ont pû eux-mê- « mes prouver par des raiſons ſuffi- « ſantes, ſe prouve à preſent par « leur autorité ſeule. Plus bas (8), « on les récuſe pour témoins, ſur « ce qu'ils n'ont pas toûjours exa- « miné d'aſſez prés ce qui leur ſem- « bloit favorable à la Religion; & « que l'ardeur avec laquelle ils « combattoient pour une ſi bonne « cauſe, ne leur laiſſoit pas toû- « jours la liberté de bien choiſir « leurs armes: qu'ainſi, ſi avec les « vrais titres de nôtre Religion, ils « nous en ont laiſſé d'autres qui « peuvent être ſuſpects, c'eſt à nous « à ne recevoir d'eux que ce qui « eſt legitime, &c. Admirable « moyen pour ſe décharger d'un joug qui peſe trop: mais mauvais

(8) Chap. 4. de la 1. Diſſ. page 21.

préjugé pour un paradoxe, qui ne peut s'établir que sur les ruines de l'ancienne Tradition.

En troisiéme lieu, c'est aussi pour effacer l'impression de ce préjugé, que la Critique s'est avisée d'un nouvel expedient. Car aprés avoir cherché en vain des partisans illustres à son opinion, sans avoir pû lui trouver qu'un petit nombre de Cyniques; elle a imaginé un secret pour donner à une autorité si mépriſable, un poids qui pût contrebalancer celle des Peres, l'emporter même sur eux. C'est, dit-elle (9), » que le témoignage de ceux qui » croyent une chose déja établie, » n'a point de force pour l'appuyer; » mais le témoignage de ceux qui » ne la croyent pas, a de la force » pour la détruire. Cela vient en » general, poursuit-elle, de ce que

(9) Chap. 8. de la 1. Diſſ. page 55. & ſuivantes.

r quiter une opinion com- «
ne, ou pour en recevoir une «
velle, il faut faire quelque «
ge de ſa raiſon, bon ou mau- »
; mais il n'eſt pas beſoin d'en «
e aucun pour rejeter une opi- «
n nouvelle, ou pour en pren- «
une qui eſt commune. Il «
: des forces pour reſiſter au «
rent, mais il n'en faut point «
r le ſuivre. Etrange principe, «
it on n'a point prévû qu'il re-
oit de plus étranges conſe-
nces, ſoit au profit des Athées,
it le petit nombre auroit plus
poids pour ébranler l'éxiſten-
de Dieu, que le conſentement
nations n'en a pour l'affer-
; ſoit en faveur de quelques
rtins qui pourroient préva-
ſur tout le monde Chrétien,
qu'ils en contrediroient la
ance ; ſoit contre l'autorité
genre humain, ou du grand
nbre qui ſeroit, ſujette à perdre

ſa force, dés qu'elle trouveroit quelque contradicteur, ce qui ruineroit ſans reſſource le plus ſûr axiome de la juriſprudence; ſoit enfin par rapport aux veritez fondées ſur l'experience des ſens, puis qu'avec cette régle il faudroit plûtôt croire à deux ou trois icteriques qui nient la blancheur, parce qu'ils voyent tout jaune, qu'aux yeux du reſte des hommes, qui s'accordent à démêler cette couleur & les autres.

Quant à l'uſage qu'on fait de ſa raiſon en refuſant de croire, on ſçait bien qu'on ne le fait ſouvent que pour s'affranchir d'une ſujetion contre laquelle l'eſprit né libre ſe révolte: au lieu qu'un incrédule trop content d'avoir pû ſecoüer un joug dur à ſon orgueïl, évite tout ce qui aideroit à l'y ramener; d'où vient que loin de chercher à éclaircir ſes doutes, il s'y endort exprés.

Mais

Mais quelque ridicule que ſoit « une penſée, dit la Critique (1), « il ne faut que trouver moyen de « la maintenir quelque temps ; la voilà qui devient commune, & « elle eſt ſuffiſamment prouvée. Oh « pour le coup voilà le comble du mépris. On croit le monde aſſez dupe pour ne plus meriter qu'on le menage. Vous voyez qu'on ſe fait fort de lui perſuader ſans lui crever les yeux, que *le Soleil ne fait pas le jour* Or qu'y a-t-il de plus inſultant que ce défi porté au genre humain, pour lui reprocher ſa crédulité?

En quatriéme lieu, comme ces traits ſatiriques ne détruiſent pas des faits avoüez, la Critique a eſſayé de développer & de démontrer pied à pied tous les reſſorts de la fourberie des oracles, aprés avoir rangé toutes les machines dont elle préſume que les Prêtres

(1) Chap. 11. de la 1. Diſſ. page 71.

s'étoient ſervis pour impoſer aux yeux. On croiroit ſur la montre des préparatifs qu'on étale ici, qu'un Antiquaire auſſi profond que M. Van-Dale va ouvrir & creuſer cent riches veines, d'où il rapportera des tréſors qui ſeront ſur le compte des Prêtres Payens; mais non : cet endroit qui a dû coûter le plus de travail, fait le moins d'honneur, parce qu'il n'y paroît qu'un effort d'imagination qui s'eſt épuiſée en conjectures; & que tout ſemble s'y réduire à une hypotheſe, où, comme en Phyſique, on explique avec le moins d'inconvenient qu'on peut, les phenomenes ſelon les loix d'un certain Méchaniſme. Tandis donc que les Peres & nous tous auſſi peu habiles qu'eux, ce qui eſt tout dire, nous croyons remarquer l'operation du diable dans certains oracles atteſtez par des nuées de té-

moins, M. Van-Dale vient avec le flambeau de ſa Critique, nous éclairer dans nos tenebres, & démêler les envelopes dont ſe couvroit la fraude des hommes. Rien n'y eſt omis. Il nous marque la carte à la main, tous les lieux célébres par les oracles, la Béotie (2) ſur tout, pays montagneux, plein d'antres & de cavernes. Remarquez bien, dit-on, que « les Béotiens étoient en réputa- « tion d'être les plus ſotes gens du « monde; c'étoit-là un bon pays « pour les oracles, des ſots & des « cavernes: dans ces ſanctuaires té- « nébreux, étoient cachées toutes « les machines des Prêtres. Par mal- « heur ces machines ne ſont placées-là que pour réaliſer la chimere des ſtatuës parlantes, mais qu'importe? On diſtingue enſuite les jours d'oracles, comme ſi l'on ſçavoit que le calcul en fût dreſſé

(2) Chap. 12. de la même Diſſ. page 74.

dans quelque Almanac du vieux temps. Les Prêtres, dit-on (3), marquoient à leur gré certains jours, où il n'étoit pas permis de conſulter l'oracle : cela avoit un air myſterieux, ce qui étoit déja beaucoup. De toutes les eſpeces d'oracles, aucune (4) n'échape, ſoit qu'on les rendît de vive voix, ou par billets cachetez, ou en ſonges, ou par les ſorts. N'oublions pas qu'il ſe trouvoit dans tous les temples un peu conſiderables, gens qui ſçavoient par cœur tous les miracles qui s'y étoient faits, & qu'on caracteriſe ici ces menus Officiers des temples d'idoles, ſous les noms d'*Antiquaires pareils à ceux qui vivent aujourd'hui de ce métier en Italie.* Qu'on y fait retentir les voutes du ſanctuaire, de cris qui impri-

(3) Chap. 13. page 80.
(4) Voyez depuis le chap. 12. juſqu'au 18. de la 1. Diſſ.

moient de la terreur. Qu'on imagine que peut-être les trompettes qui multiplient le ſon, n'étoient pas alors inconnuës ; & que le Chevalier Morland n'a fait qu'en renouveller le ſecret. Qu'on prête aux Prêtres l'admirable fineſſe de décacheter les Lettres pour ſçavoir qu'y répondre, & de faire dormir ceux qui conſultoient l'Oracle ſur des peaux de victimes, qui pouvoient être frotées de quelque drogue qui fît effet ſur le cerveau : moyen infaillible de remplir l'eſprit d'idées propres à faire avoir des ſonges, &c.

En verité, quand on auroit pris à tâche d'imaginer des conjectures propres à être tournées en plaiſanteries, pouvoit-on y mieux réüſſir, que par le détail de celles qu'a fournies M. Van-Dale ? Cependant, comme s'il y avoit du ſuperflu dans les ſoins que pre-

noient les Prêtres Payens pour cacher leur jeu ; ſon interprete » ajoûte, que de la maniere dont » ces peuples étoient faits, c'étoit » leur faire trop d'honneur de » les fourber avec quelque pré- » caution. Paſſe qu'on diſe qu'il s'eſt trouvé des impoſteurs, qui pour joüir quelquefois de la ſotiſe des peuples, ont pû ſuppoſer des oracles & y réüſſir ; mais s'enſuit-il de là, que tout ce qui s'eſt dit & fait de ſurprenant en ce genre ſous les yeux de toute l'antiquité, ne ſoit qu'une pure colluſion ? Par quelle régle de bonne dialectique, concluroit-on ainſi du particulier au general ?

Mais qu'il nous ſoit permis pour la juſtification de ce Roman des Oracles, de dire qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre, ni au ſerieux, ce que l'Auteur en a débité : ce ſeroit

mal connoître ſes manieres d'établir ingenieuſemeut le faux comme le vrai. On n'a qu'à ſe ſouvenir de ſes *nouveaux dialogues des Morts*, ſi ſpirituellement écrits, & comparables à ceux de Lucien, tant pour la fineſſe des railleries, que pour la liberté des maximes. Que ſont-ils, à les bien définir, qu'un enchaînement de paradoxes, où l'on eſt ſurpris de voir les perſonages les plus comiques ſi bien aſſortis avec les plus graves, & la diſtribution des roles ſi bizarement faite, que tout ce qu'il y a de mieux penſé eſt mis à la bouche des Acteurs les plus mépriſables. Mêmes tours ébloüiſſans que dans l'affaire des oracles: mêmes préſervatifs contre de prétenduës erreurs populaires: même dégagement de contrainte ſur certaines delicateſſes qui ſemble-

roient tenir du ſcrupule : même panchant pour tout ce qui ſurprend, & qui plaît par le contraſte. C'eſt peu qu'un Critique tel qu'Eraſme, y combatte de réputation avec Charles-Quint, & l'emporte ſur lui : qu'un Pedant ſatyrique, tel que l'Aretin, y faſſe des leçons à Auguſte ſur la fauſſeté des loüanges ; qu'un ſale, mais ingenieux libertin, tel que Marot, y prenne le pas ſans façon ſur Seneque, & donne du ridicule à ſa morale ; le prêche même, tant il eſt là homme de bien : que Platon, le divin Platon n'ait que des niaiſeries ou des groſſieretez à dire ſur l'amour, & qu'il faille que Marguerite d'Ecoſſe le raméne à l'idée du beau, entant que dégagée de la matiére : qu'un vieux débauché de Poëte, tel qu'Anacréon, y faſſe taire avec une chanſon

le

le Prince des Philoſophes, & le mettre par ce bel argument dans un ſac plus ridicule que celui où Scapin s'envelope. On y voit encore une Courtiſane Phrinée préférer ſes honteuſes conquêtes, à celles d'Alexandre le Grand, & en ſortir à ſon honneur. On y voit qu'Agnès Sorel, maîtreſſe de Charles VII. a plus de part à la délivrance du Royaume de la tyrannie des Anglois, que n'en a euë la Pucelle d'Orleans, avec toute ſa valeur & ſes ſuccès, qui tiennent ſi fort du miracle. On y entend comparer à la poſſibilité du grand œuvre, celle de la fidelité conjugale, avec cette reſtriction pourtant que le grand œuvre n'eſt pas aſſez impoſſible pour entrer dans cette comparaiſon. Il eſt vrai qu'enfin on y réduit le vice à certaines bornes, mais qui ſûrement ne le mettent pas trop à

l'étroit : car Phrinée devenuë plus ſage aux enfers, paſſe condamnation ſur l'excès de ſes déreglemens. Si je n'avois eu, dit-elle (5), » que deux ou trois galanteries » tout au plus, cela étoit dans l'ordre, & il n'y avoit rien à redire ; » mais d'en avoir aſſez pour rebâtir les murailles de Thebes, c'étoit aller beaucoup plus loin qu'il » ne faloit. Ces Leçons, comme on voit, n'ont rien de deſeſpeperant. Quel regret, qu'un ſi bel eſprit ait laiſſé des monumens ſi durables de ſa jeuneſſe litteraire ; & qu'au lieu de conſacrer d'abord une plume ſi élégante à l'avancement des ſciences, il ait choiſi pour ſes modeles deux Auteurs, tels que Lucien & Van-Dale !

Il ne nous reprochera pas du

(5) Voyez la Critique des Dialogues des Morts, compoſée par M. D. F. ſous le titre de *Jugement de Pluton.*

moins que nous lui imputions à tort les paroles qu'il a miſes à la bouche des perſonnages qu'il introduit ſur la Scene. Car qui l'obligeoit de ſe charger de la compoſition de pareils rôles, pour en réjoüir le beau monde? Où eſt l'Ecrivain qui n'eût en main ce ſecret, pour faire paſſer ſes ſentimens licentieux, à la faveur d'une ſemblable fiction? Voilà une belle reſſource préparée contre le ſcandale des Fidéles. La vraye excuſe ſeroit celle qu'il allegue (6) ailleurs : *J'ai compoſé, & puis j'ai penſé; & à la honte de la raiſon, c'eſt ce qui arrive le plus communément.* Ajoûtons que c'eſt un malheur trop ordinaire aux plus heureux genies pour les Lettres, de ſe livrer d'abord à une vaine curioſité qui les jette dans toute ſorte de lectures, & d'aimer les routes nouvelles qui les

(6) Diſcours ſur la nature de l'Eglogue.

ſeparent de la foule; de n'examiner ſur tout que d'un œil malin, les objets qui les aſſujetiſſent trop, comme ceux de la Religion : d'où il arrive qu'ils ne recueïllent ſouvent pour premier fruit de leur application, qu'un amas de doutes, dont le ſimple peuple & les Sçavans conſommez ſont exempts. C'eſt en ce ſens, qu'une douce ignorance vaut ſouvent mieux que des demi-ſciences, qui enflent en rempliſſant de difficultez qu'on ne peut reſoudre.

5°. S'eſt-on attaché à particulariſer d'autres innovations, dont l'eſprit de critique s'eſt rendu coupable, par rapport à divers reglemens de l'Egliſe, qu'il s'eſt émancipé à condamner. A-t-on noté la multitude de ces faux ſçavans, qui ſe croyant plus ſages que l'Epouſe de Jeſus-Chriſt, ſe ſont ingerez à changer des rits

qu'elle a conſacrez ; & cela ſous prétexte que l'ancien uſage a été fort different de la pratique moderne. C'eſt par ce principe d'admiration pour les premiers ſiécles, & de mépris pour les derniers, que des eſprits outrez n'ont crû trouver qu'abus dans l'adminiſtration préſente de la pénitence & de l'Euchariſtie. C'eſt par le même eſprit, que des Rubriquaires ont oſé attenter ſur le ſecret du Canon de la Meſſe, & s'efforcer d'en introduire la récitation à voix haute & intelligible, parce qu'ils ont pris pour une diſcipline moderne (7), celle

(7) Dom Claude de Vert, dans ſon Explication des Cérémonies de la Meſſe, chap. 4. Sect. 1. entre dans une longue diſcuſſion, qui tend à établir que le Canon de la Meſſe s'étant autrefois dit à voix haute, devroit encore ſe dire ainſi. Page 315. il dit, que ſi aujourd'hui à la « Secrete & au Canon, le Prêtre vient quelque- « fois à ſi fort baiſſer la voix, qu'elle n'eſt plus « même entenduë de perſonne ; ce n'eſt pas que « peut-être ces prieres ne duſſent être prononcées «

de le reciter à voix baſſe : comme ſi un uſage réglé par l'Egliſe en ces derniers temps, n'émanoit pas de la même autorité qui rendoit ſi reſpectable la pratique des premiers ſiécles : comme s'il étoit permis d'ignorer ou de mépriſer l'anathême lancé par le Concile de Trente (8), contre ceux *qui improuvent le rit de prononcer à*

„ d'une voix intelligible, & que de même elle „ ne l'ayent en effet été autrefois comme tout le „ reſte, puiſqu'on ne parle guere que pour ſe „ faire entendre : c'eſt le premier but de la pa„ role ; & que d'ailleurs il convient que ce que „ le Prêtre dit dans une action qui lui eſt com„ mune avec le peuple, il le diſe d'une voix à „ pouvoir être ouï de tout le monde, &c. A la „ page 320. il ajoûte que ce qui ſemble avoir „ fait paſſer en rubrique cette récitation à voix „ inintelligible, eſt le *ſecretò* que quelques Ru„ bricaires modernes ſurpris & déterminez par „ l'uſage où ils trouvoient ſur cela la pluſpart „ des Prêtres, ſe ſont permis de ſubſtituer, &c. Il alloit bien plus loin dans la page 335. & ſuiv. où il a falu mettre des cartons.

(8) *Trid. Seſſ.* 22. *Can.* 9. Si quis dixerit Eccleſiæ Romanæ ritum quo ſubmiſſa voce pars Canonis & verba conſecrationis proferuntur, damnandum eſſe, anathema ſit.

voix baſſe le Canon : ou qu'il y eût là-deſſus d'autre guide à ſuivre, que la pratique établie & avoüée de l'Egliſe.

Mais 1°. ces Meſſieurs diſent qu'ils ont pour garand de leur uſage (9), celui des Peres Grecs & Latins ; & ce qui eſt de plus, la parole de S. Paul (1), qui dit *qu'à moins que d'entendre ce que vous dites, le peuple n'y peut répondre Amen.* D'où ils concluënt que les aſſiſtans ont droit d'entendre le Canon, & les Prêtres une obligation étroite de le prononcer intelligiblement. Voilà comme ils remettent ſur pied des objections qu'on a cent fois repouſſées, & qui prouveroient auſſi-bien la néceſſité de célébrer

(9) Lettre ſur les *Amen* du nouveau Miſſel de Meaux 1710. A-t-on ſi grand tort de parler & d'agir comme les ſaints Peres Grecs & Latins. Nous n'avons fait qu'imiter S. Paul même, &c.

(1) 1. *Ad Corinth. cap.* 14. *v.* 16.

en langue vulgaire, qu'à voix haute. Mais combien s'écartent-ils du droit ſens ? Car à l'égard des Peres, quelle autre loy ont-ils preſcrite, que celle de ſe conformer à la diſcipline regnante dans l'Egliſe, ſans ſouffrir qu'aucun particulier y dérogeât de ſon chef, ſous ombre de réforme ? On excluoit autrefois de la préſence des ſaints Myſteres, les indignes qu'on y admet préſentement. Qu'a fait l'Egliſe, pour conſerver quelque veſtige de cette expulſion des indignes, & du ſecret des myſteres (2) ? Elle a ordonné la récitation ſecrete du Canon, qui ſert à retracer le ſilence de l'Egliſe primitive. Mais d'autre part, pour ne pas fruſtrer les Fidéles du fruit des prieres édifiantes dont le Canon eſt rem-

(2) Voyez ſur cela le docte Ouvrage de M. l'Abbé de Vallemont, *Du ſecret des Myſteres*, 1. Part. chap. 9, & 10.

pli, quel ſoin n'a-t-elle pas pris de les en faire inſtruire ? Au reſte, quand Saint Paul reprend ceux qui dans les aſſemblées affectoient de parler un langage inconnu au peuple, il ne s'agiſſoit pas des paroles de la Liturgie, mais de certains Cantiques qu'apportoient ceux qui avoient le don des Langues, & où le ſimple peuple n'entendoit rien. *Tous* en effet *ſont-ils Docteurs*, dit (3) l'Apôtre ?

2°. Quand ces Rubricaires ajoûtent (4) que le peuple doit « ſçavoir neceſſairement ce qu'il « ratifie, connoître ce qu'il ap- « prouve, être informé de ce qu'il « fait, & de quoi il eſt caution : & « que les Fidéles ne ſe ſeroient « peut-être jamais aviſez autrefois «

(3) 1. *Ad Cor. cap.* 12. *v.* 29. Nunquid omnes Doctores ?

(4) Explic. des Cérem. de la Meſſe, chap. 4. p. 357.

» d'adopter une priére qu'ils n'au-
» roient point oüie, ni de prêter
» leur voix & leur nom, ſans ſça-
» voir à quoi ils ſe fuſſent enga-
» gez, ce qu'ils garantiſſoient, &
» ce que le Prêtre demandoit pour
» eux, &c. Il eſt aiſé de répondre avec le Cardinal du Perron (5) que l'autorité de l'Egliſe eſt une ſuffiſante caution, pour s'en rapporter à ſa bonne foy ſans craindre de ſa part ni illuſion ni ſurpriſe. En combien d'autres occaſions faut-il ſe jetter entre les bras d'une mere ſi tendre, & ſe conduire par ſes lumieres, ſans égard aux fauſſes lueurs d'une Critique temeraire ? Ne diſons rien des raiſons baſſes & populaires que ces menus obſervateurs nous ont vantées comme d'heureuſes découvertes ſur les cérémonies de la Meſſe. La belle érudition de

(5) Rép. au Roy de la G. Bretagne, page 1079.

ſçavoir (6) que le manipule étoit originairement un linge à ſe moucher & à s'eſſuyer : que ſelon ſaint Thomas, on encenſe les Autels pour chaſſer les mauvaiſes odeurs ; & que le Prêtre, à l'exemple du Sauveur, met de l'eau dans le vin pour le tremper, conformement à l'uſage de la Paleſtine, où le vin eſt fumeux, & le climat chaux : qu'on offre, ſelon d'autres, l'Hoſtie avant le Calice, parce que le manger va avant le boire, &c. Ce n'eſt pas qu'on approuve ſans choix, les raiſons pieuſes & myſtiques imaginées par d'autres (7), qui ont trouvé du myſtere juſques ſur les tuiles ou ardoiſes, dont on couvre les Egliſes, pour les défendre des injures de l'air, ou juſques ſur le

(6) Voyez la Pref. de l'Explicat. des Cérem. de la Meſſe, page 22.

(7) *Durant. Rat. div. Off. L. 1. cap. 1. num.* 22.

coq qui ſert de giroüette, pour marquer de quel côté le vent ſoufle.

On n'a garde de recevoir ſous le nom de myſteres de l'Egliſe, les inventions d'un eſprit qui s'égare dans de devotes rêveries; & quelque ſpirituellement qu'on ait pû tourner certaines raiſons de convenance, on ne s'en paye pas quand on peut remonter aux ſources des deſſeins qu'a eu l'Egliſe. Il y a entre ces deux écueïls, un milieu à tenir, qui eſt de développer tellement l'eſprit & la lettre de ces cérémonies, qu'on faſſe voir la profonde ſageſſe de l'Egliſe qui les a inſtituées.

Mais bornons-là ce détail, qui certainement ne finiroit point, ſi on le pouſſoit auſſi loin qu'il peut aller. Le peu d'exemples qu'on a choiſis entre mille ſuffiſent, ou rien ne ſuffit. On peut même dire que ſi les Apologiſtes d'une Cri-

tique licentieuſe, ſçavoient rendre juſtice auſſi-bien aux imperfections, qu'aux talens de leurs heros, ils devroient pardonner ce qu'on a dit contre l'irreligion de tant d'écrits, en faveur de ce qu'on a ſupprimé contre l'aigreur de tant d'autres. Car il n'y eut jamais de plus grands maîtres que les Critiques en l'art d'injurier; & on entend ſi diſtinctement ce langage de la paſſion dans tout ce qu'ont laiſſé les deux Scaligers, Gruter, Scioppius, Saumaiſe & leurs pareils, qu'il n'eſt pas poſſible de s'y méprendre. On les voit ſur l'étimologie d'un mot, ſur la difference d'une date, ſur la legende d'une medaille, ſe donner des démentis en forme; réveiller de vieilles querelles, en faire naître de nouvelles; & de la conteſtation d'un droit ou d'un fait tres-indifferent, en venir à des perſonalitez tres-odieuſes. En

ſorte qu'il ſemble que cette mauvaiſe coûtume d'invectiver contre quiconque n'eſt pas de nôtre avis, ſoit paſſée des anciens Sophiſtes Grecs (8) à ces modernes querelleurs. Où un ſimple expoſé ſuffiroit ſelon les régles de la verité & de la charité, vous n'entendez qu'éxagerations de gens déterminez à ſe contredire. Ils craindroient, ce ſemble, de perdre l'heureux prétexte de ſe prendre aux cheveux, s'ils laiſſoient appercevoir que leurs démêlez ne roulent que ſur des mal entendus. Mais ce qui eſt incompréhenſible, c'eſt qu'aprés avoir aiguiſé & lancé tous les traits de la ſatire, pour mieux ſe percer, ils proteſtent des deux parts, que le ſeul interêt de la verité les a

(8) *Cic. L. 2. de finibus Bonorum & Malorum.* Sic iſta in Græcorum levitate perverſitas qui maledictis inſectantur eos à quibus de veritate diſſentiunt.

fait agir, & nullement la paſſion. S'ils s'étoient paſſionnez, qu'auroient-ils fait de pis? Se ſeroient-ils poignardez?

Certainement les Lecteurs de la meilleure volonté n'ont qu'un ſecret pour couvrir l'irregularité de cette conduite: c'eſt de ſuppoſer que ces Critiques accoûtumez à écouter ſans défiance leurs propres préventions, s'aveuglent enfin ſur leur animoſité; ou de croire que c'eſt un chef-d'œuvre des maîtres de l'art, de ſçavoir allier tout le fond de la charité, avec des dehors qui marquent tant d'antipathie.

III. PART. où l'on va au devant des préjugez des Lecteurs.

Il ne reſte plus qu'à prendre par raport aux Lecteurs, certaines précautions, dont le ſuccès dépend bien plus de leurs diſpoſitions, que de nos ſoins. On ne prétend ni leur demander qu'ils ſe garantiſſent de tout préjugé, pour mieux ſe remplir des nô-

tres ; ni leur préſenter une cauſe toute défigurée, pour les en rendre juges ſur un faux expoſé ; ni les amener à nôtre avis par de mauvais moyens, pour nous prévaloir d'un gain de cauſe obtenu par ſurpriſe. La liberté dont ils joüiſſent eſt un droit inalienable. Mais comme il eſt triſte de plaider devant des Juges mal prévenus ; & qu'en effet les préventions décident ſouvent du fond des procès ; on voudroit lever quelques obſtacles, qui en ſe jettant mal à propos à la traverſe, pourroient s'oppoſer ou nuire au ſuccès de celui-ci.

Premier obſtacle. Des Lecteurs bien perſuadez des grands fruits de la Critique, croiront qu'en la reſſerrant de trop prés, on s'expoſe à priver les ſciences d'un grand avantage, & la Religion d'un bon ſecours : qu'ainſi il valoit mieux exceder en menage-

mens,

mens, qu'en reproches à cet égard. Mais vaine terreur. Car 1°. ce qu'on a repris d'abuſif dans un art ſi eſtimable, ne tend ni à en décrier l'uſage, ni à en effacer le merite, mais à perfectionner l'un & l'autre. Une Critique exacte, qui dans l'étenduë des choſes que Dieu a abandonnées à ſes recherches, peſe & examine tout avec juſtice, eſt un bien public, par raport au diſcernement de la verité des faits, & ſert de préſervatif contre les fables. On ſçait de quoi on eſt redevable à tant de grands genies, qui s'étant appliquez à étudier les Langues mortes, & à déterrer les précieux reſtes de l'antiquité profane & ſacrée, ont ſauvé du naufrage tant de rares monumens de Rome, & de la Grece, tant Payenne que Chrétienne. On ſçait que dans le milieu du quinziéme ſiécle, d'illuſtres Grecs fugitifs ra-

menerent en Europe le goût des ſciences, & repeuplerent le monde de Sçavans, en récompenſe de l'azile qu'ils trouverent en Italie & en France, contre la barbarie Mahometane. Cette époque de la renaiſſance de la Critique, a été déja remarquée; mais le bonheur de ſes progrés n'a pas toûjours répondu à l'éclat de ſes commencemens; parce qu'une ſaine Critique étant comme la fleur de l'eſprit & du bon goût, ç'a été un don réſervé à tres-peu de perſonnes d'y exceller, & un malheur trop commun d'en gâter le métier, d'où eſt venuë la néceſſité d'y établir une réforme.

2°. Pour ce qui regarde les voyes d'accommodement dont on voudroit qu'on fût convenu avec les Critiques; une courte reflexion en va démontrer les inconveniens. Croit-on de bonne foy que la profeſſion de Critique diſpenſe

de celle de Chrétien, ou qu'elle défende de ramener aux principes du Chriſtianiſme, ceux qui s'en éloignent? Croit-on que pour quiconque exerce cet art, tout conſiſte à s'être bien appliqué à l'intelligence des Langues, pour s'en aider à découvrir les ſens du Texte original de la Bible; à s'être perfectionné dans l'uſage de conferer des exemplaires, pour verifier les Ouvrages des Peres, ou pour reſtituer des paſſages tronquez, tranſpoſez, confus; à fixer des dates pour corriger des Anacroniſmes: en un mot, à prononcer indépendamment de tout principe de Chriſtianiſme, ſur les difficultez de l'Ecriture & de la Tradition? Certainement on ne pourroit guéres s'imaginer de plus funeſtes ſources d'erreurs, que ce prétendu dégagement de préjugez, ou que cette neutralité ſur le fait de la Religion. Diſons plus, ſi l'inat-

tention à tout ce qui eſt décidé par l'Egliſe, étoit un degré pour parvenir au rang de bon Critique, il faudroit donc que la qualité de Chrétien fût un titre à rendre la Critique récuſable, ou tres-ſuſpecte de partialité dans ſes jugemens. D'où s'enſuivroit l'obligation d'éteindre ou de mettre ſous le boiſſeau cette lumiere de la foy, pour ne plus ſe guider que par une raiſon ſouvent aveugle, toûjours ſujette à s'égarer. Or à quels abiſmes cela ne conduiroit-il pas ? 3°. La notorieté, l'importance & la multitude des abus qu'on a manifeſtez, font aſſez voir que des expreſſions trop radoucies ne convenoient pas à la griéveté du mal. On a vû à quels excès la vanité jointe à une curioſité indiſcrete, s'étoit portée dans le maniment de la Critique. Si tout s'étoit réduit à courre aprés des chime-

res, ou à bâtir des ſyſtêmes en l'air, on ne s'y ſeroit pas arrêté: mais que n'a-t-on pas fait pour ébranler les fondemens de la foy, ſous prétexte de ruiner une ſotte crédulité? Quel penchant n'a-t-on pas témoigné pour tout ce qui reſſent le libertinage de l'eſprit? Dès qu'on a donné la moindre priſe aux profanes, en appuyant quelque fauſſe tradition, avec quel empreſſement les Critiques en ont-ils profité, pour rendre tout ſuſpect, & ſe faire un faux honneur du mépris de la vraye Religion?

Mais eſt-il permis, dit-on, de tant invectiver contre la Critique, quand on ne ſeroit redevable à ſes ſoins, que du ſeul avantage d'avoir détrompé des chimeres de l'école, & banni à jamais ces diſputes abſtraites, dont on ne tire parti qu'à la pointe du raiſonnement, pour ramener

aux vrayes ſources de l'Ecriture & de la Tradition ? Devroit-on tourner en poiſon, tant de recherches innocentes & utiles par elles-mêmes, à cauſe des ſuites fâcheuſes qui ont pû en reſulter par accident ? Un reſpect aveugle, dit M. Fleuri (9), » ne convient qu'aux fauſſes religions, fondées ſur des fables & » des ſuperſtitions : la vraye Religion ſera toûjours d'autant plus » reſpectée, qu'elle ſera mieux connuë. Qui empêche enfin, dit » Photius (1), de choiſir ce qui eſt » utile, & de paſſer le reſte ? Il y a ici du vrai & du faux. Faiſons-en le diſcernement. Quant au premier Article, je ne ſçai, dit » M. Abadie (2), pourquoi dans ces » derniers temps on s'eſt dechaîné

(9) Diſcours ſur l'Hiſtoire Eccleſ. Tome 3.
(1) *Phot. Bibl. Cod.* 97.
(3) Traité de la Divinité de Jeſus-Chriſt, Sect. 6. chap. 8. page 492. Edit. de Roterdam 1690.

contre la Metaphyſique, pendant « que d'un autre côté on fait ce « qu'on peut pour accréditer la « Critique: car ſi l'on veut confon- « dre l'uſage avec l'abus, il eſt cer- « tain que la Critique peut être une « voye d'erreur, d'illuſion & d'éga- « rement, pour le moins autant que « la Metaphyſique. L'experience « en effet des mauvais partis qu'on y a pris ſur des veritez capitales, ne ſe prouve que trop. C'eſt donc à faux qu'on vante tant le flambeau de la Critique, par oppoſition aux ténébres de la Scholaſtique.

Pour ce qu'on ajoûte en faveur des recherches de cet art, on devroit ſe ſouvenir, & de la ſobrieté recommandée par Saint Paul; & de l'application des Peres à réprimer les eſprits curieux & remuans; & de la multitude d'erreurs nées de cette intemperance. Au ſurplus, on ſçait que nô-

tre Religion gagne à être tout enſemble, & expoſée au grand jour, & examinée de prés. Auſſi de quoi on ſe plaint, ce n'eſt pas que les Critiques en ayent trop ſçû, mais qu'en ſçachant aſſez peu, ils ayent blaſphêmé ce qu'ils ignoroient; & qu'au lieu de ſe défier generalement de tout ce qui a l'air d'impieté & de paradoxe, ils ayent pouſſé là-deſſus leur crédulité juſqu'à faire pitié, à quiconque y réflechit de ſang froid.

Second obſtacle de la part des Lecteurs. Il s'en trouvera qui, aſſez informez des abus de la Critique, mais peu touchez des pertes de la Religion, ſe plaindront de ce qu'on a laſſé leur attention ſur un ſujet trop attriſtant: au lieu de la réveiller par l'agrément d'un grand nombre de queſtions auſſi amuſantes qu'inſtructives. Mais voudroient-

ils

ils donc que ſans s'inquieter de la créance des Fidéles qu'on a miſe en péril, on ne ſongeât qu'à contenter la curioſité des gens de Lettres qui a de grands vuides à remplir? Nous conſeilleroient-ils de quiter tout pour nous enfoncer dans les ſiécles reculez, où il n'y a que des non-valeurs, que des viſions à placer à l'aiſe, que des ſyſtêmes à bâtir ſur le cahos? Trouveroient-ils bon qu'on allât vetiller ſur des mots, ſe battre ſur le ſens d'une phraſe, ſe faire un nouveau jour dans les ténébres de l'ancienne Chronologie, tenter d'autres découvertes dans le pays enchanté des fâbles?

Mais encore, qu'appellent-ils queſtions curieuſes, dont ils ſouhaiteroient qu'on les régalât? Sont-ce celles de Scaliger & de Cardan, qui diſputoient entre eux, ſi un Chevreau a autant de

poils qu'un Bouc ? Sont-ce des differens auſſi ſerieux que ceux de l'ordre des mois Attiques, ou que la forme des habits des Macedoniens, qui ont fait ſuer les Juſtes-Lipſes, les Saumaiſes, les Caſaubons ? Eſt-ce de diſcuter avec Baudoüin, ſi Dieu qui fit des habits à Adam & à Eve, ne leur fit pas des ſouliers, de peur qu'ils ne ſe bleſſaſſent les pieds en marchant ſur les épines que produiſit la terre maudite de Dieu ? Eſt-ce de démêler avec les le Fevre, les le Moine, les Scaligers, ce que ſignifioit le jurement *Per Anchialum*, & d'où venoit la fantaiſie qu'eurent les Payens d'accuſer les Juifs d'adorer la tête d'un Aſne ? Où nous menent cent autres points de Critique, dont on ſurcharge tant de Livres ? A peine a-t-on pû encore remarquer quelques fruits de pluſieurs diſputes plus graves:

ſçavoir ſi de toutes les Langues, la Caldaïque eſt la plus ancienne, ou ſi l'Hebraïque eſt ſon aînée : ſi ce n'eſt que depuis Saint Jerôme, que la Maſſore & les points voyels de l'Hebreu ont été inventez par les Juifs de Tiberiade, &c.

Que ſeroit-ce, ſi par complaiſance pour ces Critiques, il faloit s'occuper à recueïllir les rêveries des Rabins ; & ſe gâter l'eſprit par une eſpece de commerce avec des gens ſi peu ſenſez ? Que ſeroit-ce, ſi l'on étoit réduit à ſe conſumer ſur cent queſtions de nul uſage, pour contenter le goût d'une autre ſecte de Sçavans, qui s'extaſient ſur la reſtitution d'un mauvais paſſage de Plaute, ſur le déchifrement d'une medaille Grecque, ou Samaritaine, juſques-là peu connuë, ou mal expliquée ; ſur la découverte d'un vieux manuſcrit, ou

d'une nouvelle conjecture qui n'importent en rien ? En verité on ne comprend pas comment tant de diſputes élevées ſur des fonds ſi peu ſûrs, n'ont pas abouti & à décrier de pareils Sçavans, & à dégoûter de leur ſcience, ceux qui vont au ſolide. Mais c'eſt qu'on *a attaché l'idée de ſçavant à des connoiſſances vaines & infructueuſes*, dit (3) l'Auteur de la Recherche de la Verité. De là tant de gros volumes remplis d'impertinences Rabiniques, & d'un étalage de ſcience qui ne tend qu'à prouver qu'on a beaucoup lû & peu médité. De là tant d'Auteurs auſſi féconds en citations, que ſteriles en raiſonnemens : gens dont l'eſprit s'eſt borné à apprendre ce qu'il étoit auſſi honnête d'ignorer, que de ſçavoir, & dont la ſcience s'eſt au-

(3) Liv. 4. chap. 8. 4. Edit. de Paris, in 4. page 256.

tant étenduë en long & en large, qu'elle a peu pris en profondeur. S'ils liſent l'Ecriture ſainte, « dit (4) le même Ecrivain, ce n'eſt « pas pour y apprendre la religion « & la pieté: les points de chro- « nologie, de geographie, & les « difficultez de grammaire les oc- « cupent tout entiers. Les ani- « maux de leur pays leur ſont peu « connus; & ils ne craindront pas « d'employer pluſieurs années à « compoſer de grands volumes ſur « les animaux de la Bible, pour pa- « roître avoir mieux deviné que les « autres, ce que ſignifient des ter- « mes inconnus. Un tel livre fait « les délices de ſon Auteur & des « Sçavans qui le liſent, parce qu'é- « tant tout couſu de paſſages Grecs, « Hebreux, Arabes, &c. de cita- « tions de Rabins, & d'autres Au- «

(4) La-même, quelques lignes plus bas, & dans la page ſuivante.

» teurs obſcurs & extraordinaires, » il ſatisfait la vanité de ſon auteur, » & la ſotte curioſité de ceux qui « le liſent. Il eſt vrai que la con- » noiſſance de toutes ces choſes, » pourſuit-il, eſt appellée ſcience, » érudition, doctrine : l'uſage l'a » voulu ; mais il y a une ſcience qui » n'eſt que folie & que ſottiſe, ſelon » l'Ecriture, *Doctrina ſtultorum fa-* » *tuitas*.

Remarquez cependant que comme ces ſortes d'études ont leurs uſages auſſi-bien que leurs abus, on n'en reprend ici que l'excès qui s'y commet ; & qu'entre les avantages qu'on peut tirer des ſciences qui ornent préciſément l'eſprit, le plus ſolide eſt d'en connoître le néant ; & de préferer toûjours les connoiſſances neceſſaires, à celles de curioſité. C'eſt ce qui nous a mis la plume en main contre les défauts

d'une Critique libertine, dont il nous a paru que les dangers preſſoient le plus. Aſſez d'autres ſe ſont chargez de relever des fautes aſſez minces, qui ne tiroient pas à conſequence.

Un troiſiéme obſtacle qui peut ſe former dans l'eſprit des Lecteurs, ne nous arrêtera pas; c'eſt que quand il n'y auroit rien à rabattre de ce grand nombre d'abus qu'on a mis ſur le compte des Critiques, il ne faloit ni s'en tenir au mal qu'ils ont fait, ſans en dire le bien, ni ſpecifier leurs noms, de peur de les rendre odieux. Mais à quel propos ces ménagemens avec des novateurs qui en ont eu ſi peu pour les veritez les plus reſpectables? Eſt-ce que leurs livres expoſez au public ne préſentent pas le poiſon? Pourquoi donc ne pas offrir le contrepoiſon avec la même liber-

té: & pourvû qu'on n'excede pas par un zele qui ne ſoit pas ſelon la ſcience, que peut-on reprocher juſques-là, à moins qu'on ne veuïlle bien ſacrifier l'interêt de la Religion à la délicateſſe de ces faux ſçavans? Quoi, il eſt permis de critiquer des ouvrages indifferens; & ceux qui attaquent l'Ecriture, & qui donnent atteinte à la Tradition, joüiront d'une pleine franchiſe, parce qu'ils ſont ſous la protection des paſſions? A Dieu ne plaiſe que nôtre ſiécle, à l'imitation de ceux du paganiſme, laiſſe ainſi triompher l'impieté, & gemir ſous l'oppreſſion, tout ce qui s'armeroit pour la combattre.

Mais, Monſieur, c'eſt en vain qu'on entreprendroit d'aller au devant de tout ce qui peut être expoſé au murmure des Lecteurs. Les mauvaiſes gloſes ſont des

maux qui ne peuvent ni ſe prévoir, ni s'éviter, par raport à la diverſité des goûts. Ainſi le plus ſûr eſt d'attendre en paix la déciſion du public, & de s'y ſoumettre.

FIN.

TABLE

TABLE

DES MATIERES contenuës dans ce dernier Tome.

A

Abus imputez à l'Egliſe, 211. Juſtification de la conduite de l'Egliſe touchant ces prétendus abus, depuis 218. juſqu'à 226.
Actes des Martyrs, omis par M. Du Pin dans ſa Bibliot. Eccleſ. 359
Adoration de la Croix, 237
Africains. Leur caractere par un Proteſtant, 77
Alteration des Ecrits de quelques Peres: motif pour les Critiques de les décrier en general; 117. On ne doit pas accuſer les Catholiques de ces alterations, 120. Précautions priſes anciennement contre ces ſortes d'impoſtures, 38
Amphilochius. Son Ouvrage touchant les écrits ſuppoſez par les heretiques, 39
Anathêmes portez par les Conciles: ce qu'en dit M. le Clerc, 58
Annius de Viterbe, grand fauſſaire, 44
Antipodes inconus aux Peres, 86
Apocryphes (Livres) marquez par le Pape Gelaſe, 36
M. *Arnauld*. Où l'a mené ſon zele pour les anciens Canons, 206. Soupçonné d'écrire

avec aigreur, plus par humeur que par principe, 315
S. *Auguſtin*. Son portrait par Le Clerc, 113. Ce qu'on a retranché de ſes Oeuvres dans l'Edition de Veniſe, 122
Auſteritez ou mortifications corporelles, juſtifiées contre les Proteſtans, depuis 264. juſqu'à 277.
Auteurs du 6. ſiécle. Ce qu'en a penſé M. Du Pin, 215

B

M. *Baillet* tire une mauvaiſe conſequence des falſifications des Legendaires, 42. Reproche à l'Egliſe de célébrer des Fêtes inſtituées ſur de fauſſes traditions, 240
Balſac. Sa penſée touchant les mauvais reformateurs, 97
Baptême. Ses cérémonies tournées en ridicule par les Proteſtans, 194
M. *Baſnage* attaque les Fêtes de l'Egliſe, 239
M. *Bayle*. Son ſentiment ſur le Livre de Daillé, *de uſu Patrum*, 17. Accuſe les Peres d'avoir donné naiſſance au Pyrrhoniſme ſur la Religion, 80. Fait un étrange portrait de S. Cyrille, 114. Accuſe le Chriſtianiſme d'être plein de ſuperſtition, 213. Profane l'idée des Catholiques ſur la Mere de Dieu, par une comparaiſon infame, 251. Fournit des armes aux incrédules, 282. Ne ſe contraint point ſur le libertinage, 282. Fortifie l'Atheiſme, 328. Dit que l'Evangile ne peut être pratiqué par une ſocieté entiere, 331
Bergers d'Apamis. Leur impieté, 190

Blondel croit que l'Egliſe au deuxiéme ſiécle étoit remplie de fauſſaires, 31. Ce que le P. Sirmond a dit de lui, 32. Son opinion ſur les oracles des Sibylles, 47

C

Cajetan. Repris d'avoir cherché le ſens de l'Ecriture chez les Juifs, 9
Carême. Son origine, 359
Caſaubon fait pitié en attaquant Baronius, 285
Catechumenes exclus de la célébration des Myſteres, 190
M. *Cave* s'éleve à tort contre les nouvelles Editions des Peres, 120
Celibat. Odieux aux Reformez, 277
Cene. L'heure de la faire, 203
Centuriateurs. Cenſurent les Peres, 97
Cérémonies juſtifiées par l'ancienneté & par l'exemple, 181
S. Chryſoſtome. De quelle maniére & dans quelle vûë M. de Tillemont en parle, 112
Chriſtianiſme. Ses premiers ſiécles, 26
Ciaconius traduit S. Juſtin en ridicule, 101
Ciceroniens du XVI. ſiécle, 82
Clement d'Alexandrie traité indignement par M. Simon, 53
Conciles. Avec quelle irrévérence les Critiques en ont parlé, 66
Confreries. Pourquoi les Fidéles s'y engagent, 236
Conſentement unanime des Peres éludé par Le Clerc, 130. Ce que c'eſt que ce conſentement, 145

Conſolation de Ciceron, Livre ſuppoſé, 45
Le P. *Craſſet* entreprend de refuter Blondel ſur les Sibylles, 56
Crédulité du VI. ſiécle, ſelon M. Du Pin, 115
Critiques. Eſclaves d'une découverte, 30. Emportez, 112. Aiſez à irriter, 316. Voyez leurs divers excès ſous des titres particuliers.
Culte exterieur juſtifié, 178. Choque les Proteſtans par ſon éclat, 167. Rapporté à la pratique des Commandemens de Dieu, 220
Curtius Inghirame ſuppoſé, 45
S. *Cyrille*. Ouvertement blâmé par Bayle, 114. Ses Catecheſes ſuſpectes aux heretiques, & pourquoi, 127

D

Daillé. Ce qu'il faut penſer de ſon Livre *de uſu Patrum*, 17. 117. Son déchaînement contre les Lettres de S. Ignace, 125. Sa penſée ſur le changement de la diſcipline Eccleſiaſtique, 179
Diſcipline de l'Egliſe juſtifiée dans ſes variations, 200. L'Egliſe peut toûjours la regler comme il lui plaît, 159. Elle a varié chez les Proteſtans, 203
Diſciplines. Leur uſage attaqué & défendu, 278
Du Moulin. Eſprit tourné à la bouffonnerie, 186
M. *Du Pin* accuſé S. Juſtin de s'être lourdement trompé, 52. Deſavoué la liberté qu'il s'étoit donnée de parler peu reſpectueuſement de quelques Papes & des ſaints Peres,

64. 349. Ce qu'il dit contre S. Irénée, 104. Contre S. Jerôme, 111. Contre les Auteurs du VI. ſiécle, 115. Comment il s'explique ſur la Tradition du péché originel, 143. Excuſe des fautes répandues & cenſurées dans ſa Bibl. Eccleſ. 350. Il ne croit pas que les Apôtres ſoient auteurs du Symbole qui porte leur nom, 351. Ce qu'il avance ſur le Purgatoire, 352. Sur la triple immerſion, 354. Sur l'origine du Carême, 356. Sur la liberté de renvoyer une femme pour cauſe d'adultére, 357. Ce qu'on peut conclure de ſon ſilence ſur certains points, 358. Ce qu'il dit ſur le culte des Images, 360

E

Ecrits faux des premiers ſiécles de l'Egliſe, 25. A qui attribuez, 29

Egliſe. Son autorité ſouveraine ſur la diſcipline, 163. Sa pompe extérieure juſtifiée, 169. Origine des ornemens dont elle uſe, 176. Sentiment de S. Bernard ſur l'Egliſe primitive, 201

S. Epiphane calomnié par Scultet, 108

Epiſcopaux. Ont conſervé le culte exterieur, 182

Epiſcopius peu verſé dans l'antiquité eccleſiaſtique, & preſſé par les argumens du P. VVading, Jeſuite, mandie du ſecours auprés de Voſſius, 21

Erreurs particulieres de quelques Peres, 85

Eſtienne (Henry) accuſé d'alterer ſes Editions, 124

Evangiles fabriquez par des impoſteurs, 7. 25

Evêques. Leur ſuperiorité ſur les Prêtres, a revolté les Proteſtans contre les Lettres de ſaint Ignace, 126

F

Faußaires. Avec quelle injuſtice les premiers Chrétiens ſont accuſez de l'avoir été; depuis 24 juſqu'à 56.

Flagellans. Hiſtoire des Flagellans critiquée, 277

M. de *Fontenelle.* Examen abrégé de quelques-unes des raiſons ſur quoi il appuye ſon opinion des Oracles, depuis 367. juſqu'à 382. Ce qu'on juge de ſes nouveaux Dialogues des Morts, 383. Il a compoſé, dit-il, avant que d'avoir penſé, 387

Foy humaine. Ce que c'eſt, ſelon les Proteſtans, 9

Fraudes pieuſes. Voyez Faußaires.

G

Grammaire, utile aux Critiques, 342

Grammairiens, mauvais Critiques en matiére de Religion, 285

S. *Gregoire* de Nazianze. Son humeur, ſelon M. Du Pin, 65

Grotius. De quelle maniére M. Boſſuet parle de lui, 157. Ce qu'il dit ſur le dogme Lutherien de la juſtice inamiſſible, 266

H

Haine d'Auteurs eſt la moins endurante, 316

Hebreu. Le Texte Hebreu a été exposé aux entrepriſes des Juifs, 19
Helleniſtes, Juifs à demi convertis, 25
Heretiques, excommuniez de tout temps, 59

J

Janſeniſme, ſa naiſſance, 284
S. *Jerôme* blâmé par M. Du Pin, 65. Par M. Simon, 109
S. *Ignace* Martyr. Quelques-unes de ſes Lettres rejettées ſans raiſon, 124
Images, leur culte, 360
Immerſion établie dès le temps des Apôtres, 203. Sentiment de M. Du Pin ſur ce point, 354. Pourquoi l'uſage de l'immerſion a été aboli, 208
Indice expurgatoire, 121
Infaillibilité de la Tradition, d'où elle ſe tire, 57
S. *Irenée* attaqué par M. le Clerc, 103
Jurieu accuſe les Peres d'avoir erré ſur les veritez fondamentales, 87. Ses emportemens contre le culte exterieur, 234. Et contre la Mere de Dieu, 252. Ses variations, 91
Juſtice inamiſſible, dogme monſtrueux, 266
S. *Juſtin*, critiqué comme peu judicieux, 100

L

LE P. *Lami*, grand amateur des découvertes rabbiniques, 93. Son ſentiment ſur la derniere Pâque de Jeſus-Chriſt, 137
M. *Le Clerc* mépriſe les Peres, 16. 58. Rejette la Tradition du II. ſiécle, 31. Rejette les

miracles du III. & du IV. ſiécle, 33. 326. Patron de la tolerance, 58. 344. Accuſe les Peres d'avoir été paſſionnez, 62. Accuſe les Peres d'avoir plus donné à la Rhetorique qu'au bon ſens, 73. Et d'avoir reconnu trois Dieux, 88. Ses guides dans ſa Critique emportée, 76. Fait le procès à S. Irénée, 103. Et à S. Jerôme, 109. Son ſentiment ſur ſaint Auguſtin, 113. Blâme les cérémonies de l'Egliſe, 181. Inſinuë ſes erreurs ſans art, 288. Accuſe les Peres de Platoniſme, 335. Appuye le Socinianiſme, 339

Legendaires décriez, 43. 46

Leti (Gregorio) ſe vante d'avoir commencé un nouveau ſiécle de volumes, 75

M. *Le Tourneux*. Son jugement ſur les changemens qui arrivent dans la diſcipline Eccleſiaſtique, 207

Liberté des ſentimens n'a jamais été tolerée dans l'Egliſe, 62

Liturgies anciennes, preuves du culte exterieur, 184

Luther mépriſe les Peres, 16. Et les Conciles, 68

M

LE P. *Mabillon* cité ou repris, 44. 46

Magnificence du culte exterieur conciliée avec l'humilité du Chriſtianiſme, 170

Manichéiſme appuyé par les Critiques, 83

Marie. Refutation des idées d'idolâtrie que les Critiques ont attachées à la devotion envers la Sainte Vierge, depuis 239. juſqu'à 264.

Menſonge en horreur aux premiers Chrétiens, 28

Meſſe tournée en dériſion, 187. Si l'on doit prononcer à voix baſſe le Canon de la Meſſe, 391
Michel-Ange, trompeur ingenieux, 45
Michel Empereur, ſes impietez, 190
Millenaires, comment ſuivis, 85
Miniſtres des Autels, inſtituez de Dieu dans l'ordre hierarchique, 197
Miracles faits depuis les temps des Apôtres, ſont rejettez par les Critiques, 33. 326
Muret ſe plaiſoit à ſuppoſer des Ouvrages, 45

O

M. *Obrecht* touché & convaincu par la lecture des ſaints Peres, 22

P

Papias Millenaire, 7. 85
Pâque derniere. Si Jeſus-Chriſt mangea l'Agneau Paſcal à cette Pâque, 137
Payens loüez avec excès, 81
Penitence publique, pourquoi changée, 208
Le P. *Petau* falſifié par Jurieu, 87
Pieté. Son veritable caractere, c'eſt la ſoumiſſion, 165
Pithou, converti par la lecture des ſaints Peres, 22
Platoniſme dévoilé. Conſequences que l'Auteur de cet Ouvrage tire contre les ſaints Peres, 24
Politique mondaine rejettée par les ſaints Peres, 61
Polygamie autoriſée par les Reformez, 277

Prophetie. Don indépendant de la ſainteté du Prophete, 55

Proteſtans. Naiſſance & prétexte de leur Reforme, 270. Qui ont été leurs Chefs, 273. Les ſuites de leur Reforme, 274. Ce qu'en dit Eraſme, 275

Purgatoire. Le ſilence de M. Du Pin ſur ce point, 352

Q

Quartodecimans, 7. Frapez d'anathêmes, pour ne s'être pas ſoumis à la diſcipline de l'Egliſe, 164

R

Rivet. Il avance ſans fondement, que les écrits des Peres ont été ſuppoſez, 18. 117. Et nommément les Catecheſes de ſaint Cyrille, 118

S

Sadolet a ſuppoſé des ouvrages, 45

Saint Cyran (l'Abbé de) a ſervi de guide à beaucoup de faux zelez, 205

Saint Evremont parle avec peu d'eſtime de la ſcience des Peres, 78

Scultet calomnie S. Epiphane, 108

Sibylles. Examen des preuves qu'apportent les Critiques, pour montrer la ſuppoſition de leurs oracles, depuis 47. juſqu'à 56.

M. *Simon* ſe déclare contre la Tradition, 12. 13. Rejette les témoignages favorables aux Sibylles, 52. Accuſe les Peres d'être des declamateurs, 76. S'oppoſe à l'autorité tirée des ſaints Peres, 97. 133. Traite indigne-

ment S. Jerôme, 109. Blâme S. Auguſtin, 113. Accuſe les premiers Chrétiens d'avoir alteré le nouveau Teſtament, 129. Arme les heretiques contre le culte de la Mere de Dieu, 253

Sociniens, leurs invectives contre l'Egliſe, 91

Statuë dreſſée à Simon le Magicien, 101

Spinoſa doute des miracles atteſtez par l'antiquité, 326

Symbole, regle de foy reçûë des Apôtres, 351

T

Temple de Salomon, ſa magnificence ordonnée par le Seigneur, 170

Tertullien. Son caractere, 105

M. *Thiers*, ſon ſentiment ſur la devotion aux Saints, 263

Le P. *Thomaſſin*. Son ſentiment ſur les oracles, 155

M. de *Tillemont* critiqué par le P. Lami, 98. Comment il fait penſer S. Chryſoſtome ſur la grace, 112

Tolerans, inconnus à l'Egliſe naiſſante, 58

M. *Tolland*, 283. 288

Tradition, neceſſaire pour rendre authentiques les Livres canoniques, 3. 8. Regle depuis Adam juſqu'à Moyſe, 3. Quels avantages elle procure, 71. Ce que c'eſt que ſon univerſalité bien entenduë, 146

V

Van-Dale, a engagé ſon Interpréte dans l'erreur, 11. S'eſt appuyé ſur de foibles témoignages, 42

Vatican. Impoſture d'un Anglois qui avance qu'on entretient des copiſtes dans la Bibliotheque du Vatican, pour alterer les anciens manuſcrits, 123
Vigilantius a diffamé l'Egliſe, 211
Voſſius allegue contre M. Simon, l'autorité de la Tradition, 14
Le P. *VVading* Jeſuite confond Epiſcopius, 21

Z

Zacharie Urſin, comment il définit la Meſſe, 187
Zéle des premiers ſiécles contre les hereſies, 60

Fin de la Table des Matiéres.

ERRATA.

PAge 12. *ligne* 22. *liſez*, Arminiens. *P.* 39. *ligne* 10. confier, *liſez*, conferer. *P.* 83. *l.* 4. *l.* Manichéiſme. *P.* 93. *l.* 18. *l.* ſe jette. *P.* 100. *l.* 12. *l.* Critiques. *P.* 158. *l.* 3. *l.* préſerver. *P.* 170. *l.* 20. l'illuſion, *l.* l'économie. *P.* 183. *l.* 5. *l.* celle de ce. *P.* 193. *l.* 15. *effacez* plus. *P.* 211. *l.* 10. en face de l'Egliſe, *l.* à l'Egliſe. *P.* 216. *l.* 4. *effacez*, ont. *P.* 287. *l.* 14. *l.* Religion. *P.* 345. *l.* 11. *l.* Voilà.

[redacted]

2vol.